

COMMISSION D'ENQUÊTE  
SUR LE PROCESSUS DE  
NOMINATION DES JUGES

---

DEVANT : Me MICHEL BASTARACHE, Commissaire

AUDIENCE PUBLIQUE  
DU 21 SEPTEMBRE 2010 - VOLUME 15

COMPARUTIONS :

**Me GIUSEPPE BATTISTA**  
procureur en chef

**Me ÉRIC DOWNS**  
procureur en chef associé

**Me SIMON RUEL**  
procureur en chef associé

---

**Piché Olivier Benoit**

sténographes officiels

400, boul. Jean-Lesage, bureau 240, Québec, Qc G1K 8W1  
tél. : 418 648-1199 Télécopieur : 418 648-8985

21 septembre 2010

Volume 15

- 2 -

TÉMOINS :

**GEORGES LALANDE**

Contre-interrogé (Me Ryan) . . . . .	5
Contre-interrogé (Me Dugas) . . . . .	80
Contre-interrogé (Me Bourque) . . . . .	113
Contre-interrogé (Me Beaudry) . . . . .	115
Contre-interrogé (Me Béchard) . . . . .	135

**NORMAN MacMILLAN**

Interrogé (Me Ruel) . . . . .	166
Contre-interrogé (Me Beaudry) . . . . .	200
Contre-interrogé (Me Côté) . . . . .	203

**MICHEL DESPRÉS**

Interrogé (Me Ruel) . . . . .	209
Contre-interrogé (Me Beaudry) . . . . .	254
Contre-interrogé (Me Côté) . . . . .	265

**CHARLES RONDEAU**

Interrogé (Me Battista) . . . . .	275
-----------------------------------	-----

**LISTE DES PIÈCES**

48-P : Notes-aide-mémoire préparées par maître Lalande . . . . .	30
49-P : Extraits de l'agenda 2009-2010 . . . . .	43
50-P : Extraits de l'agenda 2010-2011 . . . . .	45
51-P : Cartable contenant les documents au soutien des témoignages de messieurs Norman MacMillan et de Michel Després . . . . .	167

21 septembre 2010

Volume 15

- 3 -

**I N D E X (suite)**

**LISTE DES PIÈCES (suite)**

52-P :	Registre journalier des visites à l'édifice Honoré-Mercier (visites de monsieur Rondeau) . . . . .	276
53-P :	Registre d'appels . . . . .	276
54-P :	Article daté du 15 avril 2010 du Journal de Montréal . . . . .	276
55-P :	En liasse, facture de restaurant Michaelangelo datée du 21 juin, relevé de carte de crédit pour le golf en date du 12 juillet . . . . .	277

- - - - -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

- - - - -

**9 h 40 - DÉBUT DE L'AUDITION**

- - - - -

**M. DANIEL LEGAULT**

secrétaire :

Mesdames, messieurs, veuillez vous lever, s'il vous plaît. La Commission d'enquête sur le processus de nomination des juges présidée par l'Honorable Michel Bastarache est maintenant ouverte.

**Me MICHEL BASTARACHE**

commissaire :

Bonjour. Veuillez vous asseoir.

**Me GIUSEPPE BATTISTA**

procureur en chef :

Alors bonjour, Monsieur le commissaire. Nous allons poursuivre le contre-interrogatoire de maître Lalande, maître Ryan est déjà en place.

- - - - -

L'an deux mille dix, le vingt et unième jour du mois de septembre, a comparu :

**GEORGES LALANDE;**

LEQUEL, sous le même serment déjà prêté, dépose et dit :

1                   **CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ RYAN**

2                   pour l'Honorable Jean Charest :

3                   Bonjour, Monsieur le commissaire.

4                   **Me MICHEL BASTARACHE**

5                   commissaire :

6                   Maître Ryan.

7                   **Me ANDRÉ RYAN**

8                   pour le premier ministre :

9                   Q.               Bonjour, maître Lalande. Bonjour à tous.

10                  Maître Lalande, j'ai quelques questions, j'essaie  
11                  de compléter ce matin le questionnaire que j'ai  
12                  préparé pour vous, et je vous ramène brièvement,  
13                  s'il vous plaît, à votre rencontre avec monsieur  
14                  Fava le huit (8) juillet de l'été deux mille trois  
15                  (2003) et je voudrais revenir sur les notes que  
16                  vous avez prises à cette occasion. Et je vais  
17                  vous demander pour ce faire de travailler avec  
18                  quelques documents.

19                  Vous avez devant vous, je crois, le cahier  
20                  «Documents au soutien du témoignage de maître  
21                  Georges Lalande», qui a été coté 44-P. Et de  
22                  manière plus précise...

23                  **Me RÉJEAN LAVOIE**

24                  pour Me Georges Lalande :

25                  Excusez-moi, c'est qu'en tant qu'avocat d'un

1           témoin, il semble que les documents ne  
2           m'appartenant pas, je les avais rendus hier et je  
3           n'en ai pas de copie, moi, de...

4           **Me ANDRÉ RYAN**

5           pour l'Honorable Jean Charest :

6           Alors, je vais...

7           **Me RÉJEAN LAVOIE**

8           pour Me Georges Lalande :

9           Est-ce que vous pouvez m'en remettre un, s'il vous  
10          plaît...

11          **Me ANDRÉ RYAN**

12          pour l'Honorable Jean Charest :

13          Maître Lavoie...

14          **Me RÉJEAN LAVOIE**

15          pour Me Georges Lalande :

16          ... un cahier?

17          **LA GREFFIÈRE :**

18          Lequel?

19          **Me RÉJEAN LAVOIE**

20          pour Me Georges Lalande :

21          Le document au soutien du témoignage de monsieur  
22          Lalande.

23          **Me ANDRÉ RYAN**

24          pour l'Honorable Jean Charest :

25          Oui, je pense que ce serait important que maître

1 Lavoie ait une copie des documents au soutien du  
2 témoignage de son client.

3 **Me RÉJEAN LAVOIE**

4 pour Me Georges Lalande :

5 Bien, j'en ai eu jusqu'à hier soir, mais je  
6 l'avais rendu.

7 **Me ANDRÉ RYAN**

8 pour l'Honorable Jean Charest :

9 Merci, madame Bolduc.

10 **Me RÉJEAN LAVOIE**

11 pour Me Georges Lalande :

12 Merci.

13 **Me ANDRÉ RYAN**

14 pour l'Honorable Jean Charest :

15 Q. Alors, j'allais attirer votre attention de manière  
16 plus précise sur la page 16 qui me semble, pour ma  
17 part en tout cas, être la meilleure photocopie que  
18 j'ai eue des notes que vous avez prises à votre  
19 agenda. Si vous avez vous-même les originaux,  
20 monsieur Lalande, c'est probablement plus simple  
21 d'y référer, moi je n'ai que la copie, évidemment.

22 R. Oui. Donc, on parle du huit (8) juillet deux  
23 mille trois (2003), n'est-ce pas?

24 Q. Voilà.

25 R. Oui.

- 1 Q. Et je voudrais faire quelques vérifications avec  
2 vous, et je vais essayer d'être bref parce qu'on  
3 en a parlé quand même pas mal hier.  
4 D'abord, quand vous avez témoigné hier matin, vous  
5 avez indiqué que vous auriez peut-être  
6 initialement pris des notes sur des petits «post-  
7 it» pour ensuite les retranscrire sur des gros  
8 «post-it» et les coller dans votre agenda, c'est  
9 exact?
- 10 R. Oui.
- 11 Q. Donc, ce que je veux savoir, et je veux être le  
12 plus précis possible là-dessus, avez-vous pris des  
13 notes sur des «post-it» en présence de monsieur  
14 Fava?
- 15 R. Oui.
- 16 Q. Oui. Et ces notes-là, vous les auriez consignées  
17 sur des petits «post-it», c'est exact?
- 18 R. Oui.
- 19 Q. Donc, le petit format, là...
- 20 R. Oui.
- 21 Q. ... un pouce par...
- 22 R. Oui.
- 23 Q. ... un pouce et demi (1 1/2)?
- 24 R. Oui, à peu près ça. Oui.
- 25 Q. Bon. Vous fonctionnez en pouces, vous? Moi, j'ai



- 1           été élevé comme ça.
- 2   R.    Moi aussi.
- 3   Q.    Bon. Et vous l'auriez retranscrit par la suite...
- 4   R.    Oui.
- 5   Q.    ... sur des «post-it» que je qualifierais cette
- 6           fois-ci de deux (2) pouces par deux (2) pouces?
- 7   R.    C'est exact.
- 8   Q.    Bon. La retranscription aurait été faite quand?
- 9   R.    Ah, dans la soirée ou... ou après, dans les heures
- 10           ou, en tout cas, la journée suivante de ma
- 11           rencontre parce que j'ai pris ces... je voulais
- 12           bien m'assurer que les noms qu'il me disait, que
- 13           ça... que je les comprenais bien, donc toujours en
- 14           vue d'en informer le ministre.
- 15   Q.    O.K. Et donc, ça a été fait de manière
- 16           contemporaine ou peu de temps après?
- 17   R.    C'est exact.
- 18   Q.    Et vous dites que vous vouliez vous assurer de
- 19           bien prendre les noms?
- 20   R.    Oui.
- 21   Q.    On a eu une discussion, il y a un nom qui a été
- 22           caviardé, je ne vous demande pas de le révéler,
- 23           mais les trois (3) noms que l'on retrouve là-
- 24           dedans...
- 25   R.    Oui.

1 Q. ... si je comprends bien, ce sont les noms du...  
2 d'abord du juge en chef à la retraite Guy Gagnon,  
3 enfin retiré du poste de juge en chef; il y a  
4 aussi, si je comprends bien, au haut du «post-it»  
5 trois (3) le nom du juge Michel Simard?

6 R. C'est exact.

7 Q. Et est-ce qu'il y a aussi, je m'excuse, là, le nom  
8 du juge Bisson?

9 R. Non, c'était plutôt la...

10 Q. Ah oui, procureur de la Couronne.

11 R. ... description de la personne, oui, c'est un  
12 procureur de la Couronne.

13 Q. Procureur de la Couronne.

14 Et est-ce qu'il est indiqué là-dedans -- on en a  
15 parlé hier et la précision n'a pas été faite de  
16 manière suffisante en ce qui me concerne -- il  
17 n'est pas non plus écrit sur votre «post-it»  
18 Longueuil ou district judiciaire de Longueuil,  
19 c'est exact?

20 R. C'est exact.

21 Q. O.K. Bon.

22 Et par ailleurs, vous, vous êtes catégorique,  
23 monsieur Fava vous a donné ces trois (3) noms-là,  
24 enfin vous a référé...

25 R. Oui.

- 1 Q. ... au procureur de la Couronne émanant de  
2 l'Outaouais?
- 3 R. Oui.
- 4 Q. Vous a parlé du district de Longueuil?
- 5 R. Oui.
- 6 Q. Oui...
- 7 R. Oui.
- 8 Q. ... vous en êtes certain?
- 9 R. Effectivement, c'était pour le district de  
10 Longueuil parce qu'il y avait un poste vacant  
11 dans...
- 12 Q. Parfait.
- 13 R. ... dans le district de Longueuil.
- 14 Q. Et ce que je veux savoir aussi, qu'est-ce que  
15 monsieur Fava vous a dit à ce moment-là, le huit  
16 (8) juillet, sur les échanges qu'il avait eus avec  
17 maître Bellemare relativement à ces nominations-  
18 là?
- 19 Parce que si j'ai bien compris, il vous dit -- et  
20 c'est ce que vous écrivez, là -- que le ministre  
21 ne semble pas vouloir collaborer. C'est exact?
- 22 R. Oui. Oui, il me semble que c'est à peu près ça,  
23 là.
- 24 Q. Bien, référez-vous à vos notes, là, vous les avez  
25 devant vous.

- 1 R. Oui. Alors, ce que j'ai écrit :
- 2 **«Mais Bellemare s'entête à jouer au**
- 3 **pur.»**
- 4 Q. Et donc si vous l'avez écrit de manière
- 5 contemporaine...
- 6 R. Oui.
- 7 Q. ... à votre échange avec monsieur Fava...
- 8 R. Oui.
- 9 Q. ... c'est donc que monsieur Fava vous a dit à ce
- 10 moment-là que maître Bellemare s'entêtait à
- 11 refuser ces nominations-là?
- 12 R. Oui, bien «jouer au pur», «à jouer au pur»,
- 13 hein...
- 14 Q. Oui.
- 15 R. ... ça voulait dire que... ce que j'ai compris,
- 16 parce que nous avons eu des discussions par la
- 17 suite, c'est que le ministre, il me semble, là,
- 18 qu'il semblait lui dire : Écoutez, la nomination
- 19 des juges, là, c'est de ma responsabilité en
- 20 exclusivité, ce n'est pas les autres, c'est moi
- 21 qui vais nommer les juges.
- 22 Q. Je comprends.
- 23 R. Alors, il semble que le ministre il écoutait les
- 24 conversations, mais il ne voyait pas de résultat,
- 25 c'est ça.

- 1 Q. Alors, pour monsieur Fava, c'était... et c'est  
2 vous qui l'avez transcrit comme ça, c'était... il  
3 avait l'impression que monsieur Bellemare faisait  
4 un peu le puriste, là?
- 5 R. C'est exact.
- 6 Q. Et est-ce que je comprends -- puis je ne veux pas  
7 vous mettre des mots dans la bouche -- est-ce que  
8 je comprends, donc, que vous étiez également sous  
9 l'impression, quand vous avez rencontré monsieur  
10 Fava, que monsieur Fava avait fait déjà plusieurs  
11 interventions auprès de maître Bellemare?
- 12 R. J'en ai déduit. Il ne me l'a pas dit qu'il en  
13 avait... mais j'ai compris qu'il l'avait au moins  
14 à une reprise rencontré pour lui faire part de  
15 ce... de ce qu'il me disait, là.
- 16 Q. Je comprends.  
17 Et qu'à cette occasion-là, au moins une, peut-être  
18 plus?
- 19 R. Peut-être plus, là, je ne peux pas...
- 20 Q. Mais quand il vous dit «il s'entête»?
- 21 R. On peut présumer que c'est plus qu'une fois.
- 22 Q. On peut présumer que c'est plus qu'une. C'est  
23 l'impression, moi, je ne veux pas de présomption,  
24 je veux une impression. Vous, vous étiez là avec  
25 monsieur Fava, moi je n'y étais pas.

1           **Me RÉJEAN LAVOIE**

2           pour Me Georges Lalande :

3           Monsieur le commissaire, là : «Je ne veux pas de  
4           présomption, je veux une impression», je... en  
5           tout cas, moi, si j'étais un témoin, je ne  
6           comprendrais pas cette question-là, alors...

7           **Me ANDRÉ RYAN**

8           pour l'Honorable Jean Charest :

9           On va lui expliquer, maître Lavoie.

10          **Me RÉJEAN LAVOIE**

11          pour Me Georges Lalande :

12          ... j'aimerais qu'on la reformule, s'il vous  
13          plaît.

14          **Me ANDRÉ RYAN**

15          pour l'Honorable Jean Charest :

16          On va lui expliquer, maître Lavoie, il n'y a pas  
17          de problème, je comprends votre point.

18          Q.       Vous étiez présent, moi je n'y étais pas, et vous  
19          écrivez sur vos notes...

20          R.       Oui.

21          Q.       ... «il s'entête»?

22          R.       Oui.

23          Q.       Monsieur Fava vous dit que le ministre s'entête?

24          R.       Oui.

25          Q.       Est-ce que vous convenez avec moi que monsieur

1 Fava vous a alors laissé entendre, selon votre  
2 témoignage, qu'à plus d'une occasion le ministre  
3 avait refusé de donner accès...

4 R. C'est ce...

5 Q. ... à sa demande?

6 R. C'est ce que j'ai compris.

7 Q. C'est ce que vous avez compris.

8 Bon. Et c'est ce que j'entendais par  
9 «impression», maître Lavoie, je m'excuse si je  
10 n'ai pas été précis.

11 Et je veux être bien précis, là, vous êtes  
12 convaincu et affirmatif, il n'y a pas de doute  
13 dans votre esprit, que monsieur Fava vous a dit  
14 que le ministre refusait de nommer à la fois  
15 monsieur... le procureur de la Couronne qui vient  
16 de l'Outaouais et le juge Simard?

17 R. Ça n'a pas été dit dans ces mots-là, là, mais ce  
18 que je comprends, c'est qu'il me parle de deux (2)  
19 personnes et une troisième qui n'est pas une  
20 nomination, mais c'est de madame Landry qu'il me  
21 parle à cette occasion-là, et je l'écoute me  
22 parler et il me dit : «Concernant la nomination de  
23 ces deux (2) personnes-là, il s'entête à jouer au  
24 pur.» Donc, voilà, c'est...

25 Q. O.K. Monsieur Lalande, je veux vous poser une

1 question. Maître Bellemare est venu témoigner  
2 pendant quatre (4) jours ici, il a indiqué que ces  
3 échanges avec monsieur Fava relativement à la  
4 nomination de maître Bisson comme juge à la Cour  
5 du Québec ont commencé après une intervention  
6 chirurgicale qu'il a eue le ou vers le quatre (4)  
7 juillet et que ça a connu par la suite un  
8 crescendo, hein, pour monter et pour devenir  
9 pressant...

10 **Me RÉJEAN LAVOIE**

11 pour Me Georges Lalande :

12 Je vais m'objecter, Monsieur le commissaire...

13 **Me ANDRÉ RYAN**

14 pour l'Honorable Jean Charest :

15 Je peux-tu finir ma question avant qu'il y ait une  
16 objection, Monsieur le commissaire?

17 **Me RÉJEAN LAVOIE**

18 pour Me Georges Lalande :

19 Bien, je pense que je suis en mesure de m'objecter  
20 maintenant.

21 Voici, j'avais énoncé une objection générale au  
22 départ et on est exactement dans la même  
23 situation, on ne parle pas d'une mise en contexte,  
24 là. Si on veut parler d'un... on confronte le  
25 témoin à ce qu'un autre témoin a dit et ça



1 appelle...

2 **Me MICHEL BASTARACHE**

3 commissaire :

4 Bien, exactement, parce que la question ici c'est  
5 de savoir si le témoignage va corroborer ou ne pas  
6 corroborer le premier témoignage.

7 **Me RÉJEAN LAVOIE**

8 pour Me Georges Lalande :

9 Oui, je comprends.

10 **Me MICHEL BASTARACHE**

11 commissaire :

12 Alors, il faut bien les entendre tous les deux  
13 (2).

14 **Me RÉJEAN LAVOIE**

15 pour Me Georges Lalande :

16 Mais vous l'avez entendu monsieur Bellemare,  
17 Monsieur le commissaire, ça c'est une chose qui  
18 est faite.

19 **Me MICHEL BASTARACHE**

20 commissaire :

21 Oui, mais c'est qu'on veut entendre maintenant  
22 monsieur Lalande.

23 **Me RÉJEAN LAVOIE**

24 pour Me Georges Lalande :

25 Bien, il témoigne sur ce dont il se souvient, ce

1 qu'il affirme s'être passé, et quand on le  
2 confronte avec le témoignage d'un autre, je pense  
3 qu'on viole une règle de droit, Monsieur le  
4 commissaire, et qu'on empiète sur votre terrain.  
5 Si vous estimez, à la fin du processus, qu'il y a  
6 une divergence entre les deux (2) ou qu'il y a des  
7 incohérences, vous en déciderez, mais ce n'est pas  
8 au témoin d'argumenter sur le fait que monsieur  
9 Bellemare ait dit, ou pas dit, ou pourquoi il  
10 aurait dit, ou pourquoi son témoignage à lui  
11 diffère du témoignage de l'autre, s'il diffère.

12 **Me MICHEL BASTARACHE**

13 commissaire :

14 Mais on ne lui demande pas de commenter sur le  
15 témoignage de monsieur Bellemare, on lui rappelle  
16 ce que monsieur Bellemare a dit et on lui demande  
17 sa propre opinion. Je crois que c'est parfaitement  
18 correct.

19 **Me ANDRÉ RYAN**

20 pour l'Honorable Jean Charest :

21 Q. Donc...

22 **Me MICHEL BASTARACHE**

23 commissaire :

24 Poursuivez.

25

1                   **Me ANDRÉ RYAN**

2                   pour l'Honorable Jean Charest :

3                   Merci.

4           Q.       Donc, maître Bellemare, dans son témoignage, a  
5                   indiqué que ce n'est qu'après le quatre (4) ou le  
6                   cinq (5) juillet qu'il a, pour une première fois,  
7                   parlé avec monsieur Fava de la nomination  
8                   éventuelle de monsieur... de maître Bisson. Il a  
9                   ajouté qu'au début ce n'était pas pressant, que ce  
10                  n'était pas des pressions indues, mais qu'au fur  
11                  et à mesure où ça progressait, vers la fin juillet  
12                  et vers le mois d'août ça devenait pressant pour  
13                  lui.

14                Est-ce que, à la lumière de ce que je vous récite  
15                du témoignage de maître Bellemare, est-ce que vous  
16                confirmez votre témoignage à vous, quant à votre  
17                échange avec monsieur Fava du huit (8) juillet?

18           R.       Ça ne change absolument rien. C'est ce que j'ai  
19                   entendu et c'est ce que je vous dis.

20           Q.       Maître Bellemare a également témoigné à l'effet  
21                   que ce n'est que vers la fin du mois de juillet,  
22                   voire au début du mois d'août, qu'il a pour la  
23                   première fois entendu parler, par le biais de  
24                   monsieur Rondeau en présence de monsieur Fava, de  
25                   la demande de nomination du juge Simard.

1           Maintenant que je vous récite ou que je vous fais  
2           part du témoignage de maître Bellemare à cet  
3           effet-là, est-ce que votre souvenir de votre  
4           conversation du huit (8) juillet avec monsieur  
5           Fava est le même?

6   R.       Ça demeure inchangé, c'est ce que j'ai entendu.

7   Q.       Maintenant, vous avez témoigné hier en réponse aux  
8           questions de maître Battista, à la page 210 des  
9           transcriptions d'hier, relativement à une  
10          rencontre que vous auriez eue avec maître  
11          Bellemare, et vous dites que c'est le huit (8)  
12          juin deux mille dix (2010), où vous aviez un  
13          déjeuner, vous avez dit, avec maître Bernard  
14          Cliche, un vieux copain, un vieil ami...

15   R.       Oui.

16   Q.       ... et vous avez dit, je vous cite :

17                           **«Et en sortant du Cochon Dingue,**  
18                           **nous croisons maître Bellemare et**  
19                           **on s'assoit quelques minutes avec**  
20                           **lui, mais pour lui parler du bon**  
21                           **vieux temps, des années deux mille**  
22                           **trois (2003), deux mille quatre**  
23                           **(2004).»**

24           C'était votre témoignage hier?

25   R.       Oui.

1 Q. Oui. Maître Bellemare lorsqu'il a témoigné, et je  
2 réfère à son interrogatoire du vingt-cinq (25)  
3 août deux mille dix (2010), aux pages 76 et 77, il  
4 dit :

5                                   **«Vous avez mentionné le nom de**  
6                                   **monsieur Lalande, pouvez-vous nous**  
7                                   **dire quand vous lui avez parlé pour**  
8                                   **la dernière fois?**  
9                                   **Je l'ai salué il y a à peu près un**  
10                                   **mois...»**

11 Nous sommes le vingt-cinq (25) août.

12                                   **«... au Cochon Dingue sur Maguire à**  
13                                   **Sillery, comme ça, pas plus. Ce**  
14                                   **n'est pas une personne que je**  
15                                   **fréquente, ni avant, ni après**  
16                                   **l'expérience politique.**

17                                   **D'accord. Alors, vous l'avez**  
18                                   **rencontré au Cochon Dingue, vous**  
19                                   **dites, à Sillery?**

20                                   **Oui.**

21                                   **Sur Maguire?**

22                                   **Pardon?**

23                                   **Sur Maguire?**

24                                   **Il était là, il était au**  
25                                   **restaurant, je sortais puis il**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

sortait, on s'est salué puis c'est tout.»

Est-ce que vous vous êtes salué puis c'est tout ou est-ce que vous vous êtes...

- - - - -

**(SONNERIE D'ALARME INCENDIE)**

- - - - -

**Me ANDRÉ RYAN**

pour l'Honorable Jean Charest :

Q. Sauvé par la cloche!

R. Vous savez que j'ai déjà fait de la boxe, hein?

Q. Suspension?

**Me MICHEL BASTARACHE**

commissaire :

C'est ça.

**Me ANDRÉ RYAN**

pour l'Honorable Jean Charest :

On va suspendre.

**Me MICHEL BASTARACHE**

commissaire :

Aussi bien.

- - - - -

**9 h 55 - SUSPENSION DE L'AUDITION**

**10 h, REPRISE DE L'AUDITION**

- - - - -

1           **Me MICHEL BASTARACHE**

2           commissaire :

3           Merci. Veuillez vous asseoir.

4           **Me ANDRÉ RYAN**

5           pour l'Honorable Jean Charest :

6           Merci à... et on s'excuse, évidemment, du contre-  
7           temps, maître Lalande, on n'a pas de contrôle là-  
8           dessus.

9    Q.    Maître Lalande, j'en étais donc à vous poser la  
10           question... d'abord maître Bellemare a témoigné à  
11           l'effet que la rencontre devant le restaurant  
12           Maguire aurait eu lieu au début du mois d'août,  
13           votre témoignage est catégorique à l'effet qu'il  
14           s'agit du huit (8) juin. Selon vous, et je vous  
15           demande de me le confirmer, est-ce que vous  
16           confirmez que c'est le huit (8) juin ou est-ce  
17           qu'il est possible que ce soit plutôt au début du  
18           mois d'août?

19   R.    J'ai indiqué le huit (8) juin, c'est donc le huit  
20           (8) juin.

21   Q.    Oui. Préférez-vous regarder votre agenda? Ça  
22           me... je n'ai pas objection, là, je ne veux pas  
23           vous... vous en avez une copie aussi devant vous,  
24           je crois.

25   R.    Oui. Je vais aller à l'original.

1           ... Ce n'est pas plutôt le huit (8) juillet?  
2           Attendez, ce n'est pas le huit (8) juin que j'ai  
3           témoigné.

4    Q.    Si vous cherchez une rencontre avec maître  
5           Bellemare, vous ne l'aurez pas à l'agenda, je  
6           crois qu'il faut plutôt que vous cherchiez une  
7           rencontre avec maître Bernard Cliche.

8    R.    Oui. Oui, c'est ce que j'essaie de retrouver, au  
9           Bistango, là, c'est le...

10   Q.    Au Cochon Dingue?

11   R.    Au Bistango, excusez-moi, au Cochon Dingue, oui.  
12           Voyez-vous, je suis mieux d'avoir un agenda parce  
13           que...

14   Q.    Oui, c'est dans l'agenda deux mille dix (2010),  
15           maître Lalande?

16   R.    Ah. Merci. Qu'est-ce que je ferais...

17   Q.    Prenez votre temps.

18   R.    ... sans vous?

19           ... Ah, et puis il faut que j'aïlle à deux mille  
20           neuf (2009) sortir...

21           Je vais y arriver, hein? Toujours cette  
22           juxtaposition, là, des... des agendas, là, au  
23           milieu de l'année.

24   Q.    Prenez votre temps, maître Lalande, ce n'est pas  
25           grave, là.



- 1 R. C'est le huit (8) juin que j'ai bien... «Bernard  
2 Cliche, Cochon Dingue, Maguire».
- 3 Q. Bon. Parfait. Et maintenant, je vais vous  
4 demander... je vous donne une occasion aussi de  
5 préciser, ou corriger, ou rectifier, si vous  
6 sentez nécessaire, votre témoignage. Avez-vous,  
7 oui ou non... est-ce que vous vous êtes, oui ou  
8 non, pardon, assis pour discuter du bon vieux  
9 temps avec maître Bellemare?
- 10 R. Oui, je me rappelle qu'on sortait, on s'est salué,  
11 j'étais avec maître Bernard Cliche et, enfin, j'ai  
12 souvenance, là, qu'on s'est assis quelques minutes  
13 sur le bout de la chaise pour finir mon café, là,  
14 quelque chose comme ça.
- 15 Q. Donc, à l'intérieur ou à l'extérieur du  
16 restaurant?
- 17 R. À l'intérieur du restaurant, je m'apprêtais... on  
18 s'apprêtait à se lever et j'étais en train de  
19 terminer.
- 20 Q. Et donc, c'était à l'intérieur du restaurant,  
21 maître...
- 22 R. Oui.
- 23 Q. ... Bellemare, j'imagine, était ailleurs dans le  
24 restaurant...
- 25 R. Oui.

- 1 Q. ... vous a aperçu, est venu s'asseoir quelques  
2 minutes...
- 3 R. Il est venu...
- 4 Q. ... avec vous?
- 5 R. Il est venu nous saluer, hein, il passait tout  
6 droit, je pense que lui, il est resté debout et...  
7 et voilà. Ça a été assez court, mais c'est une  
8 rencontre...
- 9 Q. Alors, quand vous dites : «Nous croisons maître  
10 Bellemare et on s'assoit quelques minutes avec  
11 lui»...
- 12 R. Oui.
- 13 Q. ... en fait, c'est lui qui vous a croisé, mais qui  
14 ne s'est pas assis avec vous?
- 15 R. C'est... oui, c'est à peu près ça.
- 16 Q. Oui?
- 17 R. C'est à peu près ça, oui, qui est arrivé, là.
- 18 Q. Bien, écoutez...
- 19 R. Mon souvenir, il est là, c'est que maître Cliche  
20 et moi étions assis, maître Bellemare sortait du  
21 restaurant, il nous a aperçus, il est venu nous  
22 saluer et puis, voilà, ça a été quelques... pas  
23 quelques minutes, très court, peut-être une  
24 minute, là, qu'on a... qu'on a... on s'est dit  
25 bonjour, bonjour et puis voilà.

1 Q. Parfait. Donc, quand maître Bellemare dit : «Il  
2 était là, il était au restaurant, je sortais, puis  
3 il sortait aussi, on s'est salué», ce n'est pas  
4 tout à fait exact, c'est plutôt que vous, vous  
5 restez?

6 R. Oui, mais c'était près, là. Écoutez, s'il a dit  
7 ça, là, c'est que oui, on s'apprêtait à sortir,  
8 nous, et...

9 Q. Mais vous étiez assis...

10 R. ... lui sortait...

11 Q. Vous étiez assis avec votre café?

12 **Me RÉJEAN LAVOIE**

13 pour Me Georges Lalande :

14 Monsieur le commissaire, cette fois-ci, je pense  
15 qu'on appelle directement l'opinion du témoin sur  
16 le témoignage de maître Bellemare, on demande à  
17 monsieur Lalande : «Ce que monsieur Bellemare a  
18 dit, si je comprends bien, ce n'est pas tout à  
19 fait exact?»

20 **Me ANDRÉ RYAN**

21 pour l'Honorable Jean Charest :

22 Mais j'aimerais ça répondre...

23 **Me RÉJEAN LAVOIE**

24 pour Me Georges Lalande :

25 Alors, je pense que ça, vraiment, là, on n'est

1 plus dans une question de contexte, là.

2 **Me MICHEL BASTARACHE**

3 commissaire :

4 Écoutez, on a les... on a les deux (2)...

5 **Me ANDRÉ RYAN**

6 pour l'Honorable Jean Charest :

7 Oui.

8 **Me MICHEL BASTARACHE**

9 commissaire :

10 ... versions, là.

11 **Me ANDRÉ RYAN**

12 pour l'Honorable Jean Charest :

13 Parfait. J'aimerais ça répondre parce que... je  
14 comprends la remarque de maître Lavoie et je vais  
15 en tenir compte. Maintenant, les témoignages, en  
16 ce qui me concerne, doivent être comparés en ce  
17 qui a trait à d'éventuels échanges, discussions,  
18 rencontres entre maître Bellemare et maître  
19 Lalonde depuis le mois d'avril, là, ça me semble,  
20 là, tout à fait au coeur du débat et j'aimerais  
21 pouvoir jouer d'une certaine latitude là-dessus.

22 **Me MICHEL BASTARACHE**

23 commissaire :

24 Oui. Mais dans l'argumentation, vous pourrez  
25 faire valoir ça beaucoup mieux. Aujourd'hui, je

1           pense qu'il s'agit simplement d'établir les faits.

2           **Me ANDRÉ RYAN**

3           pour l'Honorable Jean Charest :

4    Q.    Avant d'aborder un autre sujet, j'aimerais qu'on  
5           revienne momentanément à vos notes que vous avez  
6           transcrites, donc sur trois (3) pages, en  
7           préparation de votre témoignage.

8           Est-ce que vous les avez apportées avec vous ce  
9           matin?

10   R.    Non, je ne les ai pas avec moi.

11   Q.    Vous ne les avez pas apportées avec vous?

12   R.    Non.

13   Q.    J'aurais aimé, Monsieur le commissaire, parce que  
14           j'ai discuté avec ma collègue maître Levasseur,  
15           hier, et je n'ai pas souvenir de les avoir  
16           formellement cotées, et je crois que ce serait  
17           opportun de le faire, qu'elles fassent partie des  
18           documents de la Commission.

19           Et puisqu'elles sont caviardées, je crois que ce  
20           serait une cote P, maître Battista?

21           **Me MICHEL BASTARACHE**

22           commissaire :

23           Oui.

24           **Me ANDRÉ RYAN**

25           pour l'Honorable Jean Charest :



1                   **Me ANDRÉ RYAN**

2                   pour l'Honorable Jean Charest :

3           Q.        J'aimerais maintenant, maître Lalande, que nous  
4                   parlions de la rencontre que vous alléguiez avoir  
5                   eue, enfin la discussion que vous avez évoquée  
6                   avec maître Bellemare le huit (8) mars deux mille  
7                   quatre (2004).

8                   Est-ce que vous pouvez nous dire, parce que ce que  
9                   je comprends c'est que vous vous apprêtiez à  
10                  revenir de congé de maladie, c'est exact?

11          R.        Le huit (8) mars, oui.

12          Q.        Dans les semaines qui suivent?

13          R.        Exact.

14          Q.        Qui a demandé cette rencontre?

15          R.        Est-ce que c'est moi ou le ministre, là, je ne  
16                   peux pas être... je ne peux pas être plus précis,  
17                   je lui ai... je pense que c'est moi qui l'ai...  
18                   qui ai appelé à son bureau pour lui dire : «Je  
19                   reviens de congé de maladie bientôt et  
20                   j'apprécierais pouvoir vous rencontrer avant de  
21                   retourner officiellement au bureau.»

22          Q.        O.K. Et est-ce que vous pouvez nous dire où la  
23                   rencontre a eu lieu?

24          R.        Au Bistango.

25          Q.        Et à quel moment de la journée?

- 1 R. Tôt le matin à sept heures (7 h), je m'en  
2 rappelle. Quand je me lève pour sept heures (7 h)  
3 le matin, je m'en rappelle toujours.
- 4 Q. Et combien de temps a duré cette rencontre?
- 5 R. Ah, peut-être... en tout cas, à tout le moins une  
6 heure, d'après... j'imagine, autour d'une heure.
- 7 Q. Bon. Est-ce que je comprends, ce que vous avez  
8 témoigné, c'est à l'effet qu'à cette occasion le  
9 ministre aurait, en quelque sorte, je crois que  
10 vous avez employé l'expression «déballé son sac»?
- 11 R. Oui.
- 12 Q. Oui?
- 13 R. Enfin, ce n'était pas un grand déballage, mais  
14 j'ai employé cette expression-là, il m'a fait  
15 part, il m'a confirmé certains points sur lesquels  
16 je voulais l'informer.
- 17 Q. O.K. Est-ce qu'il en a été question dans d'autres  
18 discussions entre vous et maître Bellemare par la  
19 suite?
- 20 R. Non.
- 21 Q. Donc, je comprends que le huit (8) mars, maître  
22 Bellemare vous fait part, là, des pressions qu'il  
23 aurait subies et de la manière qu'il a agi avec  
24 ça?
- 25 R. Oui. Voyez-vous, mes notes personnelles, hein, je



1 les ai... je les ai écrites à partir non pas de  
2 mes agendas, mais de mes copies d'agendas parce  
3 que mes agendas étaient entre les mains de la  
4 Commission à ce moment-là, et... quand j'ai écrit  
5 ces notes-là, et effectivement mon souvenir est  
6 celui-ci, là, c'est que le huit (8) mars deux  
7 mille quatre (2004), lorsque je rencontre le  
8 ministre au Bistango, moi je veux lui parler de  
9 l'état d'avancement du projet de loi... du projet  
10 de loi 35, puisque j'ai été absent pendant plus de  
11 deux (2) mois.

12 Donc, ça, c'était le premier point. Et...

13 Q. Est-ce que vous avez regardé pendant votre  
14 absence, vous, les travaux parlementaires?

15 R. Oui, bien...

16 Q. Vous avez suivi...

17 R. Non, j'avais deux (2) avocates de mon bureau qui  
18 ont suivi...

19 Q. Je comprends.

20 R. ... et j'ai suivi à peu près toutes les audiences  
21 qui... à la télé, là.

22 Q. O.K., je ne veux pas brûler les étapes. Donc, vous  
23 dites avoir préparé vos notes que nous venons de  
24 coter 48-P...

25 R. Oui.

- 1 Q. ... à partir des copies d'agendas que vous aviez  
2 en votre possession, c'est exact?
- 3 R. Oui, c'est...
- 4 Q. Bon. Il y a plus d'informations, évidemment, sur  
5 vos notes quant au huit (8) mars qu'il y en a dans  
6 votre agenda; et ce que je comprends c'est que,  
7 donc, à partir de vos notes d'agendas, vous vous  
8 êtes en quelque sorte remémoré la discussion qui  
9 a eu lieu le huit (8) mars, c'est exact?
- 10 R. C'est très juste.
- 11 Q. Et moi, la question que je vous posais, là, suite  
12 à cet échange-là que vous avez avec le ministre,  
13 est-ce que vous avez... je vous ai posé la  
14 question hier par rapport à d'autres discussions  
15 que vous aviez eues avec maître Fava, est-ce que  
16 vous avez cru opportun ou important de faire état  
17 de cette discussion-là avec le sous-ministre  
18 Dionne?
- 19 R. Non.
- 20 Q. Non. Avec le secrétaire général du gouvernement...
- 21 R. Non plus.
- 22 Q. ... monsieur Dicaire? Non.  
23 Est-ce que... est-ce que, lorsqu'il vous a en  
24 quelque sorte vidé son sac, est-ce qu'il vous a  
25 parlé plus particulièrement de la nomination de

1 madame la juge Gosselin-Després?

2 R. Non, pas plus particulièrement, il a simplement  
3 défilé que les trois (3) noms que je lui... que je  
4 pensais l'informer, là, que c'est oui,  
5 effectivement, il avait subi des pressions pour  
6 nommer ces trois (3) personnes-là.

7 Q. Et il vous a confirmé, en quelque sorte, qu'il  
8 avait été contraint de les nommer?

9 R. Oui.

10 Q. Hein? Et qu'il regrettait avoir eu à faire ces  
11 nominations-là?

12 R. Non. Non, ça...

13 Q. Pas... non?

14 R. ... il ne m'a pas rien dit de ça.

15 Q. Est-ce que vous savez quand madame la juge  
16 Gosselin-Després a été nommée?

17 R. Savez-vous, je ne le sais pas. Je ne m'en rappelle  
18 pas.

19 Q. Et si...

20 R. Je crois que moi, on m'en avait parlé au mois de  
21 décembre, mais...

22 Q. Et si je vous dis que c'est après le huit (8)  
23 mars, est-ce que ça change quoi que ce soit à  
24 votre témoignage?

25 R. Non, absolument pas.

1 Q. Absolument pas.

2 Après la réunion du vingt-neuf (29) mars deux  
3 mille quatre (2004) -- et je vais vous situer --  
4 le ministre Bellemare a témoigné à l'effet qu'il  
5 avait participé à une rencontre avec le premier  
6 ministre, monsieur Massé et monsieur Taillon et  
7 maître Bellemare à son bureau relativement au  
8 projet de loi 35.

9 R. Quelle date, ça, me dites-vous?

10 Q. Le vingt-neuf (29) mars.

11 R. Le vingt-neuf (29) mars deux mille quatre (2004),  
12 hein?

13 Q. Deux mille quatre (2004). Est-ce que vous avez ça  
14 dans vos notes?

15 R. Attendez, j'y arrive, là.

16 J'ai le vingt-six (26) mars, j'ai le dix-huit (18)  
17 mars et le vingt-six (26) mars, puis je tombe au  
18 vingt-sept (27) avril.

19 Q. O.K. Donc, avez-vous été informé -- je vais vous  
20 poser la question différemment puisqu'on ne peut  
21 pas se fier à ces notes... à vos notes pour cette  
22 question-là -- avez-vous été informé qu'une  
23 rencontre a eu lieu entre maître Bellemare, le  
24 premier ministre du Québec, monsieur Massé et  
25 monsieur Taillon, notamment, relativement au

1           projet de loi 35?

2   R.       Non. Mais non.

3   Q.       Vous n'avez pas été informé de ça?

4   R.       Non.

5   Q.       Vous n'avez pas souvenir, vous, que maître  
6           Bellemare vous a évoqué une rencontre qu'il avait  
7           eue au bureau du premier ministre relativement au  
8           projet de loi 35 à la fin du mois de mars?

9   R.       Oui, effectivement, je n'étais pas au courant de  
10           ça, mais je pense, deux (2) ou trois (3) jours  
11           plus tard le ministre revenait au bureau, il avait  
12           eu cette rencontre-là à Montréal avec monsieur  
13           Massé, monsieur Taillon, m'avait-il dit aussi  
14           monsieur... le chef de cabinet du premier ministre  
15           et le premier ministre y étaient, il avait eu  
16           cette rencontre-là...

17   Q.       Et qu'est-ce qu'il...

18   R.       ... mais...

19   Q.       Qu'est-ce qu'il vous en a dit?

20   R.       Il ne m'a pas dit plus que ça sauf qu'il m'a dit  
21           qu'on avait... on aurait probablement des  
22           problèmes avec le projet de loi 35.

23   Q.       Bon. Est-ce que, à votre souvenir, après cette  
24           réunion-là, il y avait encore des espoirs sur le  
25           projet de loi 35?

- 1 R. Je crois que non.
- 2 Q. Vous pensez que non?
- 3 R. Non.
- 4 Q. Non?
- 5 R. Non.
- 6 Q. O.K. Dans son témoignage, maître...
- 7 R. Je m'excuse, je veux être précis avec vous parce  
8 que, au vingt-six (26) mars deux mille quatre  
9 (2004), ce que j'ai, je rencontre le ministre qui  
10 dit... qui me dit craindre le pire au point de vue  
11 du projet de loi 35 et il me demande à ce moment-  
12 là de lui faire la liste de tous ceux qui  
13 supportent le projet de loi 35, il me dit vouloir  
14 tenter un ultime effort et déposer un genre de  
15 pétition au PM, ou quelque chose comme ça.
- 16 Q. Et ça, c'est en haut de votre page 3 de vos notes?
- 17 R. Oui, juste ça, en tout cas c'est le vingt-six (26)  
18 mars que j'ai, là.
- 19 Q. Et, ça, vous... en fait, vous ne vous en souvenez  
20 pas, vous référez à vos notes pour en témoigner?
- 21 R. Oui oui.
- 22 Q. Hein?
- 23 R. Bien, je me rappelle très bien, là, qu'il y a eu  
24 cette rencontre-là, mais... et puis qu'il m'a fait  
25 part, donc c'est quelques... c'est ça.

1 Q. Quand vous avez écrit ces notes-là, monsieur...  
2 maître Lalande, là...

3 R. Oui.

4 Q. ... est-ce que vous vous en souveniez de ça?

5 R. Oui, j'ai témoigné hier que c'était...

6 Voyez-vous, le vingt-cinq (25)... le vingt-cinq  
7 (25) août, en deux mille dix (2010), je suis  
8 informé que je vais... que je vais venir témoigner  
9 devant... j'ai une signification que je viendrais  
10 témoigner devant la Commission et, je pense une  
11 journée plus tard, j'ai demandé à maître Lavoie de  
12 me... d'agir comme avocat et, les premières choses  
13 qu'il m'a demandées : «Essayez donc de me faire  
14 une liste chronologique, là, de l'ensemble des  
15 activités que vous avez eues», en partant... en  
16 partant de mon entrée en fonction qui est le...  
17 bon, à compter du dix-huit (18) mai, là, et qui  
18 allait jusque... jusqu'à tout dernièrement.

19 Donc, c'est ça que j'ai essayé de dresser et je  
20 l'ai... j'ai travaillé sur ce projet-là, je pense  
21 qu'il a dû y avoir une ou deux (2), deux (2)  
22 copies sûrement, là, avant d'arriver avec celui-  
23 ci, parce que vous vous étonniez que c'était écrit  
24 aussi propre que ça, vous avez raison, parce que  
25 je recopiais.

1 Q. Oui, c'est parce que, hier, je vous ai demandé si  
2 vous retranscriviez puis vous m'avez dit non, là,  
3 je veux juste être certain. Il y a eu des projets  
4 là-dessus?

5 **Me RÉJEAN LAVOIE**

6 pour Me Georges Lalande :

7 Je m'excuse, Monsieur le commissaire.

8 On peut référer aux notes sténographiques, je ne  
9 dis pas... je n'affirme pas, pour employer une  
10 expression bine utilisée ici, je n'affirme pas que  
11 mon confrère a tort, mon souvenir c'est que la  
12 question que mon confrère posait, c'est : quand  
13 vous avez préparé cette... ce calendrier, il n'a  
14 pas utilisé le mot calendrier, mais quand vous  
15 avez préparé ce document-là, est-ce que vous vous  
16 êtes inspiré... vous vous êtes inspiré de votre  
17 agenda, vous êtes-vous inspiré d'autres petits  
18 post-it ou papiers jaunes ou d'autres documents,  
19 et monsieur Lalande a dit non. Alors...

20 **Me ANDRÉ RYAN**

21 pour l'Honorable Jean Charest :

22 Ça va, maître Lavoie, je n'ai pas besoin de  
23 revenir, moi...

24 Q. Ça va, maître Lalande?

25 R. Oui, ça va très bien.



1 Q. Oui. O.K.. Donc, ce que je vous demandais, ce que  
2 je m'apprêtais à vous poser comme question, le  
3 sous-ministre Dionne qui est maintenant directeur  
4 des poursuites pénales et criminelles a témoigné  
5 à l'effet que, le dix-neuf (19) avril, il a  
6 rencontré maître Bellemare, le dix-neuf (19) avril  
7 deux mille quatre (2004), et que maître Bellemare  
8 lui a demandé de vous demander de rencontrer Henri  
9 Massé.

10 Est-ce que vous avez souvenir, vous, d'avoir eu  
11 une discussion à cet effet-là avec maître Dionne  
12 à la fin du mois d'avril deux mille quatre (2004)?

13 R. Non, je ne me rappelle pas de...

14 Q. Non?

15 R. Et ça a été... ça a été vraiment pas habituel, là,  
16 parce que les... habituellement, le ministre  
17 communiquait avec moi directement parce qu'il y  
18 avait... pour clarifier, je voyais votre...  
19 j'entendais votre question tout à l'heure,  
20 pourquoi vous n'en avez pas parlé à maître Dionne  
21 ou à maître Bouchard? Parce qu'il y avait une  
22 entente du début, quand ça concernait le projet de  
23 loi 35, j'avais l'autorisation de communiquer  
24 directement avec le ministre. Quand ça touchait  
25 les affaires du ministère, c'est sûr que je

1           respectais la hiérarchie, là, dans lequel il était  
2           pour en parler. Mais quand on avait affaire au  
3           projet 35, tout le monde convenait... tout le  
4           monde était d'accord avec ça que j'avais des liens  
5           directs avec le ministre.

6    Q.    D'accord. Je vais vous demander de prendre le  
7           document qui nous a été transmis.  
8           Est-ce que, maître Beauparlant, on devrait le  
9           coter distinctement?

10           **Me MYRIAM BEAUPARLANT**

11           pour la Commission :

12           Oui.

13           **Me ANDRÉ RYAN**

14           pour l'Honorable Jean Charest :

15           Oui? Alors, il s'agit des extraits de l'agenda.  
16           Est-ce que c'est deux mille dix, deux mille onze  
17           (2010-2011)?

18           **Me MYRIAM BEAUPARLANT**

19           pour la Commission :

20           Deux mille neuf, deux mille dix (2009-2010).

21           **Me ANDRÉ RYAN**

22           pour l'Honorable Jean Charest :

23           Deux mille neuf, deux mille dix (2009-2010), que  
24           nous allons coter 49-P, madame Bolduc?

25           **LA GREFFIÈRE :**

1           Oui.

2           **Me ANDRÉ RYAN**

3           pour l'Honorable Jean Charest :

4           Oui.

5   - - - - -

6   **PIÈCE 49-P**

7   - - - - -

8   Q.       Donc, je comprends, maître Lalande, que vous avez  
9           à la fois l'original et la copie?

10   R.       Oui. Oui, bien sûr.

11   Q.       Alors moi, je travaille à partir de la copie.

12           **Me RÉJEAN LAVOIE**

13           pour Me Georges Lalande :

14           Je m'excuse, Monsieur le commissaire, c'est qu'on  
15           a eu ça en deux (2) parties et il n'y a pas de...  
16           je ne sais pas lequel est lequel.

17           **Me ANDRÉ RYAN**

18           pour l'Honorable Jean Charest :

19           Alors moi, la copie avec laquelle je veux  
20           travailler que nous venons de coter 49-P, c'est  
21           celle qui commence «le vingt-neuf (29) mars deux  
22           mille dix (2010)».

23           **Me RÉNALD BEAUDRY**

24           pour Me Marc Bellemare :

25           C'est la copie qu'on a eue ce matin?

1 **Me ANDRÉ RYAN**

2 pour l'Honorable Jean Charest :

3 C'est la copie que nous avons eue ce matin.

4 R. Un instant.

5 Q. Et ce que je veux faire, là, ce sera relativement  
6 bref.

7 R. Je m'excuse, mais ça commence le douze (12)  
8 juillet, moi, ce que j'ai, là.

9 Q. Bon. Alors, est-ce qu'on peut s'assurer...

10 **Me MICHEL BASTARACHE**

11 commissaire :

12 Il y a deux (2) documents. C'est le deuxième?

13 R. O.K., je vais regarder.

14 **Me ANDRÉ RYAN**

15 pour l'Honorable Jean Charest :

16 Je ne l'ai pas avec moi, ça fait que... mais  
17 j'aimerais ça le coter, est-ce qu'on peut m'en  
18 donner une copie additionnelle? Je m'excuse, là.

19 **Me MYRIAM BEUPARLANT**

20 pour la Commission :

21 Pas de problème, j'en ai ici.

22 R. Merci. Oui, voilà, je l'ai retrouvé.

23 **Me ANDRÉ RYAN**

24 pour l'Honorable Jean Charest :

25 Q. Bon. Et puisque nous y sommes, ce que je vais vous

1 proposer, c'est de coter la deuxième moitié, donc,  
2 en fait, ce qui nous a été transmis comme étant  
3 des extraits de l'agenda deux mille dix, deux  
4 mille onze (2010-2011).

5 R. Oui.

6 Q. Sous la cote 50-P, madame Bolduc?

7 **LA GREFFIÈRE :**

8 Oui.

9 **Me ANDRÉ RYAN**

10 pour l'Honorable Jean Charest :

11 Merci.

12 - - - - -

13 **PIÈCE 50-P**

14 - - - - -

15 **Me RÉJEAN LAVOIE**

16 pour Me Georges Lalande :

17 Qui commence par quelle date, s'il vous plaît?

18 **Me ANDRÉ RYAN**

19 pour l'Honorable Jean Charest :

20 Celui-ci commence le douze (12) juillet deux mille  
21 dix (2010).

22 **Me RÉJEAN LAVOIE**

23 pour Me Georges Lalande :

24 Alors, P?

25



**de Arseneault FTQ.»**

1

2

C'est exact?

3

R. C'est ça, oui.

4

Q. Bon. Et qu'est-ce que ça signifie cette inscription-là? Est-ce que... corrigez-moi si je me trompe, mais ça signifie que c'est la journée que vous avez fait publier votre lettre dans Le Devoir?

8

9

R. Oui.

10

Q. Oui. Est-ce que cette inscription-là a été faite le trente (30) mars ou a été faite plus tard?

11

12

R. Non, elle a été faite le trente (30) mars.

13

Q. Donc, elle est faite le jour où vous l'envoyez?

14

R. Oui, c'est ça.

15

Q. Oui. Comment l'avez-vous envoyée au Devoir? Est-ce que vous êtes allé la porter ou vous l'avez envoyée par courriel?

17

18

R. Je l'ai envoyée par courriel.

19

Q. Par courriel.

20

R. Pour être bien sûr qu'ils la reçoivent, j'ai... selon leur formule, je suis abonné au Devoir électronique, là, et j'ai répondu dans les commentaires. Il y a une partie, là, où on peut répondre à une...

21

22

23

24

25

Q. Je comprends.

- 1 R. ... à un article de monsieur Robitaille, mais pour  
2 être sûr qu'il le recevait bien, je lui ai envoyé  
3 un courriel à son adresse courriel.
- 4 Q. Avec votre ordinateur donc?
- 5 R. Voilà.
- 6 Q. O.K. Je tourne la page, le quinze (15) avril.
- 7 R. Oui.
- 8 Q. Je comprends qu'il est écrit :
- 9 **«Référence...**
- 10 R. Oui.
- 11 Q. **... je passe chez Bellemare, lettre**  
12 **FTQ, visite de courtoisie.»**
- 13 R. Bon. Le mot «référence», là, là c'est parce que  
14 j'ai transcrit, là, dans mon agenda à partir de  
15 l'autre agenda, donc, lui, là, ce n'était pas  
16 original, là, je n'écrivais pas directement.  
17 Mais pour bien me rappeler les séquences, là, des  
18 contacts que j'ai eus avec maître Bellemare, je  
19 les ai pris et j'ai... je les ai mis en référence  
20 donc de... à l'effet que je passais chez maître  
21 Bellemare pour lui remettre copie de ma lettre de  
22 la... de la FTQ, cette lettre que j'avais  
23 envoyée...
- 24 Q. Le trente (30) mars?
- 25 R. ... le trente (30) mars. Voilà.



- 1 Q. Et vous l'avez retranscrit à partir d'un autre  
2 agenda. C'est ce que...
- 3 R. Oui, l'autre partie...
- 4 Q. De quel agenda parlez-vous, là? Parce que moi  
5 j'ai vu juste un agenda à date.
- 6 R. Oui, mais ça... là, je suis en... je suis toujours  
7 dans les... dans les dédoublements, là, je l'ai  
8 pris dans mon autre agenda, l'autre partie de  
9 l'année, pour être bien certain que je le retrouve  
10 dans le même... sur le même agenda, sur la même  
11 feuille.
- 12 Q. Mais, maître Lalande, le trente (30) mars puis le  
13 quinze (15) avril, là, c'est dans le même agenda,  
14 ça?
- 15 R. Oui, mais le... ce que je veux vous dire, c'est  
16 que le quinze (15)... le quinze (15) avril, là,  
17 c'était une référence, c'était pour m'assurer que  
18 dans cet agenda-là qu'on puisse suivre, avoir la  
19 continuité à l'intérieur du même agenda, et ne pas  
20 avoir à aller dans l'autre agenda pour ce qui est  
21 du quinze (15).
- 22 Q. Quand l'avez-vous inscrite l'inscription du quinze  
23 (15) avril, maître Lalande? C'est ça la question.
- 24 R. Attendez. Attendez. On est en deux mille dix  
25 (2010), bien sûr.

1 Q. Maître Lalande, est-ce que...

2 R. Oui.

3 Q. ... vous l'avez retranscrit récemment?

4 R. Attendez un peu. Je vais... je vais vous  
5 répondre, là, précisément à cette série de  
6 questions.

7 Q. Pouvez-vous nous répondre en indiquant quel  
8 document vous consultez? Parce que là, vous nous  
9 mélangez avec vos agendas.

10 R. Oui. Mais ils sont passablement mélangeants, là,  
11 je vous...

12 **Me RÉJEAN LAVOIE**

13 pour Me Georges Lalande :

14 Je comprends que mon confrère est en cascade, là,  
15 sauf que là, mon client a devant lui au moins  
16 quatre (4) agendas, deux (2) copies, et des notes,  
17 qu'on lui laisse simplement le temps de se  
18 retrouver plutôt que de dire en public, devant  
19 tout le monde : «Bien là, excusez, je suis en  
20 train de regarder le deux mille huit (2008); non,  
21 excusez, ce n'est pas celui-là, je regarde le deux  
22 mille neuf (2009).» Je ne pense pas qu'il ait à  
23 répondre à ça et à nous faire part, là, des  
24 manipulations physiques qu'il est en train de  
25 faire pour trouver sa référence.

1           **Me ANDRÉ RYAN**

2           pour l'Honorable Jean Charest :

3           Maître Lavoie, vous avez raison, je m'excuse.

4           J'essaie de comprendre à partir de quel agenda une

5           information du quinze (15) avril aurait été

6           transcrite...

7           **Me RÉJEAN LAVOIE**

8           pour Me Georges Lalande :

9           Bon. Alors...

10          **Me ANDRÉ RYAN**

11          pour l'Honorable Jean Charest :

12          ... et je voulais m'assurer que maître Lalande,

13          quand il aura pris connaissance des informations,

14          puisse nous confirmer de quel document à quel

15          document il transcrit l'information. Et surtout,

16          ma question : quand cette transcription-là a été

17          faite?

18          **Me MICHEL BASTARACHE**

19          commissaire :

20          Alors, prenons le temps qu'il faut.

21          **Me ANDRÉ RYAN**

22          pour l'Honorable Jean Charest :

23          Q.       Absolument.

24          R.       Oui.   Oui.

25          Q.       Merci.

1 R. Bon. Je vais vous dire que les... cette  
2 inscription-là a été faite... -- c'est pour ça que  
3 j'indique bien que c'est par référence parce que  
4 je ne pas suis en train d'entrer dans mon agenda,  
5 là, une rencontre ou ce que je vais faire -- mais  
6 c'était une référence... je ne sais pas exactement  
7 quand est-ce que je l'ai écrite, mais je l'ai  
8 écrite pour que ce soit de façon chronologique à  
9 compter du mois d'avril, du début du mois d'avril,  
10 pour être capable de faire la suite des  
11 interventions que j'avais faites chez maître  
12 Bellemare.

13 Mais je ne me rappelle pas exactement à quelle  
14 date que je l'ai fait, mais... la référence, parce  
15 que j'ai, dans un agenda -- c'est ça que je  
16 cherche, là -- dans mon agenda où il n'y a pas  
17 l'objet référence, là, mais où effectivement je  
18 dis que j'ai passé.

19 Donc, je vais retrouver le quinze (15) avril deux  
20 mille dix (2010), si vous me laissez le temps, là,  
21 je vais le trouver.

22 Q. Monsieur le commissaire, maître Beauparlant  
23 propose peut-être de donner un coup de main  
24 puisqu'elle est habituée avec les documents de...

25 R. Oui oui. Oui. Oui.

1 Q. Est-ce que ça vous aiderait, maître Lalande?

2 R. Ça m'aiderait sûrement si elle était là. C'est  
3 parce que...

4 Q. Merci, maître.

5 R. ... j'essaie de voir, là, le quinze (15) avril  
6 dans mon agenda.

7 **Me RÉJEAN LAVOIE**

8 pour Me Georges Lalande :

9 Je m'excuse, mais je vous sou mets respectueusement  
10 que malgré l'acceptation de l'offre très gentille,  
11 on devrait laisser réfléchir monsieur Lalande, là,  
12 plutôt que de le canaliser à travers un paquet de  
13 papiers, là. Je pense que ce serait préférable.

14 **Me ANDRÉ RYAN**

15 pour l'Honorable Jean Charest :

16 Bien, écoutez, moi, ce que...

17 **Me MICHEL BASTARACHE**

18 commissaire :

19 Q. Bon. Alors...

20 **Me ANDRÉ RYAN**

21 pour l'Honorable Jean Charest :

22 ... ce que maître Lalande préfère...

23 **Me MICHEL BASTARACHE**

24 commissaire :

25 Q. ... monsieur Lalande, est-ce que vous êtes à

1 l'aise pour donner la réponse ou voulez-vous qu'on  
2 passe à autre chose?

3 R. Bien, la réponse que je peux vous dire, que j'aie  
4 écrit «référence» ou pas, ça indique de façon très  
5 claire que le quinze (15) j'affirme que j'ai passé  
6 chez maître Bellemare pour lui remettre la lettre  
7 de la FTQ.

8 **Me ANDRÉ RYAN**

9 pour l'Honorable Jean Charest :

10 Q. Je comprends.  
11 Et, regardez, on ne va pas passer la matinée à  
12 chercher d'un document à l'autre, là, et ce que je  
13 vous demande dans le fond, et vous n'êtes pas  
14 capable de me répondre, est-ce que vous pourriez  
15 au meilleur de votre connaissance me dire, selon  
16 vous, quand cette inscription du quinze (15) avril  
17 a été inscrite à votre agenda?

18 R. ...

19 Q. Et je vais vous donner une... un élément pour vous  
20 aider à répondre...

21 R. Hum.

22 Q. ... est-ce que c'est en même temps que vous avez  
23 préparé les notes aide-mémoire que nous avons  
24 cotées sous la cote 48-P, et qui sont aussi une  
25 chronologie, maître Lalande?

1 R. Non, ce n'est pas... il n'y a pas de lien entre  
2 les deux (2), là.

3 Q. Il n'y a pas de lien entre les deux (2).

4 R. Il n'y a pas de lien entre les deux (2).

5 Q. Alors, vous ne vous en souvenez pas à quelle date  
6 vous avez écrit ça, le quinze (15) avril?

7 R. Non, je ne me rappelle pas quand je l'ai écrit...

8 Q. Je comprends.

9 R. ... mais ce que j'écris, j'affirme, par exemple,  
10 que c'est ce qui s'est passé le quinze (15).

11 Q. Je comprends.

12 On va tourner la page et on va aller au vingt-neuf  
13 (29) avril. Je m'excuse, on va aller au vingt-sept  
14 (27) avril avant.

15 R. Oui.

16 Q. Au vingt-sept (27) avril, est-ce que je comprends  
17 que c'est une rencontre avec... est-ce que c'est  
18 Bernard Cliche?

19 R. Oui, c'est ça, oui.

20 Q. D'accord.

21 Le vingt-neuf (29) avril, je vais vous faire une  
22 lecture que je vous propose :

23 **«Référence : discussion avec Dany**  
24 **Doucet et Élisabeth Fleury sur**  
25 **crédibilité de la commission**

1 **Bastarache les 29 et 30 avril.»**

2 R. Oui.

3 Q. C'est exact?

4 R. Bon.

5 Q. Alors, comme c'est inscrit «référence»...

6 R. Oui.

7 Q. ... ce que je comprends, c'est que ça aussi c'est  
8 une retranscription à partir d'un autre document?

9 R. Oui. Alors, là, ça me... ça me rappelle, là, avec  
10 la deuxième référence. Au fond, ce n'est pas des  
11 notes que j'ai prises dans mon agenda comme je le  
12 fais pour les autres, mais je voulais rappeler que  
13 le vingt-neuf (29), j'avais eu... de mémoire,  
14 donc, là, j'ai remonté, j'ai regardé les  
15 documents, les communications avec les médias, par  
16 exemple, alors je me suis aperçu que le vingt-neuf  
17 (29), c'était la date où j'avais eu des  
18 discussions, le vingt-neuf (29) et le trente (30)  
19 avril, où j'avais eu des discussions avec monsieur  
20 Dany Doucet et Élisabeth Fleury.

21 Q. O.K. Donc -- et c'est ce que je veux savoir -- ce  
22 ne sont pas des inscriptions à votre agenda...

23 R. Non.

24 Q. ... qui sont contemporaines à la survenance des  
25 événements?



- 1 R. Non.
- 2 Q. Ce sont des inscriptions qui sont faites après...
- 3 R. C'est exact.
- 4 Q. ... en rappel de ce qui s'est passé à ce moment-
- 5 là?
- 6 R. Très juste.
- 7 Q. Bon.
- 8 R. Vous l'expliquez de façon plus claire que je peux
- 9 le faire.
- 10 Q. Bien, ça m'arrive.
- 11 Je vais vous demander de tourner la page et
- 12 d'aller au trois (3) mai.
- 13 R. Oui.
- 14 Q. Et là, je ne sais pas, là, puis je ne veux pas
- 15 commettre d'impair auprès de la Commission, dans
- 16 la copie qu'on m'a fournie il semble y avoir des
- 17 inscriptions au bas de la date du trois (3) mai...
- 18 R. Oui.
- 19 Q. ... qui sont imprécises ou... est-ce que ça a été
- 20 effacé ou est-ce que c'est... est-ce que c'est
- 21 parce qu'elles ne sont pas pertinentes?
- 22 R. Elles sont pertinentes.
- 23 Q. Mais elles ont été effacées?
- 24 R. Bien, moi, je ne les vois pas effacées, là, elles
- 25 sont plus pâles, là, c'est écrit plus pâle,

1                   probablement...

2    Q.           O.K., c'est juste plus pâle?

3    R.           ... que j'avais changé de crayon.

4                   **Me GIUSEPPE BATTISTA**

5                   procureur en chef :

6                   Juste un instant, peut-être mon collègue réfère à  
7                   une partie caviardée.

8                   **Me ANDRÉ RYAN**

9                   pour l'Honorable Jean Charest :

10                  Non, non, je regarde...

11                  **Me MICHEL BASTARACHE**

12                  commissaire :

13                  C'est à dix-huit heures (18 h)?

14                  **Me GIUSEPPE BATTISTA**

15                  procureur en chef :

16                  Ah, O.K., non.

17                  **Me ANDRÉ RYAN**

18                  pour l'Honorable Jean Charest :

19                  Ah, O.K., bien je ne sais pas c'est quoi.

20                  **Me RÉJEAN LAVOIE**

21                  pour Me Georges Lalande :

22                  Est-ce que vous permettez...

23                  **Me MICHEL BASTARACHE**

24                  commissaire :

25                  Oui, certainement.

1           **Me RÉJEAN LAVOIE**

2           pour Me Georges Lalande :

3           ... Monsieur le commissaire, que je regarde le  
4           document pour argumenter?

5           **Me MICHEL BASTARACHE**

6           commissaire :

7           Oui, certainement. Attendez un instant, monsieur  
8           Ryan.

9           **Me RÉJEAN LAVOIE**

10          pour Me Georges Lalande :

11          O.K. Alors, il n'y a aucune difficulté, Monsieur  
12          le commissaire, à ce que le témoin témoigne là-  
13          dessus, ça évoque des choses déjà mentionnées  
14          devant le Tribunal.

15          **Me MICHEL BASTARACHE**

16          commissaire :

17          Très bien.

18          **Me ANDRÉ RYAN**

19          pour l'Honorable Jean Charest :

20    Q.       O.K. Alors, à ce moment-là, pouvez-vous juste nous  
21           faire lecture parce qu'on n'est pas capable de  
22           lire à même le document.

23    R.       Oui. Oui, à dix-neuf heures (19 h), c'était  
24           l'assemblée générale du Barreau de Québec et j'ai  
25           croisé maître Bellemare lors de l'assemblée

- 1 générale du Barreau.
- 2 Q. Le trois (3) juin?
- 3 R. Le trois (3) juin, effectivement.
- 4 Q. Le trois (3) mai, pardon, je m'excuse, je ne veux
- 5 pas vous... le trois (3) mai. Je m'excuse.
- 6 R. Trois (3) mai.
- 7 Q. Et le six (6) mai...
- 8 R. Oui.
- 9 Q. ... on a également : «Assemblée générale du
- 10 Barreau de Québec»?
- 11 R. Ah!
- 12 Q. Alors, là, est-ce...
- 13 R. C'est là que...
- 14 Q. C'est laquelle?
- 15 R. Alors, le dix-huit (18)... le trois (3) mai, là,
- 16 c'était une erreur et c'est pour ça qu'il a été
- 17 partiellement effacé, là, pour le reporter au
- 18 jeudi plutôt, c'est le six (6). C'est une erreur
- 19 que j'avais faite dans ma transcription.
- 20 Q. O.K.
- 21 R. Alors, à dix-sept heures (17 h), la bâtonnière au
- 22 Musée du Québec, l'assemblée générale du Barreau.
- 23 Donc...
- 24 Q. Donc, vous dites...
- 25 R. ... le trois (3) mai, c'est effacé, au fond...

- 1 Q. Et vous dites que c'est une...
- 2 R. ... c'est très pâle.
- 3 Q. ... erreur, vous m'avez dit «c'est une erreur dans  
4 ma transcription»?
- 5 R. Oui.
- 6 Q. Donc, quand vous avez refait votre chronologie,  
7 vous l'aviez erronément inscrite le trois (3)...
- 8 R. Oui.
- 9 Q. ... mais c'est plutôt le six (6) que ça a eu lieu?
- 10 R. C'est exact.
- 11 Q. O.K. Et cette retranscription-là, on ne sait pas  
12 quand vous l'avez faite?
- 13 R. Non, pas nécessairement, mais j'indique que le...  
14 que le six (6) mai, j'ai fait cette inscription-là  
15 à mon agenda, j'avais erronément, là -- je... j'y  
16 pense, là -- écrit dans la mauvaise case au fond  
17 en le faisant et je me suis rendu compte à la fin  
18 que ce n'est pas le trois (3), c'était bien le six  
19 (6), après avoir vérifié la date de la tenue de  
20 l'assemblée générale du Barreau.
- 21 Q. Et donc, quand je vous disais que c'était effacé,  
22 c'était...
- 23 R. C'était vrai.
- 24 Q. ... c'était vrai?
- 25 R. Bien, je le lisais, mais c'était pâle, là. Bon,

1           mais c'est effacé.

2   Q.       Bon.

3   R.       C'est une tentative «d'effaçage».

4   Q.       Bien, écoutez, on a l'explication.

5   R.       Voilà.

6   Q.       Alors, c'est un élément qui a été effacé...

7   R.       Oui.

8   Q.       ... mais qui n'est pas particulièrement pertinent.

9           Le huit (8) juin, à la page suivante, on y est  
10          venu tantôt, là, c'est votre déjeuner avec maître  
11          Cliche à l'issue duquel, alors que vous vous  
12          apprêtiez à sortir en buvant votre café, maître  
13          Bellemare est venu à votre table, debout, vous  
14          parler quelques instants?

15   R.       Voilà. Oui, c'est ça.

16   Q.       À la page suivante, le seize (16) juin :

17                               **«Référence article de Antoine**  
18                               **Robitaille sur apparence de**  
19                               **justice.»**

20   R.       Oui, bien c'est un article que monsieur Antoine  
21          Robitaille du Devoir écrit en référence à  
22          l'apparence de justice, du conflit apparent de  
23          justice.

24   Q.       Et je comprends que ça aussi ça a été retranscrit  
25          dans l'agenda, là...

- 1 R. Oui, bien...
- 2 Q. ... pour vous permettre de faire votre  
3 chronologie?
- 4 R. ... ça veut dire que c'était en référence à un  
5 article du journal, donc je n'étais pas un acteur,  
6 là, dans ça, c'est...
- 7 Q. Je comprends, mais moi ce que j'ai compris...
- 8 R. Oui.
- 9 Q. ... et je veux savoir, est-ce que c'est quelque  
10 chose que vous avez écrit le seize (16) juin ou  
11 que vous avez ajouté après?
- 12 R. Ah, ça peut être le seize (16), mais ça peut être  
13 le dix-sept (17) ou le dix-huit (18), là, ça  
14 fait...
- 15 Q. O.K., mais ce n'est pas quelque chose que vous  
16 avez ajouté en refaisant votre chronologie?
- 17 R. Non.
- 18 Q. Pas cet élément-là?
- 19 R. Non, pas cet élément-là.
- 20 Q. Même si c'est écrit «réf»?
- 21 R. Oui.
- 22 Q. Plus tôt, vous nous avez dit que quand vous  
23 écrivez «réf»...
- 24 R. Oui.
- 25 Q. ... ça veut dire que c'est un ajout, mais là ce

1 n'est pas un ajout?

2 R. Bien, c'est...

3 **Me RÉJEAN LAVOIE**

4 pour Me Georges Lalande :

5 Je m'excuse, là, Monsieur le commissaire, ce n'est  
6 pas ce que le témoin a dit. Le témoin a dit :  
7 c'est un ajout...

8 **Me ANDRÉ RYAN**

9 pour l'Honorable Jean Charest :

10 Bien, c'est ça qu'il a dit.

11 **Me RÉJEAN LAVOIE**

12 pour Me Georges Lalande :

13 ... qui... il dit : ça peut être le dix-sept  
14 (17)...

15 **Me MICHEL BASTARACHE**

16 commissaire :

17 Un ajout...

18 **Me RÉJEAN LAVOIE**

19 pour Me Georges Lalande :

20 ... ça peut être le dix-huit (18).

21 **Me MICHEL BASTARACHE**

22 commissaire :

23 ... mais pas une retranscription.

24 **Me RÉJEAN LAVOIE**

25 pour Me Georges Lalande :



1 Un ajout moins... moins récent peut-être que  
2 l'autre.

3 R. Voilà, ce n'est pas une retranscription.

4 **Me ANDRÉ RYAN**

5 pour l'Honorable Jean Charest :

6 Q. Ce n'est pas une retranscription. C'est un ajout,  
7 mais pas une retranscription?

8 R. Oui. Pour bonifier la chronologie.

9 Q. Ça vous va?

10 R. Oui, ça me va très bien.

11 Q. O.K. On tourne la page, le trente et un (31)  
12 juillet, et là, en marge, vous mettez des flèches  
13 entre «31» et «1er», donc vous n'êtes pas certain  
14 de la date, si je comprends bien, ça peut être le  
15 trente et un (31) ou le premier (1er)?

16 R. Oui, attendez...

17 Q. Allez-y, je ne veux pas...

18 R. ... j'y arrive, j'y arrive.

19 Q. ... vous bousculer. Surtout pas maintenant que je  
20 sais que vous avez fait de la boxe!

21 R. Trente et un (31) juillet, excusez-moi, là. Oui,  
22 voilà, encore une fois, là, je me dis c'est le  
23 trente et un (31) ou le premier (1er), je ne sais  
24 pas, là, mais en référence... je fais référence,  
25 là, que je remets copie de ma lettre publique...

- 1 Q. Publique.
- 2 R. ... là, sur le conflit...
- 3 Q. O.K.
- 4 R. ... d'intérêts apparent, là, à Marc Bellemare.
- 5 Q. O.K. Et là, vous dites...
- 6 R. Et là, je...
- 7 Q. ... «je le croise sur rue»?
- 8 R. Oui, c'est un matin, je le croise sur la rue, oui,
- 9 je m'en vais... je m'en allais au Canadian Tire,
- 10 là, dans Sainte-Foy et j'ai dit : je vais passer
- 11 chez lui dans son... mais je ne me rappelais pas
- 12 exactement, je ne connais pas sa... il m'avait
- 13 déjà donné son adresse, mais je ne l'avais pas en
- 14 mémoire. Donc, j'ai passé sur la rue et j'ai été
- 15 assez chanceux de le croiser, il était dans son...
- 16 sa voiture.
- 17 Q. Et vous aviez une copie de votre lettre dans votre
- 18 poche?
- 19 R. C'est ça, oui.
- 20 Q. Vous lui avez donnée en passant?
- 21 R. J'avais l'intention... je voulais aller lui
- 22 remettre chez lui, mais je n'ai pas eu besoin de
- 23 le faire parce que je l'ai rencontré sur la rue.
- 24 Q. Et c'était d'autant plus chanceux que vous n'aviez
- 25 pas l'adresse exacte, donc ça a bien adonné?

- 1 R. Ça a bien tombé.
- 2 Q. Bon. Mais vous ne vous êtes pas parlé?
- 3 R. Bien, on s'est... oui, là...
- 4 Q. On s'est salué?
- 5 R. ... on s'est parlé un peu, là.
- 6 Q. Êtes-vous sorti de la voiture?
- 7 R. Oui, oui, moi j'étais...
- 8 Q. Oui.
- 9 R. ... sorti de la voiture. J'avais stationné ma  
10 voiture et puis je cherchais la maison où est-ce  
11 qu'elle était exactement, et là est arrivé maître  
12 Bellemare dans sa voiture, me dit-il, il dit : «Je  
13 viens d'aller reconduire mes enfants...» je ne  
14 sais pas quoi, donc ça devait être un samedi ou...  
15 oui, c'est ça, c'était un samedi ou un dimanche.
- 16 Q. C'est... en fait, c'est le samedi ou le dimanche?
- 17 R. C'est ça, oui, un ou l'autre, là.  
18 Et j'ai dit : «Tiens, je vous... je vous avais dit  
19 que, quand on est allé au Cochon Dingue, si on  
20 écrivait quelque chose d'autre au niveau public,  
21 là, de lettre publique, je vous en apporte une  
22 copie».
- 23 Q. O.K. Le huit (8) juin, vous lui avez dit ça?
- 24 R. Oui, lorsqu'on a... en sortant, là, quand on s'est  
25 croisé, là, il m'a dit...

- 1 Q. Bien, en fait, ce n'est pas en...
- 2 R. ... bien, ta-ta-ta. Alors, là, je lui ai dit...
- 3 et il est parti en disant : «Si jamais vous avez
- 4 d'autres choses, j'aimerais ça être enfin
- 5 informé.» Voilà.
- 6 Q. Est-ce qu'il vous a... vous n'avez pas -- je vous
- 7 pose la question -- vous ne lui avez jamais rien
- 8 transmis par courriel?
- 9 R. Je ne pense pas. Je ne crois pas. C'est peut-
- 10 être possible, mais je ne crois pas.
- 11 Q. Avez-vous son adresse courriel?
- 12 R. Euh... mon Dieu! Je ne peux pas vous...
- 13 Q. Vous ne pouvez pas me le dire?
- 14 R. ... je ne peux pas vous confirmer, là, il me
- 15 semble que oui, mais je ne suis pas certain, là...
- 16 Q. Je comprends.
- 17 R. ... il faudrait que je regarde la liste.
- 18 Q. Mais de toute façon ce n'est pas vraiment
- 19 pertinent puisque vous êtes allé vous
- 20 stationner...
- 21 R. Voilà, oui.
- 22 Q. ... vous avez cherché sa maison et vous l'avez
- 23 trouvé?
- 24 R. Oui.
- 25 Q. Bon. Je tourne la page, je crois que je tourne

- 1           deux (2) pages et je vous amène au quatre (4)  
2           septembre. Une page, pardon.
- 3   R.       Quatre (4) septembre, vous me dites?
- 4   Q.       Oui. Je m'excuse... je m'excuse, maître Lalande,  
5           je veux juste... j'ai oublié de vous poser une  
6           question sur le trente et un (31) juillet.
- 7   R.       Oui.
- 8   Q.       Alors, je vous ramène en arrière.  
9           Entre parenthèses, quand c'est écrit «Conflit  
10          intérêts apparent», est-ce qu'on parle du conflit  
11          de la Commission?
- 12   R.       C'était une... une note, oui, sur les conflits  
13          d'intérêts apparents tirés des jugements de la  
14          Cour suprême.
- 15   Q.       D'accord, je comprends.  
16          Alors, je vous demande de tourner la page comme je  
17          vous l'avais demandé précédemment et, là, c'est  
18          moi qui me... on était donc au quatre (4)  
19          septembre.
- 20   R.       On est rendu en septembre, bon, le quatre (4)  
21          septembre.
- 22   Q.       Et là, il y a une... encore une fois, là, je  
23          m'excuse, peut-être que... il y a une inscription  
24          qui n'apparaît pas clairement, est-ce que c'est  
25          quelque chose qui a été effacé ou caviardé?

1           **Me RÉJEAN LAVOIE**

2           pour Me Georges Lalande :

3           De quoi parlez-vous exactement?

4           **Me ANDRÉ RYAN**

5           pour l'Honorable Jean Charest :

6    Q.    Au bas du quatre (4) septembre, je veux juste  
7           savoir s'il y a une mention pertinente pour la  
8           Commission?

9    R.    Oui... en tout cas, je n'ai pas pu l'écrire dans  
10           mon agenda parce que je ne l'avais plus, là, je  
11           l'avais remis à...

12   Q.    O.K. Mais il n'y a rien, vous, dans votre agenda  
13           le quatre (4) septembre?

14   R.    Oui, mais ce que vous avez probablement, c'est que  
15           l'autre côté de la page...

16   Q.    Est-ce que ça se peut que ce soit juste du feutre  
17           qui a débordé de la page?

18   R.    ... j'avais écrit à l'encre.

19   Q.    Voilà, c'est ce que je pensais.

20   R.    Et c'est ça qui a traversé, là, c'est l'encre.

21   Q.    O.K. Alors, ça fait le tour pour 49-P.

22   R.    Maître...

23   Q.    Je vais vous demander d'aller à...

24   R.    Maître Ryan, je voudrais vous ajouter que, hier,  
25           j'hésitais en vous disant «il me semble que j'ai

1           rencontré monsieur Fava au moins une autre fois  
2           entre le mois de juillet et le mois de septembre».   
3           J'avais pourtant témoigné le matin en disant que,   
4           le sept (7) août, je l'avais rencontré et,   
5           effectivement, le sept (7) août, et ça va répondre   
6           à votre question, j'ai eu l'occasion de rencontrer   
7           monsieur Fava au Bistango.

8    Q.       Oui, j'ai vu ça dans le journal ce matin.   
9           Prenez 50-P, s'il vous plaît, monsieur... maître   
10          Lalande.

11         **Me RÉJEAN LAVOIE**

12          pour Me Georges Lalande :

13          Je m'excuse, Monsieur le commissaire, mais c'est   
14          une boutade que j'apprécie...

15         **Me ANDRÉ RYAN**

16          pour l'Honorable Jean Charest :

17          Ah, écoutez, c'est juste une plaisanterie.

18         **Me RÉJEAN LAVOIE**

19          pour Me Georges Lalande :

20          ... qui peut être bien drôle, mais mon confrère   
21          l'a aussi vu dans les agendas qui ont été   
22          produits, parce que c'est noté le sept (7) août,   
23          puis il a témoigné là-dessus. Alors, vous   
24          savez...

25

1                   **Me ANDRÉ RYAN**

2                   pour l'Honorable Jean Charest :

3           Q.       Je vais vous demander de prendre 50-P, maître  
4                   Lalande. Je ne voulais pas vous blesser, là, je  
5                   l'ai vu et je vous remercie, on va y revenir  
6                   momentanément tantôt.

7                   50-P, c'est la deuxième partie de l'agenda deux  
8                   mille dix (2010) que nous avons cotée ce matin,  
9                   là.

10          R.       Oui, qui commence le douze (12) juillet?

11          Q.       Exactement. Et je vous demande d'aller à la  
12                   deuxième page immédiatement, au trente et un (31)  
13                   juillet.

14          R.       Oui.

15          Q.       Donc, c'est la copie de ce qu'on vient de faire,  
16                   ça?

17          R.       C'est exact.

18          Q.       O.K. Et on va aller plus loin. Alors, la seule  
19                   autre mention, si je comprends bien, dans 50-P...  
20                   en fait, 50-P, maître Beauparlant, peut-être vous  
21                   pouvez m'aider, c'était la... ça a été remis en  
22                   ordre chronologique, c'est ça?

23                   **Me MYRIAM BEAUPARLANT**

24                   pour la Commission :

25                   Celle-là a été remise aux parties hier.



1                   **Me ANDRÉ RYAN**

2                   pour l'Honorable Jean Charest :

3                   O.K., parfait.

4           Q.       Alors, je m'excuse, on peut serrer 50-P, c'est une  
5                   copie essentiellement de ce qu'on vient de  
6                   traverser ensemble.

7           R.       Très bien.

8           Q.       Bon. Maintenant je voudrais savoir quelque chose,  
9                   maître Lalande. Au-delà de la remise de l'article  
10                  que vous avez fait à maître Bellemare le trente et  
11                  un (31) juillet ou le premier (1<sup>er</sup>) août, là, hein,  
12                  on vient de regarder ça, le trente et un (31) ou  
13                  le premier (1<sup>er</sup>), vous allez au Canadian Tire?

14          R.       Oui.

15          Q.       Vous stationnez votre voiture et il arrive sur  
16                  l'entrefaites, vous lui remettez copie.

17                  Depuis cette date-là, avez-vous eu d'autres  
18                  contacts avec maître Bellemare?

19          R.       Non.

20          Q.       Aucun contact?

21          R.       Je n'ai pas eu de contact après.

22          Q.       Est-ce que vous avez eu des contacts... je vais  
23                  vous poser des questions, je comprends que la  
24                  réponse va être la même, mais pour moi c'est  
25                  important de...

1 R. Oui oui oui.

2 Q. ... les décliner.

3 Vous ne vous êtes pas parlé au téléphone?

4 R. Non.

5 Q. Est-ce que vous vous êtes écrit?

6 R. Non.

7 Q. Non, est-ce que vous vous êtes parlé par personne  
8 interposée?

9 R. Non.

10 Q. Est-ce que vous êtes membre d'associations ou de  
11 groupements auxquels appartient également maître  
12 Bellemare?

13 R. Non, je ne connais pas de... d'associations ou  
14 groupements où ce serait...

15 **Me RÉNALD BEAUDRY**

16 pour Me Marc Bellemare :

17 Je vais m'objecter, Monsieur le commissaire.

18 Parce que je laisse mon confrère travailler depuis

19 tôt ce matin et le but de la Commission, c'est

20 vraiment de travailler sur le processus de

21 nomination des juges et, là, tout ce que mon

22 confrère fait depuis au moins une heure, c'est

23 d'essayer de trouver quelque chose au niveau de la

24 crédibilité, soit de monsieur Lalande ou soit de

25 maître Bellemare, mais on ne parle pas du

1            processus de nomination des juges. Alors, je  
2            m'objecte à ce que mon confrère continue dans  
3            cette volée-là.

4            **Me ANDRÉ RYAN**

5            pour l'Honorable Jean Charest :

6            Je vous remercie. Monsieur le commissaire, j'ai  
7            complété mes questions en ce qui a trait à ce  
8            volet-là, j'ai une dernière question à poser à  
9            maître Lalande.

10          Q.        Je vous ai fait amener ce matin le cahier 2-P, qui  
11                est le cartable en bas de la pile, là, à votre  
12                gauche, et je vous demanderais de prendre l'onglet  
13                34 qui est un article auquel nous avons référé à  
14                quelques reprises.

15          R.        Vous m'avez dit l'onglet 34?

16          Q.        34, exactement.

17                C'est un article de monsieur Dany Doucet du  
18                quatorze (14) avril deux mille dix (2010), nous en  
19                avons parlé.

20          R.        C'est la page 84 que vous parlez?

21          Q.        Exactement.

22                **Me RÉJEAN LAVOIE**

23                pour Me Georges Lalande :

24                Si vous permettez, Monsieur le commissaire, avant  
25                qu'on avance, là, je vais consulter le document.

1           **Me MICHEL BASTARACHE**

2           commissaire :

3           Oui.

4           **Me ANDRÉ RYAN**

5           pour l'Honorable Jean Charest :

6           À la dernière page, en fait, l'avant-dernier  
7           paragraphe.

8           **Me RÉJEAN LAVOIE**

9           pour Me Georges Lalande :

10          La référence, confrère, l'onglet...?

11          **Me ANDRÉ RYAN**

12          pour l'Honorable Jean Charest :

13          Onglet 34.

14          **Me RÉJEAN LAVOIE**

15          pour Me Georges Lalande :

16          34.

17          **Me ANDRÉ RYAN**

18          pour l'Honorable Jean Charest :

19          L'avant-dernier paragraphe de l'article.

20          **Me RÉJEAN LAVOIE**

21          pour Me Georges Lalande :

22                                   **«Certains me conseillaient.»**

23          **Me ANDRÉ RYAN**

24          pour l'Honorable Jean Charest :

25          Exactement.

1 Q. Je veux juste savoir, monsieur Lalande...

2 R. C'est... excusez-moi, c'est bien la page 84?

3 Q. Exactement.

4 R. Voilà.

5 **Me MICHEL BASTARACHE**

6 commissaire :

7 86 plutôt?

8 **Me ANDRÉ RYAN**

9 pour l'Honorable Jean Charest :

10 Oui. L'article a trois (3) pages, donc moi, je  
11 réfère à l'avant-dernier paragraphe...

12 R. Oui.

13 Q. ... à la page 86, l'avant-dernier paragraphe de  
14 l'article.

15 R. Très bien.

16 Q. Maître Bellemare y est cité en disant :

17 **«Certains me conseillaient de tout**  
18 **dire en quittant la politique, mais**  
19 **j'avais perdu une année de ma vie**  
20 **là-dedans et je voulais passer à**  
21 **autre chose, a-t-il déclaré au**  
22 **journal.»**

23 Certains, avec un S. Est-ce que vous êtes l'un de  
24 ceux qui avez conseillé à maître Bellemare de ne  
25 rien dire en quittant la politique?

- 1 R. Non, absolument pas.
- 2 Q. O.K. J'ai une dernière ligne de questions que  
3 j'avais oubliée, et je m'en excuse, mais je vais  
4 vous référer de nouveau à votre propre cartable,  
5 cette fois-ci à l'onglet 3.
- 6 R. 44... 44-P?
- 7 Q. 44-P, exactement.
- 8 R. Oui.
- 9 Q. Cette fois-ci à l'onglet 3...
- 10 R. Oui.
- 11 Q. ... plus précisément à la page 11.
- 12 R. Oui.
- 13 Q. Et je vous reviens avec le... le neuf (9) juillet,  
14 vous avez témoigné à l'effet, maître Lalande, que  
15 vous vous êtes rendu au bureau du ministre du  
16 Travail...
- 17 R. Oui.
- 18 Q. ... pour présenter votre... en fait, ce qui allait  
19 devenir le projet de loi 35, donc l'esprit de la  
20 réforme des tribunaux administratifs...
- 21 R. C'est exact.
- 22 Q. ... qui était envisagée?
- 23 R. Exact.
- 24 Q. Est-ce que vous êtes certain des... en fait, hier,  
25 j'ai fait... je vous ai demandé si vous vous

- 1           souveniez qui était présent, est-ce que vous vous  
2           souvenez si monsieur Després était présent?
- 3   R.       Le ministre?
- 4   Q.       Oui?
- 5   R.       Oui.
- 6   Q.       D'accord. Et vous avez eu, avez-vous dit, une  
7           autre rencontre avec monsieur Després?
- 8   R.       Oui.
- 9   Q.       Et je vous réfère à la page 18, toujours du même  
10          cahier, mais cette fois à l'onglet 4.
- 11   R.       ... Oui. J'ai la page 18, oui.
- 12   Q.       Oui. Et donc, le mardi deux (2) septembre...
- 13   R.       Oui.
- 14   Q.       ... est-ce qu'il est exact de dire que c'est votre  
15          deuxième rencontre au bureau du ministre Després?
- 16   R.       Oui, au 200, chemin Ste-Foy au sixième étage.  
17          Oui.
- 18   Q.       À quelle heure?
- 19   R.       C'est bien ça, oui.
- 20   Q.       À quelle heure?
- 21   R.       ... Probablement vers quinze heures trente  
22          (15 h 30), là, ce que je peux comprendre, parce  
23          que je n'ai pas fixé l'heure précise, mais c'est  
24          entre midi (12 h) et dix-huit heures (18 h).  
25          C'est dans l'après-midi.

- 1 Q. O.K. C'est inscrit en bas, je ne veux pas vous...  
2 en bas, c'est écrit «sixième étage» à côté de  
3 «dix-huit heures (18 h)», mais, dans le fond,  
4 c'est parce que vous avez manqué d'espace, c'est  
5 ça?
- 6 R. Oui. Probablement, oui.
- 7 Q. Donc, ce n'est pas à dix-huit heures (18 h)?
- 8 R. Je ne crois pas, non, que ce soit à dix-huit  
9 heures (18 h). C'était au cours de l'après-midi,  
10 là, les... non, ce n'est pas...
- 11 Q. O.K. Et vous, comme représentant du ministère de  
12 la Justice, est-ce que vous étiez seul?
- 13 R. Je pense que... oui, je devais...
- 14 Q. Oui?
- 15 R. ... être seul. Oui.
- 16 Q. O.K. Maître Bellemare ne vous a pas accompagné?
- 17 R. Non.
- 18 Q. Ni à l'une, ni à l'autre rencontre?
- 19 R. C'est exact.
- 20 Q. O.K. Je vous remercie.
- 21 **Me MICHEL BASTARACHE**  
22 commissaire :  
23 Monsieur Dugas?  
24 **CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ DUGAS**  
25 pour le Parti libéral du Québec :



1           Oui.

2           Bonjour, maître Lalande.

3   R.       Bonjour.

4   Q.       André Dugas, je représente le Parti libéral du  
5           Québec.

6           Sans rentrer dans les détails, je voudrais  
7           connaître dans les grandes lignes, là, la  
8           progression du projet de réforme des tribunaux  
9           administratifs. On sait qu'il a été déposé  
10          officiellement à l'Assemblée nationale le seize  
11          (16) novembre ou le treize (13) novembre...

12          **Me MICHEL BASTARACHE**

13          commissaire :

14          Alors, monsieur Dugas...

15          **Me ANDRÉ DUGAS**

16          pour le Parti libéral du Québec :

17          Oui?

18          **Me MICHEL BASTARACHE**

19          commissaire :

20          ... il me semble qu'on est allé en détail dans la  
21          progression de ce projet de loi, monsieur Lalande  
22          a témoigné quant à toutes les étapes, ses  
23          représentations. Qu'est-ce qu'on va ajouter, là,  
24          ici?

25

1                   **Me ANDRÉ DUGAS**

2                   pour le Parti libéral du Québec :

3                   En fait, je veux juste essayer de dater certains  
4                   événements pour pouvoir ensuite questionner le  
5                   témoin ou évaluer une certaine crédibilité, pas  
6                   nécessairement de ce témoin-là, à partir de dates.  
7                   Alors moi, en fait, je vais peut-être rephraser ma  
8                   question, avec votre permission.

9           Q.       À partir de quel moment aviez-vous bâti les thèmes  
10                   de la réforme que vous vouliez proposer? Donc, je  
11                   sais que le projet de loi, c'est une rédaction  
12                   finale, mais à partir de quel moment les grandes  
13                   lignes étaient distinguées?

14          R.       Ça a commencé dans le temps des... novembre,  
15                   décembre deux mille deux (2002) alors qu'il y  
16                   avait... je participais à un groupe de travail à  
17                   la permanence du Parti libéral du Québec à Québec  
18                   pour écrire ce qui allait être dans le programme  
19                   politique de la réforme de la justice  
20                   administrative.

21          Q.       Hum hum. Est-ce qu'on peut dire qu'à l'été deux  
22                   mille trois (2003) les grandes lignes étaient plus  
23                   que tracées, puis votre agenda était fait au  
24                   niveau de la loi?

25          R.       Oui, pas mal. Il était... il était tracé, on

1           avait... au tout début, au mois de juin, je crois,  
2           ou au début de juillet, quand j'ai rencontré le  
3           ministre du Travail, monsieur Després à ce moment-  
4           là, on avait, là, une présentation bien articulée  
5           de ce qu'on souhaitait dans cette réforme-là, mais  
6           elle a été bonifiée au cours de l'été avec les  
7           rencontres que j'ai eues avec l'ensemble des  
8           intervenants.

9    Q.    D'accord. Et ces rencontres-là ont commencé à  
10           partir de quel moment?

11   R.    Ont commencé, de mémoire, là, au mois de... au  
12           mois de juin, très tôt en juin. Quand je suis  
13           entré au travail, une semaine après, j'étais dans  
14           le... j'ai établi le... les... la tournée, là, qui  
15           allait se faire, je l'ai appelé tournée, mais...  
16           et c'est une des raisons pour laquelle je me  
17           retrouvais en charge de cette... de cette... ce  
18           groupe de réforme sur le plan administratif, c'est  
19           que j'avais un assez bon carnet d'adresses des  
20           employeurs, des syndicats et...

21   Q.    Des partenaires en généraux?

22   R.    Oui, des présidents de... des... des présidents...  
23           des directions, puis comme... et la plupart des  
24           présidents qui sont des... des sociétés d'État, et  
25           du privé aussi, le Barreau, les avocats de

1           pratique privée aussi, ça, ça a pris une bonne  
2           partie de pratique privée qui se spécialisait en  
3           droit administratif. Voilà.

4    Q.    D'accord. Je vais essayer d'orienter vers une  
5           certaine date. Je vois à vos... à votre agenda  
6           deux mille trois (2003), le quatre (4), cinq (5),  
7           autour de cette semaine-là, septembre deux mille  
8           trois (2003), il y a des communications avec les  
9           noms de monsieur Massé, de monsieur Taillon,  
10          j'imagine que c'était vos interlocuteurs au niveau  
11          de la CSST...

12   R.    C'est exact.

13   Q.    ... principaux?

14          Ces gens-là étaient comme coprésidents des  
15          différents groupes d'intérêt qui sont regroupés...

16   R.    Oui. Oui.

17   Q.    ... à la CSST?

18   R.    Oui, c'est tout à fait ça.

19   Q.    Et à partir de ce moment-là, est-ce que les  
20          grandes lignes du projet étaient arrimées ou il y  
21          a eu certains changements qui se sont finalement  
22          concrétisés dans le projet de loi de novembre?

23   R.    Oui, les changements qu'il y a eu dans...  
24          initialement, le projet de réforme faisait en  
25          sorte que les représentants paritaires qui se

1           retrouvent à la CLP à l'heure actuelle, bien,  
2           disparaissaient...

3       Q.     Hum hum.

4       R.     ... alors le paritarisme était retourné à la CSST,  
5           mais quand on arrivait au tribunal de dernière  
6           instance, il n'y avait pas d'assesseur et c'est là  
7           qu'il y a eu beaucoup de discussion avec les  
8           formules de «opting in» puis «opting out»,  
9           finalement pour finir avec la formule d'«opting  
10          out» qui était de... qui faisait en sorte que si  
11          on de... pour les instances de la CLP, si les  
12          parties, une des parties demandait la présence  
13          d'assesseurs...

14      Q.     Hum hum.

15      R.     ... non pas d'assesseurs, je m'excuse, de  
16           représentants paritaires, bien là, les... si les  
17           deux (2) parties étaient d'accord, il y avait une  
18           invitation à ce qu'ils participent.

19      Q.     D'accord.

20      R.     Sinon, il n'y en avait pas.

21      Q.     D'accord, mais je ne voulais pas rentrer dans les  
22           détails du projet de loi, mais c'est quand même  
23           instructif, je vous remercie.

24           Ce que je veux savoir c'est finalement, au mois de  
25           septembre, là, votre agenda, votre plan, là, pour

1 le dépôt, est-ce que je comprends que dans votre  
2 tête au mois de septembre c'était pour être déposé  
3 dans un mois ou deux (2), puis ensuite passé en  
4 commission parlementaire au début de l'année pour  
5 être discuté quelque part, parce qu'on voit que ça  
6 a vraiment accroché, là, au mois de mars ou au  
7 mois d'avril, mais ce scénario-là, est-ce que  
8 c'est un scénario qui était plausible au mois de  
9 septembre deux mille trois (2003)?

10 R. Oui, très plausible, d'autant plus que je  
11 participais avec les légistes du ministère de la  
12 Justice à la rédaction de ce projet-là qui  
13 était... et, bon, puis il y avait... c'était ça  
14 aussi mon mandat de le préparer, de le faire  
15 approuver par le ministre, mais c'était dans...  
16 c'était plausible, c'était même assez prévisible  
17 que ça devait être déposé en quelque part au mois  
18 de novembre.

19 Q. D'accord. Puis est-ce que vous vous attendiez à ce  
20 que, justement vous, que ce soit étudié puis voté  
21 en troisième lecture quelque part après... en deux  
22 mille quatre (2004), finalement, après le mois de  
23 janvier?

24 R. Oui, parce que la très grande majorité des  
25 personnes que j'ai rencontrées, d'ailleurs c'est

1 validé par les mémoires qui ont été... lors des  
2 audiences, sauf le groupe de la CSST, là, qui  
3 était...

4 Q. Rébarbatif?

5 R. ... rébarbatif. J'ai expliqué hier que pour les...  
6 que pour le Conseil du patronat c'était des  
7 questions de coûts, c'était économique, ils ne  
8 voulaient pas prendre en charge les coûts  
9 additionnels, je les comprends très bien. Sur le  
10 côté syndical, bien c'était une option, c'était  
11 plus... comment dirais-je, donc, c'était...  
12 c'était une vision, là, qu'ils avaient parce que  
13 pour eux ce tribunal-là devait être une des  
14 instances de la CSST.

15 Q. D'accord.

16 Alors, si je comprends bien, là, je ne veux pas  
17 mettre des mots dans votre bouche, au mois de  
18 septembre on dépose d'ici un mois ou deux (2) le  
19 projet de loi, ensuite il est discuté, il va en  
20 commission parlementaire, on reçoit les  
21 commentaires des différents intervenants...

22 R. C'est exact.

23 Q. ... on passe le cap de l'année...

24 R. Oui.

25 Q. ... puis ensuite le dossier se dirige vers la

- 1           troisième lecture.
- 2           Est-ce que c'était une vision, cet agenda-là --
- 3           j'appelle ça un agenda législatif, là...
- 4   R.       Oui, oui.
- 5   Q.       ... ce n'est peut-être pas la bonne expression,
- 6           mais en tout cas, on va définir nos mots -- est-ce
- 7           que ça, c'était partagé entre vous puis le
- 8           ministre que c'était votre compréhension et, selon
- 9           vous, celle du ministre?
- 10   R.       C'est exact.
- 11   Q.       Bon. O.K.   Donc, au deux (2) septembre, là, ou
- 12           autour du deux (2) septembre, le ministre ne vous
- 13           a pas dit : On règle tout ça à l'automne?
- 14   R.       Non, bien, je ne me rappelle pas qu'il a dit qu'on
- 15           va... mais il peut l'avoir dit parce qu'il était
- 16           souvent très pressé.
- 17   Q.       Oui, mais quelqu'un qui a de l'expérience comme
- 18           vous, vous lui auriez dit : Bien, écoutez, il faut
- 19           au moins commencer par déposer le projet de loi...
- 20   R.       C'est...
- 21   Q.       ... il faut au moins consulter...
- 22   R.       C'était...
- 23   Q.       ... il faut au moins ensuite aller en commission
- 24           parlementaire puis, là la fin de session, là, en
- 25           décembre. Alors, je présume que...



- 1 R. C'est exact.
- 2 Q. ... l'agenda, c'est celui dont on a parlé tout à  
3 l'heure?
- 4 R. C'est exact.
- 5 Q. D'accord.
- 6 On va parler du huit (8)... du huit (8) mai, vous  
7 savez on en a parlé, là, le moment... le huit (8)  
8 mai deux mille trois (2003), au moment où monsieur  
9 Fava vous aurait parlé, là, de nomination de  
10 juges?
- 11 R. Huit (8) juillet.
- 12 Q. Huit... excusez-moi, huit (8) juillet, pardon.  
13 Est-ce que monsieur Fava... vous avez témoigné là-  
14 dessus hier, est-ce que monsieur Fava a employé le  
15 mot «j'ai fait des pressions sur Marc Bellemare»?
- 16 R. Non.
- 17 Q. Non? C'est votre témoignage, il dit : j'ai  
18 demandé ou...
- 19 R. Non, non.
- 20 Q. ... quels mots?
- 21 R. Il n'y a pas eu de... de la façon que ça s'est  
22 fait, il observait, il me faisait l'observation  
23 que pour l'aider dans son travail de percepteur...
- 24 Q. Hum hum.
- 25 R. ... il fallait qu'il soit capable de retourner

1 l'ascenseur et soit capable de donner quelque  
2 chose aux gens pour ça et pour lui, il m'avait  
3 d'ailleurs déclaré, là -- je ne l'ai peut-être pas  
4 écrit, là -- mais qu'un projet de loi qui ne fait  
5 pas une nomination, ce n'est pas un bon projet de  
6 loi pour lui...

7 Q. Hum hum.

8 R. ... et là, dans votre projet de loi vous vous en  
9 venez avec... pour en enlever des nominations et  
10 les... pas des assesseurs, mais des représentants  
11 paritaires.

12 Alors, ça, ce n'était pas sa vision et, donc, il  
13 avait parlé au ministre, j'imagine, et il me  
14 disait : «Le ministre n'est pas très coopératif.»

15 Q. D'accord, mais hier j'avais compris que monsieur  
16 Fava vous a... avait employé de sa propre bouche  
17 le mot «pressions», je veux juste vous lire pour  
18 être certain qu'on s'est bien...

19 R. Oui, d'accord.

20 Q. ... compris, mais je comprends ce que vous me  
21 dites présentement, là. Je suis à la page 152 et  
22 je vais prendre toute la réponse, là, ça va...

23 R. Quelle date que c'est?

24 Q. Hier après-midi.

25 R. Oui, mais dans l'agenda, là?

1 Q. Non, non, ce n'est pas dans l'agenda...

2 R. O.K.

3 Q. ... je lis la transcription.

4 R. Parfait, allez.

5 Q. Je m'excuse si je n'ai pas été clair.

6 **Me RÉJEAN LAVOIE**

7 pour Me Georges Lalande :

8 Est-ce qu'on peut avoir le texte, s'il vous plaît?

9 **Me ANDRÉ DUGAS**

10 pour le Parti libéral du Québec :

11 Je vous en prie. Je vais attendre que votre avocat  
12 puisse la voir. Ça va?

13 R. Merci.

14 Q. Vous pouvez lire à partir de la page 152, il y a  
15 la question qui est à la ligne 1.

16 R. Oui.

17 Q. Puis le mot «pressions» est à la ligne 10. Alors,  
18 je le lis, là, on relate le moment où vous avez  
19 essayé de parler au ministre, il est question de  
20 pressions, là, selon vous :

21 **«Bien, je lui ai dit, d'abord,**  
22 **c'était sur la justice**  
23 **administrative et avant... quand on**  
24 **avait terminé, j'ai dit : "Je**  
25 **voudrais vous rajouter, Monsieur le**



- 1 je ne veux pas vous...
- 2 R. Oui.
- 3 Q. ... je ne veux pas vous tromper, et déjà vous  
4 aviez le sentiment, vous, que c'était des  
5 pressions?
- 6 R. J'avais le... -- lorsque monsieur Fava me parlait?
- 7 Q. Oui, le huit (8) juillet, là.
- 8 R. Qu'il ferait des pressions sur moi?
- 9 Q. Non, non, sur le ministre Bellemare?
- 10 R. Non, j'avais la... bien, peut-être s'agissait-il  
11 de pressions, là, il y avait sûrement en quelque  
12 part, il demandait au ministre, puis le ministre  
13 lui répétait que c'était lui qui était le seul  
14 maître des nominations, il écoutait ce que  
15 monsieur Fava avait à lui dire, mais il n'allait  
16 pas dans le sens qui était suggéré par maître  
17 Fava.
- 18 Q. Non, je comprends.  
19 On va essayer de regrouper deux (2) types  
20 d'incidents...
- 21 R. Oui.
- 22 Q. ... puis votre réaction, c'est surtout ça que je  
23 veux voir. Là, le huit (8) juillet, on parle de  
24 monsieur Fava qui veut...
- 25 R. Oui.

1 Q. ... forcer le ministre, d'une certaine façon, à  
2 nommer des juges...

3 R. Oui.

4 Q. ... selon un marché, un certain marché.

5 Le douze (12) décembre, on a quelque chose qui  
6 ressemble à ça, et puis ce que j'ai compris, j'ai  
7 bien relu votre transcription, quand vous êtes  
8 venu pour avertir le ministre de ça, il a coupé  
9 court à l'explication, vous n'avez pas pu entrer  
10 dans le détail. C'est bien votre témoignage,  
11 n'est-ce pas?

12 R. Tout à fait.

13 Q. Bon. Est-ce que vous lui avez parlé à ce moment-là  
14 du juge Gagnon qui était pour être nommé à la Cour  
15 d'appel, que ce soit le huit (8) juillet ou le  
16 douze (12) décembre, là?

17 R. Non.

18 Q. Non. On reste au huit (8) juillet parce que vos  
19 notes parlent du juge Gagnon. ET vous vous  
20 rappelez, hier, maître Battista vous a posé la  
21 question il y a une lettre du trois (3) juillet où  
22 on parle d'une certaine recommandation, ce n'est  
23 pas le juge Gagnon. Ensuite il y a une autre  
24 lettre du douze (12) août où on parle de six (6)  
25 juges, mais le nom du juge Gagnon comme juge en

1 chef n'est pas mentionné, et moi j'ai souvenir,  
2 puis peut-être que je me trompe, mais que maître  
3 Bellemare a témoigné qu'il avait rencontré le juge  
4 Gagnon en septembre. Alors, il ne serait pas  
5 possible que le juge Gagnon, d'après vous, ait été  
6 dans le collimateur à partir du mois de septembre  
7 plutôt qu'au mois de juillet?

8 R. Je ne peux vraiment pas commenter même là-dessus  
9 parce que je n'ai pas suivi. D'abord, les  
10 nominations de juges, c'était maître Fava qui me  
11 disait, bon, qu'il fallait que le ministre lui  
12 retourne l'ascenseur et puis qu'il me disait, bon,  
13 qu'il était capable de percevoir jusqu'à un  
14 million (1 000 000), je prenais ça un peu, bon, je  
15 trouvais qu'il était un peu vantard, peut-être,  
16 dans tout ceci, mais c'était... mais c'était  
17 sérieux parce que maître Fava était quelqu'un  
18 d'influence et quelqu'un que je respectais  
19 beaucoup, qui était... alors, qui était un habile  
20 négociateur, donc...

21 Q. Mais, moi, ma question c'était sur le juge Gagnon,  
22 là.

23 R. Oui?

24 Q. La première personne qui vous en parle c'est Fava,  
25 c'est monsieur Fava, si je comprends bien?

- 1 R. C'est exact, oui.
- 2 Q. Puis vous ne vous êtes pas renseigné pour savoir  
3 à partir de quel moment les démarches de maître  
4 Bellemare pour identifier un juge en chef, qui se  
5 sont matérialisées par la nomination du juge  
6 Gagnon, ont commencé?
- 7 R. Non.
- 8 Q. Non?
- 9 R. Je n'ai pas fait de suivi ou d'interrogation à cet  
10 égard.
- 11 Q. À deux (2) reprises, en fait, on va rester sur le  
12 juge Gagnon au mois de juillet, je pense que vous  
13 avez assez d'expérience, vous êtes un avocat puis  
14 vous avez une carrière au ministère de la Justice,  
15 vous avez assez d'expérience pour savoir que la  
16 désignation du juge en chef de la Cour du Québec,  
17 c'est important?
- 18 R. Oui.
- 19 Q. Pour sept (7) ans?
- 20 R. Oui.
- 21 Q. C'est quelqu'un qui va «leader», excusez  
22 l'expression, diriger la cour pour une longue  
23 période, l'orientation, la philosophie,  
24 l'efficacité, c'est très important?
- 25 R. C'est juste.



1 Q. Et ce concours-là est animé par une seule personne  
2 finalement, c'est par le ministre de la Justice,  
3 il n'y a pas de concours public, il y a simplement  
4 que des juges savent qu'à un moment donné il va y  
5 avoir une nomination, que le terme du juge en chef  
6 précédent aboutit et qu'il faut trouver un  
7 remplaçant pour donner de l'énergie, si vous  
8 voulez, aux trois cent quelques juges qui forment  
9 la Cour du Québec.

10 C'est un long préambule.

11 Ce concours-là, saviez-vous qu'il était dirigé par  
12 maître Bellemare et une équipe rapprochée, lui, sa  
13 secrétaire et peut-être le sous-ministre? Est-ce  
14 que vous en saviez quelque chose?

15 R. Absolument pas.

16 Q. Bon. Mais vous saviez au moins que le ministre  
17 Bellemare faisait des rencontres, évaluait des  
18 c.v., évaluait, consultait différents juges,  
19 différents intervenants de justice, le Barreau,  
20 est-ce que vous saviez ça à l'époque?

21 R. J'avais une vague connaissance que madame la juge  
22 en chef St-Louis quittait ses fonctions...

23 Q. Hum hum.

24 R. ... et qu'il fallait qu'il y ait un remplaçant, et  
25 ça circulait assez au ministère de la Justice, des

1 gens qui disaient, bon, qui ce sera ou...?  
2 Mais je n'ai vraiment pas attaché d'importance à  
3 ça parce que ce n'était pas du tout dans ma zone  
4 de performance et j'étais assez occupé sur 35 que  
5 je ne touchais pas à ça.

6 Q. Mais quand même, là, que quelqu'un de la rue,  
7 d'une certaine façon, qui n'est pas du ministère  
8 de la Justice, vous parle du juge Gagnon comme un  
9 choix du ministre, juge en chef, hein, il dit :  
10 «Il peut bien nommer son juge Gagnon s'il veut...

11 R. Oui.

12 Q. ... on va le laisser», c'est assez particulier  
13 d'après moi, et est-ce que ça ne vous a pas  
14 inquiété de voir qu'il y avait des fuites à ce  
15 niveau-là? Autrement dit un concours qui... bien,  
16 pas un concours, une désignation qui est faite par  
17 le ministre de la Justice, il consulte, il y a  
18 peut-être sa secrétaire qui fait les appels  
19 téléphoniques ou les communications pour  
20 rencontrer des gens, ça doit être dans le plus  
21 grand secret...

22 **Me RÉNALD BEAUDRY**

23 pour Me Marc Bellemare :

24 Mon confrère est en train de plaider, Monsieur le  
25 commissaire, je l'interromps, mais ce serait

1 important qu'il pose des questions au lieu de  
2 plaider, sa plaidoirie on la fera au mois  
3 d'octobre à quelque part.

4 **Me ANDRÉ DUGAS**

5 pour le Parti libéral du Québec :

6 Je ne pense pas que je fais une plaidoirie parce  
7 que je pense que, pour les gens qui nous écoutent,  
8 là, le concours du juge... en fait, nommer un juge  
9 en chef, c'est important, il y a un processus ou  
10 il y a une restriction au niveau de la  
11 communication, ça doit être confidentiel, on a un  
12 témoin ici qui voit qu'il y a un bris de  
13 confidentialité au plus haut échelon du ministère,  
14 puis qui ne réagit pas. Alors, je veux lui poser  
15 des questions à ce niveau-là.

16 **Me MICHEL BASTARACHE**

17 commissaire :

18 Je ne suis pas sûr que vous avez démontré qu'il y  
19 avait un bris de confidentialité, vous avez  
20 quelqu'un qui dit le ministre devrait considérer  
21 monsieur Gagnon.

22 **Me ANDRÉ DUGAS**

23 pour le Parti libéral du Québec :

24 Non, on va lui laisser nommer son juge Gagnon,  
25 c'est à peu près ça, là, les notes...

1           **Me MICHEL BASTARACHE**

2           commissaire :

3           Oui.

4           **Me ANDRÉ DUGAS**

5           pour le Parti libéral du Québec :

6           ... Monsieur le commissaire.

7           **Me MICHEL BASTARACHE**

8           commissaire :

9           Alors, poursuivez.

10          **Me ANDRÉ DUGAS**

11          pour le Parti libéral du Québec :

12          C'est bien.

13          Q.       Moi, c'est ce que j'ai compris qu'il vous avez  
14               dit, là, «On va lui laisser nommer le juge  
15               Gagnon», c'est bien ça?

16          R.       Oui, c'est-à-dire on va lui laisser nommer le juge  
17               en chef de son choix.

18          Q.       Mais on parle de Guy Gagnon, c'est écrit dans  
19               votre note du huit (8) juillet?

20          R.       Mais pas simplement, il y avait lui, mais il y en  
21               avait d'autres aussi.

22          **Me RÉJEAN LAVOIE**

23          pour Me Georges Lalande :

24          Je m'objecte, Monsieur le commissaire, là, quand  
25          mon confrère ajoute «C'est écrit dans votre note»,

1 il y a trois (3) noms dans la note, là, alors il  
2 ne peut pas réduire la question au juge Gagnon.

3 **Me ANDRÉ DUGAS**

4 pour le Parti libéral du Québec :

5 Mais il y a Simard? Il y a le monsieur de  
6 l'Outaouais puis le juge Gagnon.

7 **Me DONALD BÉCHARD**

8 pour le Gouvernement du Québec :

9 Je m'excuse, je vais intervenir, là, confrère.

10 Monsieur le commissaire, je regarde ça depuis  
11 tantôt, là, je ne suis pas intervenu encore, je  
12 pense qu'on semble oublier qu'on est ici en  
13 contre-interrogatoire et c'était le cas aussi pour  
14 maître Ryan, la Cour d'appel est claire à l'effet  
15 qu'on peut attaquer la crédibilité de toutes les  
16 manières, les seules limites à ça, c'est la  
17 pertinence et aussi les questions qui visent à  
18 humilier et harasser le témoin.

19 Alors, un, je pense que les questions sont  
20 pertinentes. Deux, je ne crois pas que mon  
21 confrère, maître Dugas, n'ait d'aucune façon  
22 manqué de respect envers le témoin. Alors, je  
23 pense qu'on devrait laisser la latitude à celui  
24 qui contre-interroge.

25 Je vous remercie.

1                   **Me RÉJEAN LAVOIE**

2                   pour Me Georges Lalande :

3                   Bon. Monsieur le commissaire, je pense que mon  
4                   confrère est dans l'erreur, parce qu'il y a plus  
5                   que deux (2) critères à respecter en matière de  
6                   contre-interrogatoire, la pertinence en est une,  
7                   puis à la limite on peut même aller dans le non  
8                   pertinent, on peut même aller dans le collatéral  
9                   dans certains cas, mais quand mon confrère dit «de  
10                  toutes les manières», j'en ai contre ça parce  
11                  qu'on n'est pas dans un poste de police, on est  
12                  dans une cour judiciaire, et une règle qui est  
13                  fondamentale, et c'était l'essentiel de mon  
14                  objection, c'est que même en contre-interrogatoire  
15                  on ne peut pas dans une question y mettre un  
16                  attendu et le présenter comme s'il avait déjà été  
17                  mis en preuve alors que c'est faux. On ne peut  
18                  pas mettre le contexte... le témoin dans un  
19                  contexte qui comporte une inexactitude avant de  
20                  poser sa question et souvenons-nous du sens de mon  
21                  objection, on dit «C'est écrit dans vos notes le  
22                  juge Gagnon», et je me suis objecté parce qu'il y  
23                  en avait deux (2) autres qu'on n'a pas voulu  
24                  nommer, qui ont été raturés, mais on sait qu'il y  
25                  en a deux (2) autres.

1           **Me MICHEL BASTARACHE**

2           commissaire :

3           Oui, vous avez raison, sauf qu'il me semble que la  
4           question pouvait facilement être répondue par  
5           monsieur Lalande en disant, oui, il y avait  
6           monsieur Gagnon, mais il y en avait deux (2)  
7           autres. En fait, ce n'était pas inexact de dire  
8           que monsieur Gagnon était dans la note, c'était  
9           incomplet, si on peut dire.

10          Oui, madame?

11          **Me CHANTAL CHATELAIN**

12          pour la Conférence des juges :

13          Je vais ajouter ma voix à la circonstance, Chantal  
14          Chatelain pour la Conférence des juges, je veux  
15          simplement souligner que, dans les questions  
16          posées, on laisse entendre qu'il y aurait un avis  
17          de sélection ou un concours ou un processus  
18          découlant d'un avis de sélection pour nommer le  
19          juge en chef, ce qui n'est pas le cas, et je  
20          crains qu'on induise en erreur et le témoin et la  
21          Commission en laissant sous-entendre qu'il y aura  
22          un concours pour nommer un juge en chef et que ce  
23          concours-là serait sujet à des règles de  
24          confidentialité alors que ce n'est pas le cas.  
25          Donc, je voudrais faire la précision et m'assurer

1 que les questions soient posées dans ce sens-là.

2 **Me MICHEL BASTARACHE**

3 commissaire :

4 Merci.

5 **Me ANDRÉ DUGAS**

6 pour le Parti libéral du Québec :

7 Je n'ai pas insinué qu'il y avait un concours  
8 comme tel, mais quant à moi, la démarche,  
9 essentiellement elle est confidentielle.

10 **Me RÉNALD BEAUDRY**

11 pour Me Marc Bellemare :

12 Mais si vous permettez...

13 **Me ANDRÉ DUGAS**

14 pour le Parti libéral du Québec :

15 Mais je vais demander au témoin de confirmer.

16 **Me RÉNALD BEAUDRY**

17 pour Me Marc Bellemare :

18 Si vous permettez, Monsieur le commissaire, pour  
19 répondre à mon confrère maître Béchard tout à  
20 l'heure, il est vrai qu'on peut attaquer la  
21 crédibilité d'un témoin par à peu près tous les  
22 moyens, sauf que vous avez vous-même mentionné  
23 dans votre message d'ouverture qu'on n'est pas  
24 dans un procès, on est dans une commission  
25 d'enquête, et on est ici à la recherche de la



1 vérité, je le conçois, mais pas au détriment de  
2 toutes les règles de preuve et pas au détriment  
3 d'une recherche de vérité qui est autre que celle  
4 de votre mandat.

5 Et quand mon confrère, par un long préambule où il  
6 met dans la bouche du témoin des paroles qu'il n'a  
7 pas prononcées ou qui n'existent pas, où il... je  
8 disais tout à l'heure une plaidoirie, bien il  
9 fausse le système lui-même.

10 **Me MICHEL BASTARACHE**

11 commissaire :

12 Le problème c'est que vous êtes tous là à parler  
13 de ça, mais vous ne tracez pas la ligne au même  
14 endroit et il faut départager, justement, les  
15 choses, j'essaie d'être équitable pour tout le  
16 monde.

17 Mais j'accepte parfaitement qu'on peut attaquer la  
18 crédibilité des gens, mais que ce n'est pas un  
19 procès ni criminel ni civil et qu'il faut aussi  
20 protéger les témoins contre un abus de ce côté-là.  
21 Alors, vraiment...

22 **Me ANDRÉ DUGAS**

23 pour le Parti libéral du Québec :

24 Je vais essayer de ne pas abuser.

25

1           **Me MICHEL BASTARACHE**

2           commissaire :

3           ... monsieur Dugas, essayez d'être plus précis, si  
4           vous voulez.

5           **Me ANDRÉ DUGAS**

6           pour le Parti libéral du Québec :

7    Q.    C'est bien. En fait, je vais aller à mon point.  
8           On a compris, là... je pense qu'on a tous compris  
9           le contexte. Le ministre ne veut rien entendre de  
10          la situation, si je comprends bien, là, il coupe  
11          court lorsque vous lui expliquez que... votre  
12          étonnement ou votre inquiétude, je ne sais trop,  
13          au sujet des interventions de monsieur Fava du  
14          huit (8) juillet, puis ensuite à une autre reprise  
15          après le douze (12) décembre.

16          Alors, comme le ministre n'a pas entendu qu'il y  
17          avait un problème au niveau, en tout cas, de la  
18          sélection du juge en chef de la Cour d'appel,  
19          avez-vous pensé que ça aurait été utile de lui  
20          envoyer un mémo, donc pour le protéger de lui-  
21          même?

22    R.    D'abord, je vais vous répondre que bien sûr qu'on  
23          peut utiliser l'expression couper le sifflet ou  
24          quoi que ce soit, mais ça ne s'est jamais fait  
25          dans ce contexte-là. J'amorçais les... je faisais

1 mon préambule, un assez court préambule pour dire  
2 au ministre qu'au-delà du projet de loi 35, il y  
3 avait aussi des informations qui me venaient de  
4 monsieur Franco Fava...

5 Q. Hum hum.

6 R. ... et qui étaient surprenantes...

7 Q. Oui.

8 R. ... et à l'égard des nominations de juges. Et le  
9 ministre m'arrêtait en me disant : «Maître  
10 Lalande, je suis au courant de ça, je suis au  
11 courant de tout ça, là, les... les questions et  
12 puis de... qu'on peut avoir et ce que veut, ce que  
13 recherche monsieur Fava, je suis au courant de  
14 ça.»

15 Puis alors, bien ça voulait dire que, voilà, il  
16 était capable de vivre avec ça. Écoutez, c'est le  
17 ministre de la Justice, c'est le procureur général  
18 qui est là, quand il me dit : «Moi, je suis au  
19 courant de la situation», qu'est-ce que vous  
20 voulez que je fasse de plus que de l'informer?

21 Q. D'accord.

22 Mais donc «nomination de juge» ou «promotion de  
23 juge», pour vous c'est la même chose, là, au  
24 niveau de ce que vous vouliez communiquer au  
25 ministre?

- 1 R. C'est exact.
- 2 Q. Est-ce que vous vous rappelez avoir invité  
3 monsieur Fava au ministère de la Justice pour une  
4 conférence pour tenter d'expliquer la position du  
5 ministère quant au projet de loi?
- 6 R. Non, je ne me rappelle pas de l'avoir invité.
- 7 Q. Est-ce que vous vous rappelez, peut-être je vais  
8 vous aider, aider votre mémoire, monsieur Bernard  
9 Cliche s'est présenté au ministère, monsieur Fava  
10 était là, puis il y a eu une espèce de conférence,  
11 là, dans laquelle il y avait les légistes ou des  
12 personnes en charge, j'imagine sous votre  
13 responsabilité, et monsieur Fava d'autres  
14 représentants d'organismes...
- 15 R. Oui.
- 16 Q. ... pour expliquer la position du ministère et  
17 vers où on s'en allait?
- 18 R. Oui, je me rappelle de cette rencontre, mais ce  
19 n'est pas moi qui avais fait l'opposition, peut-  
20 être le ministre l'a-t-il faite, peut-être son  
21 chef de cabinet, mais j'avais transmis aucune  
22 invitation à quiconque.
- 23 Q. D'accord. Est-ce que vous étiez là, vous,  
24 présentement...
- 25 R. Oui, j'étais là.

1 Q. ... lors de cette réunion-là?

2 R. Oui, j'étais là pour l'expliquer pour où on était,  
3 c'était mon dossier.

4 Q. Puis rien de particulier a été noté à ce niveau-  
5 là, autrement que le sujet normal de l'ordre du  
6 jour?

7 R. C'est exact.

8 Q. Finalement, quant aux nominations, j'ai cru  
9 comprendre que vous parliez qu'à la CSST il y a  
10 des nominations que le gouvernement fait de temps  
11 à autre, il y en a de deux (2) ordres, il y a les  
12 commissaires et il y a les assesseurs.

13 Alors, pour... est-ce que vous pouvez nous  
14 expliquer qu'est-ce que c'est comme système? Je  
15 pense que vous êtes familier avec ça, n'est-ce  
16 pas?

17 R. Vous voulez me parler de la CSST ou de la CLP?

18 Q. La CLP.

19 R. Bien, la CLP, c'est constitué d'un commissaire qui  
20 est le décideur, le commissaire décideur, d'un  
21 assesseur très souvent dans une... si c'est une  
22 spécialité de médecine, par exemple, ce sera un  
23 médecin, ou un ingénieur, ou quoi que ce soit qui  
24 est une personne qui est là, et aussi de la  
25 présence de membres paritaires, donc représentants

1 patronal ou syndical qui se retrouvent là.  
2 Donc, ce sont les personnes qui constituent et...  
3 et c'est assez impressionnant quand vous voyez  
4 arriver tous ces gens-là pour décider de la cause  
5 d'une personne qui veut se faire indemniser, par  
6 exemple, pour une genouillère ou je ne sais pas  
7 quoi, moi, de...  
8 Alors là, vous avez les deux (2) personnes qui  
9 sont les assesseurs -- je m'excuse, les  
10 représentants paritaires, vous avez un assesseur,  
11 ils sont quatre (4), donc.  
12 Q. D'accord. Alors, les représentants paritaires sont  
13 nommés par les délégations au sein de la CSST?  
14 R. Oui.  
15 Q. Alors, quelles délégations?  
16 R. Bien, la CSST... la CSST, les... les... -- voyons!  
17 excusez-moi -- les représentants paritaires, il y  
18 a une liste qui est constituée d'une part chez les  
19 employeurs et d'une part les forces syndicales et  
20 c'est la FTQ qui domine largement ça.  
21 Donc, il y a, de mémoire, là, deux cent trente  
22 (230) personnes, là, qui sont nommées, cent quinze  
23 (115) patronales et cent quinze (115) syndicales.  
24 Ce sont... ils constituent la liste qui est remise  
25 au président de la CLP. Et lorsqu'il y a une

1            audience, une enquête et audition, le président de  
2            la CLP est tenu de suivre la liste dans laquelle  
3            on lui a octroyé. Donc, ces personnes-là vont  
4            apparaître devant le Tribunal.

5    Q.    Est-ce qu'il est de votre connaissance que ces  
6            gens-là sont nommés ou non par les différentes  
7            délégations pour des... par considérations  
8            politiques? Est-ce qu'on tient compte de leur  
9            allégeance?

10   R.    J'ai déjà eu des confidences de... des syndicats,  
11            de Louis Laberge en l'occurrence, et de d'autres,  
12            de même que du côté patronal, que c'était... leur  
13            monde, c'était des gens qui avaient contribué ou  
14            au syndicat ou au patronat et qu'il fallait en  
15            quelque sorte leur permettre d'avoir... là aussi  
16            c'était une espèce de retour d'ascenseur de ces  
17            gens-là qui ont travaillé.

18   Q.    Quelqu'un qui a contribué au monde syndical ou au  
19            monde patronal...

20   R.    Oui.

21   Q.    ... puis j'imagine qui a une certaine  
22            connaissance?

23   R.    Oui, oui.

24   Q.    Mais moi, je parle d'allé... de leur allégeance  
25            politique, là, libéral, adéquiste, et cetera?

1 R. Je ne crois pas.

2 Q. Vous ne croyez pas?

3 R. Je ne crois pas qu'il y ait de lien, non, mais  
4 d'appartenance à un... au syndicat ou au patron.

5 Q. Je n'ai pas d'autres questions, merci.

6 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

7 procureur en chef :

8 C'est le temps pour la pause, Monsieur le  
9 commissaire.

10 **Me MICHEL BASTARACHE**

11 commissaire :

12 Oui. Nous allons prendre la pause.

13 - - - - -

14 **11 h 15, SUSPENSION DE L'AUDITION**

15 **11 h 30, REPRISE DE L'AUDITION**

16 - - - - -

17 **Me MICHEL BASTARACHE**

18 commissaire :

19 Veuillez vous asseoir. On a... monsieur Bourque.  
20 Avant qu'on reprenne les contre-interrogatoires,  
21 là, je voudrais -- non non, venez monsieur Bourque  
22 -- c'est simplement deux (2) secondes pour dire  
23 que je voudrais vraiment, là, que les avocats  
24 fassent un effort pour éviter la répétition. Je  
25 crois que monsieur Lalande a répondu plusieurs



1 fois aux mêmes questions et qu'on connaît ses  
2 réponses, alors il faudrait se concentrer sur des  
3 choses vraiment utiles, merci.

4 **CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PIERRE BOURQUE**

5 pour le Barreau du Québec :

6 Q. Monsieur Lalande, bonjour.

7 R. Bonjour.

8 Q. Mon nom est Pierre Bourque, je représente le  
9 Barreau du Québec, ça va?

10 Première question facile, quel âge avez-vous?

11 R. Soixante et onze (71) ans, monsieur.

12 Q. Vous êtes très jeune, félicitations!

13 R. Ah, c'est la fleur de l'âge.

14 Q. Oui oui. Non non, j'aimerais ça avoir votre âge!  
15 Je ne poserai aucune question qui a été posée par  
16 mes confrères, Monsieur le commissaire, étant très  
17 obéissant de nature.

18 Maître Lalande, je vous ai écouté hier  
19 religieusement, je vous ai écouté également ce  
20 matin, et il y a une question que je ne peux  
21 m'empêcher de vous poser, que je m'en voudrais de  
22 ne pas vous poser. J'aimerais que vous regardiez  
23 le commissaire dans les yeux.

24 R. Oui.

25 Q. À la lumière de votre âge et de votre belle

1                    carrière, en votre âme et conscience, affirmez-  
2                    vous sans ambages d'avoir dit la vérité, rien que  
3                    la vérité et seulement la vérité devant cette  
4                    Commission?

5                    R.                Je pense, maître, d'avoir affirmé cela, oui.

6                    Q.                Vous avez affirmé quoi?

7                    R.                D'avoir porté serment sur ce que j'allais dire.

8                    Q.                Et vous avez dit la vérité?

9                    R.                Tout à fait.

10                  Q.                Et vous allez continuer à le faire, je présume?

11                  R.                Tout à fait.

12                  Q.                Monsieur le commissaire, je n'ai pas d'autres  
13                  questions pour le témoin.

14                  **Me MICHEL BASTARACHE**

15                  commissaire :

16                  Merci.

17                  **Me PIERRE BOURQUE**

18                  pour le Barreau du Québec :

19                  Il n'y a pas eu de répétition, hein?

20                  **Me MICHEL BASTARACHE**

21                  commissaire :

22                  Madame Chatelain, avez-vous des questions?

23                  **Me CHANTAL CHATELAIN**

24                  pour la Conférence des juges :

25                  Non, Monsieur le commissaire. Merci.

1           **Me MICHEL BASTARACHE**

2           commissaire :

3           Maître Beaudry?

4           **CONTRE-INTERROGÉ PAR Me RÉNALD BEAUDRY**

5           pour Me Marc Bellemare :

6           Oui. Merci.

7    Q.       Bonjour, maître Lalande.

8    R.       Bonjour, maître Beaudry.

9    Q.       Maître Lalande, vous avez parlé hier dans votre  
10           témoignage, en début de témoignage, plus  
11           particulièrement de monsieur Fava, vous avez  
12           employé une expression qui disait que monsieur  
13           Fava, si vous me permettez, «c'est un homme qui  
14           prend de la place»?

15   R.       C'est exact.

16   Q.       Vous vous souvenez d'avoir dit ça?

17   R.       Oui.

18   Q.       Qu'est-ce que vous entendez par là, monsieur...  
19           maître Lalande, que monsieur Fava prend de la  
20           place?

21   R.       Maître Fava est membre du Conseil d'administration  
22           de la CSST depuis un certain temps.

23   Q.       Oui.

24   R.       Donc, il est du côté des employeurs...

25   Q.       Hum hum.

- 1 R. ... on le connaît bien, mais il a été, avec  
2 l'expérience qu'il a et la durée, le temps qu'il  
3 est là, c'est quelqu'un qui a... qui connaît à peu  
4 près tous les membres de la CSST, puis c'est une  
5 personne qui s'exprime avec beaucoup de facilité.  
6 Q. Beaucoup de facilité, beaucoup de vigueur?  
7 R. En effet.  
8 Q. Bien. On a vu des reportages le concernant, c'est  
9 quelqu'un qui n'a pas de gêne à exprimer ses  
10 idées, c'est exact?  
11 R. C'est exact.  
12 Q. Bien. Vous avez parlé tout à l'heure du  
13 paritarisme, je n'y reviendrai pas, j'ai compris  
14 du paritarisme que et les syndicats et la partie  
15 patronale peuvent nommer des assesseurs ou des...  
16 -- je ne sais pas comment vous les avez appelés?  
17 R. Les représentants paritaires.  
18 Q. Des représentants paritaires.  
19 Vous avez parlé également, à la question de mon  
20 confrère tout à l'heure, que vous aviez commencé,  
21 vous aviez préparé un document dans le temps des  
22 fêtes deux mille deux (2002), avant les élections  
23 de deux mille trois (2003), sur effectivement le  
24 projet de loi 35. J'ai un document ici que je ne  
25 déposerai pas, mais je vais vous en lire juste un

1           paragraphe, vous me direz si ça reflète l'idée  
2           qu'on voulait retrouver dans le projet de loi 35,  
3           soit, et je lis :

4                           **«Une dernière question mérite**  
5                           **d'être soulevée tant son impact**  
6                           **pour le traitement des causes**  
7                           **entendues au TAQ est significative.**  
8                           **La très grande majorité des causes**  
9                           **soumises à la section des affaires**  
10                           **sociales du TAQ ou/et à la CLP sont**  
11                           **décidées par des bancs de deux (2)**  
12                           **ou trois (3) membres, nous croyons**  
13                           **qu'à moins que le litige ne soit**  
14                           **d'une complexité exceptionnelle, un**  
15                           **seul juge pourrait entendre et**  
16                           **décider l'affaire.»**

17           Est-ce que c'était l'essence d'une des réformes du  
18           projet de loi 35?

19    R.    Oui, c'était un des points importants dans le  
20           projet de loi 35 qui, plus tard, qui est devenu le  
21           projet de loi 35.

22    Q.    Qui est devenu le projet de loi 35, qui n'était  
23           pas encore appelé projet, évidemment, à ce moment-  
24           là.

25           Monsieur Fava, ça ne devait pas faire son affaire,

1           ça, qu'on enlève deux (2) personnes sur trois (3)  
2           pour décider des causes au TAQ ou au CALP?

3   R.       C'est exact.

4   Q.       O.K. Il réagissait comment face à ça?

5   R.       Monsieur Fava m'a exprimé à une ou deux (2)  
6           reprises que les projets de loi ou les lois qui  
7           enlevaient des nominations, ce n'était pas des  
8           lois à lesquelles il était favorable.

9   Q.       Alors, ça, pour lui...

10   R.       Alors, c'est son critère ça, là.

11   Q.       Alors, ça, pour lui, il n'était pas favorable à  
12           ça, c'est clair?

13   R.       Non.

14   Q.       Il fallait créer des postes, il fallait créer des  
15           emplois, il fallait que... il fallait nommer du  
16           monde?

17   R.       C'est exact.

18   Q.       Bien. Je réfère toujours au même document, et ce  
19           sera le dernier paragraphe que je lirai, où on  
20           dit :

21                                   **«Afin de renforcer la confiance du**  
22                                   **public dans l'indépendance et**  
23                                   **l'impartialité de la justice**  
24                                   **administrative, un prochain**  
25                                   **gouvernement du Parti libéral du**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**Québec visera à...»**

Premier paragraphe.

**«Abolir les mandats renouvelables  
de cinq (5) ans actuellement  
applicables aux juges  
administratifs.»**

Et deuxièmement.

**«Assurer leur maintien en fonction  
selon bonne conduite, à l'instar  
des juges de la Cour du Québec.»**

Est-ce que ça reflétait également une des  
priorités du projet de loi 35?

R. Oui, une des priorités importantes du projet de  
loi 35.

Q. Alors donc, nommer des juges renouvelables... qui  
ne seraient plus renouvelables aux cinq (5) ans,  
mais qui seraient selon bonne conduite jusque...  
évidemment jusqu'à leur retraite, c'était le but  
visé?

R. Oui, et j'ajouterai, si vous me le permettez, pour  
avoir été président d'un Tribunal qui s'appelait  
la CALP, la Commission d'appel en matière de  
lésions professionnelles, où, là... -- alors que  
je dépendais du ministre de la justice, là, qui  
était à ce moment-là, ce qui a été corrigé par la

1 suite -- le problème de renouvellement de cinq (5)  
2 ans à cinq (5) ans avait un impact très important  
3 parmi les juges administratifs.

4 Q. Lequel?

5 R. Et il m'est arrivé que certains commissaires ou  
6 juges administratifs qui étaient sur le point  
7 d'être renouvelés, donc à un an de son  
8 renouvellement, me disent : «Monsieur le  
9 président, est-ce que vous pourriez assigner cette  
10 cause-là à quelqu'un d'autre, parce qu'il y a des  
11 risques que, dans cette décision, je rende une  
12 décision qui n'est pas favorable au gouvernement  
13 ou à la CSST.» Et puis, bien c'était la peur  
14 d'avoir...

15 Q. Ils n'étaient pas renouvelés?

16 R. ... d'avoir une incidence sur son renouvellement.  
17 Je ne dis pas que c'est vrai...

18 Q. Hum hum.

19 R. ... mais je dis que c'était...

20 Q. C'est une préoccupation?

21 R. ... une perception partagée et très importante  
22 chez les juges administratifs.

23 Q. Ce volet-là également de nommer des juges  
24 inamovibles selon bonne conduite, monsieur Fava  
25 était également contre?



1 R. Je pense qu'il n'a pas exprimé de façon aussi  
2 clair que ça qu'il était contre. Non, je ne crois  
3 pas qu'il ait exprimé ça, il trouvait que c'était  
4 un principe tellement élémentaire et fondamental  
5 de la justice, c'était un juriste après tout...

6 Q. Oui.

7 R. ... il trouvait qu'on ne pouvait pas être contre  
8 ça.

9 Q. O.K. Si, pour vous rappeler le... vous rafraîchir  
10 la mémoire, peut-être que j'ai tort, vous me le  
11 direz, si je vous disais qu'il a déjà déclaré que  
12 si, effectivement, on nomme des juges inamovibles,  
13 des gars comme Simon Lemire, Maurice Sauvé,  
14 Fernand Poupart, on ne pourra pas...

15 **Me ANDRÉ DUGAS**

16 pour le Parti libéral du Québec :

17 Un instant.

18 **Me RÉNALD BEAUDRY**

19 pour Me Marc Bellemare :

20 Q. ... les dégommer?

21 **Me ANDRÉ DUGAS**

22 pour le Parti libéral du Québec :

23 Je vais m'objecter, Monsieur le commissaire. Qui  
24 a fait la déclaration, où, et comment ça a été mis  
25 en preuve? Là, on essaie de faire commenter le

1 témoin sur des discussions ou des déclarations qui  
2 ne sont pas mises en preuve, qui arrivent de  
3 tiers, et si je me rappelle bien, hier il y a des  
4 objections de la part de mon confrère à ce niveau-  
5 là.

6 **Me RÉNALD BEAUDRY**

7 pour Me Marc Bellemare :

8 Je demande au témoin s'il a entendu ça de la part  
9 de monsieur Fava, de maître Fava. C'est une  
10 déclaration... et s'il ne s'en souvient pas, il ne  
11 s'en souvient pas; s'il s'en souvient, bien il me  
12 le dira.

13 **Me MICHEL BASTARACHE**

14 commissaire :

15 Mais d'où vient cette déclaration?

16 **Me RÉNALD BEAUDRY**

17 pour Me Marc Bellemare :

18 C'est monsieur Fava qui aurait fait cette  
19 déclaration-là en présence de différentes  
20 personnes.

21 **Me MICHEL BASTARACHE**

22 commissaire :

23 Où et quand? Je pense que c'est ça la question  
24 que vous pose monsieur...

25

1           **Me RÉNALD BEAUDRY**

2           pour Me Marc Bellemare :

3           Lorsqu'on parlait du projet de loi 35, avant même  
4           qu'il soit déposé au mois de novembre.

5           **Me ANDRÉ DUGAS**

6           pour le Parti libéral du Québec :

7           Bien, écoutez, à ce moment-là monsieur Fava, il  
8           vient cet après-midi ou demain, on pourra lui  
9           poser la question, maître Beaudry.

10          **Me RÉNALD BEAUDRY**

11          pour Me Marc Bellemare :

12          Ça fait un mois ou trois (3) semaines qu'on fait  
13          ça, qu'on demande à des témoins : «Est-ce que  
14          quelqu'un vous a dit telle chose?», je lui demande  
15          si le témoin lui a dit ça...

16          **Me MICHEL BASTARACHE**

17          commissaire :

18          Oui.

19          **Me RÉNALD BEAUDRY**

20          pour Me Marc Bellemare :

21          ... on verra par la suite, je vivrai avec la  
22          réponse.

23          **Me MICHEL BASTARACHE**

24          commissaire :

25          Posez la question.

- 1 Q. Alors, vous souvenez-vous, monsieur... maître  
2 Lalande, que monsieur Fava vous aurait dit à un  
3 moment donné ou aurait dit en votre présence : «Si  
4 on a des juges qui sont permanents, on ne pourra  
5 pas se débarrasser de certains juges, comme Simon  
6 Lemire, Maurice Sauvé ou Fernand Poupart, qui sont  
7 des gens qui sont trop pour les syndicats»?
- 8 R. Je ne pourrais pas vous affirmer hors de tout  
9 doute que c'est maître Fava qui dit ça, mais j'ai  
10 effectivement entendu cette... à plusieurs  
11 reprises en provenance du... des représentants des  
12 employeurs...
- 13 Q. Oui.
- 14 R. ... et la même chose de... chez les... chez les  
15 syndicats.
- 16 Q. Chez les syndicats.
- 17 R. Ce qu'on souhaitait, et puis bien l'exprimer,  
18 c'est que c'était... comme c'était leur Tribunal,  
19 leur... qui était une instance de la CSST, on  
20 voulait bien être capable de nommer ces juges et  
21 de les dénommer, ces juges-là.
- 22 Q. O.K.
- 23 R. «Dénommer» étant de ne pas les renouveler.
- 24 Q. Si je vous disais, et c'est une interprétation que  
25 je fais, vous me direz si elle est bonne, que si

1 le projet de loi 35 n'a pas été passé, finalement,  
2 une grande partie de cette raison-là, c'est  
3 monsieur Fava qui était contre?

4 R. Encore une fois, je ne peux pas dire que monsieur  
5 Fava était contre; les forces syndicales étaient  
6 contre, ça, c'est...

7 Q. Les forces syndicales.

8 R. ... ça, de façon très nette. Le conseil...

9 Q. La force patronale -- oui, excusez.

10 R. Les forces patronales... les forces patronales, en  
11 revanche, je ne peux pas affirmer, là, que  
12 monsieur Fava était contre, mais je sais que le  
13 président du Conseil du patronat, monsieur  
14 Taillon, a...

15 Q. Gilles Taillon?

16 R. ... -- oui, monsieur Gilles Taillon -- a fini par  
17 arriver à la conclusion qu'il était peut-être  
18 souhaitable de procéder avec les nominations selon  
19 bonne conduite.

20 Donc, le Conseil du patronat n'a pas été un  
21 objecteur de... n'a pas objecté jusqu'à la fin et  
22 ce n'est sûrement pas dû... bien, selon ma  
23 perspective et ce que je connais, un des éléments  
24 qui a fait en sorte que le premier ministre a  
25 retiré le projet de loi.

1 Q. Le projet de loi a été retiré.  
2 Vous vous souvenez, maître Lalande, qu'il y a eu  
3 une consultation générale du treize (13) janvier  
4 deux mille trois (2003) au cinq (5) février deux  
5 mille quatre (2004) concernant le projet de loi  
6 35?

7 R. Une Commission parlementaire...

8 Q. Oui.

9 R. ... au gouvernement, oui.

10 Q. Et je vais vous donner quelques noms  
11 d'associations, vous me direz par oui ou par non  
12 si ces gens-là, à votre souvenance, s'ils étaient  
13 d'accord ou pas d'accord avec le projet de loi...

14 **Me MICHEL BASTARACHE**

15 commissaire :

16 Monsieur Beaudry...

17 **Me RÉNALD BEAUDRY**

18 pour Me Marc Bellemare :

19 Q. ... 35.

20 **Me MICHEL BASTARACHE**

21 commissaire :

22 ... vraiment ce n'est pas pertinent, là.  
23 Vraiment, ça ne fait pas de différence que les  
24 associations soient pour ou contre, puis ce n'est  
25 pas une commission d'enquête sur le projet de loi.

1 Je crois que c'était une question contextuelle  
2 assez importante pour situer le rôle de monsieur  
3 Lalande au ministère, comment il a pu être exposé  
4 à connaître les faits qui sont pertinents à la  
5 Commission, mais là je pense qu'on dérape, là.  
6 Alors, je voudrais qu'on en vienne à des choses  
7 qui se rapportent à notre mandat plus  
8 spécifiquement.

9 **Me RÉNALD BEAUDRY**

10 pour Me Marc Bellemare :

11 Si vous me permettez de répondre à ce que...

12 **Me MICHEL BASTARACHE**

13 commissaire :

14 Oui.

15 **Me RÉNALD BEAUDRY**

16 pour Me Marc Bellemare :

17 ... vous me dites, avec tout le respect que je  
18 vous dois.

19 Il y a... comme mon confrère l'a dit tout à  
20 l'heure, monsieur Fava viendra témoigner. On en  
21 parle, maître Bellemare en a parlé en long et en  
22 large de monsieur Fava, tous les témoins ont parlé  
23 de monsieur Fava, je pense qu'il est important  
24 de... pour la Commission de délimiter le pouvoir  
25 que pouvait avoir ce monsieur-là au niveau -- et

1           ça fait partie des allégations de maître Bellemare  
2           -- le pouvoir qu'avait ce monsieur-là.  
3           Tout à l'heure, maître Lalande dans une de ses  
4           réponses disait : «Vous savez, c'est quelqu'un de  
5           convaincant, c'est quelqu'un qui avait du pouvoir,  
6           c'est quelqu'un qui...», entre autres, dans son  
7           témoignage hier, il a mentionné qu'il rencontrait  
8           monsieur Charest, il rencontrait madame Landry.  
9           Alors, pour... j'ai une liste de gens qui... et  
10          qui ne sont pas les derniers, là, le Barreau du  
11          Québec, les avocats de province, et j'en ai  
12          plusieurs à citer, pour que quelqu'un soit capable  
13          de tenir tête à toutes ces associations-là, ça  
14          peut être intéressant de savoir à qui on a  
15          affaire.

16          **Me MICHEL BASTARACHE**

17          commissaire :

18          Oui, mais je pense que c'est admis par tout le  
19          monde que monsieur Fava avait beaucoup  
20          d'influence, qu'il connaissait tout le monde,  
21          qu'il avait des années d'expérience dans le  
22          système, qu'il savait...

23          **Me RÉNALD BEAUDRY**

24          pour Me Marc Bellemare :

25          Si vous faites cette admission-là...



1           **Me MICHEL BASTARACHE**

2           commissaire :

3           ... s'exprimer...

4           **Me RÉNALD BEAUDRY**

5           pour Me Marc Bellemare :

6           ... Monsieur le commissaire, je vous laisse aller.

7           **Me MICHEL BASTARACHE**

8           commissaire :

9           Bien, je... il n'y a personne qui n'a jamais dit  
10          le contraire, à ma connaissance, et je crois que  
11          monsieur Lalande a affirmé plusieurs fois que  
12          monsieur Fava avait toutes ces qualités et cette  
13          influence.

14          Alors... mais votre question ne portait pas sur  
15          monsieur Fava, là vous parliez d'associations et  
16          de gens qui avaient participé...

17          **Me RÉNALD BEAUDRY**

18          pour Me Marc Bellemare :

19          Oui.

20          **Me MICHEL BASTARACHE**

21          commissaire :

22          ... au processus...

23          **Me RÉNALD BEAUDRY**

24          pour Me Marc Bellemare :

25          Je parlais de la Commission...

1           **Me MICHEL BASTARACHE**

2           commissaire :

3           ... parlementaire.

4           **Me RÉNALD BEAUDRY**

5           pour Me Marc Bellemare :

6           Je parlais de la Commission parlementaire versus,  
7           là, on a un projet de loi où on a énormément  
8           d'associations très importantes au niveau de la  
9           Province de Québec qui sont pour ce projet de loi-  
10          là et une partie patronale et syndicale bloque ce  
11          projet-là parce qu'on veut garder une mainmise.  
12          Je pense que ça fait partie quand même du mandat  
13          de la Commission d'examiner ça parce qu'on parle  
14          du TAQ, puis on parle du CALP.

15          **Me MICHEL BASTARACHE**

16          commissaire :

17          Oui, mais moi tout ce que je vous dis, c'est que  
18          ça a déjà été établi que le blocage est venu à la  
19          fois du mouvement syndical et du mouvement  
20          patronal et que monsieur Fava jouait un rôle  
21          important pour ce qui est de la partie patronale.

22          **Me RÉNALD BEAUDRY**

23          pour Me Marc Bellemare :

24          Bien. Je vais changer de sujet, si vous  
25          permettez, une dernière question.

1 Q. Je vous demande de prendre le volume 44-P, maître  
2 Lalande, à la page... bien, enfin, moi c'est à la  
3 page 16, vous êtes peut-être mieux avec vos notes  
4 que vous avez prises sur les «post-it», là, pour  
5 le huit (8) juillet deux mille trois (2003), c'est  
6 à ça que je fais référence, ça va peut-être être  
7 plus lisible pour vous, maître Lalande.

8 R. Oui, attendez, je vais vous dire ça... Bon, je  
9 pense que je suis capable de lire avec...

10 Q. Oui? Bon. Alors, je voudrais que vous me lisiez le  
11 feuillet numéro 1 et numéro 2 et je vous poserai  
12 une question sur le numéro 2, mais c'est pour  
13 mettre en contexte.

14 R. Alors, le huit (8) juillet :

15 **«Au Michelangelo, monsieur Franco**  
16 **Fava me dit qu'il collecte plus ou**  
17 **moins, lui et son équipe...**

18 Q. Hum hum.

19 R. **... collectent plus ou moins un**  
20 **million de dollars (1 000 000 \$)**  
21 **par année pour le PLQ.»**

22 Q. Oui?

23 R. **«Marc Bellemare ne comprend pas**  
24 **qu'on a besoin de nommer nos amis à**  
25 **la Justice comme ailleurs. Ça foule**

1

**aux portes.»**

2

Et :

3

**«Après neuf (9) ans d'opposition on**

4

**va lui laisser quelques**

5

**nominations...»**

6

Et là, il y a monsieur...

7

Q. Il y a des noms effectivement, passez par-dessus,

8

là.

9

R. Oui. Peut-être que vous avez raison, je suis peut-

10

être mieux de reprendre mon agenda parce que je ne

11

suis pas capable...

12

Q. Pour le deuxième feuillet...

13

R. ... le lire très, très bien.

14

Q. ... il est plus difficile à lire, oui.

15

R. Le huit (8) juillet, attendez un peu, deux mille

16

trois (2003), j'y arrive, maître Beaudry.

17

Q. Oui, prenez votre temps, allez-y.

18

R. Bon.

19

Q. Alors, c'est le...

20

R. Bon, on voit la...

21

Q. ... «post-it» numéro 2?

22

R. Oui. C'est exact, oui : «Mais il y en a

23

d'autres...» hein, il y avait ce que... je

24

reviens, là :

25

**«On va lui laisser quelques**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**nominations.»**

On parle de Guy Gagnon ou d'autres personnes...

Q. Hum hum.

R. ... que je prends soin de ne pas nommer, là, comme juge en chef.

Q. Oui.

R. **«Mais il y a d'autres...»**

Nominations, j'imagine.

**«... à la Cour du Québec ou au TAQ  
ou à la CLP...»**

Q. Hum hum.

R. **«... qu'on va nommer.  
Régulièrement, je rencontre Chantal  
Landry pour aligner nos listes de  
personnes et Jean est d'accord avec  
ça.»**

Q. Alors, je vous arrête là, la phrase que vous écrivez : «Jean est d'accord avec ça», qu'est-ce que vous comprenez de cette phrase-là qu'il vous dit : «Jean est d'accord avec ça», là, on parle de quel Jean, premièrement?

R. Bien, je comprends que c'est le premier ministre.

Q. Jean Charest?

R. Oui.

Q. Et «il est d'accord avec ça», avec le fait qu'il

1           recommande des nominations de juges au ministre de  
2           la Justice?

3   R.       Il est d'accord avec le fait que régulièrement je  
4           rencontre Chantal Landry pour aligner nos  
5           nominations, nos listes de personnes, donc sur cet  
6           aspect-là le premier ministre, dit-il, est  
7           d'accord avec le fait qu'on puisse, madame Landry  
8           et moi et d'autres, s'asseoir ensemble et aligner  
9           une liste de membres.

10   Q.      Est-ce que vous comprenez également qu'il est  
11           d'accord... enfin, ce que vous comprenez, c'est  
12           que Jean Charest serait d'accord avec le fait  
13           qu'on laisse le ministre de la Justice nommer le  
14           juge en chef, mais pour les autres il faut qu'il  
15           retourne l'ascenseur? Est-ce que c'est ce que  
16           vous comprenez de la conversation?

17   R.       Non, je comprends de la conversation, c'est que  
18           l'Honorable premier ministre est d'accord avec le  
19           fait que monsieur Fava et madame Chantal Landry...

20   Q.      Alignent leurs listes.

21   R.       ... et peut-être d'autres personnes puissent  
22           ensemble être capables de tracer les personnes  
23           qu'ils voudraient nommer.

24   Q.      Merci.

25           Je n'ai pas d'autres questions, Monsieur le

1 commissaire.

2 **Me MICHEL BASTARACHE**

3 commissaire :

4 Merci. Alors, monsieur Béchar?

5 **CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DONALD BÉCHARD**

6 pour le Gouvernement du Québec :

7 Q. Bonjour, monsieur Lalande.

8 R. Bonjour.

9 Q. Donald Béchar pour le gouvernement du Québec.

10 Alors, Monsieur le commissaire, j'ai bien pris  
11 note de votre remarque pour ne pas couvrir ce qui  
12 avait déjà été couvert, j'essaierai de m'en tenir  
13 à l'essentiel.

14 Sans vouloir heurter votre humilité, monsieur,  
15 est-ce qu'on peut s'entendre sur le fait que vous  
16 êtes l'architecte du projet de loi 35?

17 R. J'y ai participé.

18 Q. Et vous êtes...

19 R. Au premier rang.

20 Q. Au premier rang.

21 Et concernant toujours ce projet de loi 35 là,  
22 n'est-il pas exact qu'un des points principaux qui  
23 tenait beaucoup à coeur au ministre Bellemare,  
24 c'était de s'organiser pour que les nominations de  
25 juges, entre guillemets, administratifs ne se

1           fassent plus de cinq (5) ans en cinq (5) ans, mais  
2           qu'ils soient nommés à vie durant bonne conduite?

3 R.       C'est exact.

4 Q.       C'est exact.

5           Alors, est-ce que ce n'était pas la pierre  
6           angulaire du projet comme tel?

7 R.       Pour certains, j'imagine que c'était la pierre  
8           angulaire, c'était le...

9 Q.       Pour le ministre?

10 R.       ... plus important pour le ministre, je pense, là,  
11           qu'on puisse en arriver avec les nominations  
12           durant bonne conduite.

13 Q.       C'est ça. Alors, c'est ce qui, le ministre  
14           Bellemare, lui tenait le plus à coeur?

15 R.       C'est exact.

16 Q.       C'est ce qu'il vous avait dit à vous?

17 R.       C'est ce que je comprends, là, de...

18 Q.       Très bien.

19           Est-ce qu'on peut s'entendre pour dire que ce  
20           processus-là de nominations visait l'inamovibilité  
21           des décideurs administratifs, c'est-à-dire qu'on  
22           ne pouvait pas s'organiser pour qu'ils ne soient  
23           pas renommés, même s'ils avaient une bonne  
24           conduite. Vous êtes d'accord avec ça?

25 R.       Je suis d'accord avec ça.



- 1 Q. Ça favorise l'indépendance de ces décideurs-là?
- 2 R. C'était la base...
- 3 Q. C'était la base.
- 4 R. ... de la pyramide, là, l'indépendance du Tribunal  
5 et l'indépendance des juges administratifs.
- 6 Q. D'accord.
- 7 Le projet de loi tel que conçu par vous et par les  
8 légistes du gouvernement, vous y croyiez, vous  
9 étiez d'accord avec cette façon de procéder...
- 10 R. Tout à fait.
- 11 Q. ... suggérée par le ministre à l'origine?
- 12 R. Tout à fait.
- 13 Q. Notamment la pierre angulaire qui visait à faire  
14 nommer à vie ces gens-là, vous étiez d'accord avec  
15 ça?
- 16 R. Exact.
- 17 Q. C'est ce que vous promulguiez...
- 18 R. C'est exact.
- 19 Q. ... à ce moment-là. D'accord.
- 20 R. Mais ça, il y avait d'autres aspects importants  
21 de... la célérité à entendre les causes pour  
22 dégager les «backlogs» qu'il y avait, mais le plus  
23 important, me semble-t-il, c'était cette nomina...  
24 l'indépendance du Tribunal et l'indépendance des  
25 juges.

1 Q. D'accord.  
2 Malheureusement, on le sait, le projet de loi va  
3 échouer. C'est exact?

4 R. C'est exact.

5 Q. Vous avez dit à monsieur Dutrizac, dans une  
6 entrevue concernant notamment le projet de loi 35  
7 et, pour référence, je suis à l'onglet 6 de P-44  
8 à la page 79, que maître Bellemare était -- et je  
9 cite :

10 **«... terriblement déçu que son**  
11 **projet n'aboutisse pas.»**

12 Son projet de loi 35.

13 R. 79, m'avez-vous dit?

14 Q. Oui?

15 R. J'y arrive, là.

16 Q. Évidemment, je suis dans le cahier de... dans P-  
17 44.

18 R. Oui, ça va.

19 Q. Je vous cite l'extrait.

20 R. Oui.

21 Q. Vous dites :

22 **«Ça a été ma surprise, comme tout**  
23 **le monde, qu'après... qu'après six**  
24 **(6) ans, là, je sais que le**  
25 **ministre avait été terriblement**

1 **déçu, comme je l'avais été.»**

2 Alors, vous aussi vous étiez extrêmement déçu que  
3 ce projet de loi...

4 R. C'est exact.

5 Q. ... n'aboutisse pas. Vous aviez fourni des efforts  
6 considérables?

7 R. C'est exact.

8 Q. Bon. Vous avez dit dans votre témoignage hier qu'à  
9 deux (2) reprises, si j'ai bien compris votre  
10 témoignage, vous aviez tenté d'intervenir auprès  
11 du ministre Bellemare pour discuter des  
12 interventions de monsieur Fava, des pressions,  
13 entre guillemets, pour ce qui est de la nomination  
14 des juges?

15 R. C'est exact.

16 Q. Pourriez-vous me situer dans le temps, à quel  
17 moment précis avez-vous tenté d'intervenir?

18 R. Dans les... dans les jours ou, en tout cas, dans  
19 la semaine qui ont suivi le huit (8) juillet et au  
20 mois de décembre. Au mois de décembre, le  
21 ministre avait... je me rappelle bien, il avait  
22 rencontré l'ensemble des employés du ministère de  
23 la Justice pour leur dire que ce n'était pas  
24 facile, vous vous rappelez, c'était la  
25 réingénierie de l'État dans le temps et tout était

1 vraiment, là, chambardé dans l'ensemble de  
2 l'appareil administratif et maître Bellemare avait  
3 pensé comme ministre pouvoir rencontrer les  
4 employés, surtout les employés de première ligne,  
5 ceux qui étaient sur le terrain, pour leur dire  
6 que c'était peut-être des moments difficiles, mais  
7 qu'on avait... puis le rôle, il a parlé du rôle de  
8 la justice et, donc, dans les... après cette  
9 rencontre qu'il y a eu à l'heure du dîner, c'était  
10 le -- comment je dirais donc? -- une rencontre de  
11 Noël, là, qui se faisait quelques jours avant  
12 qu'on ajourne, là j'ai tenté après, tout de suite  
13 après, la journée même, là, de lui dire :  
14 «Écoutez, là, maître Fava m'a transmis certaines  
15 informations concernant la nomination d'une  
16 personne et j'aimerais ça pouvoir vous en parler.»  
17 Puis il m'a dit : «Quelle personne?», bien, j'ai  
18 dit : «C'est madame Gosselin-Després.» Et il m'a  
19 dit : «Ah, je suis bien au courant, maître  
20 Lalande, et quand on reviendra après les fêtes,  
21 vous pourrez... on pourra en reparler, s'asseoir  
22 et reparler de tout le contexte, qui n'est pas  
23 strictement 35, mais qui couvre l'ensemble des  
24 problèmes que nous avons à l'heure actuelle».

25 Q. D'accord. Alors, vous citez deux (2) dates?

- 1 R. Oui.
- 2 Q. Peut-être une semaine après le premier (1<sup>er</sup>)  
3 juillet -- après le huit (8) juillet, après votre  
4 rencontre avec maître Fava au Michelangelo, c'est  
5 exact?
- 6 R. Oui.
- 7 Q. Et...
- 8 R. Et une troisième fois qui est dans les jours qui  
9 ont suivi le sept (7) août.
- 10 Q. Donc, il y aurait trois (3) fois?
- 11 R. Trois (3) occasions.
- 12 Q. Pas deux (2), mais trois (3)?
- 13 R. Oui.
- 14 Q. Donc, commençons par la première, peu de temps  
15 après la rencontre avec maître Fava et, là, il est  
16 question évidemment d'un marché, hein, vous avez  
17 témoigné à cet effet-là hier qui, simplement  
18 résumé : «Si vous voulez notre appui pour le  
19 PL-35, il va falloir que vous nommiez les juges  
20 qu'on veut que vous nommiez», c'est votre  
21 témoignage?
- 22 R. Bien, le marché n'est pas mon mot, là, j'ai  
23 utilisé...
- 24 Q. Oui, mais...
- 25 R. ... de la négociation qu'il y avait, il y avait

- 1 des... de part et d'autre, on disait bon, voilà,  
2 qui était... ce n'était pas mes mots en tout cas  
3 «marché», mais je veux dire...
- 4 Q. Non, mais vous avez acquiescé à la question de mon  
5 confrère, maître Ryan.
- 6 R. Oui, mais je comprends que... ce que vous voulez  
7 dire, là, c'était dans une perspective de  
8 négociation de dire : si vous me donnez ça...
- 9 Q. Si vous n'aimez pas le terme, est-ce qu'on peut le  
10 changer pour proposition?
- 11 R. Proposition, oui.
- 12 Q. Ça vous convient?
- 13 R. Oui, très bien.
- 14 Q. De la part de monsieur Fava?
- 15 R. C'est exact.
- 16 Q. Maître Fava. Et au-delà de l'échange du mot  
17 «marché» par «proposition», on comprend que ce que  
18 je vous ai dit est exact?
- 19 R. C'est exact.
- 20 Q. Vous êtes d'accord avec moi?
- 21 R. Oui.
- 22 Q. L'échange ou la proposition : «Vous nommez les  
23 juges qu'on veut que vous nommiez et, en retour,  
24 nous allons appuyer le projet de loi 35», c'est  
25 exact?

1           **Me RÉJEAN LAVOIE**

2           pour Me Georges Lalonde :

3           Monsieur le commissaire, je m'excuse, là, c'est  
4           qu'on est en train tout doucement de glisser ces  
5           mots-là comme ayant été les mots de monsieur Fava  
6           alors que le témoin a bien pris soin dans son  
7           témoignage et dans toutes ses réponses de dire que  
8           c'est ça qu'il comprenait, c'était son  
9           interprétation des propos.

10          Alors, je tiens à le rappeler parce qu'on a  
11          l'impression qu'il y a des choses qui sont citées  
12          entre guillemets comme émanant de monsieur Fava et  
13          ça n'a pas été le sens du témoignage.

14          **Me DONALD BÉCHARD**

15          pour le Gouvernement du Québec :

16          D'abord, je remercie mon confrère de la précision,  
17          et c'est en plein ça, confrère, c'est sa  
18          perception à lui.

19          Q.       Et c'est donc, comme le suggère votre avocat,  
20          votre perception des propos tenus par maître Fava,  
21          c'est-à-dire que vous aviez une proposition sur la  
22          table, c'est exact?

23          R.       Oui, qu'il y avait en tout cas une... une  
24          allégation à l'effet qu'il faudrait que le  
25          ministre collabore, il faudrait qu'il retourne

1 l'ascenseur.

2 Q. Exact.

3 R. Parce que... voilà, c'est ainsi que je percevais  
4 ça, oui.

5 Q. D'accord.

6 Alors, dans la semaine qui suit, vous allez tenter  
7 de rapporter, entre guillemets, ce que vous avez  
8 entendu...

9 R. C'est exact.

10 Q. ... de la part de monsieur Fava à votre ministre  
11 qui est maître Bellemare?

12 R. C'est exact.

13 Q. Bon. Dans votre témoignage, vous nous dites que  
14 quand je commençais à lui parler de ça, il me  
15 disait : «Je suis parfaitement au courant», c'est  
16 exact?

17 R. C'est exact.

18 Q. Bon. Alors, qu'est-ce que vous vouliez lui dire,  
19 que vous n'avez pas pu lui dire, maître Lalande?

20 R. Je voulais lui dire que maître Fava, quand il  
21 intervenait en me disant que c'était le projet de  
22 loi 35 que l'on voulait discuter, et,  
23 effectivement, dans tous les cas, il y avait une  
24 partie de la rencontre, de la réunion qu'on nous  
25 parlait de 35, mais qu'il bifurquait pour me



1 parler d'autres choses, de nominations, de  
2 nominations de juges. Et c'est là que le ministre  
3 disait : «Écoutez, je suis parfaitement au courant  
4 de ce que maître Fava, là...

5 Q. O.K.

6 R. ... veut vous dire, là.»

7 Q. Mais pourquoi dites-vous au ministre que monsieur  
8 Fava bifurquait? Est-ce que c'est parce que vous  
9 étiez contre cette façon d'agir?

10 R. Non, c'est un constat. Je constatais que...

11 Q. Oui.

12 R. ... ça... c'était le... j'ai utilisé le mot  
13 pattern hier, c'était une façon de procéder, un  
14 pattern...

15 Q. Vous avez utilisé le mot stratagème.

16 R. Stratagème, mais j'ai utilisé aussi pattern.  
17 Alors, le pattern dans lequel c'était, il  
18 m'appelait pour me parler du projet de loi 35, on  
19 faisait un bout là-dessus et, finalement, il  
20 m'arrivait avec les propositions de nominations et  
21 il souhaitait que le ministre soit plus  
22 coopératif.

23 Q. Je comprends. Mais convenez-vous avec moi comme  
24 sous-ministre qu'une de vos préoccupations, ça  
25 doit être de protéger votre ministre? Convenez-

1 vous de ça avec moi?

2 R. Oui. Oui.

3 Q. Et que généralement, selon votre philosophie, vous  
4 personnellement, vous étiez un homme qui apportait  
5 son soutien indéfectible à son ministre, quand  
6 vous étiez sous-ministre ou sous-ministre associé,  
7 vous convenez de ça avec moi?

8 R. Oui, ce sont les règles d'éthique qui nous...

9 Q. Voilà.

10 R. ... de la haute fonction publique.

11 Q. Ne vous sentiez-vous pas interpellé pour essayer  
12 d'insister auprès de maître Bellemare pour le  
13 prémunir contre cette façon d'agir de monsieur  
14 Fava?

15 R. Écoutez, la façon que je... en parler au ministre  
16 m'apparaît... m'apparaissait suffisant parce qu'il  
17 est le ministre de la Justice, le procureur  
18 général et, s'il est saisi de la question, il  
19 devrait être à même, lui, de répondre à ces... à  
20 ces choses-là. Alors, il me disait qu'il était au  
21 courant, donc je considérais... ah, je n'ai pas  
22 réussi à le faire, mais j'aurais considéré que  
23 j'avais fait mon travail en le prévenant qu'il y  
24 avait ces incartades, là, de... de maître Fava  
25 relativement aux nominations de juges. Mais en

1 même temps, la raison pour laquelle je voulais lui  
2 en parler, c'est que... ce qui me préoccupait,  
3 monsieur Fava était une personne, je vous l'ai  
4 dit, je le répète, influente et... à la CSST, un  
5 peu partout, et je ne voulais pas nous  
6 l'«antagoniser», là, simplement en disant :  
7 «Bon...»... alors je voulais lui donner le  
8 contexte dans lequel c'était, mais le ministre, de  
9 toute évidence, était au courant de ce qui se...  
10 des pressions que... des pressions, si...

11 Q. Alors...

12 R. ... ou des... ou des allégations de monsieur Fava.

13 Q. Ce que...

14 R. Donc, voilà.

15 Q. Ce que je comprends de la question que je vous ai  
16 posée et de votre réponse, c'est que vous n'êtes  
17 pas intervenu en aucun temps auprès de maître  
18 Bellemare pour lui suggérer de s'éloigner de  
19 monsieur Fava et/ou de monsieur Rondeau?

20 R. Non.

21 Q. D'aucune façon?

22 R. Non.

23 Q. À aucune des trois (3) fois où vous avez,  
24 effectivement, essayé d'intervenir auprès de lui?

25 R. Non.

- 1 Q. C'est exact?
- 2 R. C'est exact.
- 3 Q. Bon. N'avez-vous jamais dit à monsieur Fava que  
4 vous étiez en désaccord avec son approche sur la  
5 nomination des juges?
- 6 R. Non.
- 7 Q. D'aucune façon?
- 8 R. D'aucune façon.
- 9 Q. Vous ne vouliez pas l'indisposer, c'est exact?
- 10 R. C'est exact.
- 11 Q. Parce que vous vouliez que le projet de loi 35  
12 aboutisse?
- 13 R. Oui.
- 14 Q. C'est exact?
- 15 Et que, sans l'appui de monsieur Fava, vous aviez  
16 des doutes sur l'aboutissement de ce projet 35-là,  
17 c'est exact?
- 18 R. C'est exact.
- 19 Q. La deuxième fois où vous allez tenter d'intervenir  
20 auprès de votre ministre, maître Bellemare,  
21 resituez-moi la date, s'il vous plaît?
- 22 R. Le sept (7) août.
- 23 Q. Le sept (7) août?
- 24 R. Oui.
- 25 Q. Quand vous intervenez auprès de lui comme ça, est-

- 1 ce qu'il y a des gens qui sont présents?
- 2 R. Auprès du ministre?
- 3 Q. Oui.
- 4 R. Non.
- 5 Q. Vous êtes seul à seul?
- 6 R. C'était... c'est seul à seul. Je le rencontre...  
7 je demande, à sa secrétaire ou à lui, de le  
8 rencontrer à son cabinet, puis je le rencontre  
9 pour lui faire part de.
- 10 Q. Et à ce sujet-là...
- 11 R. Mais habituellement, je n'ai pas besoin d'appeler  
12 parce que c'est lui qui communique pour dire : «Il  
13 y a-tu...
- 14 Q. Je comprends.
- 15 R. ... quelque chose de nouveau? Quel est le degré  
16 d'avancement du projet? Où on est?», et voilà,  
17 j'y vais.
- 18 Q. Est-ce que maître Bellemare, quand vous lui  
19 parliez de ce volet-là, des pressions de monsieur  
20 Fava pour les nominations de juges, ne vous a  
21 jamais dit : «Cesse d'aller les voir, arrête tes  
22 démarches vis-à-vis ces gens-là»?
- 23 R. Non.
- 24 Q. Jamais?
- 25 R. Jamais.

- 1 Q. Ni dans les trois (3) fois où vous êtes intervenu  
2 sur la question de la nomination des juges...
- 3 R. Non.
- 4 Q. ... ni plus tard, ni pendant cette période-là,  
5 c'est exact?
- 6 R. Non, il y a simplement le... au mois de mars, là,  
7 quand je suis revenu de mon congé de maladie, que  
8 là, on est allé plus loin. Là, j'ai pu lui  
9 transmettre toute cette information-là que... que  
10 j'avais, que je retenais.
- 11 Q. Vous avez dit dans votre témoignage qu'il y avait  
12 eu cinquante-huit (58) mémoires, je veux vous  
13 citer correctement, lors de la Commission  
14 parlementaire concernant le projet de loi 35?
- 15 R. Je pense que c'est cinquante-huit (58), mais ça  
16 peut être cinquante-neuf (59) ou...
- 17 Q. Non...
- 18 R. ... soixante (60), mais c'est autour de ça.
- 19 Q. ... ça n'a pas d'importance, mais on a... on est  
20 dans ces eaux-là?
- 21 R. Oui.
- 22 Q. Et je me souviens que vous ayez dit, et corrigez-  
23 moi si je vous cite mal, qu'il y en avait  
24 cinquante et un (51) qui étaient positifs?
- 25 R. À peu près, oui.

- 1 Q. Donc, il en reste six (6), sept (7)...
- 2 R. Oui.
- 3 Q. ... provenant probablement des syndicats...
- 4 R. Oui.
- 5 Q. ... et de la CSST...
- 6 R. Oui.
- 7 Q. ... qui étaient contre?
- 8 R. C'est exact.
- 9 Q. Alors, une majorité d'intervenants favorisaient
- 10 l'adoption du projet de loi...
- 11 R. C'est exact.
- 12 Q. ... 35?
- 13 R. C'est exact.
- 14 Q. Notamment la question de l'indépendance des juges
- 15 et des nominations à vie pour bonne conduite, là?
- 16 R. C'est exact.
- 17 Q. D'accord. Votre position à vous, maître Lalande,
- 18 vis-à-vis l'intervention de maître Fava sur la
- 19 question de la nomination des juges et du... de la
- 20 proposition, du marché qu'il vous faisait, quelle
- 21 était-elle?
- 22 R. C'est qu'il pouvait soutenir le ministre sur
- 23 certains points particuliers, par exemple ce
- 24 qui... où ça achoppait, là, c'était sur les... les
- 25 représentants paritaires...

- 1 Q. Ce n'est pas le sens de ma question, je vous  
2 arrête, maître Lalande, pour ne pas qu'on perde de  
3 temps, là.
- 4 R. Oui. D'accord.
- 5 Q. Étiez-vous d'accord avec son approche, oui ou non?
- 6 R. Son approche? Précisez votre...
- 7 Q. De dire, de sa proposition : «Vous aurez mon  
8 soutien sur le projet de loi 35 si vous me nommez  
9 trois (3) juges», étiez-vous d'accord avec cette  
10 façon?
- 11 R. Non, je n'étais pas d'accord avec ça.
- 12 Q. Mais vous ne lui avez jamais dit?
- 13 R. C'est exact.
- 14 Q. Et jamais non plus à votre ministre?
- 15 R. Non plus.
- 16 Q. Non plus qu'à monsieur Bouchard?
- 17 R. Non plus qu'à monsieur Bouchard.
- 18 Q. Non plus qu'à monsieur Gagnon?
- 19 R. Monsieur Gagnon? Lequel monsieur Gagnon?
- 20 Q. Chef de cabinet.
- 21 R. Non.
- 22 Q. Non plus qu'à monsieur Dicaire?
- 23 R. C'est exact.
- 24 Q. Mais pourquoi n'en avoir parlé à personne?
- 25 R. Bien, j'avais... d'abord, je savais les relations



1 qu'il y avait entre le ministre et monsieur Gagnon  
2 et les relations qu'il y avait entre le ministre  
3 et monsieur Louis Dionne, ce n'était pas de... ce  
4 n'était pas au beau fixe, là, c'était difficile,  
5 le rapport qui était ensemble.

6 Dans le cas de monsieur Dicaire, il a été convenu  
7 au moment où il m'a recruté, moi, pour aller au  
8 ministère de la Justice, donner un coup de main à  
9 monsieur Bellemare, comme il m'a dit, il avait été  
10 convenu que j'avais une liberté dans mes... ma  
11 désignation de mes fonctions, je n'étais pas un  
12 sous-ministre associé régulier, j'étais un sous-  
13 ministre associé qui avait certaines conditions de  
14 travail qui étaient bien différentes.

15 Et avec maître Gagnon... -- voyons, le premier  
16 sous-ministre -- monsieur Bouchard, on avait  
17 convenu de ça au début. J'avais dit à monsieur  
18 Bouchard : «Projet de loi 35, là, ça va être très  
19 difficile qu'on passe par toi, là, puis avant  
20 d'aller au ministre, et vice et versa, donc je...  
21 donc je veux bien être... je veux bien respecter  
22 les règles, là, dans lesquelles on est.» Et il  
23 était tout à fait d'accord avec ça, monsieur...  
24 monsieur Bouchard : «J'ai confiance à toi, s'il y  
25 a des choses qui ont un impact sur le ministère ou

1 autrement, bien là... là, j'aimerais ça que tu  
2 m'en parles. Mais pour le reste, là, beaucoup  
3 mieux de travailler directement avec le ministre.»  
4 Alors, en fait, pendant des comités de... nous  
5 avons des comités de direction, des CDM, là, que  
6 monsieur... monsieur Dionne faisait référence, il  
7 est arrivé souvent que j'étais en CDM avec... et  
8 que j'avais un appel...

9 Q. Oui.

10 R. ... sur le téléphone, de maître Bellemare, puis je  
11 disais au sous-ministre : «Je m'excuse, là, il  
12 faut que j'aille répondre au ministre.»  
13 C'était... c'était clair, c'était connu, ces  
14 règles-là.

15 Q. Oui. Mais vous êtes un avocat de trente-six (36)  
16 ans d'expérience, maître Lalande, vous avez été  
17 commissaire en chef d'un tribunal administratif,  
18 ce qui est l'équivalent d'un juge en chef d'un  
19 tribunal de droit commun, c'est exact?

20 R. C'est exact.

21 Q. Ne vous sentiez-vous pas mal à l'aise dans une  
22 situation comme celle-là quand, de la main gauche  
23 vous faites la promotion d'un projet de loi qui  
24 vise l'indépendance de la nomination...

25 R. Oui.

1 Q. ... de juge ou de décideur, et de la main droite  
2 vous cheminez avec des gens qui prônent exactement  
3 le contraire?

4 R. Je ne me sentais pas mal à l'aise...

5 Q. Ah, non?

6 R. ... dans ceci parce que, bon, il fallait que  
7 j'écoute ce qu'avaient à dire tous les partenaires  
8 potentiels comme tous ceux qui étaient impliqués  
9 de part et d'autre, il y en a qui étaient en  
10 désaccord ou pas, c'était mon rôle d'écouter et  
11 d'essayer de transmettre, dans la mesure du  
12 possible, ces requêtes ou ces demandes de ces  
13 personnes-là à l'intérieur du projet de loi, en  
14 autant que ça ne soit pas incohérent, puis que ça  
15 n'aille pas contre le contraire.

16 Alors, qu'une personne, qui est monsieur Fava,  
17 même s'il était important et même que je trouvais  
18 très gentil à rencontrer et à parler, c'est un  
19 homme qui est d'une grande convivialité, je  
20 n'étais pas d'accord avec ce qu'il préconisait,  
21 mais pour moi c'était de l'information qu'il nous  
22 donnait et cette information-là, je voulais la  
23 transmettre au ministre, mais il me dit : Je suis  
24 au courant de l'information que vous tentez de me  
25 transmettre.

1           Alors, c'était le plus haut poste et rappelez-vous  
2           que c'est... le ministre de la Justice est le  
3           jurisconsulte, donc c'est la personne sur l'aspect  
4           du droit qui était plus...

5    Q.    Alors...

6    R.    ... qui est la plus en mesure d'être capable de se  
7           défendre s'il fallait qu'il se défende.

8    Q.    Est-ce qu'on peut interpréter votre silence,  
9           maître Lalande, comme une acceptation de la  
10           proposition qui a été faite par monsieur Fava pour  
11           que le projet de loi 35 passe?

12   R.    Non. Absolument pas.

13   Q.    Alors, à ce moment-là, pourquoi n'êtes-vous pas  
14           intervenu de façon plus agressive pour que ces  
15           pressions-là cessent?

16           **Me RÉJEAN LAVOIE**

17           pour Me Georges Lalande :

18           Je vais m'objecter, Monsieur le commissaire, parce  
19           que là il y a un aspect répétitif plus qu'évident.

20           **Me MICHEL BASTARACHE**

21           commissaire :

22           Non, je suis d'accord et je pense qu'on a épuisé  
23           ce sujet-là, monsieur.

24           **Me DONALD BÉCHARD**

25           pour le Gouvernement du Québec :

1           Ça va, Monsieur le commissaire, je respecte votre  
2           décision.

3    Q.    Je suis dans le cahier P-44, monsieur... maître  
4           Lalande, je voudrais vous amener à la page 72,  
5           s'il vous plaît.

6    R.    Oui.

7    Q.    Alors, je comprends que c'est une lettre qui est  
8           de votre main?

9    R.    Oui.

10   Q.    C'est vous qui l'avez rédigée?

11   R.    Oui.

12   Q.    Est-ce que maître Bellemare a vu des projets de  
13           cette lettre-là avant qu'elle ne soit envoyée?

14   R.    Non.

15   Q.    Est-ce qu'il a participé de quelque façon à la  
16           rédaction?

17   R.    Non.

18   Q.    Alors, je comprends que c'est une réponse...

19   R.    Oui.

20   Q.    ... à Michel Arsenault...

21   R.    Oui.

22   Q.    ... qui qualifie ou traite du projet de loi 35 tel  
23           qu'il était à l'époque?

24   R.    C'est exact, oui.

25   Q.    Et monsieur Arsenault qui, semble-t-il, disait que

1 tout le monde était contre le projet, c'est exact?

2 R. C'est exact.

3 Q. Vous vous inscrivez en faux, si j'ai compris ce  
4 qu'il y a dans la lettre, contre ça?

5 R. Tout à fait.

6 Q. Et je cite :

7 **«Il veut sans doute parler des**  
8 **quelques rares organismes qui ne**  
9 **voulaient pas que la justice**  
10 **administrative puisse un jour**  
11 **s'élever au niveau d'une véritable**  
12 **justice pour les justiciables**  
13 **québécois.»**

14 R. C'est exact.

15 Q. Alors, ça, c'est en réplique au fait que tout le  
16 monde était censé être en désaccord?

17 R. C'est exact.

18 Q. Et quand vous parlez de ces gens-là, maître  
19 Lalande, les quelques rares organismes, j'ai  
20 compris que si je fais un lien avec votre  
21 témoignage, on parle notamment de la CSST puis des  
22 syndicats?

23 R. En effet.

24 Q. Ce sont les acteurs dont vous nous avez parlé hier  
25 et aujourd'hui?

1 R. Exact.

2 Q. D'accord. Et un peu plus loin, et je suis toujours  
3 à la page 72 :

4 **«Dans ce projet de réforme que les**  
5 **juges administratifs du tribunal**  
6 **d'appel des lésions**  
7 **professionnelles, la CALP...»**

8 R. Oui.

9 Q. Et rappelez-moi, est-ce que c'est bien de ce  
10 tribunal-là que vous aviez été commissaire?

11 R. Oui. Où êtes-vous, là, dans le texte, là?

12 Q. Je suis dans le premier paragraphe en dessous de  
13 la photo de monsieur Arsenault?

14 R. Oui. Oui, très bien. Alors :

15 **«Rappelons-nous que le ministre de**  
16 **la Justice recherchait**  
17 **fondamentalement dans son projet de**  
18 **réforme que les juges**  
19 **administratifs du tribunal d'appel**  
20 **des lésions professionnelles, la**  
21 **CALP, puissent enfin bénéficier**  
22 **d'un statut d'inamovibilité.»**

23 Oui. Exact.

24 Q. C'est ça. Alors, c'est ça qu'on discutait tantôt?

25 R. Oui.

- 1 Q. Hein?
- 2 R. Oui.
- 3 Q. Et, en fait, ça confirme votre témoignage de tout  
4 à l'heure :
- 5 **«Nomination selon bonne**  
6 **conduite...»**
- 7 R. C'est exact.
- 8 Q. **«... qui les auraient mis à**  
9 **l'abri...»**
- 10 R. Oui.
- 11 Q. **«... des ingérences politiques de**  
12 **certains, dont la FTQ, qui ont**  
13 **intérêt à conserver leur pouvoir**  
14 **sur la nomination et le**  
15 **renouvellement périodique des**  
16 **juges.»**
- 17 R. C'est exact.
- 18 Q. Alors, dans votre témoignage, je pense que c'est  
19 hier, il a été question que monsieur Fava vous  
20 dise : On est contre le PL-35 parce que ça nous  
21 enlève -- je cite, là -- des nominations?
- 22 R. Oui.
- 23 Q. Est-ce que c'est en lien direct avec ce qu'on  
24 vient de lire?
- 25 R. Oui, c'est bien ça.



- 1 Q. | Ça nous enlève les nominations parce que le cinq  
2 | (5) ans ne revient pas?
- 3 R. | C'est exact.
- 4 Q. | Et que, comme ils sont nommés à vie durant bonne  
5 | conduite, là ces gens-là qui voulaient intervenir  
6 | ne peuvent plus le faire?
- 7 R. | C'est exact.
- 8 Q. | Ça va.
- 9 | Un petit peu plus bas, je suis dans le deuxième  
10 | (2e) paragraphe, maître Lalande.
- 11 R. | Oui.
- 12 Q. | Et in fine, là, à la fin du deuxième paragraphe...
- 13 R. | Oui.
- 14 Q. | ... trois (3) lignes :
- 15 | **«Parce que quelques groupes**  
16 | **privilégiés, souhaitant conserver**  
17 | **le statu quo à tout prix,**  
18 | **voulaient apparemment maintenir**  
19 | **leur privilège de participer au**  
20 | **choix de leurs juges et évidemment**  
21 | **à leur révocation s'ils ne**  
22 | **répondaient pas à leurs désirs.»**
- 23 R. | C'est exact.
- 24 Q. | Alors, on parle toujours de la même chose?
- 25 R. | Oui.

- 1 Q. Et...
- 2 R. On parle toujours que les nominations de cinq (5)  
3 ans en cinq (5) ans où les forces syndicales et  
4 patronales interviennent dans la nomination...
- 5 Q. C'est ça.
- 6 R. ... de ces juges administratifs, et maître  
7 "Beaudry" soulevait une question qui était  
8 exactement ça, là...
- 9 Q. C'est ça.
- 10 R. ... où des personnes n'étaient pas renouvelées  
11 parce qu'elles étaient trop sur le côté patronal  
12 ou trop sur le côté syndical.
- 13 Q. Alors, c'était...
- 14 R. Alors...
- 15 Q. ... pour éviter...
- 16 R. Éviter cela.
- 17 Q. ... l'ingérence politique...
- 18 R. C'est exact.
- 19 Q. ... dans la nomination des décideurs?
- 20 R. C'est exact.
- 21 Q. Ce ne sera pas long, Monsieur le commissaire, je  
22 ne veux pas poser les mêmes questions deux (2)  
23 fois. J'achève.
- 24 Je vous remercie, monsieur.
- 25 R. Merci.

1 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

2 procureur en chef :

3 Maître Lavoie, est-ce que vous avez des questions  
4 pour votre client?

5 **Me RÉJEAN LAVOIE**

6 pour Me Georges Lalande :

7 Alors, Monsieur le commissaire, je n'aurai pas de  
8 questions pour monsieur Lalande.

9 Cependant, je voulais aviser la Commission que,  
10 évidemment, en tant que témoin et moi en tant  
11 qu'avocat du témoin, notre «standing» devant vous  
12 est à caractère généralement temporaire et qu'il  
13 comporte une certaine fragilité par rapport à mes  
14 confrères, évidemment, qui sont... qui sont partie  
15 prenante à cette Commission.

16 Cependant, malgré tout cela, j'aimerais vous dire  
17 que s'il devait arriver, dans la suite des travaux  
18 auxquels je ne participerai pas directement, s'il  
19 devait arriver que les droits de mon client soient  
20 en péril, je ne vous demanderai pas d'en adjuger  
21 maintenant puisqu'on parle d'une situation  
22 théorique, mais j'aimerais, si la situation  
23 survenait, être autorisé à m'adresser à la  
24 Commission et, si c'était le cas, évidemment, je  
25 passerai par le procureur-chef pour en prévenir la

1 Commission.

2 **Me MICHEL BASTARACHE**

3 commissaire :

4 Oui, cela...

5 **Me RÉJEAN LAVOIE**

6 pour Me Georges Lalande :

7 Je n'ai pas d'autre déclaration à faire.

8 **Me MICHEL BASTARACHE**

9 commissaire :

10 ... cela m'est parfaitement acceptable.

11 D'ailleurs, à la fin des audiences sur cette

12 partie de la Commission, il y aura une journée où

13 les procureurs pourront faire des représentations,

14 alors ce serait peut-être le moment, à ce moment-

15 là, si jamais la chose se présentait.

16 **Me RÉJEAN LAVOIE**

17 pour Me Georges Lalande :

18 Je vous remercie.

19 **Me MICHEL BASTARACHE**

20 commissaire :

21 Alors, monsieur Battista?

22 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

23 procureur en chef :

24 Cela met un terme au témoignage de monsieur

25 Lalande.



1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

- - - - -

L'an deux mille dix, le vingt et unième (21<sup>ième</sup>)  
jour du mois de septembre, a comparu :

**NORMAN MACMILLAN,**

LEQUEL, après avoir prêté serment sur les Saints  
Évangiles, dépose et dit :

**LA GREFFIÈRE :**

Q. Pour les besoins de l'enregistrement, pourriez-  
vous vous identifier?

R. Norm MacMillan.

Q. Merci.

**INTERROGÉ PAR Me SIMON RUEL**

procureur en chef associé :

Bonjour Monsieur le commissaire, bonjour monsieur  
MacMillan.

R. Bonjour.

Q. Pour les deux (2) prochains témoins, Monsieur le  
commissaire, nous avons un cartable à déposer en  
preuve, il s'agit des documents au soutien des  
témoignages de messieurs Norman MacMillan et de  
Michel Després.

**LA GREFFIÈRE :**

51-P.

1

- - - - -

2

**PIÈCE 51-P**

3

- - - - -

4

**Me SIMON RUEL**

5

procureur en chef associé :

6

Monsieur MacMillan, vous avez le document ou les

7

documents en face de vous et le premier sujet...

8

je vais aborder un certain nombre de sujets avec

9

vous, le premier sujet c'est de faire une courte

10

synthèse de votre parcours professionnel. Nous

11

avons relevé une biographie qui est à l'onglet 1,

12

je pense qu'elle provient de votre site Internet.

13

Q. C'est exact?

14

R. Oui.

15

Q. Je vais vous guider à travers les différentes

16

fonctions que vous avez occupées, vous confirmerez

17

si tout ça est exact et je vous demanderais de

18

préciser le cas échéant.

19

Vous êtes le député du comté de Papineau, c'est

20

exact?

21

R. C'est exact.

22

Q. Le comté de Papineau, c'est situé dans

23

l'Outaouais?

24

R. Oui.

25

Q. Et vous êtes député, vous avez été élu la première

1 fois en mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989)?

2 R. Exact.

3 Q. Lors d'une partielle?

4 R. Oui.

5 Q. Vous êtes député du Parti libéral du Québec?

6 R. Oui, sûrement.

7 Q. Je tenais à le préciser pour que ce soit clair  
8 pour tout le monde.

9 R. Tant mieux.

10 Q. Donc, vous avez été élu en quatre-vingt-neuf (89)  
11 et vous avez été réélu successivement par la suite  
12 à toutes les élections générales jusqu'à  
13 maintenant?

14 R. Oui.

15 Q. Je comprends que vous avez occupé diverses  
16 fonctions parlementaires et ministérielles au  
17 cours de votre carrière politique, c'est exact?

18 R. Oui.

19 Q. Je vais me concentrer, si vous voulez être plus  
20 précis je vous invite à le faire, mais sur suite  
21 à l'élection générale de deux mille trois  
22 (2003)...

23 R. Hum hum.

24 Q. ... donc, le Parti libéral a repris le pouvoir au  
25 Québec et vous avez occupé certaines fonctions



1           particulières.

2           Je comprends que vous avez été président du caucus  
3           du gouvernement du vingt-neuf (29) avril deux  
4           mille trois (2003) au dix-huit (18) février deux  
5           mille cinq (2005)?

6   R.       C'est exact.

7   Q.       Est-ce que vous pouvez expliquer qu'est-ce que  
8           c'est, quelle est la fonction du président du  
9           caucus?

10   R.       Oui, effectivement, le président du caucus est le  
11           maître d'oeuvre, si vous voulez, d'organiser  
12           toutes les rencontres du caucus avec les  
13           membres... bien, du gouvernement ou du parti en  
14           poste, avec le premier ministre.

15   Q.       Donc, le caucus, je comprends que ça regroupe les  
16           députés, qui sont élus à l'Assemblée nationale, du  
17           Parti libéral?

18   R.       Et voilà. C'est ça.

19   Q.       C'est ça, donc c'est d'organiser essentiellement  
20           le...

21   R.       Ces rencontres-là.

22   Q.       ... fonctionnement parlementaire...

23   R.       Oui.

24   Q.       ... des députés du Parti libéral.

25           Est-ce que, à titre du président du caucus, vous

1 assistiez au Conseil des ministres?

2 R. Oui.

3 Q. Mais vous n'aviez pas de charge de ministre à ce  
4 moment-là, en deux mille trois (2003)?

5 R. Non, le titre était président du caucus du  
6 gouvernement du Québec.

7 Q. Et si vous me permettez de vous demander, pour  
8 quelle raison le président du caucus assiste au  
9 Conseil des ministres?

10 R. C'est une bonne question, je pense que le premier  
11 qui a assisté, si ma mémoire m'est fidèle,  
12 c'était, je pense, Yvon Vallières, dans les années  
13 quatre-vingt-treize (93), qui avait été nommé  
14 comme président du caucus ou le whip qui assistait  
15 à ça, mais les raisons, là, c'est... ce n'est pas  
16 moi qui ai inventé ça, là, je veux dire...

17 Q. Tradition parlementaire, une tradition?

18 R. C'est une tradition mais ce n'est pas une  
19 tradition qui existait, je pense que c'est  
20 seulement depuis quatre-vingt-quatorze (94), mais  
21 ce n'est pas exact, là, ça, je n'ai pas les dates  
22 exactes.

23 Q. Comme vous n'étiez pas ministre, je présume que  
24 vous êtes...

25 R. Il y avait un président de caucus avant, mais le

1           président du caucus n'assistait pas au Conseil des  
2           ministres.

3    Q.       Très bien. Un président de caucus, ce n'est pas  
4           un ministre?

5    R.       Non.

6    Q.       Et vous n'aviez pas droit de vote au Conseil des  
7           ministres?

8    R.       Bien, il n'y a pas de vote au Conseil des  
9           ministres.

10   Q.       Mais c'est-à-dire...

11   R.       Mais le président du caucus a un droit de parole  
12           au Conseil des ministres.

13   Q.       Un droit de parole?

14   R.       Oui.

15   Q.       Je comprends que vous avez été par la suite whip  
16           en chef du gouvernement du dix-huit (18) février  
17           deux mille cinq (2005) au vingt et un (21) février  
18           deux mille sept (2007)?

19   R.       Oui.

20   Q.       Et vous avez été également, lors du mandat  
21           suivant, whip en chef du gouvernement du quatre  
22           (4) avril deux mille sept (2007) au cinq (5)  
23           novembre deux mille huit (2008)?

24   R.       Oui.

25   Q.       Exact. Et depuis la dernière élection vous êtes

1 ministre délégué aux Transports et ministre  
2 responsable de la région de l'Outaouais, c'est  
3 exact?

4 R. Oui, c'est exact.

5 Q. Et vous occupez toujours ces fonctions à l'heure  
6 actuelle?

7 R. À date, oui.

8 Q. Est-ce qu'il y a d'autres éléments que vous  
9 voudriez souligner, là, dans votre parcours  
10 professionnel?

11 R. Oui, je suis surtout député de Papineau.

12 Q. Très bien, merci.

13 Le prochain sujet, c'est maître Marc Bellemare.  
14 Vous connaissez maître Bellemare?

15 R. Oui.

16 Q. Vous l'avez rencontré à quel moment?

17 R. Pendant... à l'élection de deux mille trois  
18 (2003), pendant la campagne électorale.

19 Q. Vous ne le connaissiez pas avant?

20 R. Non, pas du tout.

21 Q. Est-ce qu'on doit comprendre que, compte tenu de  
22 vos fonctions et de député et de président du  
23 caucus, vous l'avez croisé dans les diverses  
24 réunions, Conseil des Ministres et au caucus?

25 R. Après l'élection?

1 Q. Oui?

2 R. Oui oui, sûrement, à toutes les semaines, il y  
3 avait un caucus à tous les mardis, un Conseil des  
4 ministres le mercredi, et aussi je dois mentionner  
5 à la période de questions du jeudi ou à toutes les  
6 périodes de questions on était là tout le monde,  
7 tous les députés étaient présents à l'Assemblée  
8 nationale, au caucus, et les ministres, avec le  
9 whip et le président, au Conseil des ministres.

10 Q. Est-ce que vous avez eu généralement une bonne  
11 relation avec maître Bellemare?

12 R. D'après moi, oui.

13 Q. Le prochain sujet dont je voudrais traiter, c'est  
14 de votre organisation politique dans le comté de  
15 Papineau et particulièrement de monsieur Guy  
16 Bisson.

17 Vous connaissez monsieur Guy Bisson, qui a  
18 témoigné hier?

19 R. Oui, absolument, depuis dix neuf cent soixante-six  
20 (1966) personnellement, j'ai fait une... ma  
21 première campagne électorale j'avais dix-huit (18)  
22 ans, avec l'Union nationale, monsieur Bisson était  
23 le chef organisateur de maître Roland Théorêt qui  
24 a été élu cette année-là, je ne me rappelle pas  
25 des dates, mais c'est là vraiment que j'ai

1           commencé ma relation, si vous voulez, avec  
2           monsieur Bisson, un petit peu avant, là, dans le  
3           côté hockey, là, parce qu'il était arbitre dans la  
4           ligue junior où je participais, alors c'est là que  
5           ça a commencé ma relation avec monsieur Bisson.

6           Q.    Et par la suite, comment ça a évolué?

7           R.    Bien, monsieur... ça a évolué, c'est toujours un  
8           ami personnel, monsieur Bisson, et en quatre-  
9           vingt-neuf (89) il a participé à la campagne, mais  
10          pas comme chef organisateur, mais il a participé  
11          à la campagne et ça s'est suivi et, si je ne me  
12          trompe pas, je n'ai pas vérifié les dates, mais  
13          trois (3) campagnes électorales dans les six (6)  
14          ou sept (7) que j'ai participé, monsieur Bisson  
15          était mon chef organisateur, pas un solliciteur ni  
16          un collecteur, un chef organisateur.

17          Q.    Qu'est-ce que ça fait un chef organisateur?

18          R.    Bien, ça s'occupe de la campagne électorale. Si on  
19          se rappelle dans les années quatre-vingt-neuf,  
20          quatre-vingt-quatorze (89-94), les campagnes  
21          électorales duraient cinquante-huit (58),  
22          cinquante-neuf (59) jours, c'est différent  
23          aujourd'hui, alors c'est lui qui s'occupait de  
24          tout, communications, l'organisation de la journée  
25          des élections, les téléphones, les listes, le

- 1 pointage, c'est monsieur Bisson qui en était le  
2 responsable dans trois (3) campagnes sur sept (7).  
3 Q. Trois (3) campagnes. Monsieur Bisson a mentionné  
4 la campagne de deux mille trois (2003)  
5 particulièrement hier...  
6 R. Oui.  
7 Q. .... est-ce que c'est possible?  
8 R. Oui oui oui, oui, effectivement, ça a été la  
9 dernière parce que l'élection de deux mille...  
10 non, deux mille sept (2007) aussi il a été chef  
11 organisateur, mais l'élection de... la dernière  
12 élection, là, qu'on a passée au mois de décembre,  
13 monsieur Bisson était comme l'organisateur en chef  
14 de tous les comtés dans l'Outaouais.  
15 Q. O.K. Je voudrais vous parler maintenant de  
16 monsieur Marc Bisson, qui est...  
17 R. Oui.  
18 Q. ... le fils de monsieur Bisson.  
19 Vous savez, évidemment, là, je pense que... qu'il  
20 a été nommé juge à la Chambre criminelle et pénale  
21 de la Cour du Québec à Longueuil le vingt-six (26)  
22 novembre deux mille trois (2003), c'est exact?  
23 R. ...  
24 Q. Vous le savez?  
25 R. Sûrement.

- 1 Q. Est-ce que vous connaissiez monsieur Marc Bisson  
2 avant qu'il soit nommé?
- 3 R. Comme juge?
- 4 Q. Bien, c'est-à-dire...
- 5 R. Avant qu'il soit...
- 6 Q. ... comme personne, là?
- 7 R. Bien oui. Oui. Oui. Oui. Pas personnellement,  
8 mais je le connaissais par l'entremise de son père  
9 Guy.
- 10 Q. Est-ce que vous l'aviez déjà rencontré?
- 11 R. Oui.
- 12 Q. À combien de reprises?
- 13 R. Ah, on a mentionné la semaine passée que je le...  
14 deux (2) ou trois (3) fois, dans un tournoi de  
15 golf à Montpellier, dans un tournoi de la Sûreté  
16 du Québec, c'était au mois de juin deux mille  
17 trois (2003). Et ensuite, je l'ai rencontré une  
18 deuxième fois -- j'ai déposé mon agenda -- le six  
19 (6) novembre à midi et trente (12 h 30) aux  
20 Parlementaires.
- 21 Q. O.K. Donc, on va traiter de ces points-là. Mais  
22 avant ça, vous n'avez eu que des rencontres  
23 occasionnelles...
- 24 R. Avec monsieur Marc Bisson?
- 25 Q. Oui.



- 1 R. Non.
- 2 Q. Non?
- 3 R. Non.
- 4 Q. Qu'est-ce que vous saviez de monsieur Marc Bisson  
5 en ce qui concerne son parcours professionnel, là,  
6 avant qu'il soit nommé juge?
- 7 R. Moi, qu'est-ce que je sais... que j'ai su de Marc  
8 Bisson, dans les années avant deux mille trois  
9 (2003), qu'il était procureur dans la région de  
10 l'Outaouais et j'avais des amis qui étaient dans  
11 la Sûreté du Québec et qui travaillaient beaucoup  
12 avec monsieur Marc Bisson et eux avaient une  
13 estime... une grande estime de Marc Bisson.
- 14 Q. Donc, c'est... c'était essentiellement ce que vous  
15 saviez pour le parcours professionnel de monsieur  
16 Bisson?
- 17 R. Effectivement.
- 18 Q. Et pour les relations... vous n'aviez pas vraiment  
19 de relations avec lui avant ça?
- 20 R. Non.
- 21 Q. Monsieur Bisson a parlé du hockey hier, qu'il y  
22 avait peut-être un lien, là, avec...?
- 23 R. Bien, c'est parce que dans le temps que moi, je  
24 jouais au hockey, Marc Bisson, c'était des gens  
25 qui assistaient aux parties de hockey où je

1           participais, j'étais dans l'équipe junior de  
2           Buckingham, là.

3    Q.       Est-ce que vous avez été approché par monsieur Guy  
4           Bisson concernant l'intérêt de son fils à être  
5           nommé juge à la Cour du Québec?

6    R.       Oui.

7    Q.       À quel moment?

8    R.       Je ne sais pas à quel moment, là, mais je pense  
9           que c'est au... deux mille trois (2003) ou fin...  
10           oui, alentour de deux mille trois (2003), Guy  
11           Bisson, qui était très fier de son fils Marc, qui  
12           était procureur dans la région en Outaouais, qui  
13           avait... et m'a mentionné que son fils avait  
14           postulé pour un poste de juge dans un concours, ou  
15           quoi que ce soit.

16   Q.       Est-ce qu'il vous a demandé quelque chose en  
17           particulier?

18   R.       Non. Il m'a dit qu'il serait très fier que son  
19           fils devienne juge.

20   Q.       Qu'est-ce que vous avez répondu?

21   R.       Bien, si mon fils serait avocat, voudrait devenir  
22           juge, je serais aussi fier que lui.

23   Q.       La question que je me pose, est-ce qu'il a  
24           sollicité votre intervention, là, de façon plus  
25           spécifique?

- 1 R. Bien, écoutez, toute personne dans mon comté qui  
2 m'interpelle pour différents dossiers, si je peux  
3 les aider, je le fais, je suis reconnu pour ça  
4 dans mon comté. Alors, dans ce sens-là, monsieur  
5 Bisson n'avait pas à me dire quoi faire, il m'a  
6 juste mentionné que son fils avait passé le... si  
7 vous voulez, l'entrevue pour devenir juge et mon  
8 expérience de vingt (20) ans, tous les juges qui  
9 passent cette entrevue-là au comité pensent qu'ils  
10 sont sur une liste, nous... moi, je ne connais pas  
11 ça, ces listes-là, mais monsieur Bisson m'a dit  
12 que son fils avait passé sur le comité et qu'il  
13 aimerait ça que son fils soit juge.
- 14 Q. Donc ça, c'était en deux mille trois (2003), vous  
15 indiquez?
- 16 R. Oui.
- 17 Q. Est-ce qu'il y a eu d'autres discussions avec  
18 monsieur Guy Bisson à ce sujet-là?
- 19 R. Non.
- 20 Q. Est-ce que vous avez eu des discussions avec  
21 monsieur Marc Bisson au sujet de son intérêt à  
22 lui, d'être nommé juge?
- 23 R. Le six (6) novembre deux mille trois (2003) au  
24 Parlementaire à midi et trente (12 h 30), monsieur  
25 Marc... maître Bisson m'a invité, il était à

- 1 Québec pour une rencontre, je ne sais pas si  
2 c'était les procureurs, quoi que ce soit, de dîner  
3 avec lui au Parlementaire, que j'ai accepté. Et  
4 j'ai déposé... je pense que vous l'avez, la copie  
5 de l'agenda, de midi et trente (12 h 30) à une  
6 heure (1 h), que je l'ai rencontré.
- 7 Q. Donc, on a ça au cahier des documents à l'onglet  
8 2, page 5. Donc, on constate, là, que c'est la...  
9 votre agenda ou la page du six (6) novembre deux  
10 mille trois (2003), c'est exact?
- 11 R. C'est exact.
- 12 Q. Et on voit, à midi trente (12 h 30) :
- 13 **«Lunch M. Bisson.»**
- 14 R. Oui.
- 15 Q. Donc, c'est le lunch...
- 16 R. C'est Marc. Marc.
- 17 Q. ... avec Marc Bisson?
- 18 R. Oui.
- 19 Q. Donc, c'est à sa demande?
- 20 R. Oui.
- 21 Q. Et vous avez donc lunché avec lui à quel endroit?
- 22 R. Au Parlementaire.
- 23 Q. Parlementaire, c'est...?
- 24 R. À l'Assemblée nationale.
- 25 Q. C'est à l'Assemblée nationale?

- 1 R. Oui, dans le restaurant principal, si vous voulez,  
2 de l'Assemblée nationale.
- 3 Q. Est-ce que ce lunch-là a été précédé, là, avant le  
4 lunch, est-ce qu'il y a eu d'autres... est-ce  
5 qu'il y a eu un contact avec monsieur Bisson  
6 concernant son...
- 7 R. Tantôt, je vous ai mentionné que je l'avais  
8 rencontré au tournoi de golf de la Sûreté du  
9 Québec au mois de juin deux mille trois (2003).
- 10 Q. Donc, on a ça... en fait, la page que vous nous  
11 avez fournie, et à la page précédente de cet  
12 onglet-là, ici on note :
- 13 **«Golf, commandant, S.Q.,**  
14 **Montpellier, vingt-sept (27) juin**  
15 **deux mille trois (2003).»**
- 16 C'est exact?
- 17 R. Effectivement.
- 18 Q. Montpellier, c'est où, ça? C'est dans votre  
19 comté?
- 20 R. C'est dans mon comté, c'est le... le terrain de  
21 golf de Stéphane Richer.
- 22 Q. Donc, monsieur Bisson, Marc Bisson était là, vous  
23 avez souvenir de ça?
- 24 R. Oui.
- 25 Q. Vous souvenez-vous s'il vous a abordé à ce moment-

- 1           là ou si vous avez eu une discussion avec lui au  
2           sujet de la question d'une nomination?
- 3   R.       Je me rappelle d'avoir discuté avec, mais de quoi,  
4           là, je ne m'en rappelle pas.
- 5   Q.       Lors du dîner au Parlementaire, ça, c'était le six  
6           (6) novembre deux mille trois (2003), est-ce que  
7           vous pouvez expliquer qu'est-ce qui a été discuté  
8           avec monsieur Bisson? Particulièrement... là, je  
9           ne vous demande pas... peut-être qu'il y a  
10          d'autres sujets, là, mais particulièrement sur la  
11          question de nominations de juges?
- 12   R.       Non, je n'ai pas été là longtemps, j'ai été là, je  
13          pense, à peu près trente (30) minutes avec maître  
14          Bisson, qui m'a informé qu'il avait postulé pour  
15          un poste de juge de la Cour du Québec et qu'il  
16          croyait être apte à devenir juge, et c'est tout ce  
17          qui a été décidé.
- 18          Et suite à ma conversation... -- est-ce que je  
19          dois continuer?
- 20   Q.       Non, bien on va peut-être...
- 21   R.       O.K.
- 22   Q.       ... arrêter là, là.
- 23   R.       C'est la seule chose dont...
- 24   Q.       Ça a duré combien de temps, ce lunch-là?
- 25   R.       Trente (30) minutes.

- 1 Q. Et est-ce qu'il vous a demandé quelque chose en  
2 particulier? Est-ce qu'il vous a fait une  
3 demande?
- 4 R. Bien, il m'a fait une demande, il m'a dit qu'il  
5 avait postulé pour un poste de juge, puis qu'il  
6 serait intéressé à avoir un poste de juge, puis il  
7 m'a demandé : «Bien, penses-tu que tu pourrais  
8 m'aider à ça?», ça fait que... que j'ai... que  
9 j'ai accepté.
- 10 Q. Et est-ce qu'il vous a fait part d'un intérêt  
11 particulier, là, pour le district de Longueuil?
- 12 R. Pas du tout. Ça n'a pas... il n'a même pas été  
13 mention de aucun district, d'un poste de juge, si  
14 vous voulez, là, à cette rencontre-là le midi.
- 15 Q. Donc, qu'est-ce que vous avez répondu à monsieur  
16 Bisson? Donc, il vous a fait part...
- 17 R. Bien, je ne m'en...
- 18 Q. ... de ça, qu'est-ce que vous avez répondu, vous?
- 19 R. Bien, je ne m'en rappelle pas exactement, mais  
20 j'ai... je lui ai sûrement indiqué que j'étais  
21 pour voir si je pouvais lui aider, s'il y avait un  
22 poste de juge à quelque part qui était ouvert.
- 23 Q. Est-ce qu'il a été question de présenter monsieur  
24 Bisson à maître Bellemare?
- 25 R. Pas du tout.

- 1 Q. Donc, est-ce qu'il a parlé, monsieur Bisson, de  
2 ses états de service, du travail qu'il faisait...
- 3 R. Je les connaissais.
- 4 Q. ... comme avocat?
- 5 R. Je les connaissais...
- 6 Q. Vous les connaissiez déjà?
- 7 R. ... il n'était pas... Marc, maître Bisson, n'était  
8 pas obligé de me dire à moi quelle sorte d'avocat  
9 il était, c'était reconnu dans l'Outaouais, puis  
10 je l'ai mentionné tantôt, par les gens de la  
11 Sûreté du Québec et beaucoup d'autres qu'il était  
12 un des meilleur procureurs... il était le meilleur  
13 dans la région de l'Outaouais, qu'il était reconnu  
14 comme... qu'il travaillait beaucoup avec les gens  
15 de la Sûreté du Québec et que les gens l'aimaient  
16 beaucoup.
- 17 Q. Donc, à une heure (1 h) vous sortez, ça dure une  
18 demi-heure, vous sortez de votre lunch à une heure  
19 (1 h)?
- 20 R. Oui. Et par pur hasard...
- 21 Q. Et qu'est-ce qui s'est passé par la suite?
- 22 R. ... par pur hasard, dans le corridor de  
23 l'Assemblée nationale pour aller au caucus ou soit  
24 à la période de questions, j'ai rencontré maître  
25 Bellemare pour... et je lui ai indiqué que :



1           «Marc, par pur hasard je viens de dîner avec  
2           maître Marc Bisson, qui est le fils de mon chef  
3           organisateur et qui a postulé pour un poste de  
4           juge et qui serait intéressé d'être nommé juge.»  
5           Voilà.

6    Q.       Puis qu'est-ce que maître Bellemare vous a  
7           répondu, est-ce qu'il y a eu une conversation  
8           après...

9    R.       Oui, il y a eu une conversation après, maître  
10           Bellemare m'a demandé : «Est-ce qu'il a de  
11           l'expérience comme criminel ou...» je ne sais pas  
12           si c'est le bon mot, là, mais comme en criminel ou  
13           le criminel, là, en criminel?

14   Q.       J'espère que c'est de l'expérience en criminel...

15   R.       Oui. Excusez-la.

16   Q.       ... ou en droit criminel!

17   R.       Oui, c'est ça. J'ai toujours voulu faire un  
18           avocat, je n'aurais pas été trop bon, hein!

19           Et je lui ai dit : «Bien, oui, parce que là...»  
20           qu'est-ce que je vous ai mentionné tantôt, là, je  
21           lui ai probablement mentionné à monsieur Bellemare  
22           qu'il avait... dans l'Outaouais, il était reconnu  
23           comme un bon procureur, et cetera.

24           Il m'a aussi demandé : «Est-ce qu'il serait prêt  
25           à aller ailleurs dans un autre district que

- 1 l'Outaouais?» Je lui ai répondu : «Sûrement.»
- 2 Q. Ça, est-ce que vous le saviez, ça, ou...
- 3 R. Non.
- 4 Q. ... c'est-à-dire s'il était prêt à déménager ou
- 5 c'est...
- 6 R. Non. Mais si tu veux être nommé juge...
- 7 Q. Il faut être prêt à faire ce qu'il faut?
- 8 R. ... si la possibilité, la chance s'offre, tu vas
- 9 où on te l'offre.
- 10 Q. La nature de votre intervention auprès de maître
- 11 Bellemare, vous la qualifieriez de... comment la
- 12 qualifiez-vous?
- 13 R. De rôle d'un député quand quelqu'un lui demande
- 14 d'intervenir ou de vérifier pour voir s'il a une
- 15 chance ou s'il a... de pouvoir être nommé juge.
- 16 C'est de même que je la vois, ce n'est pas... ce
- 17 n'est pas de la pression, ce n'est pas... puis
- 18 moi, monsieur Bellemare, Marc, je lui en ai parlé
- 19 cette journée-là, puis je lui en ai reparlé une
- 20 autre fois, je pense la semaine après au Conseil
- 21 des ministres, et dans la troisième semaine il a
- 22 été nommé.
- 23 Q. Vous indiquez lui avoir reparlé quoi, une semaine
- 24 après au Conseil des ministres, c'est ça?
- 25 R. Bien, une semaine ou deux (2), là, en tout cas

1 dans les semaines après ma première rencontre avec  
2 Marc dans le corridor.

3 Q. Donc, qu'est-ce qui a été discuté avec maître  
4 Bellemare à cette deuxième rencontre-là?

5 R. Franchement, là, je n'ai pas... j'ai juste demandé  
6 si le dossier avançait ou quelque chose de même.

7 Q. La conversation, la première, là, avec maître  
8 Bellemare, le six (6) novembre...

9 R. Oui.

10 Q. ... ça a duré combien de temps?

11 R. Ah! Eh, mon... Cinq (5) minutes. Même pas.

12 Q. Est-ce que lors de cette conversation-là, la  
13 première ou la deuxième, ou à quelque autre moment  
14 de toute façon, est-ce que maître Bellemare vous  
15 a mentionné qu'il avait été approché par une autre  
16 personne ou d'autres personnes au sujet de la  
17 candidature de maître Bisson?

18 R. Pas du tout.

19 Q. Est-ce qu'il vous a parlé de monsieur Franco Fava?

20 R. Pas du tout.

21 Q. Est-ce qu'il vous a fait part de discussions qu'il  
22 aurait eues avec le premier ministre à ce sujet-  
23 là?

24 R. Pas du tout.

25 Q. Est-ce que... bon, vous avez parlé à maître

1 Bellemare, avez-vous parlé à d'autres personnes...

2 R. Non.

3 Q. ... de la candidature de monsieur Bisson?

4 R. Non.

5 Q. Donc, vous situez cette discussion-là au mois de  
6 novembre. Maître Bellemare a témoigné ici devant  
7 la Commission et a indiqué que vous lui auriez  
8 parlé de Marc Bisson au mois d'août deux mille  
9 trois (2003)...

10 R. En aucun temps.

11 Q. ... est-ce que c'est possible?

12 R. Non. Parce que vous vous rappelez des dates, du  
13 dix-sept (17) juin ou vingt-sept (27) juin, golf,  
14 que j'ai vu Marc Bisson puis qu'on... en tout cas,  
15 je ne me rappelle pas d'avoir discuté de ça. Et  
16 entre le... juin et le six (6) novembre, je n'ai  
17 pas... je ne savais même pas que maître Bisson  
18 était... il me l'a dit le six (6) novembre qu'il  
19 postulait pour le poste.

20 Alors, au mois d'août, là... puis au mois d'août  
21 on n'est pas bien, bien à Québec, on a eu un  
22 caucus une fois dans le mois d'août, alors je ne  
23 pense pas que j'aie vu maître Bellemare souvent à  
24 partir de la fin juin au début des travaux de  
25 l'Assemblée nationale au mois de septembre. Quand

1 on a eu un caucus général, sûrement qu'il était  
2 présent, là.

3 Q. Est-ce que le Conseil des ministres siège au mois  
4 d'août?

5 R. Oui.

6 Q. Il a indiqué vous avoir parlé au Conseil des  
7 ministres au mois d'août, donc ça ne...

8 R. Non.

9 Q. ... se serait pas passé?

10 R. Non, pas du tout.

11 Q. Première fois où vous entendez parler de, en fait,  
12 la nomination, à part, là, l'intervention de  
13 monsieur Guy Bisson, c'est le six (6) novembre  
14 lorsque Marc Bisson vous parle, c'est ça?

15 R. Exactement.

16 Q. Est-ce que vous avez, lorsque vous avez parlé avec  
17 maître Bellemare, avez-vous mis en garde maître  
18 Bellemare au sujet des problèmes que monsieur Guy  
19 Bisson aurait pu, ou aurait, ou avait avec le  
20 programme des commandites?

21 R. Pas du tout. Je veux dire au mois de juin, la  
22 seule chose que j'ai dite, c'était le six (6)  
23 novembre, j'ai dit que c'était mon organisateur en  
24 chef.

25 Q. C'est tout ce que vous avez mentionné?

- 1 R. C'est tout ce que j'ai mentionné à maître  
2 Bellemare.
- 3 Q. Suite au dîner du six (6) novembre deux mille  
4 trois (2003) avec monsieur Bisson, avez-vous  
5 reparlé à ce dernier? Est-ce que vous avez reparlé  
6 à Marc Bisson après le dîner du... au  
7 Parlementaire?
- 8 R. Je pense que je l'ai appelé pour lui dire que  
9 j'avais rencontré maître Bellemare le six (6) par  
10 pure... par pure coïncidence, le lendemain,  
11 c'était la seule fois. J'ai juste dit ça.
- 12 Q. Donc le lendemain?
- 13 R. Oui.
- 14 Q. Et maintenant, pour ce qui est de la nomination,  
15 on sait que la nomination est le vingt-six (26)  
16 novembre deux mille trois (2003), est-ce que vous  
17 avez eu d'autres conversations au sujet de cette  
18 question-là...
- 19 R. Effectivement...
- 20 Q. ... jusqu'au moment de la nomination?
- 21 R. ... j'ai rencontré maître Bellemare...
- 22 Q. À part celle-là?
- 23 R. Le vingt-six (26).
- 24 Q. Le vingt-six (26), mais entre le vingt-six (26) et  
25 le six (6), vous avez parlé du six (6), vous avez

- 1 dit...
- 2 R. Une fois.
- 3 Q. Une fois, c'est tout?
- 4 R. Oui, oui.
- 5 Q. Puis vous avez parlé à monsieur Bisson aussi, Marc
- 6 Bisson...
- 7 R. Une fois.
- 8 Q. ... une fois. Donc, c'est les seules conversations
- 9 que vous avez eues?
- 10 R. Oui.
- 11 Q. Donc, le vingt-six (26), qu'est qui se passe? Ça,
- 12 c'est la date des nominations, qu'est-ce qui s'est
- 13 passé ce jour-là?
- 14 R. J'ai rencontré maître Bellemare dans le corridor
- 15 pour aller au Conseil... est-ce que le vingt-six
- 16 (26) c'est un mercredi? Je m'imagine que oui, je
- 17 m'en allais au Conseil des ministres, et maître
- 18 Bellemare m'a montré le certificat qu'il était
- 19 pour signer pour la nomination de maître Bisson
- 20 comme juge de la Cour du Québec.
- 21 Q. Ça, c'était avant le Conseil des ministres?
- 22 R. Oui, avant.
- 23 Q. Est-ce qu'il vous a dit quelque chose d'autre?
- 24 R. Bien, moi, j'étais très heureux pour Marc et pour
- 25 son père Guy, et j'ai bien vu que Marc était

- 1           heureux lui aussi.
- 2    Q.       Est-ce que vous avez participé à la réunion du
- 3           Conseil des ministres...
- 4    R.       Bien oui.
- 5    Q.       ... à ce moment-là?
- 6    R.       Oui.
- 7    Q.       Est-ce que vous croyez que c'est en raison de
- 8           votre intervention que monsieur Bisson a été nommé
- 9           juge à la Cour du Québec?
- 10   R.       Bien, moi, si j'ai aidé à qu'il soit nommé dans le
- 11           sens de mon rôle comme député, qu'il y a des gens
- 12           qui viennent nous voir à nos bureaux pour donner
- 13           de l'aide, si ça a été dans la décision, bien, ça
- 14           veut dire que j'ai fait ma job de député.
- 15   Q.       Vous avez dit dans une... je vais vous citer ici,
- 16           c'est un article qui a été publié, c'est à
- 17           l'onglet 3 du document, à la page 27.
- 18   R.       Page quoi? 27?
- 19   Q.       C'est un article qui est publié dans Cyberpresse
- 20           le seize (16) avril deux mille dix (2010) et ça
- 21           s'intitule, le titre est «MacMillan...», on
- 22           utilise votre nom de famille, là, mais...
- 23   R.       C'est MacMillan, en passant.
- 24   Q.       MacMillan.
- 25   R.       Merci.



1 Q. Je suis désolé. «... justifie son intervention  
2 auprès de Bellemare». Et dans le... il y a un  
3 paragraphe, c'est indiqué «Rien de mal», et c'est  
4 le deuxième paragraphe en dessous et je vais le  
5 lire :

6 **«Aujourd'hui, le ministre délégué**  
7 **aux Transports, monsieur MacMillan,**  
8 **a dit ne rien voir de mal dans ce**  
9 **qu'il a fait en deux mille trois**  
10 **(2003). Le député de Papineau en**  
11 **Outaouais a justifié son**  
12 **comportement. Le rôle d'un député**  
13 **pour un commettant dans sa région**  
14 **c'est de défendre et de le**  
15 **représenter, y compris lorsque ce**  
16 **commettant a postulé pour un poste,**  
17 **que ce soit comme juge, que ce soit**  
18 **pour un emploi au ministère des**  
19 **Transports ou que ce soit je ne**  
20 **sais trop quoi, a expliqué monsieur**  
21 **MacMillan.»**

22 Vous avez dit ça, c'est exact?

23 R. Si c'est écrit, je dois l'avoir dit, oui.

24 Q. Bien, des fois on peut être mal cité, ça arrive?

25 R. Bof! Quand même qu'on dirait ça, personne ne va

1 le croire quand même, là, je l'ai dit.

2 Q. J'essaie de voir pour ce qui est de votre rôle de  
3 député, est-ce que vous voyez une distinction  
4 entre une intervention pour un poste de juge et un  
5 emploi au ministère des Transports? Vous ne  
6 semblez pas faire de distinction.

7 R. Bien, moi, je ne fais pas la distinction dans mon  
8 rôle de député depuis vingt et un (21) ans, quand  
9 quelqu'un vient me voir puis qu'il demande de  
10 l'aide pour n'importe quoi, je pense que... puis  
11 je veux dire chez nous, quand les gens viennent me  
12 voir au bureau, il y a... la première chose que je  
13 leur dis, c'est oui ou c'est non. «On va  
14 travailler dans votre dossier, si on peut vous  
15 aider on va le faire, si on ne peut pas vous aider  
16 on va vous le dire, puis on ne niaisera pas avec  
17 ça, on ne passera pas par quatre chemins pour vous  
18 le dire.»

19 Alors, c'est un peu dans mes interventions de même  
20 qu'il y a des gens qui viennent te voir, la même  
21 chose, comme un poste de juge, il a postulé pour  
22 un poste de juge, il me demande si je peux voir  
23 si... je peux lui aider. C'est ça que j'ai fait,  
24 c'est la même chose. Ou si quelqu'un qui applique  
25 -- j'ai dit ministère du Transport, là, ça tombe

1 mal un peu parce que je suis au ministère du  
2 Transport, mais quand même -- quelqu'un qui  
3 applique, c'est des concours, alors si je peux le  
4 recommander, pourquoi je ne le ferais pas? C'est  
5 mon rôle.

6 Q. Monsieur Bisson, est-ce qu'on peut convenir que ce  
7 n'était pas un membre de votre... un membre  
8 ordinaire, là, de votre circonscription, c'était  
9 le fils d'un organisateur politique, c'est exact?

10 R. C'était le fils d'un ami, premièrement.

11 Q. Est-ce que le fait justement que c'était le fils  
12 d'un organisateur politique a joué dans la  
13 décision de le recommander?

14 R. Quelqu'un d'autre serait venu me voir, qui aurait  
15 postulé pour un poste de juge, j'aurais fait la  
16 même chose.

17 Q. Bien, c'est la question que j'allais vous poser,  
18 un autre membre, un avocat de votre  
19 circonscription qui était... qui souhaitait être  
20 nommé juge, qui vient à votre bureau, qui n'a  
21 aucun lien de près ou de loin avec le Parti  
22 libéral, vous indiquez que vous auriez agi  
23 exactement de la même façon, intervenir auprès...  
24 en fait, faire une recommandation auprès du  
25 ministre, c'est ce que vous indiquez?

- 1 R. C'est exact. Mais est-ce que je peux juste  
2 dire...
- 3 Q. Absolument.
- 4 R. Il faut quand même que je connaisse la personne,  
5 là, je veux dire. Si vous venez me voir vous-  
6 même, monsieur Ruel, puis je ne vous connais pas,  
7 on s'assoierait ensemble puis on discuterait, là.  
8 Mais je veux dire, monsieur Bisson, je n'étais pas  
9 obligé de faire ça, là, parce que je le  
10 connaissais, puis je connaissais la famille.
- 11 Q. Vous avez... j'ai presque terminé, Monsieur le  
12 commissaire.
- 13 Monsieur Franco Fava et monsieur Charles Rondeau  
14 sont des noms qui ont été mentionnés ici devant la  
15 Commission, est-ce que vous connaissez ces gens-  
16 là?
- 17 R. Bien, je les connais dans des activités du Parti  
18 libéral du Québec, dans des activités de  
19 financement.
- 20 Q. Est-ce que l'un ou l'autre vous a déjà parlé, là,  
21 je pense que vous l'avez déjà... on a déjà traité  
22 de ça, de la nomination?
- 23 R. De la nomination de monsieur Bisson?
- 24 Q. Oui?
- 25 R. Pas du tout.

- 1 Q. Est-ce que vous avez été à intervenir... appelé à  
2 intervenir pour d'autres avocats qui, dans votre  
3 comté, là, des avocats de votre comté qui  
4 souhaitaient être nommés juges?
- 5 R. Depuis deux mille trois (2003) ou...?
- 6 Q. Durant toute votre carrière politique?
- 7 R. Non, pas... j'ai eu beaucoup de téléphones, par  
8 exemple, ça je peux vous dire ça parce que...
- 9 Q. Vous pouvez en faire état, des téléphones de qui?
- 10 R. Bien, d'avocats qui ont passé en avant du comité,  
11 et je pense que je l'ai mentionné tantôt, tout  
12 avocat qui passe là pense qu'il est sur une liste  
13 ou qu'il est en liste pour être nommé juge, mais  
14 je n'ai pas intervenu directement pour eux, à part  
15 de monsieur Bisson.
- 16 Q. Donc, qu'est-ce qu'ils souhaitaient ces gens-là?
- 17 R. Ah, que j'intervienne.
- 18 Q. Ils vous appelaient pourquoi?
- 19 R. Que j'intervienne.
- 20 Q. Et pourquoi vous n'êtes pas intervenu?
- 21 R. Bien, parce que je ne les connaissais pas.
- 22 Q. Mais vous avez... oui, c'est ce que j'allais voir,  
23 je... monsieur Bisson, vous le connaissiez...
- 24 R. Beaucoup.
- 25 Q. ... puis les autres vous ne les connaissiez pas?

- 1 R. Non.
- 2 Q. Donc c'est ça qui a joué?
- 3 R. Mais ce n'était pas en même temps, là, je n'ai pas  
4 eu... la nomination de monsieur Bisson en deux  
5 mille trois (2003), il n'y a pas... je n'ai pas eu  
6 d'autres téléphones en deux mille deux (2002) ou  
7 deux mille trois (2003), là, je n'en ai pas eu  
8 d'autres.
- 9 Q. C'est arrivé combien de fois que des gens, à  
10 votre... -- je ne sais pas si vous êtes capable de  
11 l'établir -- combien de fois des gens vous ont  
12 appelé, des avocats, parce qu'ils croyaient que...
- 13 R. À chaque fois qu'il y a eu un concours dans  
14 l'Outaouais, surtout quand on était au pouvoir.
- 15 Q. Et vous n'avez pas rencontré ces gens-là?
- 16 R. Non.
- 17 Q. À aucun moment ou avoir des discussions avec eux?
- 18 R. Je ne m'en rappelle pas, non.
- 19 Q. Vous n'êtes jamais intervenu, c'est-à-dire faire  
20 des recommandations pour aucun de ces candidats-  
21 là?
- 22 R. Non.
- 23 Q. Ce sont mes questions pour le témoin, Monsieur le  
24 commissaire.
- 25

1           **Me MICHEL BASTARACHE**

2           commissaire :

3           Merci. Est-ce que vous voulez qu'on procède?

4           **Me GIUSEPPE BATTISTA**

5           procureur en chef :

6           Me permettez-vous de faire une consultation rapide  
7           avec mes collègues?

8           **Me MICHEL BASTARACHE**

9           commissaire :

10          Oui, s'il vous plaît.

11          **Me GIUSEPPE BATTISTA**

12          procureur en chef :

13          Je vais vous proposer, Monsieur le commissaire,  
14          qu'on aille jusqu'à une heure (13 h) et je crois  
15          qu'on va être capable de libérer le témoin.

16          **Me MICHEL BASTARACHE**

17          commissaire :

18          Merci.

19          **Me SUZANNE CÔTÉ**

20          pour le Gouvernement du Québec :

21          Étant donné que monsieur MacMillan est mon témoin,  
22          Monsieur le commissaire, je vais l'interroger à la  
23          fin seulement si besoin est.

24          **Me MICHEL BASTARACHE**

25          commissaire :

1                   Oui. Alors, monsieur Beaudry?

2                   **CONTRE-INTERROGÉ PAR Me RÉNALD BEAUDRY**

3                   pour Me Marc Bellemare :

4           Q.       Bonjour monsieur MacMillan.

5           R.       Bonjour.

6           Q.       Ce sera très bref.

7                   Vous avez dit tout à l'heure dans votre témoignage  
8                   que monsieur Bisson, père, vous avait appelé pour  
9                   vous dire que son fils avait passé le concours,  
10                  est-ce que...

11          R.       Je ne sais pas si c'est... je ne pense pas que  
12                  c'est appelé, je pense que je l'ai... on s'est  
13                  rencontré.

14          Q.       Ou rencontré, bon. Et qu'il voulait...

15                  **Me SUZANNE CÔTÉ**

16                  pour le Gouvernement du Québec :

17                  Et ici je voudrais intervenir, Monsieur le  
18                  commissaire, parce que monsieur MacMillan n'a pas  
19                  dit que son... que le père l'avait appelé pour lui  
20                  dire que son fils avait passé le concours, il a  
21                  dit que son fils l'avait... que le père l'avait  
22                  appelé pour dire que son fils avait postulé.

23          R.       Oui.

24                  **Me MICHEL BASTARACHE**

25                  commissaire :



1           Oui, qu'il avait rencontré...

2           **Me RÉNALD BEAUDRY**

3           pour Me Marc Bellemare :

4   Q.       Est-ce que c'est exact?

5   R.       Oui, c'est exact.

6   Q.       Que son fils avait postulé, bon, O.K.

7   R.       Oui oui oui.

8   Q.       Est-ce que c'est le terme exact qu'il a employé ou  
9           il y avait... il vous a parlé...

10   R.       Bof!

11   Q.       Si vous vous en souvenez, là, s'il a passé le  
12           concours ou si...

13   R.       Bien là, postulé.

14   Q.       O.K. Il ne vous a donc jamais parlé de «short  
15           list»?

16   R.       Non.

17   Q.       Vous-même, une fois que vous discutez avec le père  
18           et plus tard le six (6) novembre avec le fils,  
19           avez-vous vérifié si le fils était sur une «short  
20           list»?

21   R.       Pas du tout, j'ai parlé de ça deux (2) fois avec  
22           maître...

23   Q.       Avec maître...?

24   R.       Avec Marc.

25   Q.       O.K. Avez-vous des notes des rencontres que vous

1           avez eues avec maître Bellemare concernant ce  
2           sujet-là?

3   R.       Non, j'étais debout dans le corridor.

4   Q.       Bien. Vous avez dit également que vous avez eu  
5           plusieurs téléphones en carrière d'avocats qui  
6           avaient passé le concours parce qu'ils pensent  
7           tous qu'ils sont sur la «short list» quand ils  
8           passent l'entrevue.

9           Si je vous pose une question de façon générale :  
10          est-ce qu'il n'est pas... il n'est pas de croyance  
11          populaire que, effectivement, quand un candidat ou  
12          candidate passe ce genre d'entrevue-là, le député  
13          ou le ministre peut l'aider?

14  R.       Pfff! Oui, mais je veux dire, l'aider de la  
15          manière que moi je l'explique, là.

16  Q.       Oui. Oui oui oui.

17  R.       Je ne peux pas parler pour mes autres collègues,  
18          là.

19  Q.       Je ne parle pas de faire des pressions, là,  
20          mais...

21  R.       Non.

22  Q.       ... est-ce que ce n'est pas une croyance populaire  
23          qu'on appelle...

24  R.       Bien oui.

25  Q.       ... le ministre ou le député de notre comté...

1 R. Oui.

2 Q. ... puis il va nous aider si on...

3 R. Je pense que tout le monde fait ça.

4 Q. C'est ça, O.K.

5 R. Je pense.

6 Q. Bien. Dernière question, six (6) novembre, vous  
7 mangez au Parlementaire avec Marc Bisson, qui a  
8 payé la facture?

9 R. Ah! Ah! Ah! Savez-vous, je n'ai même pas mangé,  
10 je pense, ce midi-là.

11 Q. O.K., merci. Je n'ai pas d'autres questions.

12 **CONTRE-INTERROGÉ PAR Me SUZANNE CÔTÉ**

13 pour le Gouvernement du Québec :

14 Q. Alors, monsieur MacMillan, peut-être que vous ne  
15 mangerez pas aujourd'hui non plus! J'ai quelques  
16 questions pour vous.

17 R. Ah bien! Les journalistes sont tous ici, on va  
18 avoir la paix tantôt là-bas, là!

19 Q. Monsieur MacMillan, quand vous avez relaté votre  
20 conversation dans le couloir le six (6) novembre  
21 deux mille trois (2003) avec maître Bellemare à  
22 propos de maître Marc Bisson, est-ce que monsieur  
23 Bellemare vous a paru surpris d'entendre ce nom-  
24 là, Marc Bisson, ou si c'était un nom qui, selon  
25 vous, il connaissait déjà?

- 1 R. D'après moi, il ne le connaissait pas.
- 2 Q. Et qu'est-ce qui vous fait dire que, d'après vous,  
3 il ne connaissait pas ce nom-là, Marc Bisson?
- 4 R. Par les questions qu'il m'a posées. «Est-ce que  
5 tu penses que monsieur Bisson serait prêt à  
6 déménager?», puis il m'a demandé s'il avait de  
7 l'expérience pas comme criminel, mais en  
8 criminalité, alors, moi, je ne pense pas qu'il le  
9 connaissait.
- 10 Q. Alors donc, à cause des questions qu'il vous a  
11 posées, vous pensez qu'il ne le connaissait pas et  
12 que vous êtes le premier à lui en avoir parlé?
- 13 R. Si vous voulez avoir mon opinion, oui.
- 14 Q. Et, donc, maître Bellemare ne vous a pas dit cette  
15 journée-là : «Non non non non, casse-toi pas la  
16 tête, c'est déjà quelqu'un dont j'ai entendu  
17 parler»?
- 18 R. Ah, pas du tout, pas du tout.
- 19 Q. Et vous avez dit tantôt que le matin de la  
20 nomination, le vingt-six (26) novembre deux mille  
21 trois (2003), maître Bellemare vous a abordé dans  
22 le couloir pour vous montrer, vous dites, le  
23 certificat qu'il devait signer?
- 24 R. Oui. Il avait ça comme dans une enveloppe de cuir,  
25 là, comme quand on reçoit un diplôme soit

1           secondaire ou université, puis il m'a juste dit,  
2           comme je disais tantôt, qu'il était pour signer la  
3           nomination de maître Bisson comme juge à  
4           Longueuil.

5    Q.       Et quelle était l'attitude de maître Bellemare  
6           quant à...

7    R.       Il avait de l'air à être aussi heureux que moi.

8    Q.       Alors, il avait l'air content?

9    R.       Oui.

10   Q.       Il n'avait pas l'air d'un gars qui était forcé à  
11           faire ça?

12   R.       Bien, d'après moi, pas du tout.

13   Q.       Et est-ce que vous avez revu maître Bellemare  
14           après sa démission comme ministre de la Justice?

15   R.       Oui, deux (2) fois.

16   Q.       À deux (2) reprises?

17   R.       À deux (2) reprises, oui.

18   Q.       Dans quelles circonstances?

19   R.       La première fois, c'était au mois de juin dans un  
20           voyage de pêche avec les députés ici à Québec dans  
21           le Parc et Marc avait démissionné, mais il  
22           était... il faisait partie du groupe qui avait  
23           payé, je m'imagine, alors il est venu à la pêche  
24           avec nous. Et la deuxième fois, je l'ai rencontré  
25           à Montréal avant une partie de hockey et nous

1           avons discuté de son idée d'avoir une équipe  
2           professionnelle de football à Québec.

3    Q.       Et quelle était l'attitude de maître Bellemare à  
4           votre endroit au cours de ces deux (2) rencontres-  
5           là?

6    R.       Moi, Marc Bellemare, je n'ai jamais eu aucun  
7           problème avec Marc Bellemare.

8    Q.       Donc, il ne vous a pas fait aucun reproche à  
9           propos de la conversation que vous aviez eue à  
10          cause de Marc Bisson?

11   R.       Non.

12   Q.       O.K. Et est-ce que Marc Bellemare, à votre  
13          connaissance, a fait des commentaires à votre  
14          sujet après sa démission comme ministre de la  
15          Justice?

16   R.       Vous me gênez un petit peu, là, mais...

17   Q.       Non, vous pouvez ne pas être modeste aujourd'hui!

18   R.       Quand Marc... quand Marc a démissionné au mois  
19          d'avril, je pense, a mentionné qu'il y avait deux  
20          (2) hommes qui l'avaient marqué en politique dans  
21          son année, c'était Norm MacMillan et Yvon  
22          Vallières, qui était le whip en chef.

23   Q.       Et quand vous dites qu'il y avait deux (2) hommes  
24          qui l'avaient marqué au cours de son année, est-ce  
25          que je comprends qu'ils l'avaient marqué de façon

1 positive ou négative?

2 R. Oui, parce que ça... moi, j'ai pris ça comme...  
3 comme une fleur à mon endroit.

4 Q. Donc, il avait fait ce compliment à votre endroit?

5 R. C'est assez rare en politique, alors je l'ai pris,  
6 j'ai gardé... j'ai sauvegardé l'article à part de  
7 ça.

8 Q. Alors, ce sont mes questions, monsieur MacMillan.

9 R. Merci.

10 Q. Merci.

11 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

12 procureur en chef :

13 Alors, ça termine.

14 Q. Alors, monsieur MacMillan, merci. Et...

15 R. Merci.

16 Q. ... vous pouvez aller à votre... à vos autres  
17 fonctions.

18 R. Une autre période de questions.

19 Q. On vous souhaite bon appétit.

20 R. Merci.

21 **Me MICHEL BASTARACHE**

22 commissaire :

23 Q. Merci.

24

25

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

- - - - -

**ET LE DÉPOSANT NE DIT PLUS RIEN**

- - - - -

**Me RÉNALD BEAUDRY**

pour Me Marc Bellemare :

À quelle heure on reprend, Monsieur le  
commissaire?

**Me MICHEL BASTARACHE**

commissaire :

À deux heures (2 h).

- - - - -

**12 H 55 - SUSPENSION DE L'AUDITION**

**14 H 05 - REPRISE DE L'AUDITION**

- - - - -

**LA GREFFIÈRE :**

Bonjour, monsieur Després.

**M. MICHEL DESPRÉS :**

Oui.

- - - - -

L'an deux mille dix, le vingt et unième jour du  
mois de septembre, a comparu :

**MICHEL DESPRÉS;**

LEQUEL, après avoir prêté serment sur les Saints  
Évangiles, dépose et dit :

**LA GREFFIÈRE :**



1 Q. Pour les besoins de l'enregistrement, pourriez-  
2 vous vous identifier?

3 R. Oui. Michel Després.

4 Q. Merci.

5 **Me MICHEL BASTARACHE**

6 commissaire :

7 Bonjour.

8 **INTERROGÉ PAR Me SIMON RUEL**

9 procureur en chef adjoint :

10 Q. Bon après-midi, monsieur Després.

11 R. Bonjour, monsieur Ruel.

12 Q. Je vais commencer par votre parcours  
13 professionnel. Nous avons votre curriculum vitae  
14 dans le cartable qui a été déposé ce matin à la  
15 pièce 51, à l'onglet 4, c'est exact, c'est bien  
16 votre curriculum vitae?

17 R. Oui, maître Ruel.

18 Q. Si je... on commence à reculons, la dernière page,  
19 votre formation académique, je constate que vous  
20 avez un... en fait, une formation universitaire en  
21 administration des affaires, c'est exact?

22 R. Oui.

23 Q. Vous avez été député à l'Assemblée nationale  
24 pendant... du Québec pendant plusieurs années?

25 R. Pendant près de dix-huit (18) ans.

- 1 Q. Pour le Parti... député du Parti libéral du  
2 Québec?
- 3 R. Oui, de quatre-vingt-cinq (85), quatre-vingt-  
4 quatorze (94) et de quatre-vingt-dix-huit (98) à  
5 deux mille sept (2007).
- 6 Q. Et à partir de quatre-vingt-dix-huit (98), donc  
7 vous avez... il y a eu une pause entre quatre-  
8 vingt-quinze (95) et quatre-vingt-dix-huit (98),  
9 c'est...
- 10 R. Oui.
- 11 Q. ... une pause de votre... de vos fonctions de  
12 député, je comprends?
- 13 R. Oui. Je ne m'étais pas représenté à l'élection de  
14 quatre-vingt-quatorze (94) et j'ai travaillé pour  
15 le ministère du Patrimoine canadien, le  
16 gouvernement fédéral, comme conseiller spécial,  
17 aux ententes entre le gouvernement fédéral et du  
18 Québec.
- 19 Q. Et en quatre-vingt-dix-huit (98), vous avez...  
20 vous vous êtes représenté, vous avez été réélu,  
21 c'est exact?
- 22 R. Oui.
- 23 Q. Dans quelle circonscription?
- 24 R. De quatre-vingt-cinq (85) à quatre-vingt-quatorze  
25 (94) dans le comté de Jean... de Limoilou, à

1 l'époque jusqu'en quatre-vingt... oui, quatre-  
2 vingt-quatorze (94), et en quatre-vingt-dix-huit  
3 (98) à Limoilou, et deux mille trois (2003), le  
4 comté de Jean-Lesage. Au fond, c'est le même  
5 comté, la même circonscription, tout simplement  
6 la... suite à une réforme de la carte électorale,  
7 on a changé le nom du comté.

8 Q. C'est devenu Jean-Lesage en deux mille trois  
9 (2003)?

10 R. Oui.

11 Q. C'est un comté dans la région de Québec?

12 R. Oui, effectivement.

13 Q. Et...

14 R. Qui couvre...

15 Q. Pardon?

16 R. Qui couvre, en réalité, le secteur de Limoilou et  
17 une partie de l'ancienne ville de Giffard.

18 Q. En deux mille trois (2003), le Parti libéral a  
19 repris le pouvoir au Québec et vous avez été nommé  
20 à ce moment-là ministre du Travail, c'est exact?

21 R. Oui.

22 Q. Vous avez occupé ces fonctions-là jusqu'en deux  
23 mille cinq (2005)?

24 R. Oui.

25 Q. Et par la suite, vous avez été ministre des

1 Transport et ministre responsable de la région de  
2 la Capitale Nationale?

3 R. Oui. Deux mille cinq (2005) à deux mille sept  
4 (2007).

5 Q. Et vous avez... suite à deux mille sept (2007),  
6 là, après deux mille sept (2007), vous avez occupé  
7 d'autres fonctions. Je comprends que vous avez été  
8 nommé à la Commission des normes du travail...

9 R. Oui, président...

10 Q. ... en deux mille sept (2007)?

11 R. ... directeur général depuis deux mille sept  
12 (2007).

13 Q. Est-ce que vous occupez toujours ces fonctions  
14 maintenant?

15 R. Oui. Absolument.

16 Q. Nous allons parler maintenant de... évidemment, on  
17 parle beaucoup de maître Marc Bellemare ici, vous  
18 connaissez... en deux mille trois (2003), là, est-  
19 e que vous connaissiez maître Marc Bellemare?

20 R. J'ai connu maître Bellemare à la campagne  
21 électorale de deux mille trois (2003).  
22 Naturellement, maître Bellemare est quelqu'un qui  
23 réside dans la région de Québec, je le connaissais  
24 de nom, mais je ne le connaissais pas  
25 personnellement.

- 1 Q. Et il a été ministre avec vous, là, dans le  
2 cabinet qui a été formé suite à l'élection de deux  
3 mille trois (2003), c'est exact?
- 4 R. Exact.
- 5 Q. Donc...
- 6 R. Il a été ministre de la Justice et procureur  
7 général.
- 8 Q. Donc, vous avez eu, évidemment, à le rencontrer  
9 dans le cadre de vos fonctions ministérielles au  
10 Conseil des ministres?
- 11 R. Oui.
- 12 Q. Est-ce que vous siégiez également ensemble sur  
13 certains comités ministériels?
- 14 R. Oui, il y avait deux (2) comités sur lesquels on  
15 siégeait, le comité du développement social et le  
16 comité législatif.
- 17 Q. Et ce sont des... essentiellement, vous me  
18 corrigerez si j'ai tort, des sous-comités du  
19 Conseil des ministres?
- 20 R. C'est... effectivement. Naturellement, les  
21 dossiers qui vont aller au Conseil des ministres  
22 doivent passer par les comités ministériels, que  
23 ce soit le conseil du Trésor, le comité du  
24 développement économique, social ou législatif,  
25 dans le cas de la législation, avant d'aller au

1 Conseil des ministres. Donc...

2 Q. Et...

3 R. ... sur les différents comités, il y avait deux  
4 (2) comités auxquels maître Bellemare et moi  
5 siégions, c'est développement social et celui du  
6 comité législatif parce que comme ministre de la  
7 Justice, il occupait la présidence du comité de...  
8 législatif.

9 Q. Et ces comités-là siégeaient à quel moment dans la  
10 semaine?

11 R. Habituellement, celui du développement social, je  
12 dis bien habituellement parce qu'il pouvait  
13 arriver que tout dépendant de l'agenda du  
14 gouvernement, que les comités pouvaient, en  
15 réalité, se réunir à différentes périodes, mais  
16 normalement, le développement social était le  
17 mercredi matin. Celui... le comité de la  
18 législation, lui, pouvait bouger beaucoup plus  
19 souvent, il pouvait être, à l'occasion, le mardi  
20 en fin de journée, entre quatre heures (4 h) et  
21 six heures (6 h), ou parfois de six heures (6 h)  
22 à huit heures (8 h), il pouvait être le mercredi.  
23 Celui du comité de législation était celui qui  
24 était, je dirais, plus concentré dans les périodes  
25 intenses de la... où l'Assemblée nationale et...

1 où on était en période d'étude de la législation.  
2 Donc, il pouvait arriver que ce comité n'avait pas  
3 un horaire aussi fixe que les autres comités.

4 Q. Donc, le mardi en fin de journée, le mercredi est-  
5 ce que c'était en fin de journée également, c'est  
6 ça?

7 R. Ça pouvait arriver que ça soit en fin de journée,  
8 comme ça pouvait arriver que le comité de  
9 législation siège aussi le matin... moins le  
10 matin, mais il pouvait arriver sur l'heure du midi  
11 aussi. Mais, de façon générale, on s'entend pour  
12 dire que le développement social siégeait le  
13 matin, avant le Conseil des ministres le mercredi,  
14 alors que celui du comité de législation, lui, il  
15 pouvait siéger plus souvent, soit le mardi ou soit  
16 le mercredi dans les fins de journée, mais pouvait  
17 aussi, à l'occasion, siéger à un autre moment dans  
18 la journée.

19 Q. Je vous remercie.  
20 Nous allons parler maintenant de madame Line  
21 Gosselin-Després. Je comprends que c'est madame  
22 Gosselin, maintenant l'honorable juge Gosselin,  
23 mais à l'époque vous l'avez connue, vous me  
24 corrigerez, sous... bien, sous le nom de madame  
25 Line Gosselin-Després, c'est exact?

- 1 R. Oui.
- 2 Q. Donc, elle était... est-ce qu'il y avait un lien  
3 familial avec vous?
- 4 R. Oui, à l'époque, c'était la femme d'un cousin.
- 5 Q. Est-ce que vous côtoyiez... je parle en deux mille  
6 trois (2003), là, est-ce que vous côtoyiez votre  
7 cousin et madame Després pour des occasions  
8 familiales ou autres...
- 9 R. Occasionnellement.
- 10 Q. ... de manière... -- laissez-moi... -- de manière  
11 régulière, là...
- 12 R. Non, pas sur...
- 13 Q. ... dans les années...
- 14 R. ... une base régulière, je vous dirais  
15 occasionnellement lorsqu'il pouvait y avoir des  
16 rencontres au niveau familial.
- 17 Q. Occasionnellement, on parle de quelle fréquence?
- 18 R. Bien, je vais vous dire, en deux mille huit (2008)  
19 il y en a eu, puis ça faisait dix (10) ans qu'il  
20 n'y en avait pas eu.
- 21 Q. Donc, en deux mille trois (2003) est-ce qu'il y en  
22 a eu?
- 23 R. Plus jeune il y en avait peut-être plus  
24 régulièrement. Non, en deux mille trois (2003)  
25 non, pas de mémoire.



- 1 Q. Est-ce que soit madame Gosselin-Després...
- 2 R. Vous m'avez posé votre question, maître, je me  
3 permets de revenir...
- 4 Q. Oui.
- 5 R. ... c'est parce que vous me posez la question à  
6 savoir s'il y avait eu une rencontre familiale en  
7 deux mille trois (2003), non, mais j'ai eu une  
8 occasion où je les ai croisés en deux mille trois  
9 (2003), par exemple.
- 10 Q. Bon, bien, peut-être que vous pourriez élaborer  
11 sur...
- 12 R. O.K., parce que vous étiez...
- 13 Q. ... ce point-là?
- 14 R. ... dans les activités familiales. C'est lors  
15 de... au moment du mois d'octobre, le vingt-huit  
16 (28) octobre deux mille trois (2003), à la remise  
17 de l'Ordre national du Québec.
- 18 Q. Qu'est-ce que c'est l'Ordre national du Québec?
- 19 R. Bien, on décore pour... on reçoit... le  
20 gouvernement du Québec décide de reconnaître dans  
21 différents secteurs d'activité qui peut être au  
22 niveau des affaires, au niveau culturel, au niveau  
23 sportif, dans tous les secteurs d'activité on  
24 remet la reconnaissance de recevoir l'Ordre  
25 national du Québec, donc c'est une reconnaissance

- 1 qu'on obtient et il y avait quelqu'un de ma  
2 famille qui le recevait le vingt-huit (28) octobre  
3 deux mille trois (2003).
- 4 Q. Donc, un membre de... c'était qui ce membre-là,  
5 sans le nommer, là?
- 6 R. C'était le père de mon cousin.
- 7 Q. Donc, votre oncle?
- 8 R. Exact.
- 9 Q. Et est-ce que je dois comprendre, là, que votre  
10 cousin et madame... je vais, pour les fins de la  
11 discussion...
- 12 R. Oui.
- 13 Q. ... si vous me permettez, je vais l'appeler madame  
14 Gosselin-Després, là...
- 15 R. Oui, ça va.
- 16 Q. ... mais... parce qu'on parle de l'époque, mais  
17 est-ce que votre cousin et madame Gosselin-  
18 Després, étaient présentes...
- 19 R. Oui, ils étaient présents.
- 20 Q. ... présents, pardon, au moment de cette... le  
21 vingt-huit (28) octobre pour la cérémonie de  
22 l'Ordre national du Québec?
- 23 R. Oui, absolument.
- 24 Q. Est-ce qu'à ce moment-là ou à une autre occasion,  
25 soit votre cousin ou soit madame Gosselin-Després

1           vous ont fait part d'un intérêt de madame  
2           Gosselin-Després pour la magistrature?

3   R.       Mon cousin m'a fait part à l'événement du vingt-  
4           huit (28) octobre de l'Ordre national du Québec,  
5           comme de quoi madame Line Gosselin avait appliqué  
6           au concours.

7   Q.       Donc, il vous a dit ça dans quel contexte?

8   R.       Au concours de la Cour du Québec au Tribunal de la  
9           jeunesse.

10   Q.       Et il vous a dit ça dans quel contexte, à quel  
11           moment?

12   R.       Bien, écoutez, on est carrément à la réception  
13           dans le restaurant Le Parlementaire, il y a  
14           environ trois cents (300) personnes, puis ça s'est  
15           fait très rapidement. Il m'a tout simplement  
16           mentionné que madame avait appliqué sur le  
17           concours.

18   Q.       Est-ce que... et est-ce que vous avez parlé à  
19           madame Gosselin-Després à ce moment-là?

20   R.       Absolument pas, d'aucune façon que ce soit, même  
21           si elle était là. Ça s'est fait de façon très  
22           informelle, je vous dirais, à l'intérieur d'une  
23           réception au restaurant Le Parlementaire, où il y  
24           avait plus de trois cents (300) personnes.

25   Q.       Donc, est-ce que votre cousin vous a demandé

1           quelque chose de particulier?

2   R.       Il ne m'a demandé aucune intervention. Je lui ai  
3           demandé, moi, si le concours avait lieu  
4           présentement, s'il y avait des entrevues qui  
5           avaient été faites et il n'en avait aucune idée et  
6           il m'a tout simplement mentionné, comme je vous  
7           dis, qu'elle avait appliqué sur le concours...

8   Q.       Non, mais est-ce que vous...

9   R.       ... il ne m'a demandé aucune démarche particulière  
10           et c'est resté comme ça.

11   Q.       Est-ce que vous savez pourquoi il a... il vous a  
12           fait cette mention-là?

13   R.       Bien, écoutez, probablement qu'il voulait... un,  
14           il voulait me le faire savoir, il a été assez  
15           élégant pour absolument pas me... il ne m'a pas  
16           fait de demande particulière, mais je pouvais  
17           interpréter que, naturellement, comme c'était son  
18           conjoint, qu'il aimerait bien un jour qu'elle soit  
19           juge, mais il ne m'a fait aucune demande.

20   Q.       Mais vous, vous étiez ministre à ce moment-là...

21   R.       Oui.

22   Q.       ... j'essaie de comprendre.

23   R.       Oui, absolument.

24   Q.       Vous étiez ministre, vous avez accès au ministre  
25           de la Justice à ce moment-là?

- 1 R. Oui.
- 2 Q. Est-ce qu'on peut tirer l'inférence que votre  
3 cousin souhaitait que vous...
- 4 R. Oui, on peut interpréter ça, mais je vous dis...  
5 Q. ... que vous interveniez?  
6 R. ... de façon élégante qu'il ne m'a pas demandé  
7 d'intervention et je n'ai pris aucun engagement.
- 8 Q. Donc, c'est tout ce qui s'est déroulé, là...  
9 R. Cette fois-là, absolument.
- 10 Q. ... à ce sujet-là...  
11 R. Absolument.
- 12 Q. ... lors de la rencontre du...  
13 R. Il m'a tout fait...  
14 Q. ... vingt-huit (28) octobre deux mille trois  
15 (2003)?  
16 R. ... tout simplement fait savoir qu'elle avait  
17 appliqué sur le concours.
- 18 Q. Est-ce que vous avez pris quelque démarche par la  
19 suite pour vous informer ou...  
20 R. À ce moment-là, non.
- 21 Q. ... par la suite, donc vous n'avez pas parlé au  
22 ministre, à maître... au ministre de la Justice à  
23 ce moment-là?  
24 R. Je lui... pas à ce moment-là. Mon cousin m'a  
25 reparlé à une autre occasion, qui est en...

- 1                   probablement je situe ça en début février deux  
2                   mille quatre (2004).  
3    Q.           Deux mille quatre (2004)?  
4    R.           Oui.  
5    Q.           Donc, entre février... entre le mois d'octobre et  
6                   le mois de février, il n'y a pas eu de démarche ou  
7                   d'intervention...  
8    R.           Absolument pas.  
9    Q.           ... ou de conversation...  
10   R.           Absolument pas.  
11   Q.           ... au sujet de madame Gosselin-Després?  
12   R.           Non.  
13   Q.           Et la prochaine date...  
14   R.           Oui.  
15   Q.           ... c'est en février, début février deux mille  
16                   quatre (2004)?  
17   R.           Écoutez, je n'ai pas de date, je n'ai pas d'agenda  
18                   pour vous donner la date précisément, mais je  
19                   situe ça quelque part en début février.  
20   Q.           Donc, qu'est-ce qui s'est passé? D'abord, c'est un  
21                   appel que vous avez reçu?  
22   R.           C'est un appel que j'ai reçu.  
23   Q.           À quel endroit, c'est au bureau, à la maison, sur  
24                   votre cellulaire?  
25   R.           Honnêtement, je ne me rappelle pas.    Je me

- 1 rappelle que c'est une conversation téléphonique,  
2 mais d'où venait l'appel, à quel endroit j'étais  
3 à ce moment-là, je ne peux pas vous dire.
- 4 Q. Donc, c'est votre cousin qui vous appelait, c'est  
5 exact?
- 6 R. Oui.
- 7 Q. Et qu'est-ce qu'il... de quoi a-t-il été question?
- 8 R. Cette fois-là, il m'a dit qu'elle avait fait le  
9 concours et il m'a posé une question.
- 10 Q. Quelle était-elle?
- 11 R. Il m'a demandé quand le gouvernement statuerait  
12 sur la nomination à la Cour du Québec sur le  
13 Tribunal de la jeunesse.
- 14 Q. Et ça a été la fin de la discussion, est-ce qu'il  
15 y a eu d'autres choses?
- 16 R. Ça a été la fin de la discussion. Je lui ai dit  
17 que je vérifierais quand la nomination serait  
18 faite.
- 19 Q. Il ne vous a pas demandé d'intervenir ou...
- 20 R. Absolument pas.
- 21 Q. Le même type de...
- 22 R. Absolument pas. Ça a été sa façon à lui de me dire  
23 les choses et il ne m'a pas demandé d'intervention  
24 particulière, mais il m'a fait savoir qu'elle  
25 avait fait le concours et, la deuxième chose, au

1 fond, c'est qu'il voulait savoir quand le  
2 gouvernement statuerait sur la nomination du poste  
3 à la Cour du Québec, Tribunal de la jeunesse.

4 Q. Est-ce que vous savez si madame Gosselin-Després  
5 ou madame Gosselin avait postulé sur d'autres  
6 concours avant...

7 R. Je n'en ai aucune idée.

8 Q. ... celui-là?

9 Qu'est-ce que vous saviez du parcours  
10 professionnel de madame Gosselin-Després à ce  
11 moment-là?

12 R. Je savais qu'elle travaillait au Service du  
13 contentieux de la Direction de la protection de la  
14 jeunesse, je ne sais pas si c'est le terme exact,  
15 mais c'est ce que je savais, qu'elle travaillait  
16 au contentieux depuis très longtemps, ça, je  
17 savais ça.

18 Q. Donc, elle était avocate?

19 R. Je n'ai jamais vu son curriculum vitae, mais  
20 naturellement l'ayant croisée au fil des ans sur  
21 une période de peut-être vingt-cinq (25) ans,  
22 occasionnellement dans les rencontres familiales,  
23 je le savais qu'elle travaillait comme bien  
24 souvent on sait... comme bien d'autres membres de  
25 notre famille qu'est-ce qu'ils font dans la vie,



1           donc je le savais qu'elle travaillait là, mais je  
2           ne pourrais même pas vous dire depuis combien de  
3           temps, mais depuis longtemps.

4    Q.    Est-ce que vous savez à ce moment...

5    R.    Est-ce que c'est vingt (20) ans, vingt-cinq (25)  
6           ans, quinze (15) ans? Je n'en ai aucune idée.

7    Q.    À ce moment-là, est-ce que c'était une avocate qui  
8           était une avocate d'expérience?

9    R.    C'est une avocate d'expérience dans son secteur  
10           d'activités, c'est évident.

11   Q.    Et elle était dans quelle région, à Québec,  
12           Montréal?

13   R.    Québec.

14   Q.    Elle était à Québec?

15   R.    Oui.

16   Q.    Donc, on est... février deux mille quatre (2004),  
17           votre cousin vous appelle et, par la suite, est-ce  
18           qu'il y a eu d'autres discussions, démarches ou  
19           quoi que ce soit concernant madame Gosselin-  
20           Després?

21   R.    J'ai posé la question à maître Bellemare.

22   Q.    À quel moment?

23   R.    Écoutez, je pense que c'est après un comité de  
24           probablement développement social et je situe ça  
25           entre le dix-huit (18) février et le trois (3)

1 mars. Pourquoi? Parce qu'après vérification, le  
2 Comité de développement social n'a pas siégé du  
3 mois de janvier, il y en a eu une le onze (11)  
4 février, maître Bellemare était absent de cette  
5 rencontre, et on était présent tous les deux le  
6 dix-huit (18) février au Comité de développement  
7 social et, par la suite, on s'est retrouvé  
8 ensemble le trois (3) mars au Comité de  
9 législation.

10 Q. Et est-ce que... donc, c'est une des deux (2)  
11 dates, vous croyez?

12 R. C'est une des deux (2) dates, c'est pour ça que je  
13 vous dis entre le dix-huit (18) février et le  
14 trois (3) mars.

15 Q. Et est-ce que c'était... vous indiquez, est-ce que  
16 c'était entre une réunion d'un comité  
17 ministériel...

18 R. C'était à la suite d'un comité où, normalement,  
19 après le comité, on allait au "comité". Je sais  
20 que, dans un cas, celle du dix-huit (18) février  
21 qui est un mercredi, donc le Comité de  
22 développement social siégeait le matin et le  
23 Conseil des ministres était par la suite. Donc...  
24 alors que dans l'autre cas, le Comité de  
25 législation cette fois-là a eu lieu vers onze

1 heures trente (11 h 30), donc après le Conseil des  
2 ministres. Donc, c'est évident que c'est soit  
3 avant ou après, entre le comité et le Conseil des  
4 ministres.

5 Q. Donc, vous n'avez pas de souvenir si la  
6 conversation a eu lieu avant ou après le Conseil  
7 des ministres?

8 R. J'ai une préférence pour celui d'avant.

9 Q. Donc, c'est plus...

10 R. Mais je n'en suis pas certain.

11 Q. Plus probablement le dix-huit (18) février?

12 R. Plus probablement le dix-huit (18) février.

13 Q. Ça peut être aussi le quatre... le trois (3) mars  
14 deux mille quatre (2004)?

15 R. Le trois (3) mars. C'est les deux (2) moments,  
16 après vérification, que nous étions présents tous  
17 les deux.

18 Q. Donc, maintenant qu'on a tenté d'établir la date,  
19 est-ce que vous pouvez faire état de ce que vous  
20 avez indiqué à maître Bellemare?

21 R. Je me suis «enquéri» auprès de maître Bellemare en  
22 lui demandant, en ce qui concerne le dossier de la  
23 nomination à la Cour du Québec pour le poste au  
24 Tribunal de la jeunesse, si le gouvernement était  
25 pour faire une nomination prochainement.

- 1 Q. Je vais prendre une pause ici.
- 2 R. Oui.
- 3 Q. Est-ce que vous avez mentionné... bien, une pause,  
4 juste pour préciser un point.
- 5 R. Allez-y.
- 6 Q. Est-ce que vous avez indiqué à maître Bellemare,  
7 vous avez nommé madame Gosselin-Després à ce  
8 moment-là?
- 9 R. Pas à ce moment-là.
- 10 Q. Vous êtes certain de ça, vous n'avez pas fait...
- 11 R. Non, absolument.
- 12 Q. ... état du... de son nom?
- 13 R. Absolument. Mais lui m'a répondu par exemple :  
14 «Je pense qu'il y a quelqu'un de ta famille qui  
15 est sur le concours».
- 16 Q. Est-ce qu'il vous a indiqué le nom?
- 17 R. Je lui ai répondu... -- non, c'est moi qui lui ai  
18 précisé le nom -- je lui ai répondu : «Oui, c'est  
19 la femme d'un cousin, elle s'appelle Line  
20 Gosselin-Després».
- 21 Q. Et est-ce qu'il y a eu d'autres éléments qui ont  
22 été discutés?
- 23 R. Maître Bellemare m'a répondu : «C'est une  
24 recommandation de la magistrature».
- 25 Q. Est-ce qu'il vous a donné plus de détails à ce

- 1           sujet-là?
- 2   R.       Absolument pas. Il m'en a donné plus que j'en
- 3           demandais.
- 4   Q.       Est-ce qu'il y a eu d'autres éléments qui ont été
- 5           abordés, là, lors de cette conversation-là?
- 6   R.       Je lui ai demandé si... parce qu'il n'avait
- 7           toujours pas répondu à la question, au fond
- 8           c'était de savoir quand le gouvernement statuerait
- 9           sur la nomination. Il m'a répondu :
- 10          «Prochainement».
- 11   Q.       Autre chose?
- 12   R.       Je lui ai dit : «Merci beaucoup de l'information.»
- 13           Ça a fini là comme conversation.
- 14   Q.       Combien de temps a duré la conversation?
- 15   R.       Ce fut très court, dans l'espace de deux (2),
- 16           trois (3) minutes, je vous dirais.
- 17   Q.       Est-ce que, à ce moment-là, maître Bellemare vous
- 18           indiquait avoir reçu d'autres interventions au
- 19           nom...
- 20   R.       Non.
- 21   Q.       ... de madame Gosselin-Després?
- 22   R.       Non. J'ai juste remarqué que lui savait qu'il y
- 23           avait quelqu'un qui avait un lien de parenté avec
- 24           moi, parce que c'est lui qui me l'a mentionné.
- 25           Mais d'aucune façon il m'a fait valoir qu'il avait

1 eu des interventions.

2 Q. Est-ce que vous... il vous a parlé de monsieur  
3 Franco Fava, par exemple?

4 R. Non, absolument pas.

5 Q. Vous connaissez monsieur Fava?

6 R. Oui.

7 Q. On va en reparler. Bien, peut-être que vous  
8 pouvez expliquer les... comment vous le connaissez  
9 monsieur Fava? Je parle en deux mille trois  
10 (2003), là, monsieur Fava...

11 R. Oui.

12 Q. ... vous le connaissiez de...

13 R. Oui.

14 Q. ... de quel... vous l'avez rencontré à quel  
15 moment?

16 R. Je l'ai rencontré à plusieurs occasions, dans des  
17 activités du parti, ça pouvait être dans des  
18 conseils généraux, ça pouvait être dans des  
19 activités de financement.

20 Q. Vous le connaissez...

21 R. Je le connaissais aussi parce qu'il siège sur le  
22 Conseil d'administration de la Commission santé et  
23 sécurité au travail, il est membre du Conseil  
24 d'administration depuis... il était, c'est-à-dire,  
25 membre du Conseil d'administration depuis

1                   probablement une période de plus de... de vingt  
2                   (20) ans.

3    Q.           Et est-ce que...

4    R.           Mais je connaissais maître Fava avant deux mille  
5                   trois (2003) aussi.

6    Q.           Vous le connaissiez avant deux mille trois (2003)?

7    R.           Oui.

8    Q.           Vous l'avez connu quand?

9    R.           Écoutez, je n'en ai pas de mémoire précise, mais  
10                  je vous dirais que... je suis député depuis les  
11                  années quatre-vingt (80), donc je le connais  
12                  quelque part entre le moment où j'ai été élu la  
13                  première fois en quatre-vingt-cinq (85) et... dans  
14                  les années quatre-vingt (80), je vous dirais, mais  
15                  je ne sais pas... je ne serais pas capable de vous  
16                  resituer à quel moment.

17   Q.           Est-ce que vous avez eu à... bon, on a parlé  
18                  beaucoup ici du projet de loi 35 sur la réforme de  
19                  la justice...

20   R.           Oui.

21   Q.           ... administrative et nous comprenons que le  
22                  projet de loi faisait en sorte, entre diverses  
23                  choses, que la... certains tribunaux  
24                  administratifs au Québec seraient regroupés en un  
25                  seul, notamment la Commission des lésions

1           professionnelles...

2   R.       Hum hum.

3   Q.       ... qui serait, en fait, intégrée au nouveau  
4           Tribunal administratif du Québec, qui comprendrait  
5           une Chambre des lésions professionnelles, c'est  
6           exact?

7   R.       Oui.

8   Q.       Et comme ministre du Travail, est-ce que vous  
9           aviez un intérêt sur ce sujet-là?

10   R.       J'avais un grand intérêt.

11   Q.       Quel était-il?

12   R.       Bien, écoutez, comme ministre du Travail, vous  
13           êtes... votre clientèle, c'est les organisations  
14           patronales et les organisations syndicales. Donc,  
15           la Commission santé sécurité au travail relevait  
16           du ministre du Travail; la Commission des lésions  
17           professionnelles relevait de la Commission santé  
18           sécurité au travail. Donc la réforme se trouvait  
19           à venir toucher directement les institutions qui  
20           relevaient, en partie, du ministère du Travail,  
21           mais en partie aussi de la part de maître  
22           Bellemare, qui était ministre de la Justice, avec  
23           le Tribunal administratif du Québec.

24   Q.       Le projet de loi 35, c'est un projet de loi du  
25           gouvernement?



1 R. Oui.

2 Q. Ça a été déposé par le ministre de la Justice?

3 R. Oui.

4 Q. Et est-ce que vous avez... donc je présume que  
5 lorsque c'est un projet de loi du gouvernement,  
6 tout le monde s'est rallié au principe du projet  
7 de loi lorsque le projet de loi est déposé?

8 R. Tout le monde s'est rallié à ce moment-là au  
9 principe et au dépôt du projet de loi -- au dépôt  
10 et à son principe.

11 Q. Est-ce que... est-ce que votre ralliement ou votre  
12 support pour le projet a varié au fil du temps,  
13 suite au dépôt du projet de loi?

14 Et si je ne m'abuse, le projet de loi a été déposé  
15 au mois de novembre deux mille trois (2003).

16 R. Oui, le treize (13) novembre deux mille trois  
17 (2003).

18 Bien, naturellement, il y a eu toute la période de  
19 la consultation qui a commencé après le mois de...  
20 dans le courant du mois de janvier jusque, je  
21 crois, au début du mois de... de février. Donc,  
22 naturellement, je vous dirais que... vous savez,  
23 aussi longtemps que le gouvernement dépose un  
24 projet de loi, il n'est pas nécessairement connu,  
25 le fond du projet de loi n'est pas connu. Donc,

1           oui, le gouvernement était d'accord pour déposer  
2           le projet de loi, mais naturellement, avec le  
3           temps puis avec les consultations, quand les gens  
4           ont connu le projet de loi, il s'est tout de même  
5           manifesté un certain nombre d'oppositions où  
6           c'était assez clair que les organisations  
7           syndicales et patronales n'étaient pas à l'aise  
8           avec le projet de loi.

9    Q.       Et pour ce qui est de votre support pour le projet  
10       de loi, est-ce que ça a varié au fil du temps?  
11       C'était ça ma question.

12   R.       Bien, je vous dirais, «varié», il y a une chose  
13       qui est certaine, c'est que je vous dirais qu'en  
14       début février, avec, oui, les organisations  
15       syndicales et patronales, puis là je parle de la  
16       FTQ, je parle du Conseil du patronat, je parle du  
17       Conseil... du CCTM, du Conseil consultatif du  
18       travail et de la main-d'oeuvre qui relève du  
19       ministre du Travail, qui a un conseil  
20       d'administration qui... auquel siègent des  
21       organisations patronales, syndicales, ont fait  
22       valoir qu'ils n'étaient pas à l'aise avec le  
23       projet de loi.

24       D'abord, premièrement, c'était un organisme, la  
25       Commission des lésions professionnelles, qui

1 fonctionnait bien au niveau paritaire, qui était  
2 établi en région, qui était financé entièrement  
3 par les employeurs du Québec. Donc, je vous  
4 dirais qu'il n'y avait pas grand monde dans ces  
5 clientèles-là qui voulaient faire une réforme de  
6 la Commission des lésions professionnelles.  
7 Et il faut se rappeler aussi que, à l'époque, ce  
8 n'était pas un nouveau débat, là. En mil neuf  
9 cent quatre-vingt-seize (1996), l'ancien  
10 gouvernement, à la création du Tribunal  
11 administratif du Québec, avait voulu faire la même  
12 chose, c'est-à-dire de fusionner les tribunaux  
13 administratifs, avait déposé un projet de loi dans  
14 ce sens-là, et le gouvernement de l'époque avait  
15 reculé pour les mêmes raisons, parce qu'il y avait  
16 un consensus qui s'était établi à cette époque-là  
17 tant auprès des organisations patronales,  
18 syndicales et chez les parlementaires qui avaient  
19 accepté de façon unanime qu'on ressorte la  
20 Commission des lésions professionnelles, là, du  
21 projet de loi.  
22 Donc, ce n'était pas un nouveau débat pour le  
23 monde patronal et syndical.  
24 Q. Vous avez... on traitait initialement de monsieur  
25 Franco Fava, vous avez mentionné qu'il était...

- 1 R. Oui.
- 2 Q. ... sur le conseil d'administration ou il était à  
3 la CSST...
- 4 R. Oui.
- 5 Q. ... c'est exact?
- 6 R. Oui, absolument.
- 7 Q. Est-ce que... donc il était sur le conseil  
8 d'administration de la CSST au moment... en deux  
9 mille trois (2003) essentiellement, au moment du  
10 dépôt du projet de loi, c'est exact?
- 11 R. Oui.
- 12 Q. Est-ce que vous avez eu à transiger avec lui,  
13 monsieur Fava, de quelque façon que ce soit  
14 entre...
- 15 R. Pas plus avec lui que...
- 16 Q. Laissez-moi terminer, s'il vous plaît.
- 17 R. Oui.
- 18 Q. .. Entre deux mille trois (2003)... en deux mille  
19 trois (2003), deux mille quatre (2004) au sujet du  
20 projet de loi 35?
- 21 R. À quelques occasions maître Franco Fava m'a fait  
22 savoir sa position avec laquelle il n'était pas à  
23 l'aise avec le projet de loi.  
24 Mais ce que je voulais vous dire, sans vouloir  
25 vous interrompre, c'était de vous dire : je n'ai

1 pas eu plus d'intervention que j'en ai eu de  
2 d'autres intervenants qui étaient pour moi, comme  
3 ministre du Travail, le Conseil consultatif du  
4 travail et de la main-d'oeuvre, qui étaient les  
5 représentants du monde patronal, qui étaient les  
6 représentants du monde syndical, qui était le  
7 conseil d'administration de la CSST qui n'était  
8 pas... dont monsieur Fava était membre, mais le  
9 conseil d'administration ne prend pas... prend  
10 position en fonction de ses membres qui siègent  
11 sur le conseil d'administration, ce n'est pas un  
12 individu.

13 Oui, maître Fava m'a fait savoir quel était son  
14 point de vue par rapport au projet de loi, mais  
15 pour moi au niveau de ma responsabilité comme  
16 ministre du Travail, je n'ai pas eu plus  
17 d'interventions de maître Fava que j'en ai eu de  
18 ceux qui étaient, je vous dirais, les porte-parole  
19 officiels d'organisations syndicales ou patronales  
20 ou du Conseil consultatif du travail et de la  
21 main-d'oeuvre.

22 Q. Pour ce qui est des interventions de maître Fava,  
23 est-ce que ça a été... à combien de reprises ça a  
24 pu se faire?

25 R. Je ne pourrais pas vous fixer, honnêtement, le

1 nombre de reprises. Je vais vous dire je l'ai  
2 croisé, je vous l'ai dit, vous m'avez posé la  
3 question, j'ai pu le croiser dans des conseils  
4 généraux du Parti libéral, j'ai pu le croiser à  
5 des activités de financement comme l'activité de  
6 golf que le parti fait. À plusieurs occasions  
7 j'ai eu la chance de le croiser à l'automne deux  
8 mille trois (2003) dans des activités comme  
9 celles-là.

10 Donc, comme bien du monde qui viennent nous donner  
11 leur point de vue, il l'a fait à ce moment-là.

12 Q. Donc, c'est à l'occasion d'activités partisanes  
13 qu'il vous aurait rencontré, c'est ça, ou parlé de  
14 son opposition?

15 R. Il m'en a parlé, oui, puis il me l'a peut-être  
16 fait à d'autres moments. Je vous dis il est  
17 intervenu... si vous me demandez précisément à  
18 quel moment, je sais que dans le courant de  
19 l'automne il y a au moins trois (3) occasions où  
20 il y a des activités qui sont reliées au parti,  
21 comme il était à la fois membre du conseil, il l'a  
22 probablement fait, je n'en ai pas d'assurance que  
23 c'est avant le golf, pendant le golf ou après, là,  
24 je vous dis tout simplement c'est des occasions où  
25 il l'a fait. Ce que je me rappelle, c'est qu'il

1 l'a fait...

2 Q. Est-ce...

3 R. ... il m'a donné son point de vue.

4 Q. Est-ce que monsieur Fava s'est déjà rendu à votre  
5 bureau de ministre ou votre bureau de député?

6 R. Non. À ma connaissance, je n'ai aucune mémoire  
7 qu'il est venu à mon bureau.

8 Q. Je vous mentionne la date du deux (2) septembre  
9 deux mille trois (2003) avec monsieur Georges  
10 Lalande et monsieur Fava, une rencontre qui aurait  
11 eu lieu à votre cabinet?

12 R. Il y a eu une rencontre au cabinet et, de mémoire,  
13 c'est maître Bellemare qui est venu à mon cabinet  
14 avec monsieur Georges Lalande.

15 Q. Est-ce que monsieur Fava était là?

16 R. Monsieur Fava n'était pas là et la rencontre avait  
17 lieu à ma demande.

18 Q. Et dans le contexte dont vous avez discuté à  
19 quelques reprises avec monsieur Fava qui avait un  
20 intérêt sur le projet de loi 35, est-ce que, à  
21 quelque occasion, le sujet de la nomination  
22 possible de madame Gosselin-Després a été abordé,  
23 soit de votre part, soit de sa part?

24 R. Jamais.

25 Q. Nous avons pris un détour, si je peux dire, nous

- 1           étions à discuter de... auparavant de la rencontre  
2           que vous avez eue avec maître Bellemare à la  
3           sortie d'un comité ministériel au mois... plus  
4           probablement au mois de...  
5   R.       Février.  
6   Q.       ... février deux mille trois (2003). Est-ce que  
7           vous avez parlé...  
8   R.       Deux mille quatre (2004).  
9   Q.       Deux mille quatre (2004), je m'excuse.  
10           Est-ce que vous avez parlé à monsieur Bellemare,  
11           à maître Bellemare, à plus d'une reprise au sujet  
12           du dossier de... ou, en fait, au sujet de la  
13           nomination à la Chambre de la jeunesse ou de la  
14           candidature de madame Gosselin-Després?  
15   R.       Non.  
16   Q.       Donc à une seule reprise?  
17   R.       Oui.  
18   Q.       Et pour ce qui est de votre discussion, est-ce  
19           qu'on peut parler de... comment qualifiez-vous,  
20           là, est-ce qu'on parle de... comment qualifiez-  
21           vous la nature de votre discussion ou intervention  
22           auprès de maître Bellemare?  
23   R.       Dans le cas de la fois où je lui ai parlé...  
24   Q.       Oui.  
25   R.       ... par rapport au concours de la Cour du Québec?



1           Correcte.

2   Q.       Vous n'avez pas fait de pression...

3   R.       Ni plus ni moins.

4   Q.       ... vous n'avez pas insisté pour...

5   R.       Maître Bellemare vous a dit que je n'avais exercé  
6           aucune pression.

7   Q.       Non, mais vous?

8   R.       Absolument pas.

9   Q.       Est-ce que vous avez reparlé...

10  R.       Je n'ai fait aucune intervention, maître, je lui  
11           ai demandé quand le gouvernement statuerait sur la  
12           nomination du poste de la Cour du Québec, Tribunal  
13           de la jeunesse.

14  Q.       Très bien.

15  R.       Je me suis «enquéri» de savoir quand, je ne lui ai  
16           jamais... lui, il savait.

17  Q.       Est-ce que vous avez reparlé, suite à la  
18           conversation avec maître Bellemare, est-ce que  
19           vous avez reparlé à votre cousin?

20  R.       Je lui ai fait savoir que prochainement le  
21           gouvernement ferait une nomination. Je ne lui ai  
22           donné aucune autre information, même si maître  
23           Bellemare m'en avait donné plus.

24  Q.       Donc, ferait une nomination, est-ce que vous avez  
25           indiqué que la nomination serait ou pourrait être

- 1           celle de madame Gosselin-Després à ce moment-là?
- 2 R.       Non, absolument pas. Maître Bellemare ne m'a pas
- 3           dit...
- 4 Q.       Il ne vous a pas dit ça à ce moment-là?
- 5 R.       ... que c'était la nomination, il m'a dit : «C'est
- 6           une recommandation de la magistrature.»
- 7 Q.       Non, c'est parce que vous avez dit avoir indiqué
- 8           à votre cousin : le gouvernement ferait une
- 9           nomination, je voulais juste préciser ce point-là.
- 10 R.       Ferait une nomination prochainement.
- 11 Q.       Très bien.
- 12 R.       Je ne lui ai pas dit elle sera nommée; personne
- 13           m'a dit qu'elle ne serait nommée... qu'elle serait
- 14           nommée.
- 15 Q.       À quel... d'abord, il a été établi, là, ici devant
- 16           la Commission, que la nomination de madame
- 17           Gosselin-Després a été faite le vingt-quatre (24)
- 18           mars deux mille quatre (2004). À quel moment
- 19           avez-vous su que madame serait nommée à la Cour du
- 20           Québec?
- 21 R.       Le matin en arrivant au Conseil des ministres.
- 22 Q.       Donc le vingt-quatre (24) mars?
- 23 R.       Le vingt-quatre (24) mars en allant consulter le
- 24           cahier du Conseil des ministres.
- 25 Q.       Et quand vous faites référence au cahier, j'ai

1           ici, à l'onglet 5 du cartable, c'est à la page 38,  
2           il y a une feuille qui est... bon, le titre est  
3           «Conseil des ministres, 24 mars 2004. Nomination  
4           de juges, Justice, Nomination de Mme Line  
5           Gosselin-Després comme juge à la Cour du Québec».  
6           Vous voyez ça?

7   R.       Oui, absolument.

8   Q.       Est-ce que c'est le document auquel vous faites  
9           référence?

10 R.       Sauf que le papier n'était pas de couleur blanc.

11 Q.       Quelle couleur avait-il?

12 R.       Parce qu'au Conseil des ministres vous avez des  
13           couleurs, tout dépendant du type de nomination, et  
14           il y a les nominations à venir, les nominations du  
15           Conseil des ministres de la journée courante, des  
16           nominations qui viendront la semaine suivante,  
17           mais ce n'est jamais le cas dans le cas des juges,  
18           c'est-à-dire qu'on les dépose seulement une fois  
19           et c'est de couleur genre orangée, je vous dirais,  
20           saumon, orangée.

21 Q.       Est-ce que c'est une feuille qui ressemblait à  
22           celle-là essentiellement?

23 R.       Oui, oui, absolument, c'était au niveau... du  
24           texte, ça va.

25 Q.       Est-ce que vous avez parlé à maître Bellemare, le

1           vingt-quatre (24) mars deux mille quatre (2004),  
2           au sujet de cette nomination-là?

3   R.       Non.

4   Q.       Je constate qu'à la page 37, le document... en  
5           fait la page précédente du même document, qu'il y  
6           a un mémoire des délibérations du Conseil  
7           exécutif, séance du vingt-quatre (24) mars deux  
8           mille quatre (2004), et il y a une mention  
9           traitant des nominations. Et j'aimerais que vous  
10          nous expliquiez de quoi il s'agit, qu'est-ce  
11          que... nous expliquer ce document.

12   R.       Ce matin-là, d'abord, j'ai pris connaissance en  
13          arrivant au Conseil des ministres, tous les  
14          ministres font ça habituellement, parce que même  
15          si vous recevez les documents pour vous préparer  
16          pour le Conseil des ministres qui arrivent  
17          habituellement le lundi, pour le lundi en fin de  
18          journée pour le Conseil des ministres du mercredi  
19          matin, vous n'avez pas accès à certaines  
20          documentations, entre autres tout ce qui touche  
21          les nominations.

22          Donc, il est normal, parce que vous-même comme  
23          ministre vous avez des nominations qui normalement  
24          doivent être adoptées au Conseil des ministres,  
25          donc les ministres vont habituellement voir les

1 nominations en arrivant au Cabinet pour voir si  
2 les nominations que vous devez faire sont, un,  
3 dans le cahier, et vous regardez aussi l'ensemble  
4 des nominations, parce que vous pouvez toujours,  
5 au Conseil des ministres, intervenir ou poser des  
6 questions sur les dossiers ou les nominations qui  
7 se passent au Conseil des ministres.

8 Donc, quand j'ai vu que la nomination avait lieu  
9 ce matin-là, je suis allé voir à la table de côté  
10 du Conseil des ministres le secrétaire général et  
11 le secrétaire général associé qui est le  
12 secrétaire du Conseil des ministres pour l'aviser  
13 spécifiquement, je voulais être sûr qu'il en soit  
14 au courant, comme il y avait quelqu'un qui avait  
15 un lien de parenté avec moi, que je me retirerais  
16 du Conseil des ministres lorsqu'on serait rendu  
17 aux nominations concernant le poste de juge à la  
18 Cour du Québec.

19 Q. Donc, c'est consigné à ce mémoire des  
20 délibérations, c'est exact?

21 R. Donc, effectivement, je prends note que je me suis  
22 retiré du Conseil des ministres pour la  
23 nomination...

24 Q. Donc, pour qu'on...

25 R. ... qui concernait madame.

1 Q. Si on veut, pour qu'on comprenne bien, là...

2 R. Oui.

3 Q. ... c'est indiqué :

4 **«Monsieur Després demande alors de**  
5 **s'excuser en mentionnant qu'il doit**  
6 **se retirer de la salle étant donné**  
7 **que la personne visée par la**  
8 **nomination proposée par monsieur**  
9 **Bellemare est la conjointe de son**  
10 **cousin. Il est onze heures trente**  
11 **(11 h 30).»**

12 Et après ça c'est indiqué :

13 **«Après que monsieur Després s'est**  
14 **retiré de la salle, monsieur**  
15 **Bellemare présente la nomination de**  
16 **madame Line Gosselin-Després, il**  
17 **confirme que madame Gosselin-**  
18 **Després est la cousine par alliance**  
19 **de monsieur Després. Aucun**  
20 **commentaire n'étant alors formulé,**  
21 **le décret est pris et monsieur**  
22 **Charest demande à monsieur Pleau**  
23 **d'inviter monsieur Després à**  
24 **réintégrer la salle. Il est onze**  
25 **heures trente-cinq (11 h 35).»**

- 1 C'est exact, c'est ce qui s'est...
- 2 R. Oui.
- 3 Q. ... c'est ce qui est indiqué là.
- 4 R. C'est exact.
- 5 Q. Donc, cinq (5) minutes, en fait la discussion au
- 6 sujet de cette nomination-là, évidemment, semble
- 7 avoir duré cinq (5) minutes, c'est votre
- 8 compréhension?
- 9 R. Exact.
- 10 Q. Est-ce que vous croyez que vos discussions ou
- 11 votre discussion avec maître Bellemare au sujet,
- 12 en fait, qui a touché la possible nomination de
- 13 madame Gosselin-Després a eu quelque'impact sur sa
- 14 nomination?
- 15 R. Ce serait difficile, je n'en ai fait aucune, je
- 16 lui ai juste demandé.
- 17 Q. Non, mais vous avez eu une discussion, le nom a
- 18 été évoqué lors de la discussion?
- 19 R. Le nom a été évoqué, oui. D'aucune façon.
- 20 Q. Bien, c'est-à-dire vous avez mentionné que le nom
- 21 avait été évoqué par...
- 22 R. J'ai...
- 23 Q. ... vous avez mentionné le nom de madame Després?
- 24 R. Maître Bellemare, c'est ce que je vous dis, moi je
- 25 n'ai pas mentionné, il m'a fait savoir qu'il y

1           avait... il m'a dit : «Je pense qu'il y a  
2           quelqu'un qui a un lien de parenté avec toi sur le  
3           concours.» Je lui ai répondu à ce moment-là :  
4           «Oui.»

5           Donc j'ai pris pour acquis qu'il était au courant.  
6           Moi, tout ce que je lui demandais, c'était de  
7           savoir quand le gouvernement statuerait sur la  
8           nomination du poste de juge.

9    Q.       Mais je ne vous demande pas de vous mettre dans la  
10           tête de maître Bellemare, est-ce que...

11   R.       Non non, mais...

12   Q.       ... est-ce qu'il a pu percevoir que vous  
13           interveniez de quelque façon en sa faveur?

14   R.       Il faudrait lui poser la question à lui, mais,  
15           moi, mon intervention était de m'enquérir à quel  
16           moment.

17   Q.       Très bien. Est-ce que madame Gosselin...

18   R.       Et l'objectif de mon intervention n'était pas de  
19           faire... quand je vous dis «de m'enquérir»,  
20           n'était pas de faire une intervention pour une  
21           candidature donnée, tout ce que je voulais savoir,  
22           c'est à quel moment le gouvernement statuerait.  
23           S'il avait arrêté son choix au fond.

24   Q.       Est-ce que...

25   R.       Tout simplement.



- 1 Q. Excusez-moi. Est-ce que, à votre connaissance,  
2 madame Gosselin-Després avait quelque lien avec le  
3 Parti libéral du Québec?
- 4 R. Absolument pas.
- 5 Q. Est-ce que son conjoint de l'époque avait un lien  
6 ou était un militant du Parti libéral?
- 7 R. Comme bien des gens qui sont des gens de notre  
8 famille quand on fait une campagne électorale ou  
9 qu'on a des amis, les... je me suis présenté à  
10 cinq (5) occasions, je l'ai vu à cinq (5)  
11 occasions le jour du vote venir faire du  
12 transport, mais je ne l'ai jamais vu être un  
13 actif, si vous voulez, mais il venait m'aider la  
14 journée du vote.
- 15 Q. Est-ce que vous avez reçu dans votre carrière de  
16 député d'autres... en fait, je reformule ma  
17 question.
- 18 Est-ce que vous avez reçu des demandes ou des  
19 curriculum vitae d'avocats qui demandaient votre  
20 intervention de quelque façon, d'avocats qui  
21 souhaitaient être nommés juges?
- 22 R. Non. Par contre, il arrive à l'occasion que des  
23 gens nous font savoir qu'ils ont appliqué sur un  
24 concours, oui, qu'ils voudraient être nommés  
25 juges, mais jamais je ne me suis fait demander

1                   formellement de faire une intervention officielle  
2                   auprès du ministre de la Justice.

3    Q.           Donc, les gens dont vous mentionniez, donc, que  
4                   vous avez reçu des appels d'avocats qui vous  
5                   indiquaient...

6    R.           Non, je n'ai pas eu d'appel d'avocats, bien  
7                   souvent ça se fait... vous savez, les gens, là, le  
8                   rôle d'un député, là, c'est d'être... c'est un  
9                   intervenant entre des citoyens puis des  
10                  institutions. Constamment les gens viennent vous  
11                  voir parce qu'ils veulent savoir un certain nombre  
12                  de choses, ça ne veut pas dire qu'à chaque fois  
13                  vous faites une intervention.

14                Vous me posez la question s'il y a des avocats qui  
15                m'ont appelé pour me dire qu'ils voulaient être  
16                nommés juges, non, de mémoire. Si vous me posez  
17                plus précisément la période où j'ai été ministre,  
18                je n'en ai pas eu qui m'ont demandé formellement  
19                d'intervenir.

20    Q.           Vous sembliez indiquer que si ce n'est pas des  
21                   gens qui... ou des avocats qui vous ont appelé,  
22                   c'est d'autres personnes qui vous ont demandé...

23    R.           Bien, des fois, ça peut être...

24    Q.           ... d'intervenir au nom de...

25    R.           Non.

1 Q. ... d'avocats?

2 R. Pas demandé d'intervenir, mais les gens te font  
3 savoir qu'ils ont appliqué sur un concours, tous  
4 ceux qui ont appliqué sur le concours pensent que  
5 bien souvent, ils sont sur la liste, c'est le  
6 terme, les gens vont vous dire : «Je suis sur la  
7 liste.» On ne sait pas s'ils sont sur la liste,  
8 c'est...

9 Q. Quand vous dites, les gens vous font savoir, là,  
10 c'est...

11 R. Les gens, ça peut être des gens qui avaient  
12 appliqué sur le concours ou ça peut être des fois  
13 un collègue de travail, un associé dans un bureau  
14 d'avocats. Mais je n'ai pas en mémoire... si vous  
15 me posez la question si je suis intervenu dans  
16 d'autres cas, la réponse est non.

17 Q. Mais c'est arrivé... ce que je veux tenter de  
18 clarifier, là...

19 R. Oui.

20 Q. ... c'est arrivé que des... je veux juste  
21 clarifier ce que vous indiquez, que des gens vous  
22 ont fait savoir qu'ils étaient ou ils avaient  
23 appliqué sur un concours pour être nommés juges,  
24 c'est ce que vous avez indiqué?

25 R. C'est sûrement déjà arrivé.

- 1 Q. Bon. Des avocats, des gens qui avaient eux-mêmes  
2 postulé ou c'était...
- 3 R. Ça pouvait être des gens qui ont déjà postulé,  
4 comme ça pouvait être des gens qui étaient des  
5 connaissances à cette personne-là.
- 6 Q. Et pourquoi... est-ce qu'ils indiquaient pourquoi  
7 ils vous appelaient? Est-ce qu'ils demandaient  
8 votre...
- 9 R. Non.
- 10 Q. ... votre support...
- 11 R. Non.
- 12 Q. ... de quelque façon?
- 13 R. Non, je n'ai pas eu... si c'est votre question, je  
14 n'ai pas eu à... on ne m'a pas demandé carrément  
15 d'intervenir.
- 16 Q. Puis est-ce que dans ces cas-là, vous avez demandé  
17 au ministre, par exemple, le ministre de la  
18 Justice, où en était le concours...
- 19 R. Non, parce qu'on...
- 20 Q. ... particulier?
- 21 R. ... ne m'a pas fait la demande formellement.
- 22 Q. Je vous remercie, monsieur Després, ce sont mes  
23 questions.
- 24 R. Merci, maître Ruel.
- 25 Q. Attendez. Juste une question. Lorsque...

- 1 R. Oui, allez-y.
- 2 Q. ... maître Bellemare, lors de la rencontre que  
3 vous avez eue avec lui, vous a fait état qu'il  
4 s'agissait, là, dans le cas de madame Gosselin-  
5 Després d'une recommandation de la magistrature...
- 6 R. Oui.
- 7 Q. ... qu'est-ce que vous avez... quel était votre...  
8 qu'est-ce que vous avez compris de ça?
- 9 R. J'en ai compris qu'elle était probablement sur la  
10 liste.
- 11 Q. Est-ce...
- 12 R. Je n'ai pas pris ça que c'était son choix, que  
13 c'était la... elle qu'il nommerait, je n'ai pas...  
14 ma compréhension, c'est qu'elle était probablement  
15 sur la liste, de me dire que c'est une  
16 recommandation de la magistrature. C'est ce que  
17 ça voulait dire pour moi.
- 18 Q. Puis est-ce qu'il vous a... en fait, vous avez  
19 appris à quelque moment qu'elle était,  
20 effectivement, sur la liste de quelle façon?
- 21 R. Absolument pas. Jamais.
- 22 Q. La liste, est-ce qu'elle vous a été communiquée?  
23 Est-ce que vous l'avez vue, la liste, à quelque  
24 moment?
- 25 R. Absolument... je n'ai jamais vu aucune liste.

1 Q. | Merci.

2 | **Me MICHEL BASTARACHE**

3 | commissaire :

4 | Madame Côté?

5 | **Me SUZANNE CÔTÉ**

6 | pour le Gouvernement du Québec :

7 | Je vais attendre à la fin, Monsieur le  
8 | commissaire.

9 | **Me ANDRÉ RYAN**

10 | pour l'Honorable Jean Charest :

11 | Pas de questions.

12 | **Me MICHEL BASTARACHE**

13 | commissaire :

14 | Monsieur Bourque?

15 | **Me PIERRE BOURQUE**

16 | pour le Barreau du Québec :

17 | Pas de questions, Monsieur le commissaire.

18 | **Me MICHEL BASTARACHE**

19 | commissaire :

20 | Madame Chatelain?

21 | **Me CHANTAL CHATELAIN**

22 | pour la Conférence des juges :

23 | Pas de questions, Monsieur le commissaire.

24 | **CONTRE-INTERROGÉ PAR Me RÉNALD BEAUDRY**

25 | pour Me Marc Bellemare :

- 1            Bonjour, monsieur Després. Rénald Beaudry pour  
2            Marc Bellemare.
- 3    R.        Oui.
- 4    Q.        Monsieur Després, je n'ai pas votre c.v. devant  
5            moi, mais ça fait combien d'années que vous êtes  
6            militant pour le Parti libéral du Québec?
- 7    R.        J'ai commencé, j'étais étudiant au collégial,  
8            probablement en soixante-dix-sept (77).
- 9    Q.        O.K. Et depuis que vous êtes au Parlement ou  
10           depuis que vous êtes élu, madame Chantal Landry,  
11           est-ce que vous la connaissez?
- 12   R.        Très bien.
- 13   Q.        Ça fait combien de temps que vous la connaissez,  
14           madame Landry?
- 15   R.        Je l'ai connue dans les années quatre-vingt (80),  
16           j'étais député à l'Assemblée nationale.
- 17   Q.        Qu'est-ce qu'elle fait plus principalement comme  
18           travail, madame Landry?
- 19   R.        Elle travaille au bureau du premier ministre.
- 20   Q.        Quelles sont ses fonctions?
- 21   R.        Elle est coordonnatrice entre le bureau du premier  
22           ministre et les députés, la permanence, et elle  
23           est responsable aussi des nominations.
- 24   Q.        Des nominations. Vous...
- 25   R.        Oui.

- 1 Q. ... personnellement, est-ce que vous lui avez déjà  
2 recommandé des gens à certains postes?
- 3 R. Comme ministre, j'ai... avec les emplois  
4 supérieurs, on traite avec des emplois supérieurs  
5 pour les postes qui sont à la fonction publique ou  
6 les postes qui sont sur le Conseil  
7 d'administration.
- 8 Q. Alors donc...
- 9 R. Mais j'ai déjà eu...
- 10 Q. ... vous...
- 11 R. ... à traiter avec madame Landry, oui.
- 12 Q. Oui. Bien. Comme ministre du Travail, vous  
13 personnellement, aviez-vous un pouvoir de  
14 nomination à la Commission des lésions  
15 professionnelles?
- 16 R. Oui.
- 17 Q. Et à la Commission des normes du Travail?
- 18 R. Oui.
- 19 Q. Également, à la Commission des relations de  
20 travail?
- 21 R. Oui. C'est le ministre qui est responsable de  
22 ces nominations-là...
- 23 Q. De ces nominations-là.
- 24 R. ... mais il y a des processus, maître...
- 25 Q. Oui.



- 1 R. ... en fonction pour les commissaires, mais...
- 2 Q. Vous avez dit tout à l'heure connaître...
- 3 R. Vous ne nommez pas... vous ne nommez pas quelqu'un
- 4 comme ça, là...
- 5 Q. Non non non, mais vous étiez...
- 6 R. ... il y a des concours.
- 7 Q. Vous aviez le pouvoir de...
- 8 R. C'est ça. Pour être sûr que vous n'allez pas trop
- 9 vite.
- 10 Q. Non non. Vous avez dit tout à l'heure que vous
- 11 connaissiez monsieur Franco Fava?
- 12 R. Oui.
- 13 Q. Monsieur Charles Rondeau également, vous le
- 14 connaissez?
- 15 R. Oui.
- 16 Q. Est-ce que c'est... on va commencer par monsieur
- 17 Fava, est-ce que monsieur Fava, pour ces
- 18 organismes-là, vous a déjà recommandé des gens à
- 19 nommer à ces postes...
- 20 R. Jamais.
- 21 Q. Jamais. Monsieur Rondeau?
- 22 R. Jamais.
- 23 Q. Bien. Vous personnellement, ou par l'entremise de
- 24 madame Landry, est-ce que vous avez nommé ou
- 25 recommandé à madame Landry, là, des gens qui

1           avaient des accointances libérales pour obtenir  
2           des postes?

3   R.       Ce n'est pas une question d'accointance politique,  
4           c'est une question de s'assurer qu'on va trouver  
5           les meilleures personnes avec les meilleures  
6           compétences pour occuper des fonctions.

7   Q.       Et le parti politique n'a rien à voir au niveau  
8           des nominations?

9   R.       Je n'ai jamais choisi ou recommandé au Conseil des  
10           ministres quelqu'un en fonction de savoir quelle  
11           était d'abord son allégeance...

12   Q.       À compétence égale...

13   R.       ... d'abord.

14           À compétence égale, vous allez engager des gens  
15           avec qui vous avez confiance, oui. Et il y a une  
16           chose qui est sûre, le premier facteur, c'est la  
17           compétence.

18   Q.       Bien. Avez-vous des agendas pour les années deux  
19           mille trois (2003), deux mille quatre (2004)?

20   R.       Non.

21   Q.       Non. Vous avez... vous n'en aviez pas ou vous  
22           n'en avez plus parce que...

23   R.       J'en avais, effectivement.

24   Q.       O.K.

25   R.       Et d'ailleurs, si vous allez aux Archives

1           nationales, vous allez trouver mon agenda comme  
2           ministre des Transports...

3    Q.       Oui.

4    R.       ... mais entre le Travail et le Transport, j'ai  
5           essayé de les retrouver... de retrouver, mais  
6           comme on est... on déménage en dedans de vingt-  
7           quatre (24) heures habituellement...

8    Q.       O.K.

9    R.       ... on s'est aperçu que... ce qu'on m'a rappelé,  
10           c'est que les systèmes informatiques n'étaient pas  
11           compatibles d'un ministère à l'autre et les gens  
12           qui travaillaient avec moi n'ont pas pu conserver  
13           cet agenda-là. Donc, effectivement...

14   Q.       Ce n'est pas le système informatique qu'on a  
15           changé il y a trois (3) ans qui a coûté trente  
16           quelque millions, puis que ça...

17   R.       J'espère que vous n'avez pas celui-là dans votre  
18           bureau.

19   Q.       O.K. Sans avoir des agendas, est-ce que vous  
20           aviez... est-ce que vous preniez des notes  
21           personnelles et est-ce que vous avez conservé des  
22           notes personnelles de cette époque-là?

23   R.       Non.

24   Q.       Non. Bien. Connaissez-vous Michel Simard, juge  
25           à la Cour du Québec?

- 1 R. J'ai connu son nom lorsque la Commission a été  
2 constituée, puis suite au... je n'ai... non,  
3 absolument pas.
- 4 Q. O.K. Lorsque vous avez parlé au ministre  
5 Bellemare au mois de février, qui vous dit : «Il  
6 y a quelqu'un de votre famille qui est une  
7 recommandation de la magistrature», est-ce qu'il  
8 vous a nommé le nom du magistrat qui l'avait  
9 recommandé?
- 10 R. Absolument pas.
- 11 Q. Du tout?
- 12 R. Il m'a dit : «C'est une recommandation de la  
13 magistrature.»
- 14 Q. Bien. Vous savez donc, le vingt-huit (28) octobre  
15 deux mille trois (2003), lors de la réunion, là,  
16 avec votre oncle qui reçoit l'ordre, que... de par  
17 votre cousin, que sa conjointe, madame Després,  
18 applique sur un poste?
- 19 R. Oui.
- 20 Q. Vous dites que vous n'en parlez à maître Bellemare  
21 qu'au mois de février?
- 22 R. À ce moment-là, ce que j'en sais, c'est qu'il n'y  
23 a pas de... il ne me demande absolument rien, il  
24 me fait savoir l'information...
- 25 Q. Hum hum.

- 1 R. ... qu'elle a appliqué sur le concours. Il ne m'a  
2 pas dit... je lui ai posé la question : «Est-ce  
3 qu'on est en processus de concours?», il m'a dit :  
4 «À ce moment-ci, elle a appliqué sur le concours.»
- 5 Q. Est-ce que vous vous êtes informé... vous vous  
6 seriez...
- 7 R. Non.
- 8 Q. ... informé auprès de maître Bellemare...
- 9 R. Non.
- 10 Q. ... s'il y avait un poste d'ouvert quelque part,  
11 Québec, Montréal, au niveau de...
- 12 R. Non, parce que j'ai pris pour acquis que la  
13 personne qui me disait qu'il y avait un concours  
14 sur lequel elle avait appliqué, c'est parce qu'il  
15 y avait un concours.
- 16 Q. O.K.
- 17 R. Donc...
- 18 Q. Avez-vous parlé de ce concours-là à monsieur  
19 Charest, monsieur Jean Charest?
- 20 R. Jamais.
- 21 Q. Jamais. À madame Landry?
- 22 R. Jamais.
- 23 Q. On a appris lors de certains témoignages, je  
24 pense, entre autres, que c'est maître Bellemare  
25 qui l'a mentionné, que le concours sur lequel Line

- 1 Gosselin-Després a été nommée juge, avait été  
2 reporté d'une semaine, elle a été nommée le vingt-  
3 quatre (24) mars, elle aurait été sur la liste des  
4 personnes à être nommées au Conseil des ministres  
5 du dix-sept (17) mars. Savez-vous pour quelle  
6 raison... premièrement, étiez-vous au courant de  
7 ça, que ça a été reporté d'une semaine cette...  
8 R. Je n'en avais pas de mémoire que ça avait été  
9 reporté.  
10 Q. Vous n'en aviez pas de mémoire?  
11 R. Non.  
12 Q. Et si je vous dis que ça a été fait, est-ce que  
13 vous savez la raison pour laquelle monsieur  
14 Charest a reporté ça d'une semaine?  
15 R. Aucune idée.  
16 Q. Et vous ne vous souvenez pas d'avoir vu... parce  
17 que vous avez dit tout à l'heure, là, avoir vu le  
18 nom de Line Gosselin-Després le vingt-quatre (24)  
19 au matin...  
20 R. Oui.  
21 Q. ... vous ne vous souvenez pas de l'avoir vu une  
22 semaine avant au Conseil des ministres?  
23 R. Je ne me rappelle pas que ça a été reporté, si  
24 vous me posez la question.  
25 Q. Vous ne vous rappelez pas de ça du tout?

- 1 R. Non.
- 2 Q. Bien. Il y a eu une rencontre le vingt-neuf (29)  
3 mars deux mille quatre (2004) au cabinet de  
4 monsieur Charest, concernant le projet de loi 35;  
5 étiez-vous présent lors de cette...
- 6 R. Oui, maître.
- 7 Q. Et qui, à votre souvenance, était présent à ce  
8 moment-là?
- 9 R. Il y avait le premier ministre du Québec, il y  
10 avait son chef de cabinet, il y avait moi, ma chef  
11 de cabinet, maître Bellemare, le président du  
12 Conseil du patronat du Québec, maître... le  
13 président de la FTQ, Henri Massé.
- 14 Q. Comment s'est passée cette réunion-là?
- 15 R. Elle s'est passée... d'abord c'est une rencontre  
16 qui a eu lieu à l'initiative du premier ministre  
17 qui cherchait, je dirais, à trouver un compromis  
18 dans un dossier qui était fort litigieux et,  
19 naturellement, tout le monde a fait valoir ses  
20 positions.
- 21 Q. Est-ce que ça a été une discussion calme et  
22 reposée, houleuse?
- 23 R. Non, pas houleuse...
- 24 Q. Oui.
- 25 R. ... je dirais calme et reposée. J'enlèverais peut-

1 être le mot «reposée», calme dans la mesure où les  
2 gens se sont exprimés de façon correcte. Ce n'est  
3 pas une rencontre qui était...

4 Q. Constructive.

5 R. ... qui n'était pas... c'est une rencontre qui se  
6 voulait, effectivement, constructive où le premier  
7 ministre avait décidé, à son initiative, de voir  
8 où les positions étaient, je dirais assez campées  
9 de part et d'autre, de trouver quel était, je vous  
10 dirais, l'art du possible dans un dossier qui  
11 était difficile.

12 Q. Si j'ai bien compris votre témoignage -- et je  
13 termine là-dessus -- si j'ai bien compris votre  
14 témoignage tout à l'heure, à une certaine époque  
15 vous étiez en faveur du projet de loi 35 et vous  
16 avez changé d'idée, prenons ce terme-là, en cours  
17 de route, vous avez parlé après les consultations  
18 du mois de janvier, c'est exact?

19 R. Bien, j'ai dit tout simplement que oui, le  
20 gouvernement avait accepté de déposer un projet de  
21 loi, mais une fois que le projet de loi a été  
22 déposé...

23 Q. Hum hum.

24 R. ... vous rentrez à l'étape où vous avez fait  
25 connaître vos intentions, donc normalement les



1 parties ou les clientèles réagissent au projet de  
2 loi, il y avait eu des consultations. Oui,  
3 effectivement, les gens de la santé et sécurité au  
4 travail ont fait valoir leur point de vue, oui les  
5 organisations patronales, les organisations  
6 syndicales, le Conseil consultatif du travail et  
7 de la main-d'oeuvre m'ont fait connaître leur  
8 position et...

9 Q. Ça, est-ce que c'est avant les consultations ou  
10 après les consultations du mois de janvier?

11 R. C'est surtout à partir du moment que le projet de  
12 loi a été déposé.

13 Q. Donc, on parle du mois de novembre...

14 R. On parle du mois de novembre.

15 Q. ... deux mille trois (2003)?

16 R. Donc après le treize (13) novembre.

17 Q. Après le treize (13) novembre. Merci, je n'ai pas  
18 d'autres questions.

19 R. Merci.

20 **CONTRE-INTERROGÉ PAR Me SUZANNE CÔTÉ**

21 pour le Gouvernement du Québec :

22 Alors, j'ai quelques questions pour vous, monsieur  
23 Després.

24 R. Oui.

25 Q. Vous avez parlé de deux (2) conversations avec

- 1           votre cousin?
- 2   R.       Oui.
- 3   Q.       L'une le vingt-huit (28) octobre deux mille trois
- 4           (2003)...
- 5   R.       Oui.
- 6   Q.       ... et une autre conversation que vous situez au
- 7           début du mois de février deux mille quatre (2004)?
- 8   R.       Oui.
- 9   Q.       Qui est une conversation téléphonique, celle-là?
- 10  R.       Oui.
- 11  Q.       Au cours de laquelle votre cousin vous aurait
- 12           informé, avez-vous dit que madame Gosselin-Després
- 13           avait passé le concours?
- 14  R.       Elle.. il m'a dit qu'elle avait fait l'entrevue.
- 15  Q.       O.K., donc il vous a dit qu'elle avait fait
- 16           l'entrevue?
- 17  R.       Oui.
- 18  Q.       Est-ce qu'il a été question lors de cette
- 19           conversation-là que madame Gosselin-Després serait
- 20           sur la liste des gens...
- 21  R.       Absolument pas.
- 22  Q.       ... jugés aptes?
- 23  R.       Absolument pas.
- 24  Q.       Il vous a simplement indiqué qu'elle avait passé
- 25           l'entrevue?

- 1 R. Oui.
- 2 Q. Et puis ensuite, il vous a demandé de...
- 3 R. Il m'a tout simplement demandé s'il savait... si  
4 je savais à quel moment le gouvernement ferait la  
5 nomination.
- 6 Q. D'accord.
- 7 R. Ce que je me suis «enquéri» auprès de maître  
8 Bellemare.
- 9 Q. Et vous nous avez fait part de votre conversation  
10 subséquente avec maître Bellemare après la réunion  
11 d'un comité, là, le Comité de développement  
12 social...
- 13 R. Oui.
- 14 Q. ... et avant le Conseil des ministres, et vous  
15 nous avez déjà dit la séquence de la conversation.  
16 Est-ce que, lors de cette conversation, vous avez  
17 eu l'impression que le choix du ministre était  
18 déjà arrêté quant à la personne qui serait nommée  
19 sur ce concours-là?
- 20 R. Non.
- 21 Q. Vous n'avez pas eu cette impression-là?
- 22 R. Non, je n'ai pas eu...
- 23 Q. Alors...
- 24 R. ... cette impression-là.
- 25 Q. ... il vous a mentionné qu'il y avait quelqu'un de

- 1           votre famille, ce à quoi vous avez dit oui?
- 2   R.       J'ai répondu, oui.
- 3   Q.       Puis il vous a dit : «D'ailleurs, c'est une
- 4           recommandation de la magistrature»?
- 5   R.       Oui.
- 6   Q.       Sans vous préciser si son choix était arrêté sur
- 7           elle ou pas?
- 8   R.       Non.
- 9   Q.       Et il vous a dit qu'il y aurait une nomination
- 10          prochainement?
- 11   R.       Oui.
- 12   Q.       Il a été question de la part de certaines
- 13          personnes du fait que madame Gosselin-Després
- 14          était une bonne libérale, pour utiliser
- 15          l'expression qu'on retrouve dans les notes de
- 16          maître Lalande. Est-ce que, pendant toutes les
- 17          années où vous avez été en politique pour le Parti
- 18          libéral du Québec, madame Line Gosselin-Després a
- 19          participé à des activités?
- 20   R.       Je ne l'ai jamais vue.
- 21   Q.       Alors, même si parfois des membres de notre
- 22          famille nous encouragent dans nos activités
- 23          politiques, dois-je comprendre que jamais vous...
- 24   R.       Ça ne veut pas dire qu'ils le font tous.
- 25   Q.       ... ne l'avez vue...

- 1 R. | Ça ne veut pas dire...
- 2 Q. | ... à des activités?
- 3 R. | Ça ne veut pas dire qu'ils le font tous, puis ça  
4 ne veut pas dire qu'ils sont tous de la même  
5 allégeance politique. Je n'ai aucune idée des  
6 allégeances politiques de madame.
- 7 Q. | Et vous ne l'avez jamais vue à des activités  
8 politiques...
- 9 R. | Non, jamais.
- 10 Q. | ... qui vous concernaient?
- 11 R. | Jamais.
- 12 Q. | Maître Lalande a témoigné à l'effet qu'il y avait  
13 eu deux (2) rencontres avec vous, l'une qu'il  
14 situe le neuf (9) juillet deux mille trois (2003)  
15 à votre bureau et l'autre qu'il situe le deux (2)  
16 septembre deux mille trois (2003) également à  
17 votre bureau.
- 18 Tout d'abord, est-ce que vous avez souvenir  
19 d'avoir assisté à une rencontre avec maître  
20 Georges Lalande le neuf (9) juillet deux mille  
21 trois (2003) à votre bureau?
- 22 R. | Absolument pas.
- 23 Q. | Vous-même, donc, vous n'avez pas le souvenir  
24 d'avoir été présent à une telle rencontre?
- 25 R. | Absolument pas, mais à mon initiative, j'avais

1            appelé maître Bellemare pour avoir une rencontre.

2    Q.        Quand avez-vous appelé maître Bellemare pour avoir  
3            une rencontre?

4    R.        Je n'ai pas la date exacte, ce que je peux dire  
5            c'est qu'après vérification auprès des gens qui  
6            travaillent avec moi, qui travaillaient avec moi  
7            à cette époque-là, on m'a dit que le vingt-six  
8            (26) août une rencontre avait été prévue à  
9            quatorze heures (14 h) avec maître Bellemare, que  
10          cette rencontre avait été reportée.

11    Q.        Donc...

12    R.        Et elle a eu lieu quelques jours par la suite.

13    Q.        Donc, vous avez appelé le ministre Bellemare pour  
14          avoir une rencontre avec lui?

15    R.        Oui.

16    Q.        Et vous dites que cette rencontre était cédulée  
17          pour le vingt-six (26) août deux mille trois  
18          (2003)?

19    R.        Elle était cédulée pour le vingt-six (26) août.

20    Q.        Et...

21    R.        Mais elle n'a pas eu lieu.

22    Q.        Et quand vous dites elle a été reportée, savez-  
23          vous quand elle a été reportée?

24    R.        Bien, écoutez, j'ai entendu dans le témoignage de  
25          maître Lalande que la rencontre aurait eu lieu le

1           deux (2) septembre à dix-huit heures (18 h). Je  
2           pense que le deux (2) septembre est une date  
3           plausible, parce que ça s'est passé quelques jours  
4           par la suite. Ce que je me rappelle plus c'est que  
5           la rencontre avait lieu en fin de journée, ça  
6           avait fini, je vous dirais, en début de soirée.

7    Q.    Donc...

8    R.    Je croirais que la rencontre était plus vers  
9           l'heure du souper et, à la mémoire des gens qui  
10          travaillaient avec moi, que j'ai consultés, ils se  
11          rappellent que la rencontre avait eu lieu en fin  
12          de journée.

13   Q.    Cette rencontre que vous dites probablement a eu  
14          lieu le deux (2) septembre deux mille trois  
15          (2003)?

16   R.    Oui.

17   Q.    Et qui était à la rencontre du vingt-six (26) août  
18          qui était reportée, finalement?

19   R.    Oui.

20   Q.    Qui y assistait?

21   R.    Il y avait moi, maître Bellemare, maître Lalande  
22          était là et il y avait ma chef de cabinet et ma  
23          conseillère qui était dans le dossier par rapport  
24          à la réforme des tribunaux administratifs.

25   Q.    Et vous dites que cette rencontre à laquelle,

1           entre autres, maître Bellemare et vous étiez  
2           présents...

3       R.     Oui.

4       Q.     ... a duré jusqu'en début de soirée?

5       R.     Probablement qu'elle a duré sûrement une heure,  
6           sûr.

7       Q.     D'accord. Et c'était le deux (2) septembre deux  
8           mille trois (2003)?

9       R.     C'était le deux (2) septembre. Écoutez, je n'ai  
10          pas de confirmation que c'était le deux (2)  
11          septembre, ce que je vous dis c'est qu'à l'agenda  
12          il était cédulé une rencontre le vingt-six (26) à  
13          quatorze heures (14 h), qu'elle a été reportée et  
14          je sais qu'elle a eu lieu quelques jours par la  
15          suite parce que je tenais à voir maître Bellemare  
16          justement sur la réforme des tribunaux  
17          administratifs.

18      Q.     À votre curriculum vitae qui est produit, monsieur  
19           Després...

20      R.     Oui.

21      Q.     ... à l'onglet numéro 4 du cartable qui est devant  
22          vous, pièce 51-P à la page 35, on voit que vous  
23          avez été ministre du Travail de deux mille trois  
24          (2003) à deux mille cinq (2005) et qu'il est  
25          indiqué que vous êtes responsables d'organismes et



1 Sociétés d'état suivants, certains ont été  
2 mentionnés tantôt par mon collègue maître Beaudry,  
3 donc dois-je comprendre que tous ces organismes  
4 qui sont énumérés à votre curriculum vitae, ce  
5 sont des organismes à-propos desquels vous étiez  
6 responsable de recommander des nominations?

7 R. Oui. Il y en a dix (10).

8 Q. Est-ce qu'à quelque moment que ce soit, depuis  
9 toutes ces années où vous avez connu monsieur  
10 Fava, est-ce qu'à quelque moment que ce soit  
11 pendant que vous étiez ministre de Travail  
12 monsieur Fava vous a fait des pressions, des  
13 influences ou des recommandations pour nommer des  
14 gens dans ces organismes qui sont énumérés à la  
15 page 35?

16 R. Même pas me déposer une candidature.

17 Q. Pardon?

18 R. Même pas me proposer une candidature.

19 Q. Donc, loin...

20 R. Jamais.

21 Q. ... loin de vous avoir fait des pressions, vous  
22 dites qu'il n'a suggéré personne?

23 R. Même pas.

24 Q. Et si je vous pose la question pour monsieur  
25 Charles Rondeau, quelle est votre réponse?

1 R. La même chose.

2 Q. Je n'ai pas d'autres questions, je vous remercie.

3 R. Merci.

4 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

5 procureur en chef :

6 Merci, monsieur Després.

7 R. Merci.

8 Q. Ça met fin à ce témoignage, Monsieur le  
9 commissaire, peut-être nous pouvons en profiter  
10 pour prendre une pause et nous pourrons commencer  
11 avec monsieur Rondeau par la suite.

12 **Me MICHEL BASTARACHE**

13 commissaire :

14 Très bien.

15 - - - - -

16 **ET LE TÉMOIN NE DIT PLUS RIEN**

17 - - - - -

18 **15 h - SUSPENSION DE L'AUDITION**

19 **15 H 14, REPRISE DE L'AUDITION**

20 - - - - -

21 **Me MICHEL BASTARACHE**

22 commissaire :

23 Merci. Veuillez vous asseoir.

24 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

25 procureur en chef :



1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**Me GIUSEPPE BATTISTA**

procureur en chef :

La pièce 52.

- - - - -

**PIÈCE 52-P**

- - - - -

Ensuite, registre d'appels.

**LA GREFFIÈRE :**

53.

- - - - -

**PIÈCE 53-P**

- - - - -

**Me GIUSEPPE BATTISTA**

procureur en chef :

Ensuite, un article daté du quinze (15) avril deux mille dix (2010) du Journal de Montréal.

**LA GREFFIÈRE :**

54-P.

- - - - -

**PIÈCE 54-P**

- - - - -

**Me GIUSEPPE BATTISTA**

procureur en chef :

Et enfin... je m'excuse, il manque un document.

Et enfin, une facture de restaurant, du restaurant

1 Michaelangelo, datée du vingt et un (21) juin, et  
2 le relevé de carte de crédit pour le golf en date  
3 du douze (12) juillet.

4 **LA GREFFIÈRE :**

5 55-P.

6 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

7 procureur en chef :

8 55?

9 **LA GREFFIÈRE :**

10 Oui.

11 - - - - -

12 **PIÈCE 55-P**

13 - - - - -

14 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

15 procureur en chef :

16 Q. Alors, bon après-midi, monsieur Rondeau.

17 R. Merci.

18 Excusez, pourriez-vous parler un petit peu plus  
19 fort parce que...

20 Q. Oui. Certainement. Merci. Est-ce que vous  
21 m'entendez bien?

22 R. J'ai manqué mon rendez-vous chez l'oto-rhino hier.

23 Q. D'accord. On s'en excuse, et d'ailleurs je veux  
24 vous remercier parce que nous vous avons demandé  
25 de vous rendre disponible hier après-midi, et vous

- 1 l'avez fait, et vous avez annulé un rendez-vous  
2 médical. Alors, merci, et on s'excuse de ne pas  
3 avoir réussi à...
- 4 R. Je suis encore un peu sourd, là.
- 5 Q. D'accord. Mais vous m'entendez bien maintenant?
- 6 R. Oui.
- 7 Q. Très bien. Vous êtes comptable de formation,  
8 monsieur Rondeau?
- 9 R. Comptable agréé, oui.
- 10 Q. Depuis quand?
- 11 R. Mil neuf cent... j'ai passé en mil neuf cent  
12 soixante-six (1966).
- 13 Q. D'accord. Donc, depuis mil neuf cent soixante-six  
14 (1966), vous êtes comptable agréé?
- 15 R. Il fallait que je fasse une année, alors je suis  
16 comptable agréé depuis mil neuf cent soixante-sept  
17 (1967).
- 18 Q. D'accord.
- 19 Vous avez toujours travaillé dans le domaine de la  
20 comptabilité?
- 21 R. Oui. Je suis parti de Québec en soixante-six  
22 (66), j'ai été travailler pour une firme nationale  
23 à Montréal qui, aujourd'hui, est KPMG, je suis  
24 revenu chez Boulanger Fortier Rondeau qui était un  
25 bureau fondé par mon père, qui est maintenant

1 Mallette, et je suis dans ma quarante-troisième  
2 année.

3 Q. D'accord. Vous pratiquez toujours la  
4 comptabilité?

5 R. Oui.

6 Q. Oui. Vous n'êtes pas à la retraite?

7 R. Comme je dis souvent, je suis un peu plus agréable  
8 qu'agréé aujourd'hui, mais...!

9 Q. D'accord.

10 R. Bien, tu sais...

11 Q. Ça va. Alors, parlez-nous de votre implication au  
12 sein du Parti libéral du Québec? À quand remonte  
13 votre implication?

14 R. L'autre place où je peux remonter loin, dans les  
15 années soixante-six (66), soixante-sept (67),  
16 j'étais membre du Club de réforme, alors à toutes  
17 les semaines, le mercredi, on allait... monsieur  
18 Lesage n'était plus premier ministre, mais on  
19 avait ce qu'on appelait la table du peuple et puis  
20 il venait nous conter un peu sa vie. C'était très  
21 agréable.

22 Après ça, monsieur Bourassa est arrivé. En  
23 soixante et onze (71), j'ai été pour la première  
24 fois agent officiel d'Irénée Bonnier dans  
25 Taschereau. En soixante-seize (76), monsieur

- 1 Bourassa m'a nommé sur la Commission des finances  
2 et, après ça, j'ai fait le leadership de monsieur  
3 Bourassa, monsieur Ryan, monsieur... voyons, les  
4 deux (2) frères, là...
- 5 Q. Johnson?  
6 R. ... Johnson, monsieur Charest.  
7 Q. D'accord.  
8 Donc, votre implication au sein du Parti libéral  
9 remonte à mil neuf cent soixante-six (1966)?  
10 R. À peu près, oui.  
11 Q. D'accord. Vous avez parlé du Club des jeunes  
12 réformateurs à l'époque?  
13 R. De?  
14 Q. Du... le groupe des jeunes réformateurs ou comment  
15 vous...  
16 R. Bien, ça ne s'appelait pas comme ça, j'ai commencé  
17 plutôt par le Club de réforme, là...  
18 Q. Club de réforme.  
19 R. ... à Québec...  
20 Q. D'accord.  
21 R. ... puis tout de suite en soixante-treize (73)...  
22 Q. D'accord.  
23 R. ... j'ai commencé comme agent officiel.  
24 Q. D'accord. Alors, c'était mon erreur. C'est le  
25 Club de réforme, c'était ça?



- 1 R. C'est ça.
- 2 Q. Très bien. Et alors vous avez été impliqué là en  
3 tout débu de votre carrière, là, si on peut dire,  
4 au moment...
- 5 R. Au début de ma carrière, on peut presque dire ça,  
6 oui.
- 7 Q. D'accord.
- 8 Et vous avez continué à être actif au sein du  
9 Parti libéral depuis mil neuf cent soixante-six  
10 (1966)?
- 11 R. Oui, vers la... vers mil neuf cent quatre-vingt...  
12 peut-être quatre-vingt-dix-sept (97), quatre-  
13 vingt-dix-huit (98), là, je commençais à vieillir  
14 un peu, j'ai arrêté une couple d'années, puis j'ai  
15 recommencé avec monsieur Charest.
- 16 Q. Vous avez retrouvé votre jeunesse?
- 17 R. C'est ça.
- 18 Q. D'accord.
- 19 Au fil des ans, vous avez dit... alors vous avez  
20 commencé par le Club de réforme et non des  
21 réformateurs...
- 22 R. Hum hum.
- 23 Q. ... le Club de réforme, vous avez ensuite  
24 participé à la campagne au leadership, vous avez  
25 dit, de monsieur Bourassa en soixante et onze

1 (71)?

2 R. Non. En soixante... en quatre-vingt-trois (83) le  
3 leadership de monsieur Bourassa.

4 Q. D'accord, à cette époque-là.

5 R. Je travaillais, là, en soixante-dix (70), là, mais  
6 juste un petit peu, là, je n'avais pas de grandes  
7 responsabilités pour le leadership de monsieur  
8 Bourassa.

9 Q. D'accord.

10 Vous considérez-vous un militant du Parti libéral?

11 R. Je pense qu'aujourd'hui je commence à être  
12 militant pas mal!

13 Q. D'accord.

14 Et est-ce que vous avez déjà occupé des fonctions  
15 rémunérées au sein du Parti libéral?

16 R. Rémunérées, jamais.

17 Q. D'accord. Ça a toujours été bénévole?

18 R. C'est ça.

19 Q. D'accord. Alors, pendant plus de quarante (40) ans  
20 vous avez milité au sein de ce parti-là à titre de  
21 bénévole?

22 R. C'était mon hobby.

23 Q. D'accord.

24 Vous êtes toujours impliqué aujourd'hui au sein du  
25 Parti libéral du Québec?

- 1 R. Moins, mais je suis encore occupé avec les deux  
2 (2) activités dont on parle souvent, là, le golf,  
3 pas beaucoup, et notre cocktail, là, qu'on appelle  
4 le Cocktail du chef, là, du premier ministre, au  
5 mois de novembre.
- 6 Q. D'accord. Nous allons y revenir.  
7 Alors, vous avez... vous avez été et vous êtes  
8 toujours un solliciteur de fonds pour le Parti  
9 libéral du Québec?
- 10 R. Oui.
- 11 Q. Et cette fonction, cette... si on veut ce titre de  
12 solliciteur de fonds ou cette fonction de  
13 solliciteur de fonds au sein du Parti libéral du  
14 Québec, vous l'occupez depuis quand?
- 15 R. Je le fais depuis quand?
- 16 Q. Oui?
- 17 R. Soixante-quinze (75), soixante-seize (76).
- 18 Q. D'accord.
- 19 R. J'ai été nommé sur la Commission des finances en  
20 soixante-seize (76), alors ça veut dire que  
21 j'avais commencé un peu avant.
- 22 Q. D'accord.  
23 Aviez-vous un titre au sein de la commission ou du  
24 comité?
- 25 R. Vice-président de la Commission des finances.

1 Q. D'accord. Qui était...

2 R. Mais je pense que légalement ça s'appelait  
3 secrétaire de la Commission des finances, il n'y  
4 avait pas de vice-président, mais dans ce temps-là  
5 on marchait toute la province ensemble, alors moi  
6 j'ai... il y en avait un qui était président, moi  
7 j'étais vice-président.

8 Q. D'accord.

9 Quand vous dites «dans ce temps-là ça marchait  
10 toute la province ensemble», que voulez-vous dire  
11 au juste, là, juste pour qu'on comprenne?

12 R. Bien, aujourd'hui on est plus séparé, on a nos  
13 comtés de l'Est, on a nos comtés de l'Ouest et  
14 puis chacun fait un peu plus son affaire de chaque  
15 côté de la province alors qu'avant, là, bien les  
16 réunions c'était toujours quelqu'un de Montréal  
17 avec quelqu'un de Québec, puis de Trois-Rivières,  
18 puis du monde d'un peu partout.

19 Q. D'accord. Donc, l'organisation, la structure  
20 organisationnelle a changé, là?

21 R. Oui.

22 Q. D'accord.

23 R. Au fil des ans, oui.

24 Q. D'accord.

25 Et à l'époque, en soixante-seize (76), quand vous

1           avez été à cette... sur ce comité ou cette  
2           commission, vous avez siégé là pendant combien  
3           d'années avant que ça se change pour qu'elle  
4           devienne comme aujourd'hui, comme elle est  
5           aujourd'hui?

6   R.       Écoutez, je n'en suis jamais sorti, mais ça a  
7           changé en deux mille trois (2003) à peu près.  
8           Alors, on n'est plus... on n'a plus de réunion de  
9           la Commission des finances comme telle, là, ça a  
10          été organisé autrement.

11   Q.       D'accord.

12   R.       Je l'ai été de soixante-seize (76) à deux mille  
13          trois (2003) à peu près.

14   Q.       Pouvez-vous nous décrire votre rôle en tant que  
15          solliciteur de fonds?

16   R.       Pas de Commission des finances, là...

17   Q.       Non, non.

18   R.       ... de solliciteur de fonds?

19   Q.       Oui, en tant que solliciteur?

20   R.       Écoutez, ça dépend toujours d'où on part, là. À  
21          l'heure actuelle on a deux (2) grosses activités,  
22          on a l'activité du golf, l'activité du... voyons,  
23          du...

24   Q.       Cocktail?

25   R.       ... le Cocktail du premier ministre et monsieur

1           Leblanc, qui est notre... qui était notre  
2           permanent au parti, là, bien, souvent il me disait  
3           : «Ah, ça va mal dans un comté», moi je pouvais  
4           partir avec lui, monsieur Fava pouvait y aller une  
5           autre fois, on allait leur expliquer comment  
6           fonctionnait la Commission des finances. Puis des  
7           fois il y avait un nouvel exécutif, puis on  
8           allait... on allait leur expliquer, là, de quelle  
9           façon il fallait fonctionner.

10    Q.    D'accord.

11           Sans nous donner un cours sur le financement, en  
12           gros, là, quel genre d'informations ou de  
13           formations ou... qu'est-ce que vous faisiez au  
14           juste quand vous alliez rencontrer des gens dans  
15           les comtés, là?

16    R.    Bien, d'abord, c'est un... il y a les règlements,  
17           c'est un peu un petit cours de vente, hein, le  
18           monde n'est pas habitué, ils disent : «Hein, cent  
19           (100)...», on veut leur faire faire un cocktail à  
20           cent piastres (100 \$) : «Cent piastres (100 \$)!»  
21           Mais quand on leur a expliqué, là, qu'il y a  
22           soixante-quinze pour cent (75 %) de crédit  
23           d'impôt, que dans le fond ça coûte vingt-cinq  
24           piastres (25 \$), bien c'est déjà beaucoup plus  
25           facile à vendre que si vous allez vendre des

1           billets à cent piastres (100 \$) qu'il n'y a pas de  
2           crédit d'impôt.

3           Tu sais, dans le fond, vous donnez cent piastres  
4           (100 \$), vous donnez... à moins que vous ne  
5           travailliez pas, vous réduisez votre impôt sur le  
6           revenu de soixante-quinze dollars (75 \$), bien, tu  
7           sais, c'est un gros argument. Et, évidemment,  
8           bien, ceux qui sont pas habitués on leur dit, le  
9           monde est habitué de plus en plus à payer cent  
10          (100), deux cents (200), trois cents (300).

11          Puis, bien, évidemment il y a des règles très  
12          précises, le maximum de trois mille (3000); le  
13          maximum de crédit de trois cents (300); si  
14          quelqu'un vous donne mille (1000) puis il vous  
15          donne ça en argent, ça ne fonctionne pas.

16          Alors, toutes des choses comme ça, tu sais, on va  
17          expliquer aux nouveaux ou à ceux qui ont de la  
18          misère, là, comment se restructurer pour faire du  
19          financement.

20    Q.       Est-ce que quand vous allez, par exemple, dans des  
21           comtés comme vous venez de décrire, est-ce que  
22           vous participez personnellement à la sollicitation  
23           de fonds ou est-ce que votre rôle se limite  
24           simplement à celui que vous avez décrit?

25    R.       On participe de moins en moins, en tout cas moi,

1           là, au... bien d'abord parce que je vieillis, et  
2           puis on participe de moins en moins parce que ça  
3           finit que ça fait des chicanes dans les comtés, tu  
4           sais. Nous autres, on s'occupe du sectoriel, quand  
5           on voit qu'un comté a bien travaillé, souvent on  
6           lui en transfère une partie. Mais de faire leur  
7           campagne, je ne pense pas que ce soit leur aider  
8           parce qu'il faut qu'ils l'apprennent. Si vous  
9           voulez être en politique, il faut au moins des  
10          gens pour ramasser de l'argent, tant qu'il n'y  
11          aura pas de façon alternative de ramasser de  
12          l'argent pour les partis politiques.

13        Q.     D'accord.

14            Vous détenez un certificat de solliciteur de  
15            fonds?

16        R.     Excusez?

17        Q.     Vous détenez un certificat de solliciteur de  
18            fonds?

19        R.     Oui.

20        Q.     Depuis quand vous détenez ça?

21        R.     Pardon?

22        Q.     Depuis quand vous détenez un certificat de  
23            solliciteur?

24        R.     Je me demande si on n'en refait pas un à chaque  
25            année.



1 Q. D'accord.

2 R. Oui, je pense qu'on en refait un à chaque année,  
3 là, Marcel s'occupait de nous faire signer ça, là,  
4 Marcel Leblanc.

5 Q. Marcel Leblanc?

6 R. On exige que tout le monde ait son certificat, là,  
7 pour ne pas avoir de problème.

8 Q. D'accord.

9 Nous avons parlé des instances sur lesquelles vous  
10 avez siégé, là, la Commission des finances du  
11 Parti libéral du Québec. Est-ce que vous avez...  
12 est-ce que monsieur Franco Fava a siégé avec vous  
13 sur cette commission-là?

14 R. Oui.

15 Q. Nous avons eu ici un monsieur Guy Bisson qui a  
16 témoigné devant nous.

17 R. Oui.

18 Q. Il a dit, lui, qu'il était impliqué dans la  
19 commission politique. Pouvez-vous nous expliquer,  
20 vous dites il a siégé avec vous sur cette  
21 commission que vous avez siégé, pouvez-vous nous  
22 expliquer?

23 R. C'est-à-dire qu'on s'en était parlé, là, et puis  
24 on avait dit... moi, là, Franco disait : «Je ne me  
25 souviens pas de ça, ce gars-là», puis moi j'ai dit

1 : «Bien oui, il a participé pendant un certain  
2 temps, dans les années quatre-vingt-dix-huit, deux  
3 mille trois (98-2003), là, il me semble qu'on le  
4 rencontrait à la Commission des finances.»

5 Mais moi je l'avais connu parce qu'il a été quinze  
6 (15) ans, je pense, à Québec, comme vice-président  
7 de la Société immobilière du Québec. Alors, quand  
8 il est arrivé hier, je l'ai salué, puis il ne me  
9 reconnaissait pas, j'ai dit : «Charles Rondeau,  
10 j'ai dit, on siégeait sur la Commission des  
11 finances du Parti libéral.» Il dit : «Je n'ai  
12 jamais siégé sur la Commission des finances, je  
13 siégeais sur le comité d'organisation.» Je ne l'ai  
14 pas obstiné, là!

15 Q. Alors, ce comité-là... ce comité-là, c'était un  
16 Comité des finances que vous dites?

17 R. C'est quoi, excusez?

18 Q. Ce comité-là sur lequel vous avez siégé et que vous  
19 avez connu...

20 R. Moi, c'était le Comité des finances.

21 Q. D'accord.

22 R. Peut-être que pendant le temps des élections, le  
23 Comité d'organisation venait nous aider, là, ou on  
24 faisait des réunions ensemble.

25 Q. D'accord.

- 1 R. Mais moi je pensais de l'avoir connu sur la  
2 Commission des finances...
- 3 Q. Oui.
- 4 R. ... après l'avoir connu une fois ou deux (2), là,  
5 quand il était à la Société immobilière du Québec.  
6 Mais il m'a dit qu'il n'était pas sur la Commission  
7 des finances, bien, je n'ai pas fait de chicane!
- 8 Q. D'accord. D'accord.  
9 Mais vous avez quand même un souvenir de lui, vous,  
10 vous avez un souvenir de lui?
- 11 R. Oui oui oui oui.
- 12 Q. Et vous l'avez salué hier et lui ne vous a pas  
13 reconnu?
- 14 R. Oui oui.
- 15 Q. Ça va. Alors, monsieur Fava siégeait sur cette  
16 commission-là également avec vous?
- 17 R. Oui.
- 18 Q. Depuis quand monsieur Fava siégeait sur cette  
19 commission? Il va témoigner, mais vous peut-être  
20 si vous vous en souvenez, pouvez-vous nous le dire?
- 21 R. Euh... je sais qu'on faisait le leadership ensemble  
22 de monsieur Bourassa en quatre-vingt-trois (83),  
23 là, il n'a pas dû arriver beaucoup après moi sur la  
24 Commission des finances.
- 25 Q. D'accord. Est-ce que vous le connaissiez avant?

- 1 R. Il peut vous le dire, là, moi... -- pardon?
- 2 Q. Allez-y, je ne voulais pas vous interrompre,  
3 continuer.
- 4 R. Non non, mais tu sais, il va pouvoir vous le dire,  
5 là, je peux me tromper d'un an ou deux (2), mais ça  
6 doit être dans les années, là, quatre-vingt quelque  
7 chose, là, quatre-vingt-trois (83), quatre-vingt-  
8 quatre (84), quatre-vingt-cinq (85), là.
- 9 Q. D'accord.
- 10 R. Jusqu'à aujourd'hui lui aussi, là.
- 11 Q. Pour revenir de façon plus précise au mandat de la  
12 Commission et la période qui nous concerne, en deux  
13 mille trois, deux mille quatre (2003-2004), quel  
14 était votre rôle et quelle était votre fonction au  
15 Parti libéral du Québec?
- 16 R. Ma fonction au Parti libéral du Québec, bien,  
17 disons que pour le financement, c'était à peu près  
18 la même chose, là, puis là, bien, je ne le sais pas  
19 si vous faites allusion -- j'ai lu pas mal de  
20 journaux hier, là, moi, je ne pensais pas que mon  
21 «will-say» était public, là, en tout cas.
- 22 Q. Il ne l'était pas, monsieur Rondeau.
- 23 R. Pardon?
- 24 Q. Il ne l'était pas, monsieur Rondeau.
- 25 R. Ah, O.K. En tout cas!

- 1 Q. Et je peux vous dire que les personnes qui ont fait  
2 ça ont violé un engagement de confidentialité, mais  
3 effectivement...
- 4 R. Moi, j'avais dit dans le fond... j'avais entendu  
5 dire que monsieur Bellemare avait dit, là, par  
6 monsieur Alain Gravel, là, que je rentrais dans le  
7 bureau de monsieur Charest comme je rentrais dans  
8 ma chambre à coucher. J'avais répondu : «Bien,  
9 écoutez, je suis rentré deux (2) fois en sept (7)  
10 ans, je commencerais à être fatigué, tu sais!»  
11 Puis en plus de ça, bien, depuis un bon nombre  
12 d'années, moi, j'ai soixante-huit (68) ans, alors  
13 en quatre-vingt-trois (83), j'étais pas loin de  
14 soixante (60), là, je faisais beaucoup plus de...  
15 de dîners bénéfiques, je faisais beaucoup plus de...  
16 j'allais dans les soupers bénéfiques. Une place  
17 pour rencontrer notre monde, c'est les conseils  
18 généraux, les... les congrès des jeunes, et cetera,  
19 je connaissais tout le monde. Puis, écoutez, ça  
20 fait quarante (40) ans que je suis en affaires à  
21 Québec, là.
- 22 Ça, je ne le fais plus, tu sais. Comme on parle  
23 tous de Chantal Landry, là, je pense que je ne l'ai  
24 pas vue depuis...
- 25 Q. Monsieur Rondeau, monsieur Rondeau, allons-y... on

1 va y aller une étape à la fois.

2 R. Oui.

3 Q. Vous voulez peut-être dire beaucoup de choses, mais  
4 on va y aller de façon un peu méthodique.

5 R. O.K.

6 Q. Je m'excuse, là, mais c'est parce que ça va être  
7 plus facile et on va couvrir mieux le terrain,  
8 d'accord?

9 R. Oui.

10 Q. Alors, en deux mille... là vous avez parlé, vous  
11 avez mentionné quatre-vingt-trois (83), mais en  
12 deux mille trois (2003), alors vous essayez de dire  
13 que vous ne faisiez... vous n'étiez plus aussi  
14 impliqué en deux mille trois (2003) qu'en quatre-  
15 vingt-trois (83)?

16 R. Non. Sauf que j'avais... j'étais dans les affaires  
17 à Québec depuis quarante... bon, trente-cinq (35)  
18 ans dans le même bureau...

19 Q. Oui.

20 R. ... puis de la politique tout le temps, je  
21 connaissais beaucoup de monde. À un moment donné,  
22 quand un nouveau gouvernement arrive au pouvoir,  
23 bien... on est arrivé, c'est au mois d'avril, il  
24 fallait nommer les... les gens dans les différents  
25 cabinets et dans les différents bureaux de comtés,

1 et cetera, ce qui n'était pas beaucoup ma hache.  
2 Alors, à un moment donné, là, il fallait qu'ils  
3 commencent à mettre des gens sur les conseils  
4 d'administration, et cetera, là, puis là, bien, on  
5 m'a demandé d'aller au bureau du premier ministre,  
6 là, pour... tu sais, j'allais là, moi, puis ils  
7 disaient : «On a telle entreprise, là, du  
8 gouvernement, il faut mettre quelqu'un sur cette  
9 entreprise-là, bon, il y a quatre (4) hommes, il y  
10 a juste deux (2) femmes, tu ne connaîtrais pas une  
11 femme à Québec qui serait bonne dans ce domaine-là,  
12 et cetera», puis j'ai vu des chiffres, vingt-quatre  
13 (24), quatorze (14), vingt-deux (22) fois, là, je  
14 ne sais pas lequel qui est vrai, là.

15 Q. Alors, puisque vous y êtes, je vais vous demander  
16 de prendre la pièce 52, c'est ce document ici,  
17 monsieur Rondeau. Monsieur Rondeau, ce document  
18 ici.

19 R. Ça ici?

20 Q. «Registre journalier».

21 R. Oui.

22 Q. Alors, je vais attirer votre attention simplement  
23 sur la première page, les autres pages sont des  
24 pages qui indiquent les entrées, les jours d'entrée  
25 et les signatures. Donc on voit votre nom

1           apparaître, mais nous avons préparé un tableau, la  
2           première page de ce document ou plutôt la page qui  
3           porte le numéro 1 est un tableau qui reprend vos  
4           visites au bureau, ce qu'on peut appeler le bureau  
5           du premier ministre. Alors, on voit... vous l'avez  
6           devant vous?

7   R.    Oui.

8   Q.    Alors, on voit... je vais simplement aller  
9           rapidement, puis ensuite je vais vous demander  
10          d'expliquer. On voit que vous avez... entre le  
11          vingt-sept (27) août deux mille trois (2003) et le  
12          dix (10) mars deux mille quatre (2004), vous avez  
13          été à ce bureau-là près d'une vingtaine de fois, je  
14          crois que le nombre exact est dix-neuf (19) ou  
15          vingt et un (21), là. Je les ai comptées...

16  R.    Bien, voulez-vous savoir ce que j'en pense?

17  Q.    ... dix-neuf (19) fois. Alors, on voit que vous  
18          êtes allé là dix-neuf (19) fois.

19          Je ne vous demande pas ce que vous pensez du  
20          document, mais je vais vous demander : que faisiez-  
21          vous au bureau de madame Landry dix-neuf (19) fois  
22          sur une période d'un an, disons sur une période de  
23          cinquante-deux (52) semaines, mais en fait ce n'est  
24          pas cinquante-deux (52) semaines parce que c'est  
25          entre le mois d'août et le mois de mars.



- 1 R. Non, ça a duré cinq (5), six (6) mois je pense.
- 2 Q. Voilà. Entre le mois d'août et le mois de mars,
- 3 vous y alliez...
- 4 R. Comme je vous ai dit, là, du mois d'avril à l'été,
- 5 là, bon bien, là, ils remplissent leur cabinet, les
- 6 bureaux des députés, puis après ça, là, ils
- 7 commencent à s'organiser, là, le financement
- 8 comment ça va fonctionner et surtout, là, il y a un
- 9 paquet de nominations à faire au gouvernement, là.
- 10 Puis évidemment, bien, madame Landry, elle ne peut
- 11 pas passer ses journées à se creuser la tête. Je
- 12 connaîtrais-tu quelqu'un pour aller à quelque part?
- 13 Alors, elle... je n'étais pas tout seul qui y
- 14 allait, il y avait Ben Savard, il y avait madame
- 15 Trépanier qui est venue ici, là, elle nous
- 16 demandait, on y allait, puis elle divisait des
- 17 choses, puis elle disait : «Bien, essayez donc de
- 18 m'amener des... des noms pour telle place, telle
- 19 place, telle place», puis on lui donnait ça, puis
- 20 elle, bien, elle faisait des enquêtes, là, puis...
- 21 je pense qu'il n'y a rien de mauvais là-dedans, là,
- 22 je pense que c'est du travail de...
- 23 Q. Je...
- 24 R. ... de personne que ça fait longtemps qui est dans
- 25 un parti, là, puis qui connaît... Québec, je

1            connaissais beaucoup de monde, alors j'allais là.  
2            Puis à un moment donné ça a diminué puis ils n'ont  
3            plus eu besoin de moi, là, puis ça commençait à  
4            être fastidieux d'aller là une fois par semaine,  
5            puis ce n'est pas tout, il faut essayer de trouver  
6            du monde. Alors, ils ont commencé à marcher sur  
7            leur propre pouvoir, moi je ne suis pas... je ne  
8            suis pas retourné souvent.

9    Q.    Je voudrais simplement quand même regarder avec  
10        vous, monsieur Rondeau.

11        Vous avez... nous avons dix-neuf (19) dates  
12        différentes, il y a, par contre, vingt-trois (23)  
13        entrées ou vingt-deux (22) entrées. Nous voyons  
14        par exemple pour le dix (10) décembre, vous y êtes  
15        allé le matin, vous y êtes retourné l'après-midi.  
16        Le dix (10) mars, vous y êtes allé le matin, vous  
17        y êtes allé l'après-midi. Le dix (10) mars, vous  
18        y avez passé environ six (6) heures, là, entre le  
19        matin et le soir. Le dix (10) décembre, vous y  
20        êtes allé...

21    R.    Excusez, le dix (10) mars?

22    Q.    Oui, au bas de la page, les deux (2) dernières  
23        entrées?

24    R.    Oui.

25    Q.    Vous y avez passé environ six (6) heures, de dix

1 heures vingt-quatre (10 h 24) le matin à midi  
2 (12 h 00) et de quatorze trente-sept (14 h 37)  
3 l'après-midi à dix-huit heures vingt-six (18 h 26),  
4 donc environ six (6) heures de temps. Qu'est-ce  
5 que vous faisiez pendant tout ce temps-là?

6 R. Bien, comme je vous dis, là, on faisait des listes,  
7 puis on essayait de... de trouver des gens pour  
8 remplacer certaines personnes ou combler les postes  
9 qu'il y avait à combler. On téléphonait, on  
10 vérifiait avec d'autres parce que nous autres non  
11 plus on ne connaît pas tout le monde, là.  
12 Pourquoi j'ai été de dix heures (10 h 00) à dix-  
13 huit heures (18 h 00), là, je ne pourrais pas vous  
14 le dire, là. D'habitude, ça dure à peu près...  
15 c'est le matin... il y en a une, là, qui est si  
16 longue que ça, là, mais je ne pourrais pas vous  
17 dire qu'est-ce que j'ai fait, je peux juste vous  
18 dire que ce n'est rien de mal!

19 Q. D'accord.  
20 Alors, est-ce qu'il s'agissait... est-ce qu'il  
21 s'agissait de postes politiques ou est-ce qu'il  
22 s'agissait de nominations pour d'autres postes?

23 R. Pour d'autres...?

24 Q. Postes. Est-ce que c'était simplement des  
25 nominations politiques par exemple à l'intérieur de

1 cabinets ou est-ce qu'il s'agissait de nominations  
2 sur les conseils...

3 R. Pas tellement à l'intérieur de cabinets parce que  
4 les cabinets c'était déjà pas mal fait, là, on  
5 était rentré au pouvoir en...

6 Q. En avril?

7 R. ... en avril deux mille cinq (2005), alors c'était  
8 plutôt, là... oui, appelons ça politiques, là, tel  
9 société d'État avait besoin de quatre (4) nouveaux  
10 administrateurs; après ça monsieur Charest a décidé  
11 qu'il y avait autant de femmes que d'hommes; il y  
12 avait des allophones; il y avait des ci puis des  
13 ça. Alors, on... c'est de l'ouvrage, on cherchait  
14 tout ce monde-là, là.

15 Q. Ce que je.... quand j'attirais votre attention sur  
16 les heures qui étaient impliquées, vous faisiez...  
17 est-ce que vous étiez rémunéré pour ce travail-là?

18 R. Non.

19 Q. Donc, vous faisiez ça de façon bénévole?

20 R. Oui.

21 Q. À titre de militant du parti?

22 R. C'est ça.

23 Q. Et vous avez indiqué que madame Trépanier également  
24 participait à ça?

25 R. Je me souviens de l'avoir vue, là.

- 1 Q. D'accord.
- 2 Et il y avait d'autres personnes, vous n'étiez pas
- 3 seul?
- 4 R. Je me souviens d'avoir vu Ben Savard, là.
- 5 Q. D'accord. Je vais vous poser la question, monsieur
- 6 Fava, était-il là?
- 7 R. Il est peut-être déjà venu, là, mais il n'est
- 8 pas... il n'était pas régulièrement là-dedans, là.
- 9 Q. Non? Êtes-vous sûr de ça?
- 10 R. Je ne me souviens pas.
- 11 Q. Vous ne vous souvenez pas de l'avoir vu à cet
- 12 endroit-là?
- 13 R. ...
- 14 Q. Vous êtes sûr de ça?
- 15 R. Pas mal sûr.
- 16 Q. O.K. Alors, c'est... lors de ces rencontres-là,
- 17 est-ce qu'il a déjà été question de nominations de
- 18 juges?
- 19 R. Jamais.
- 20 Q. Jamais?
- 21 R. Jamais.
- 22 Q. Vous aviez des candidatures à suggérer pour des
- 23 postes, c'est exact?
- 24 R. Oui.
- 25 Q. Et ces candidatures-là vous provenaient de où et

1 comment?

2 R. Les candidatures, vous voulez dire, là, pour les  
3 postes?

4 Q. Oui, quand vous alliez voir madame Landry...

5 R. Ab, bien, écoutez...

6 Q. Oui.

7 R. ... je ne le sais pas, là, on va prendre un exemple  
8 qui ne s'applique peut-être pas à Québec, là, mais  
9 il y a le... il y a des membres du Conseil  
10 d'administration de la Société des alcools, alors  
11 là, bien on savait que si on trouvait une bonne  
12 femme comme présidente, là, on serait bien vu, ou  
13 une allophone, on essayait de rebalancer ça un peu,  
14 là. Alors, on disait : «Bien, telle personne, là,  
15 dans tel bureau, telle madame, là, qui fait telle  
16 chose, pour moi ça ferait une bonne présidente de  
17 la Société des alcools.»

18 Là, on la suggérait à Chantal, qui faisait ses  
19 analyses, là, ils font toujours des analyses,  
20 puis... et c'est... souvent d'autres en trouvaient,  
21 puis Chantal disait : «Regarde, ça, c'est une  
22 madame de Québec, la connais-tu?» «Je ne la  
23 connais pas.» On essayait de faire une petite  
24 enquête sur elle, téléphonait à quelqu'un qui la  
25 connaissait, téléphonait à une autre personne.

- 1 Q. D'accord.
- 2 Et quand vous dites qu'elle faisait ses
- 3 vérifications, ses vérifications, c'était celles-
- 4 là, d'appeler des personnes pour avoir des
- 5 références?
- 6 R. Ses vérifications, règle générale, je n'étais pas
- 7 là quand elle faisait ses vérifications.
- 8 Q. D'accord.
- 9 Vous, est-ce que vous en faisiez des vérifications?
- 10 R. Oui, ça pouvait arriver, mettons, que je vous
- 11 appelle, puis dire : «Untel, je pense ça nous
- 12 ferait un bon homme à telle place»; «Bien, touche
- 13 pas à ça, tu sais, ça n'a pas de bon sens.» Je
- 14 savais que vous le connaissiez comme il faut, là...
- 15 Q. D'accord.
- 16 R. ... je pouvais vous appeler, là, tu sais.
- 17 C'était...
- 18 Q. Vous faisiez ce type de démarches vous-même?
- 19 R. On en faisait nous-mêmes, oui.
- 20 Q. D'accord.
- 21 Et ensuite, vous faisiez des recommandations, si on
- 22 peut dire, à madame Landry?
- 23 R. Oui, on... mettons, là, que je vous parlais, puis
- 24 ça vous intéressait, je vous disais : «Bien,
- 25 envoyez-moi votre curriculum vitae.» Moi, je le

1           remettais à madame Landry, puis elle, là, bien elle  
2           faisait affaire... je ne sais pas si c'est...  
3           dépendant de l'importance des précisions, elle  
4           pouvait faire, je ne sais pas si c'est une enquête  
5           ou... elle faisait son travail habituel, là, tu  
6           sais.

7    Q.    D'accord.

8    R.    Même monsieur Charest pouvait penser à des noms des  
9           fois, puis il n'avait pas le temps de faire  
10          l'enquête, il devait lui envoyer à elle pour  
11          qu'elle fasse l'enquête voir si c'était bien ce  
12          qu'il avait prévu.

13   Q.    Dans ces réunions-là que nous avons vues ici du  
14          vingt-sept (27) août au dix (10) mars deux mille  
15          quatre (2004), est-ce que monsieur Charest a  
16          participé à une ou à quelques rencontres avec vous?

17   R.    Zéro (0).

18   Q.    D'accord.

19          L'avez-vous... vous l'avez... l'avez-vous déjà  
20          rencontré lors de ces rencontres-là au bureau...

21   R.    Je l'ai peut-être...

22   Q.    ... de madame Landry?

23   R.    ... rencontré dans le corridor une fois, là,  
24          mais... je pense c'était souvent le mercredi, hein?

25   Q.    Je ne pourrais pas vous dire, là...



- 1 R. Je vous dis ça, là...
- 2 Q. ... je vous avoue qu'on n'a pas fait cette  
3 vérification-là.
- 4 R. En tout cas! Pas souvent, en tout cas.
- 5 Q. D'accord.
- 6 R. Ça pouvait arriver qu'il passait, «salut, salut»,  
7 mais il ne venait pas avec nous autres, là.
- 8 Q. Il ne participait pas à ces réunions-là?
- 9 R. Le...?
- 10 Q. Il ne participait pas à ces réunions-là?
- 11 R. Ah non non, pas du tout.
- 12 Q. Et ce que vous nous dites de façon... est-ce que  
13 c'est... est-ce que c'est arrivé même à une  
14 occasion que vous avez pu discuter d'une  
15 candidature à un poste de nomination de juge?  
16 Parce que nous savons qu'à la période de maître  
17 Bellemare, il y a eu quatre (4) nominations et  
18 elles ont été faites à l'intérieur de ces dates-là.
- 19 R. Je n'ai jamais participé à une discussion au bureau  
20 du premier ministre sur les juges.
- 21 Q. D'accord.
- 22 R. J'ai participé à une discussion...
- 23 Q. Nous allons y venir, monsieur...
- 24 R. ... en dehors du...
- 25 Q. Oui, nous allons y venir.

- 1 R. Avec le ministre lui-même.
- 2 Q. D'accord. Simplement pour clore sur le sujet des...  
3 de votre participation au cocktail et au golf, ce  
4 sont deux (2) activités, c'est les activités  
5 principales auxquelles vous participiez en deux  
6 mille trois (2003), de financement?
- 7 R. Qui? Excusez.
- 8 Q. Vous?
- 9 R. Oui?
- 10 Q. Ces deux (2) activités-là, le golf et le cocktail,  
11 c'était les deux (2) activités principales  
12 auxquelles vous participiez en termes de  
13 financement?
- 14 R. Oui.
- 15 Q. D'accord.  
16 Quand vous avez dit tantôt que vous aviez parfois  
17 à vous rendre dans des comtés où il y avait un  
18 nouvel exécutif ou autre pour faire de la formation  
19 pour expliquer comment faire de la sollicitation de  
20 fonds, est-ce que c'était pendant cette année-là  
21 aussi ou c'était antérieur à ça ou postérieur?
- 22 R. Bien, beaucoup plus antérieur puis peut-être aussi  
23 dans ces années-là, mais après, là, j'en faisais  
24 encore, puis même j'en ai fait il n'y a pas  
25 tellement longtemps, mais je n'en faisais plus

- 1 beaucoup, là, parce que je me gardais plus mes  
2 soirs puis mes fins de semaine.
- 3 Q. O.K. Je vais vous montrer une pièce, je vais vous  
4 demander de reprendre le cartable ici...
- 5 R. Hum hum.
- 6 Q. ... «Documents au soutien du témoignage de Mme  
7 Trépanier, de M. Leblanc et de M. Fava», et je vais  
8 vous amener à la page 35.
- 9 R. Page 30?
- 10 Q. 35.
- 11 R. 35, oui?
- 12 Q. C'est l'onglet 6.
- 13 Alors, on voit : «Golf Québec 2002», alors on voit  
14 ici, ligne "27", on s'est fait expliquer dans le  
15 témoignage de madame Trépanier et monsieur  
16 Leblanc...
- 17 R. Ligne quoi?
- 18 Q. ... et si vous tournez à la page 36 également...
- 19 R. O.K.
- 20 Q. ... également à la page suivante.
- 21 R. Excusez, je pense que je n'ai pas le bon.
- 22 Q. Vous n'avez pas le bon cahier. Merci. Excusez-moi.
- 23 R. Merci.
- 24 Q. Alors, à la page 35 nous voyons la ligne 127, il  
25 n'y a pas d'inscription, la ligne... la dernière

1 ligne sur le tableau, 127?

2 R. Oui, oui, oui.

3 Q. Il n'y a pas d'inscription, mais si on tourne la  
4 page suivante, la page 36, à la ligne 127 on voit  
5 «sectoriel»?

6 R. Oui.

7 Q. Qu'est-ce que ça veut dire, ça? Le savez-vous?

8 R. Oui.

9 Q. Allez-y.

10 R. Quand on faisait le golf et... parce que,  
11 évidemment, les deux (2) grosses activités qu'on  
12 faisait, c'est sur que le parti dans chacun des ces  
13 comtés fait des activités et ramasse de l'argent.  
14 Quand on arrivait à la fin de l'année, au temps de  
15 notre golf et puis de notre cocktail, là, on disait  
16 aux comtés qui avaient des problèmes, là : Là,  
17 c'est facile, là, vous vendez des tournois de golf,  
18 puis vous vendez un souper bénéfice avec le premier  
19 ministre, puis à peu près tous les ministres  
20 étaient là. Alors, c'est pas mal plus facile.  
21 Alors, nous autres, on vendait nos cartes et il y  
22 a plusieurs comtés qui vendaient des cartes et on  
23 mettait le résultat dans leur comté.

24 Q. O.K. Donc...

25 R. Il peut y avoir peut-être une petite différence.

1 Mettons que je vous ai collecté un mille piastres  
2 (1000 \$) et puis que vous dites : Ah, bien moi, je  
3 reste dans tel comté, puis je veux que ce soit eux  
4 autres qui aient le mille dollars (1000 \$), là,  
5 bien je vous le collectais pareil, ça allait au  
6 parti, mais je le mettais dans ce comté-là. Ça fait  
7 que peut-être la vérité que le 127 pourrait être un  
8 petit peu plus élevé, mais c'est ça l'histoire.

9 Q. D'accord.

10 Alors, on voit qu'en deux mille deux (2002) il n'y  
11 a aucune somme qui est attribuée à ce qu'on peut  
12 appeler la ligne sectorielle pour le golf, à la  
13 page 35. Vous le voyez?

14 R. Excusez, je fais... 36.

15 Q. Non, ça va. À la page 35, alors...

16 R. Oui.

17 Q. ... vous me suivez? Alors, nous ne voyons aucun...  
18 nous voyons zéro pour cent (0 %) pour le golf en  
19 deux mille deux (2002). Est-ce qu'il faut  
20 comprendre de ce que vous nous dites, que l'argent  
21 qui a été collecté cette année-là a été divisée  
22 parmi les comtés et qu'il n'a pas été attribué à la  
23 collecte sectorielle?

24 R. C'est ça.

25 Q. D'accord. Nous allons à la page suivante et nous

1 voyons le cocktail de deux mille trois (2003) et  
2 nous voyons la collecte, la collecte sectorielle.  
3 Alors, est-ce que... et je vous pose la question et  
4 vous me préciserez, on voit le tableau, ici, on  
5 voit des montants qui sont attribués à des comtés  
6 divers et on voit le sectoriel qu'il y a un montant  
7 de quatre-vingt-dix mille sept cent dix dollars  
8 (90 710 \$).

9 R. Oui.

10 Q. Ça va?

11 R. ...

12 Q. Alors, qu'est-ce que ça représente ce tableau-là et  
13 ces chiffres-là en bas, quand on voit l'attribution  
14 de quatre-vingt-treize mille (93 000) au sectoriel?

15 R. Vous parlez du quatre-vingt-treize mille (93 000)?

16 Q. Oui?

17 R. Ça, ça veut dire que ça a été ramassé surtout par  
18 Fava, par moi, par des gens qui ne nous ont pas dit  
19 : Écoute, là, moi je viens de tel comté, puis si je  
20 ne le mets pas dans mon comté ils vont être en  
21 «mozusse» après moi. Alors, pour aider le parti,  
22 parce que le parti quand il arrive une élection, il  
23 y a un financement qui se fait, il faut que le  
24 parti vive aussi, il n'y a pas juste les comtés,  
25 alors le 127, ça, c'est la réserve des... c'est la

1 réserve du parti, ça veut dire que ce cent vingt-  
2 sept mille (127 000) là... quatre-vingt-treize  
3 mille sept cents (93 700)-là, là, pouvait aller  
4 directement au parti, il le mettait de côté pour la  
5 prochaine élection ou, en tout cas, faire d'autre  
6 chose, là, mais ça appartenait directement au  
7 parti.

8 Q. Et est-ce que ce montant-là, vous avez dit, c'est  
9 le montant que vous, monsieur Fava et d'autres avez  
10 collectés?

11 R. Et nos sollicitateurs ont ramassé, oui.

12 Q. Vous avez été combien de personnes à amasser ces  
13 fonds-là, là, de quatre-vingt-treize mille dollars  
14 (93 000 \$) en deux mille deux (2002)?

15 R. Sept (7), huit (8)?

16 Q. Sept (7) ou huit (8). Et c'est des gens de la  
17 région de Québec seulement?

18 R. Oui.

19 Q. D'accord. Je vais vous demander...

20 R. Et, comme je vous dis, là, peut-être que moi, là,  
21 j'ai ramassé un mille dollars (1000 \$), là, dans La  
22 Peltrie, puis la personne m'a dit : Je vais te  
23 donner mille dollars (1000 \$), mais tu vas le  
24 mettre dans La Peltrie. Alors, on bouchait un peu  
25 nos comtés qui avaient des problèmes avec ça, ça

1           diminuait le cent... ça diminuait le 127, ça  
2           faisait critiquer Montréal un peu, mais c'était  
3           notre principe, là, on essayait que nos comtés  
4           aient tous du succès.

5    Q.    Ne fermez pas le livre, j'ai encore... on n'a pas  
6           encore terminé.

7           Alors, ce que vous nous dites pour la ligne qu'on  
8           trouve à la page 36...

9    R.    Oui.

10   Q.    ... le quatre-vingt-treize mille sept cent dix  
11           dollars (93 710 \$), en fait, vous nous dites que ce  
12           montant-là pourrait même être plus élevé parce que,  
13           si vous avez collecté des fonds et que les  
14           personnes qui vous ont remis des fonds ou des... de  
15           l'argent pour payer un billet, par exemple, s'ils  
16           ont demandé spécifiquement que cet argent-là soit  
17           attribué à un comté particulier, on ne le  
18           comptabilise pas dans le sectoriel, on comptabilise  
19           dans le comté lui-même?

20   R.    Voilà.

21   Q.    Donc, le montant pourrait être plus élevé que  
22           quatre-vingt-treize mille (93 000)?

23   R.    Oui. Ah, pas de cent mille (100 000), là, mais ça  
24           pourrait arriver qu'il serait un peu plus élevé.

25   Q.    D'accord. Et vous avez dit que vous étiez six (6)



- 1           ou sept (7) personnes à avoir ramassé ce montant-  
2           là?
- 3   R.     ... Oui.
- 4   Q.     À peu près?
- 5   R.     Oui. Pas beaucoup plus, là, peut-être dix (10) au  
6           plus. Mais évidemment, nous autres on était  
7           habitué, comme moi j'ai un associé qui m'aidait  
8           tout le temps, bien si j'en vendais cinquante (50)  
9           puis il en vendait quatre (4), bien ça en faisait  
10          cinquante-quatre (54), tu sais. Il y en a qui en  
11          vendaient plus que d'autres, mais on essayait de se  
12          faire aider, là.
- 13   Q.     D'accord.
- 14           Je vous amène à la page 37. On voit le golf,  
15           septembre deux mille trois (2003), et encore là  
16           dans le sectoriel on n'a pas attribué un montant  
17           précis, c'est exact?
- 18   R.     C'est ça.
- 19   Q.     Alors, encore là, ce qui est arrivé cette année-là  
20           c'est que l'argent a été distribué parmi les  
21           comtés?
- 22   R.     C'est ça.
- 23   Q.     On va au cocktail du vingt-six (26) novembre deux  
24           mille trois (2003), à la page 38, et à ce moment-là  
25           nous voyons sur la ligne 127 cent dix-huit mille

- 1            quatre cent cinquante dollars (118 450 \$).
- 2            Ça, c'est l'argent qui a été attribué à la
- 3            collecte...
- 4    R.        Oui, le cocktail avait été pas mal plus haut, alors
- 5            le sectoriel se trouve, le 127, être plus élevé.
- 6    Q.        D'accord. Mais le montant qui a été collecté pour
- 7            le cocktail était de trois cent quarante-sept mille
- 8            dollars (347 000 \$)?
- 9    R.        C'est ça.
- 10   Q.        Mais l'argent qui a été ramassé a été divisé par
- 11            comté ou c'est la contribution des comtés eux-
- 12            mêmes? Le savez-vous? Pour deux mille trois (2003).
- 13   R.        Excusez, là, j'ai mal saisi.
- 14   Q.        Nous voyons qu'à la ligne 127...
- 15   R.        Page 38, là?
- 16   Q.        Page 38, ligne 127, nous y voyons cent dix-huit
- 17            mille quatre cent cinquante dollars (118 450 \$)?
- 18   R.        Oui.
- 19   Q.        Et nous voyons ensuite total trois cent quarante-
- 20            sept mille trois cent quatre-vingt-un dollars
- 21            (347 381 \$)?
- 22   R.        Oui.
- 23   Q.        Alors, cette année-là, il fut attribué à la
- 24            collecte sectorielle cent dix-huit mille quatre
- 25            cent cinquante dollars (118 450 \$), mais est-ce

- 1 qu'on doit comprendre de votre témoignage qu'en  
2 fait, ça peut être plus élevé et que l'argent a pu  
3 être distribué parmi les comtés ou -- écoutez ma  
4 question -- ou s'agit-il de montants que les comtés  
5 eux-mêmes ont pu collecter?
- 6 R. Bien, je pense que si on compare ça, là...
- 7 Q. Oui.
- 8 R. ... on a fait un beaucoup plus gros cocktail cette  
9 année-là...
- 10 Q. Oui.
- 11 R. ... alors nous autres, là, notre petit groupe, on  
12 en a ramassé... ça, c'est quelle année? Deux mille  
13 trois (2003) c'est l'année de l'élection, ça?
- 14 Q. Oui.
- 15 R. Alors, on en a ramassé... on a fait un plus gros  
16 cocktail, on en a ramassé, notre équipe, de huit  
17 (8), dix (10), douze (12), là, on en a ramassé plus  
18 que d'habitude...
- 19 Q. D'accord.
- 20 R. ... nous autres mêmes, alors il y en a plus dans le  
21 127 qui n'est pas attribué à personne.
- 22 Q. D'accord. Très bien.
- 23 Qui était responsable de collecter l'argent comme  
24 tel?
- 25 Une fois que vous avez dit vous vendez des... vous

1            vendez des cartes, vous vendez des billets, ce que  
2            j'ai compris de votre exemple particulier, vous  
3            avez dit : moi, je pouvais vendre cinquante (50)  
4            billets, par exemple. Qu'est-ce que vous faisiez  
5            quand vous vendiez des billets?

6    R.    Nous autres on prenait les cartes, là, puis les  
7            chèques vendus, on mettait ça dans une enveloppe  
8            après les avoir comptés, là, mis un chiffre, puis  
9            ça on remettait tout ça à Marcel Leblanc qui, lui,  
10           s'en allait au parti puis par... il y avait des  
11           gens qui travaillaient avec lui, là, faisait faire  
12           des reçus, là, c'est assez fastidieux quand vous  
13           avez vingt (20) chèques, là, de faire tous les  
14           reçus, il y avait du personnel pour faire les  
15           reçus, c'est Marcel Leblanc qui préparait ça puis  
16           qui envoyait ça à Montréal, tout était déposé à  
17           Montréal.

18    Q.    D'accord. Et de quelle façon vous remettiez ça à  
19           monsieur Leblanc?

20    R.    De quelle façon on remettait ça à monsieur Leblanc?

21    Q.    Oui, oui.

22    R.    Bien, là, on ferait peut-être plus attention, on  
23           n'était pas scrupuleux, on allait souper, mettons,  
24           manger, dîner au restaurant, on avait une grosse  
25           enveloppe, là, il y a des reçus là-dedans, il y a

1 des cartes, des... on prenait l'enveloppe, on  
2 disait : «Tiens Marcel, j'ai mes chèques», ou on  
3 allait au parti puis on remettait nos chèques, là,  
4 tu sais.

5 Q. D'accord. Est-ce que vous participiez à ces  
6 événements-là? Comme le tournoi de golf, le  
7 cocktail, est-ce que vous étiez un participant  
8 également?

9 R. Toujours.

10 Q. Et combien de personnes pouvaient participer à ces  
11 activités-là? Et on se situe dans les années deux  
12 mille trois (2003), là, deux mille quatre (2004),  
13 là.

14 R. Le tournoi de golf c'était toujours plein, je pense  
15 qu'il y avait trois (3), quatre cents (400) joueurs  
16 de golf, puis le soir, au cocktail, il s'en  
17 rajoutait quelques centaines.

18 Notre cocktail, on invitait tous les ministres,  
19 tous les chefs de cabinet, toutes les personnes qui  
20 travaillaient dans les cabinets, alors même si on  
21 vendait trois cents cinquante-quatre (354) cartes,  
22 là, d'abord, il n'y en a pas beaucoup qui payaient  
23 le mille (1 000) qui ne venaient pas, puis avec  
24 tout ce monde-là du parti qui venait, là, il y  
25 avait du monde.

- 1 Q. D'accord. Donc, vous dites il y avait... tous les  
2 députés étaient invités à venir à ces activités-là?
- 3 R. Beaucoup beaucoup de députés étaient là, beaucoup  
4 de ministres étaient là aussi.
- 5 Q. Le premier ministre également?
- 6 R. Le premier ministre venait sûrement passer une  
7 heure et demie (1½), là.
- 8 Q. Si on exclut les députés, alors, j'imagine, ça  
9 dépendait de... je ne me souviens pas de quoi avait  
10 l'air la majorité à l'époque, mais disons plus de  
11 soixante (60), à tout le moins, députés, hein?
- 12 R. Oui.
- 13 Q. Et donc, plus de soixante (60) députés  
14 parlementaires, donc on inclut les ministres dans  
15 ça, vous avez dit les chefs de cabinet et  
16 l'entourage politique de ces personnes-là, donc on  
17 peut facilement doubler sinon tripler ce nombre-là,  
18 on peut être à cent quatre-vingts (180)?
- 19 R. Ah, je dirais, oui.
- 20 Q. Et si on parle des gens qui ont acheté les billets  
21 pour être présents à ce cocktail-là, combien de  
22 personnes pouvez-vous dire qu'il y avait à ces...?
- 23 R. Marcel Leblanc est plus au courant des détails,  
24 mais je dirais qu'il y avait... à un moment donné  
25 on avait été pris pour aller au Hilton dans une

1           salle, là, puis ils nous avaient dit : quatre cents  
2           (400) personnes ici sont tassées, puis on avait dit  
3           : bien coudonc, en politique même si on est tassé  
4           un peu ça a l'air d'être un succès, on était allé  
5           là puis on était vraiment tassé, tu sais, il devait  
6           avoir quatre (4), cinq cents (500) personnes des  
7           fois, pour ça.

8    Q.    D'accord. Alors, ça c'est pendant les années qui  
9           nous concernent, en deux mille trois, deux mille  
10          quatre (2003-2004)?

11   R.    Oui.

12   Q.    Le cocktail de deux mille trois (2003)?

13   R.    Et puis aujourd'hui encore, là.

14   Q.    D'accord. Alors... et à cette occasion-là,  
15          évidemment, l'objectif, j'imagine, c'est que les  
16          personnes qui sont invitées ou qui s'invitent à ce  
17          cocktail en achetant un billet, puissent être...  
18          puissent rencontrer les députés, puissent  
19          rencontrer des ministres et, ultimement, puissent  
20          rencontrer le premier ministre, on est d'accord?

21   R.    Oui. Ce n'était pas fait pour ça mais ils  
22          pouvaient. Non non, c'est sûr que le fait que les  
23          députés et les ministres étaient là, puis tout,  
24          c'est sûr que ça attirait le monde, hein?

25   Q.    Donc, c'était un élément de vente pour vous que les

1 gens pouvaient acheter un billet et en fait  
2 rencontrer soit un ministre, un député ou le  
3 premier ministre lui-même?

4 R. Oui.

5 Q. C'est exact?

6 R. C'est ça.

7 Q. En fait, on peut presque dire que c'est le but  
8 d'inviter les ministres et les députés?

9 R. Exactement ça.

10 Q. Et dans ces occasions-là, évidemment, les députés  
11 sont encouragés à rencontrer les gens aussi?

12 R. Oui, on n'a pas trop de misère à les encourager,  
13 là, c'est pas mal des naturels, mais ils  
14 rencontraient les gens, là, puis ils jasaient avec  
15 les gens, tu sais.

16 Q. D'accord.

17 R. C'est sûr, là, que je ne peux pas avoir une  
18 entrevue d'une heure et quart (1¼), là, parce qu'il  
19 y a du monde.

20 Q. D'accord. Et à ces occasions-là, vous aussi vous  
21 aviez l'occasion de rencontrer les députés, les  
22 ministres et le premier ministre lui-même?

23 R. Oui.

24 Q. C'est exact?

25 R. Oui oui oui, je les rencontrais, oui, j'y allais,



1           là, et...

2    Q.    Juste pour terminer là-dessus, avez-vous souvenir  
3           qu'en deux mille trois (2003), en novembre deux  
4           mille trois (2003), si vous avez fait l'objet d'une  
5           mention spéciale de la part du premier ministre  
6           pour votre implication et votre dévouement à  
7           l'organisation de ces événements-là?

8    R.    Si je n'ai pas fait l'objet d'une mention, c'est  
9           une des années que je ne l'ai pas eue, là.

10   Q.    D'accord.

11   R.    Parce que monsieur Leblanc, qui était notre  
12           permanent, là, ne manquait pas de dire à la  
13           personne qui s'occupait des discours, là, puis de  
14           la... pas de la publicité, mais des communications  
15           de monsieur Charest : «N'oubliez pas de dire, aïe,  
16           là, je te donne un petit bout de papier, il  
17           faudrait que tu remercies Charles Rondeau et Franco  
18           Fava», alors monsieur Charest nous remerciait,  
19           c'était notre récompense. Vous demandiez si j'étais  
20           payé tantôt, un peu, c'était ça ma paie.

21   Q.    D'accord.

22   R.    Il nous remerciait.

23   Q.    D'accord.

24           Vous souvenez-vous également d'avoir été invité à  
25           l'Édifice Price à la résidence de fonction du

1 premier ministre cette année-là?

2 R. Je suis allé une fois.

3 Q. D'accord. Et si je vous dis que c'était en deux  
4 mille trois (2003), est-ce que ça vous rafraîchit  
5 la mémoire?

6 R. ...

7 Q. L'année où le parti a pris le pouvoir?

8 R. Je dirais plus deux mille quatre (2004), là...

9 Q. D'accord.

10 R. ... parce que deux mille trois (2003) on arrivait,  
11 on a fait notre campagne, ça a été suite à ça, là,  
12 que monsieur Charest nous a invités, je pense que  
13 c'est avec nos conjointes, là, à l'Édifice Price.

14 Q. Oui, d'accord. Votre souvenir à vous, c'est que  
15 c'est plus deux mille quatre (2004), mais vous avez  
16 un souvenir d'y avoir été?

17 R. Oui oui, ah, ça je suis sûr.

18 Q. D'accord.

19 Alors, simplement une précision que je voudrais  
20 vous faire faire. Vous êtes... vous avez fait  
21 équipe avec monsieur Fava depuis de nombreuses  
22 années, vous avez dit que monsieur Fava pourrait  
23 nous préciser à compter de quel moment vous avez  
24 travaillé ensemble.

25 R. Oui.

- 1 Q. Mais vous situez ça à tout le moins au milieu des  
2 années quatre-vingt (80)?
- 3 R. Oui oui, c'est ça. On a fait le leadership de  
4 monsieur Bourassa en quatre-vingt-trois (83), on  
5 l'a fait ensemble, c'était nos débuts ensemble.
- 6 Q. D'accord. Et vous êtes... vous êtes demeurés  
7 actifs tous les deux depuis tout ce temps-là?
- 8 R. Assez?
- 9 Q. Vous êtes demeurés actifs tous les deux depuis tout  
10 ce temps-là?
- 11 R. Oui oui oui.
- 12 Q. Vous travaillez beaucoup ensemble?
- 13 R. Bien, pour le financement...
- 14 Q. Oui.
- 15 R. ... oui, là, mais c'est qu'on est des amis, là, nos  
16 femmes sont au même club de golf, on mange deux  
17 (2), trois (3) fois par semaine ensemble dans les  
18 restaurants, là.
- 19 Q. Ce que je voulais dire avec ça, monsieur Rondeau,  
20 c'est que vous avez commencé peut-être comme des  
21 militants au sein du Parti libéral, mais vous êtes  
22 devenus des amis, je peux dire, même, très proches?
- 23 R. Oui, très proches, oui.
- 24 Q. O.K. Vous avez évidemment pris tous les deux  
25 connaissance des allégations de maître Bellemare en

1           avril?

2   R.    Oui.

3   Q.    Il est juste de dire que vous en avez discuté entre  
4           vous de ces allégations-là?

5   R.    Oui.

6   Q.    Il est juste de dire également que vous vous êtes  
7           parlé entre vous de... et vous vous êtes remémoré  
8           entre vous les événements de cette période-là?

9   R.    Depuis la Commission?

10  Q.    Oui.

11  R.    Oui oui oui, c'est sûr, on est...

12  Q.    C'est-à-dire depuis la Commission, mais depuis que  
13           maître Bellemare, également, a fait des  
14           allégations?

15  R.    Oui oui, on est souvent ensemble, là.

16  Q.    D'accord. Donc, en vérité, ce que vous nous dites,  
17           c'est que tant au moment des allégations que depuis  
18           les allégations vous vous êtes fréquentés aussi  
19           souvent qu'avant, peut-être même plus souvent?

20  R.    Oui.

21  Q.    Hein, et si je disais peut-être même plus souvent?

22  R.    Un peu pour vous écouter.

23  Q.    Oui. Et puis, un peu pour nous écouter, mais même  
24           un peu avant, vous avez discuté ensemble...

25           Voulez-vous prendre un peu d'eau? Voulez-vous de

1 l'eau?

2 R. Oui.

3 Q. Allez-y.

4 R. Merci. Je ne dirais pas beaucoup plus, mais au  
5 moins autant.

6 Q. D'accord. Et vous ne vous êtes pas... -- je vais  
7 employer une expression -- vous ne vous êtes pas  
8 gênés pour vous parler entre vous des événements  
9 qui entourent les travaux de cette Commission?

10 R. Pas du tout.

11 Q. Et des événements de l'époque où monsieur... où  
12 maître Bellemare était ministre de la Justice?

13 R. Non, pas du tout.

14 Q. C'est exact? O.K.

15 R. D'ailleurs, je pense que ça nous a aidés, parce  
16 qu'il y a sept (7) ans, là, moi, qu'est-ce que je  
17 faisais le samedi soir, là, le huit (8) juillet, je  
18 ne me souviens pas ce que je faisais, là, ça fait  
19 que, à deux (2), là, des fois, tu sais, on se...

20 Q. D'accord.

21 Lors de ces activités... -- si j'ai déjà posé la  
22 question, je m'en excuse -- lors des activités où  
23 les députés et le premier ministre et les ministres  
24 étaient présents comme le cocktail ou disons le  
25 golf, nous avons dit que les gens avaient accès

- 1           évidemment aux ministres et aux députés?
- 2 R.        Totalement, c'était dans une grande salle.
- 3 Q.        Et c'était la même chose pour vous et monsieur Fava
- 4           également?
- 5 R.        Ah oui.
- 6 Q.        Vous n'étiez pas exclu de ce lot-là?
- 7 R.        Non.
- 8 Q.        O.K. Nous avons parlé des montants reçus, vous
- 9           avez dit que vous aviez comme pratique, et
- 10          corrigez-moi si je me trompe, votre pratique était
- 11          de prendre les sommes qu'on vous remettait et
- 12          ensuite de les remettre à monsieur Leblanc, c'est
- 13          bien ça?
- 14 R.        C'était notre point de chute.
- 15 Q.        D'accord. Vous êtes le comptable, mais c'est lui
- 16          qui s'occupait de la comptabilité?
- 17 R.        Exactement.
- 18 Q.        D'accord. Vous n'aviez pas de rôle à cet égard?
- 19 R.        Pas du tout.
- 20 Q.        D'accord.
- 21 R.        Quand je fais du bénévolat, je n'accepte aucune
- 22          position de trésorier.
- 23 Q.        C'est pour vous changer...
- 24 R.        Pour faire changement.
- 25 Q.        D'accord.

- 1 Monsieur Leblanc, vous le connaissez depuis quand?
- 2 R. Quatre-vingt-... dix-sept (97) peut-être.
- 3 Q. Quatre-vingt-dix-sept (97)?
- 4 R. Oui, je... oui.
- 5 Q. Ce que j'ai dit... ce que je vous ai demandé tantôt
- 6 concernant monsieur Fava, c'est-à-dire depuis les
- 7 allégations de maître Bellemare et les discussions
- 8 aux rencontres que vous avez pu avoir avec monsieur
- 9 Fava au sujet des travaux de la Commission, ça
- 10 s'applique également à monsieur Leblanc? C'est
- 11 quelqu'un qui est aussi...
- 12 R. Également.
- 13 Q. D'accord. On peut dire que vous êtes trois (3)
- 14 personnes qui êtes intimement liées l'un à l'autre?
- 15 R. Oui oui, on est...
- 16 Q. Vous êtes de bons amis?
- 17 R. On est souvent ensemble.
- 18 Q. D'accord.
- 19 R. Très souvent.
- 20 Q. D'accord.
- 21 J'ai juste quelques questions encore au sujet de
- 22 monsieur Fava, il témoignera demain, mais au cours
- 23 des années, entre le moment où il a commencé son
- 24 implication au Parti libéral en quatre-vingt-trois
- 25 (83) à aujourd'hui, est-ce que sa fonction ou son

1           rôle a changé de quelque façon?

2 R.       Non.

3 Q.       Est-ce que son rôle est équivalent au vôtre?

4 R.       À peu près.

5 Q.       Au sein du parti, je veux dire?

6 R.       À peu près, oui.

7 Q.       Oui. Et au sein de ses liens à lui, avec soit des  
8 ministres ou le premier ministre, est-ce qu'il est  
9 différent du vôtre?

10 R.       Non.

11 Q.       Pour dire cela, qu'est-ce... pourquoi vous dites  
12 cela? Qu'est-ce qui vous faire dire ça?

13 R.       Bien, c'est parce que j'ai entendu toutes sortes de  
14 choses, où il prenait de l'avance, le soir de  
15 l'élection, il était chez monsieur Charest, et moi,  
16 je sais qu'il était avec moi, je pense c'était au  
17 Centre de foires à Québec. Il n'a pas vu monsieur  
18 Charest depuis le mois de novembre l'année passée  
19 à notre cocktail, moi non plus. Il n'a pas vu  
20 monsieur Charest avant... avant, il avait vu  
21 monsieur Charest à notre tournoi de golf, puis moi  
22 aussi, tu sais. On ne va pas veiller, ni un, ni  
23 l'autre, chez monsieur Charest.

24 Q.       Je comprends. Ce que... on va revenir à ça. Ça,  
25 par contre, je pense qu'il n'y a pas une allégation



1 à cet égard.

2 Alors, je... nous allons y revenir, mais quand je  
3 vous posais la question, c'était, en fait...  
4 c'est... vous êtes assez intime l'un avec l'autre,  
5 donc j'imagine, vous partagez ce genre  
6 d'informations l'un avec l'autre?

7 R. C'est ça.

8 Q. C'est ça?

9 Et c'est sur cela que vous fondez votre idée ou  
10 votre opinion à l'effet que son lien est identique  
11 au vôtre, c'est ça? S'il y a un lien.

12 R. Identique au mien, sauf qu'il a été une vingtaine  
13 d'années, je pense c'est vingt et un (21) ans sur  
14 le Conseil d'administration de la CSST. Alors, je  
15 voyais une relation avec monsieur Lalande, qui est  
16 venu ici aujourd'hui, là, puis qu'ils ont eu à se  
17 rencontrer pour la Loi 35, là, puis je ne sais pas  
18 trop quoi, là, ça, ça l'a rapproché, peut-être que  
19 monsieur Charest lui a demandé plus souvent que moi  
20 quelque chose, tu sais : «Franco, qu'est-ce que tu  
21 penses de ça dans la construction?»

22 Je me souviens que monsieur Bourassa, des fois,  
23 le... quand il avait des problèmes dans la  
24 construction, il le faisait venir, puis disait :  
25 «Aïe, Franco, qu'est-ce que tu penses de ça, les

1 négociations qui ne se règlent pas?». Mais moi, je  
2 ne suis pas mêlé à aucune de ces choses-là, tu  
3 sais.

4 Mais disons que comme... en général, là, s'il voit  
5 monsieur Charest, on le voit en même temps. Il y  
6 a quelques années, là, à la Saint-Jean-Baptiste, il  
7 faisait toujours quelque chose au Musée, on y  
8 allait, on allait au Conseil général, mais là, il  
9 est plus jeune que moi, mais il fait... on... moi,  
10 je suis plus vieux aussi, alors on ne va plus les  
11 fins de semaine à toutes ces choses-là, de sorte  
12 qu'on a moins de relations privilégiées, on connaît  
13 moins les ministres qu'avant, on connaît moins les  
14 cabinets qu'avant, on fait notre job, là, de deux  
15 (2) activités chaque année.

16 Q. Ça va.

17 R. Je vous dirais que c'est... comme connaissance, là,  
18 je dirais que monsieur Charest nous connaît à peu  
19 près sur le même pied, à moins que... à moins qu'il  
20 l'invite en cachette, là.

21 Q. Et alors, si je comprends ce que vous nous dites,  
22 et vous me corrigerez, vous, vous avez une relation  
23 avec le parti, et donc de... en tant que militant,  
24 et donc vous avez développé des liens avec des  
25 personnes, soit à des cabinets politiques, ou

1 ministériels, ou même le premier ministre, ce que  
2 vous dites, c'est que monsieur Fava a cette même  
3 relation que vous à son niveau, mais qu'à cause de  
4 sa fonction qu'il a occupée, il a pu, lui, avoir  
5 d'autres implications...

6 R. C'est ça.

7 Q. ... qui ne sont pas les vôtres?

8 R. Oui.

9 Q. Très bien.

10 Vous avez parlé tantôt de madame Chantal Landry et  
11 nous avons vu les rencontres que vous avez eues  
12 avec elle...

13 R. Oui.

14 Q. ... au cours des années. Madame Landry, vous la  
15 connaissez comment et depuis quand?

16 R. Madame Landry, dans les dernières élections, elle  
17 était un peu comme responsable, là, de tout l'est  
18 du Québec, c'était l'organisatrice, on l'a... on  
19 l'a connue là beaucoup. Puis après ça, bien quand  
20 on suivait... dans le temps qu'on suivait les  
21 conseils généraux, les congrès, les congrès jeunes,  
22 on la rencontrait très régulièrement, puis moi,  
23 bien, je suis allé vingt-cinq (25) fois à son  
24 bureau la première année qu'elle a eu une fonction,  
25 alors je la... je la connais très bien. Mais ce

1 n'est pas... comme je vous dis, là, je ne l'ai pas  
2 vue depuis le mois de novembre, je ne sors pas  
3 avec, là. Mais ça... des périodes, tu sais, ça  
4 adonne, ils ont besoin, on y va, ils n'ont pas  
5 besoin, on n'y va pas, là, tu sais, on...

6 Q. Mais...

7 R. Je la connais bien.

8 Q. D'accord. Alors, vous avez dit qu'elle avait  
9 occupé le poste de responsable de la transition  
10 à... pendant cette période-là, deux mille trois  
11 (2003), deux mille quatre (2004) ou deux mille deux  
12 (2002), deux mille trois (2003), ou deux mille  
13 trois (2003)? Pouvez-vous préciser?

14 R. Non non, elle était... ah, pendant l'élection...

15 Q. Oui.

16 R. ... elle organisait les comtés de l'est...

17 Q. D'accord.

18 R. ... pour qu'on gagne l'élection...

19 Q. Oui.

20 R. ... mais après ça, c'est là qu'elle a eu sa  
21 nouvelle position, là, aux nominations.

22 Q. D'accord. Donc, c'est elle qui avait la  
23 responsabilité des nominations au sein du  
24 gouvernement?

25 R. Bien, c'est... c'est parce que c'est difficile de

1 définir. Monsieur Charest, ce soir, peut décider  
2 qu'il vous nomme président de la SIQ, il va vous  
3 téléphoner, il va dire : «Aïe, j'aimerais ça que tu  
4 sois président de la SIQ.» Bon, il finit par vous  
5 entendre, il dit : «Écoute, j'ai...»... il va vous  
6 dire : «J'ai deux (2) candidats, je vais penser à  
7 ça.» Là, je suis pas mal sûr qu'il va donner votre  
8 curriculum vitae à Chantal Landry, puis dire :  
9 «Vérifie-moi donc ça.» Qu'est-ce qu'elle fait? Je  
10 ne le sais pas. Est-ce qu'elle appelle la police  
11 ou elle appelle de vos amis, ou n'importe quoi? Je  
12 ne le sais pas exactement qu'est-ce qu'elle fait,  
13 là, mais elle fait ce qu'on appelle un «screening»,  
14 là, pour être certain qu'on a des gens qui... qui  
15 sont compétents, tu sais.

16 **Me ANDRÉ RYAN**

17 pour l'Honorable Jean Charest :

18 Monsieur le commissaire...

19 **Me MICHEL BASTARACHE**

20 commissaire :

21 Oui?

22 **Me ANDRÉ RYAN**

23 pour l'Honorable Jean Charest :

24 ... je vais prendre un instant de votre temps. Il  
25 est quatre heures presque et vingt (4 h 20), ça

1 fait une heure et quart (1 1/4) qu'on parle, est-ce  
2 qu'on pense arriver à l'objet de la Commission  
3 quelque part aujourd'hui?

4 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

5 procureur en chef :

6 Alors, j'y arrive, Monsieur le commissaire.

7 Par contre, il a été question longuement, et je  
8 pense qu'il est tout à fait pertinent à vos travaux  
9 de comprendre le rôle qu'ont les personnes qui  
10 sollicitent des fonds, de voir s'ils ont des  
11 possibilités d'exercer des influences et ensuite de  
12 voir si, effectivement, influences il y a eues.  
13 Donc, je crois que c'est parfaitement dans le cadre  
14 du mandat.

15 Je sais que j'ai passé du temps à des nominations  
16 autres que celles de juges, mais je crois qu'il est  
17 important qu'on fasse la lumière sur ces questions-  
18 là pour justement pouvoir... pouvoir vous permettre  
19 de tirer des conclusions qui portent sur votre  
20 mandat et de distinguer ce qui est pertinent de ce  
21 qui n'est pas pertinent.

22 Alors, je n'en ai pas pour longtemps, mais je pense  
23 qu'il faut le faire.

24 Q. Alors, vous avez parlé de madame Landry, je vous  
25 avais posé la question depuis quand vous la

1            connaissez, vous l'avez connue quand?

2 R.        Je dirais depuis monsieur Charest, quatre-vingt-  
3 dix-huit (98), je pense, monsieur Charest est  
4 devenu chef en quatre-vingt-dix-huit (98), je  
5 pense.

6 Q.        D'accord.

7 R.        À peu près dans ce temps-là, là, que je l'ai  
8 vraiment connue.

9 Q.        Très bien.

10           Alors, nous allons venir, maître Ryan, aux  
11 questions qui concernent les allégations de maître  
12 Bellemare.

13           **Me ANDRÉ RYAN**

14           pour l'Honorable Jean Charest :

15           (...)

16           **Me GIUSEPPE BATTISTA**

17           procureur en chef :

18           Oui, voilà. C'est bien.

19 Q.        Alors, maître Bellemare, vous le connaissez depuis  
20 quand?

21 R.        Je l'ai connu quand il a été nommé ministre. Je  
22 l'ai peut-être vu dans... je l'ai vu pendant  
23 l'élection, là, mais je l'ai connu vraiment, là,  
24 quand il a été ministre.

25 Q.        Avez-vous participé au financement de sa campagne

1           électorale?

2   R.    On a fait un peu de financement avant qu'il arrive  
3           dans son comté, parce qu'il tombait dans un comté  
4           qui n'avait pas beaucoup d'argent, mais il était  
5           équipé lui-même pour faire son financement dans son  
6           comté, je ne me souviens pas d'avoir touché  
7           beaucoup au financement de son comté.

8   Q.    D'accord.

9           Le soir des élections, vous étiez où et avec qui?

10  R.    Si je ne me trompe pas, ça s'est passé au Centre de  
11           foire à Québec, pour les gens de Québec. J'étais là  
12           avec monsieur Fava, j'étais là avec monsieur  
13           Leblanc, je me souviens que j'ai téléphoné à  
14           monsieur Charest pour le féliciter, là il était  
15           dans son auto, on était de la région de Québec, on  
16           était à Québec où ça se fêtait, là, à Québec, avec  
17           nos épouses, puis...

18  Q.    Est-ce que c'est vous qui avez appelé monsieur  
19           Charest ou quelqu'un d'autre?

20  R.    Bien, c'est Marcel Leblanc qui avait le numéro, là,  
21           puis il dit : «Aïe! j'ai parlé au chef, là, pour le  
22           féliciter, veux-tu lui dire un... veux-tu le  
23           féliciter?» Il me l'a signalé, il me l'a passé,  
24           puis je l'ai félicité.

25  Q.    D'accord.



- 1 R. Mais je peux vous dire que je n'étais pas avec lui,  
2 là, j'étais à Québec.
- 3 Q. D'accord. Et monsieur Fava, il était où?
- 4 R. Il était pas loin de moi.
- 5 Q. D'accord.
- 6 Le lendemain des élections, vous souvenez-vous être  
7 allé à des festivités dans la grande région de  
8 Québec?
- 9 R. ...
- 10 Q. Le lendemain des élections?
- 11 R. Je ne pense pas. Le lendemain de l'élection?
- 12 Q. Oui?
- 13 R. Je ne pense pas.
- 14 Q. Il y avait eu un événement au Collège Bellevue,  
15 est-ce que ça vous dit quelque chose?
- 16 R. Je pense que je n'y étais pas.
- 17 Q. D'accord.
- 18 En deux mille trois, deux mille quatre (2003-2004),  
19 alors que maître Bellemare était ministre de la  
20 Justice, à combien de fois ou à combien de reprises  
21 l'avez-vous rencontré? Avez-vous un souvenir de ça?
- 22 R. Comme je vous disais tout à l'heure, là, il était  
23 très occupé, là, je n'allais pas dîner avec ou des  
24 choses comme ça, là, mais dans ce temps-là je  
25 faisais beaucoup de soupers-bénéfice, là, tu sais,

1 j'assistais à beaucoup de soupers-bénéfice de  
2 chacun des comtés, nos affaires-bénéfice à nous  
3 autres, le Conseil général, et cetera. Je ne peux  
4 pas vous dire comment de fois que je l'ai  
5 rencontré, mais je pense que... en tout cas, moi je  
6 pensais jusqu'à tant que ça me revole, là, je  
7 pensais que j'avais développé une excellente  
8 relation avec lui, tu sais. Alors, comment je l'ai  
9 vu de fois, là, je ne le sais pas, là, on... on se  
10 tutoyait.

11 Q. O.K., vous vous... quand vous dites ça «on se  
12 tutoyait», vous le rencontriez, vous avez dit, vous  
13 avez assisté à beaucoup d'événements du parti, à  
14 beaucoup d'événements, des soirées-bénéfice et ces  
15 choses-là?

16 R. Oui.

17 Q. Est-ce que vous nous dites que maître Bellemare y  
18 assistait également?

19 R. Je pense qu'il assistait assez souvent, c'est un  
20 gars qu'on voyait à plusieurs places, là, mais je  
21 ne peux pas vous dire il y a sept (7) ans comment  
22 ça je l'ai connu tant que ça, là, tu sais.

23 Je sais que c'est quelqu'un qui va à l'opéra, alors  
24 vous allez le rencontrer à l'opéra : «Salut, Marc»,  
25 tu sais? Je l'ai rencontré sûrement, je faisais

1 beaucoup plus d'activités dans le parti, exemple  
2 Conseil général, et cetera, mais je sais que je  
3 l'ai, disons, assez bien connu et puis quand il a  
4 démissionné, bien là, il avait plus de temps, là,  
5 là j'ai été souper avec... j'ai été dîner avec,  
6 j'ai...

7 Q. Nous allons y venir. Nous allons y venir.

8 R. O.K.

9 Q. Vous avez... alors, quand vous dites que vous  
10 l'avez rencontré, vous l'avez rencontré dans le  
11 cadre d'activités du Parti libéral?

12 R. Je dirais principalement sûrement.

13 Q. D'accord.

14 Est-ce que vous avez déjà été à son cabinet, au  
15 bureau du ministre?

16 R. Je ne me souviens pas d'être allé.

17 Q. D'accord. Vous n'êtes pas... vous n'êtes pas  
18 certain?

19 R. Je suis certain que je ne suis pas allé.

20 Q. Bien, c'est-à-dire je vous demande, là, de  
21 préciser. Est-ce que vous êtes allé? Est-ce que  
22 vous croyez ne pas y avoir été? C'est quoi votre  
23 réponse là-dessus?

24 R. Là, je suis rendu stressé avec...

25 Q. Oui.

- 1 R. ... les affaires à la porte, là, qu'ils prennent  
2 nos noms, là! Je ne pense pas y être allé.
- 3 Q. D'accord. D'accord. Si ça...
- 4 R. Vous savez que ça peut nous jouer des tours, ça,  
5 hein!
- 6 Q. Oui. Je vais vous demander, est-ce que vous  
7 connaissez monsieur Jacques Tétrault?
- 8 R. Peu.
- 9 Q. Comment l'avez-vous connu?
- 10 R. Ah, je l'ai vu quelquefois avec monsieur Bellemare  
11 : «bonjour, bonjour», mais ce n'est pas...
- 12 Q. D'accord.  
13 Monsieur Gagnon, Michel Gagnon?
- 14 R. Là, je l'ai rencontré un peu plus de fois, mais  
15 c'est un gars que je ne connaissais pas beaucoup  
16 non plus, il était dans... c'était un  
17 fonctionnaire, lui, avant de se lancer dans la  
18 politique, puis comme j'avais un contact un peu  
19 avec monsieur Bellemare, bien je ne le rencontrais  
20 pas souvent, là, je rencontrais plutôt monsieur  
21 Bellemare.
- 22 Q. D'accord.  
23 Michel Bouchard, sous-ministre, est-ce que vous le  
24 connaissez?
- 25 R. Pas du tout.

- 1 Q. Louis Dionne, sous-ministre, est-ce que vous le  
2 connaissez?
- 3 R. Pas du tout.
- 4 Q. Le juge Michel Simard, vous le connaissez?
- 5 R. Très bien.
- 6 Q. Comment le connaissez-vous?
- 7 R. Il y a peut-être trente (30) ans, trente-cinq (35)  
8 ans, je faisais de la politique, lui il en faisait  
9 moins que moi, mais il était conseiller juridique  
10 en temps d'élection. Je pense que je l'ai vu au  
11 fédéral et au provincial. En tout cas, je me  
12 souviens qu'à une élection au provincial, là, il  
13 avait travaillé avec nous autres comme conseiller  
14 juridique, puis j'étais... le soir, il était là  
15 avec sa femme, puis... mais je l'ai perdu de vue.  
16 C'est un confrère de classe et un grand ami d'un de  
17 mes voisins. Alors dans les années, c'est toujours  
18 pareil, quatre-vingt-quinze (95), quatre-vingt-  
19 seize (96), je ne sais pas trop quoi, il est venu  
20 veiller chez son... chez mon voisin, puis mon  
21 voisin il a dit : «Aïe! c'est Charles Rondeau qui  
22 reste à côté, là.» Il a dit : «Es-tu fou, toi? Ça  
23 fait tant d'années que je ne l'ai pas vu, on  
24 devrait s'organiser pour aller souper ensemble les  
25 trois (3) couples.»

1           Alors, sur cinq (5), six (6) ans, on est allé  
2           souper deux (2), trois (3) fois ensemble les trois  
3           (3) couples. Alors, ça a resserré les liens. Je  
4           pensais que c'était lors du dernier souper, mais  
5           des fois je me demande s'il ne m'a pas appelé, là,  
6           mais je ne suis pas capable de le dire, là, il m'a  
7           dit : «Charles, connais-tu le ministre Bellemare?»  
8           J'ai dit : «Oui.» Il dit : «Moi, là...» je pense  
9           qu'il a soixante et douze (72), quelque chose de  
10          même, là, puis... en tout cas, il avait soixante et  
11          trois (63) ou soixante-cinq (65) ans, dans ces  
12          âges-là, il m'a dit : «Écoute, il dit, si jamais,  
13          là, tu vois le ministre Bellemare, puis qu'il se  
14          cherche un bon juge en chef adjoint... un bon...»  
15          -- excusez -- «... un bon juge en chef...» -- la  
16          nuance est importante -- «... moi, je pense que  
17          j'ai beaucoup d'expérience, puis je lui ferais un  
18          "mozusse" de bon homme.»  
19          J'ai dit : «Il cherche un juge en chef, puis un  
20          juge en chef adjoint», je n'étais même pas au  
21          courant, moi. Mais j'ai dit : «Juge, ça fait que  
22          toi, tu voudrais bien être juge en chef ou juge en  
23          chef adjoint?» Il m'a dit : «Juge en chef adjoint,  
24          ça ne m'intéresse pas.»  
25          Alors, en tout cas, je ne me serais pas déplacé au

1 cabinet ou au ministère pour aller demander à  
2 monsieur Bellemare de nommer le juge Simard, même  
3 si je l'aime bien, là, ce n'est pas un... ce n'est  
4 pas un ami, là, tu sais, quand on se voit trois (3)  
5 fois en je ne sais pas comment de dizaines  
6 d'années. Alors j'ai effectivement rencontré  
7 monsieur Bellemare, est-ce que c'est dans une  
8 activité-bénéfice ou quelque chose, j'ai dit :  
9 «Marc, j'ai parlé au juge Simard, j'ai dit, il est  
10 rendu dans la soixantaine, il m'a dit que tu te  
11 cherchais un juge en chef, puis un juge en chef  
12 adjoint. Lui, là, il dit que si jamais tu ne  
13 trouves pas quelqu'un à ton goût, là, lui il te  
14 ferait le meilleur des juges en chef.»  
15 Il n'a pas eu une superréaction. Est-ce que  
16 c'est... ça, ça devait être à la fin juillet, début  
17 d'août, là, je ne le sais pas, dans l'été. Il  
18 m'a... monsieur Bellemare m'a appelé, je ne sais  
19 pas si c'est deux (2) jours, trois (3) jours,  
20 quatre (4) jours, sept (7) jours, onze (11) jours  
21 après, il m'a dit : «Charles, il dit, je ne peux  
22 pas nommer ton juge Simard juge en chef.» «Ah,  
23 non?» Il dit : «J'en ai un autre.» «Bien, j'ai  
24 dit, pas pires amis.» Il dit : «Je pourrais peut-  
25 être le nommer juge en chef adjoint.» J'ai dit :

1           «Nomme-le pas juge en chef adjoint, il a pris la  
2           peine de me dire que ça ne l'intéressait pas.»

3           Ça a fini comme ça. Ils l'ont appelé pareil, ils  
4           l'ont nommé juge en chef adjoint, puis là, un petit  
5           peu de temps après, il m'a appelé pour aller dîner,  
6           on est allé dîner, ça fait sept (7) ans, je ne me  
7           souviens pas de l'avoir revu.

8    Q.    D'accord. Depuis ce temps-là, vous ne l'avez pas  
9           revu?

10   R.    Je ne me souviens pas de l'avoir revu.

11   Q.    Alors, les dernières questions juste avant  
12           d'arrêter pour cet après-midi.

13           Vous avez eu cette conversation-là avec le juge  
14           Simard, c'est lui qui vous a parlé de cela, c'est  
15           exact?

16   R.    Exact.

17   Q.    C'est lui qui vous a manifesté son intérêt pour la  
18           position de juge en chef de la Cour du Québec?

19   R.    Oui, c'est lui-même.

20   Q.    Vous avez pris l'initiative d'en parler avec le  
21           ministre Bellemare?

22   R.    Oui.

23   Q.    Vous souvenez-vous à quel endroit vous étiez quand  
24           vous avez parlé avec le ministre Bellemare?

25   R.    Avec maître Bellemare, pas du tout.



- 1 Q. D'accord.
- 2 Mais vous vous souvenez... est-ce que c'était...
- 3 R. Mais je me souviens très clairement de lui en avoir
- 4 parlé.
- 5 Q. D'accord. Qui était avec vous lorsque vous avez
- 6 fait cela ou étiez-vous seul?
- 7 R. Tout seul.
- 8 Q. Êtes-vous certain de ça?
- 9 R. Pas mal certain.
- 10 Q. Quand vous dites «pas mal certain», vous ne vous
- 11 souvenez pas du lieu où vous étiez, vous ne vous
- 12 souvenez pas exactement à quel moment, vous avez
- 13 dit peut-être fin juillet, début août, ce que dit
- 14 maître Bellemare aussi...
- 15 R. Oui, c'est ça.
- 16 Q. ... si ça peut vous situer, mais vous ne vous
- 17 souvenez pas avec qui vous étiez ni à quel endroit
- 18 vous étiez?
- 19 R. ...
- 20 Q. Vous dites non?
- 21 R. Non.
- 22 Q. D'accord.
- 23 Vous avez... vous êtes certain que vous étiez en
- 24 personne et en présence de maître Bellemare ou est-
- 25 ce que c'était au téléphone?

- 1 R. En personne et en présence de maître Bellemare.
- 2 Q. D'accord.
- 3 Et vous souvenez-vous, vous... sa réaction quand
- 4 vous avez dit cela à maître Bellemare, est-ce qu'il
- 5 vous a, un, confirmé qu'il cherchait un juge en
- 6 chef et qu'il avait à nommer un juge en chef, est-
- 7 ce qu'il vous a dit quelque chose à ce sujet-là?
- 8 R. Non, je pense qu'il m'a dit quelque chose comme on
- 9 regardera ça, tu sais, mais c'était assez... et moi
- 10 je ne m'attendais pas de retour jusqu'à ce qu'il me
- 11 téléphone. J'ai trouvé ça gentil, il me téléphone,
- 12 il dit : «Écoute, je ne pourrai pas nommer ton
- 13 gars, j'en ai un autre», pas pires amis. Puis là
- 14 il m'a dit : «Bien, je pourrais le nommer juge en
- 15 chef adjoint.» Simard m'avait dit : «Juge en chef
- 16 adjoint, pour aucune considération». J'ai compris
- 17 après qu'on demande le plus pour avoir le moins des
- 18 fois, là. Alors...
- 19 Q. C'est comme ça que vous avez interprété cette
- 20 affaire-là?
- 21 R. Moi, là, c'est ça qui m'a frappé, là, je n'ai pas
- 22 de date ou de... mais rencontre, téléphone comme
- 23 réponse.
- 24 Q. Très bien.
- 25 R. Puis il a été nommé.

1 Q. Et la dernière question, quand vous avez... après  
2 avoir fait l'approche à maître Bellemare, en avez-  
3 vous informé le juge Simard de votre démarche?

4 R. Sûrement.

5 Q. D'accord.

6 R. Oui. Je lui ai dit : «Écoute, je l'ai rencontré  
7 puis je lui ai dit ça».

8 Q. Très bien. Alors, c'est seize heures trente  
9 (16 h 30), Monsieur le commissaire, je vous  
10 demanderais de suspendre jusqu'à demain matin.

11 **Me MICHEL BASTARACHE**

12 commissaire :

13 Très bien. Alors, à demain.

14

15

16

17

- - - - -

18

**16 h 30 - L'AUDITION EST AJOURNÉE**

19

**AU 22 SEPTEMBRE 2010 À 9 h 30**

20

- - - - -

21

1           Nous, soussignés, HUGUETTE PICHÉ et MICHEL OLIVIER,  
2           sténographes officiels, certifions sous notre  
3           serment d'office que les pages ci-dessus sont et  
4           contiennent la transcription exacte et fidèle de  
5           nos notes sténographiques, le tout conformément à  
6           la loi.

7

8

9

10

---

HUGUETTE PICHÉ, s.o.

11

12

13

14

---

MICHEL OLIVIER, s.o.

15

HP/MO (100921)